

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
Republique Algerienne Democratique Et Populaire
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة أبي بكر بلقايد- تلمسان -
Université Aboubakr Belkaïd- Tlemcen
Faculté de TECHNOLOGIE



MEMOIRE

Présenté pour l'obtention du **diplôme** de **MAGISTER**

En : Architecture

Spécialité : Ville, patrimoine et urbanisme

Par : BENMICIA Nawal

Sujet : *Le tourisme culturel durable et la capacité de charge touristique.*

- Le cas de Mila -



Soutenu publiquement, le / / , devant le jury composé de :

Mr. OUISSI Mohammed Nabil	Dr/ MCA	Univ. Tlemcen	Président
M/ AICHE Messaoud	Professeur/MCA	Uni. Constantine3	Directeur de mémoire
Mr. DJEDID Abdelkader	Professeur/MCA	Univ. Tlemcen	Examineur 1
Mr. M/ ADAD Med Cherif	Professeur/MCA	Univ. Larbi Benmhidi- Oum El Bouaghi	Examineur 2

Novembre 2015

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail en signe de respect, de reconnaissance et de gratitude :

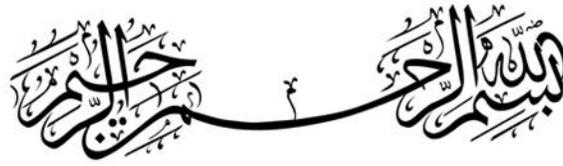
Je dédie ce modeste travail à la mémoire de mon grand-père.

À mon père et à ma mère, que j'admire, qui m'ont toujours aidé dans ma vie et qui n'ont cessé de m'encourager et de me soutenir durant le long de mes études.

À mes très chères sœurs : Rafika, Nadia et leurs maris, Fatima, Sabah, Houda, Wissam, Fofa, Houssein, Hala, Walid que je les adore et à qui je souhaite tout le bonheur du monde.

Enfin à toute ma famille, mes amis et tous ceux que je n'aurais oublié de citer.

Remerciements



Je remercie le tout puissant Dieu de m'avoir donné la force et le courage pour accomplir ce travail.

Aussi, ce travail modeste a pu voir le jour grâce à la collaboration et au soutien de plusieurs personnes qui méritent d'être remerciées :

*Tout d'abord je tiens à remercier mon encadreur, **Dr. AICHE Messaoud**, pour sa disponibilité, ses précieux conseils, ses orientations et pour l'intérêt constant qu'il a porté à ce travail.*

Les membres du jury de m'avoir honoré de leur présence et d'avoir bien accepté d'examiner ce modeste travail.

Je tiens aussi à remercier mes enseignants de la poste –graduation qu'ils trouvent ici l'expression de ma vive reconnaissance.

Je n'aurais pu mener à bien ce mémoire sans l'aide de différents organismes et services :

Le personnel de la DUAC de Mila, de la DPSB, et le personnel Mr Aisam BENAYACHE de l'office de protection et d'exploitation des biens culturels de Mila pour l'aide documentaire qu'ils ont bien voulu me procurer, le directeur de la direction du tourisme de la wilaya de Mila et ses personnels .

Un grand merci aux employés de la bibliothèque centrale de l'Université Ferhat Abbès de Sétif, le conservateur de la bibliothèque centrale de l'Université de Constantine 3 qui m'ont aidé et permis d'accomplir la collecte des données.

Mes remerciements vont également à mes amies : Hadajer ,Meriem,Rahima,Faiza , à mes collègues de travail; Wafia, Latifa, Ibtissem, ,Manel, Radia,Mounira,Faiza ,Asma,Samra ,Ouarda,Cherifa , assia , Mahmoud,Kamel,Saad,Nadjib , pour leurs encouragement.

Pour finir un grand merci aux membres de ma famille pour leur soutien, leur aide et surtout leur compréhension .

Tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Résumé:

Le tourisme représente pour beaucoup de pays un secteur économique de première importance. Il crée des emplois et des possibilités de revenu. Aujourd'hui il est de plus en plus considéré comme le moteur du développement durable par ses effets sur les autres secteurs. Toutefois, un tourisme non contrôlé exerce des effets négatifs sur l'environnement. Ceux-ci sont notamment liés à la dégradation des ressources naturelles et touristiques, et à la dénaturation des sites, la perte de l'identité du territoire. D'où la nécessité d'un tourisme durable qui assure la durabilité de ses ressources.

La notion de capacité de charge touristique est apparue afin de trouver des réponses aux impacts qu'il exerce l'activité touristique sur l'environnement. Cette capacité s'exprime en termes de nombre de visiteurs et d'activités capables d'être réalisées dans une zone touristique sans porter atteinte à l'ensemble des valeurs naturelles et culturelles qu'elle abrite, et donner des limites d'exploitation utile en garantissant la durabilité des ressources. Elle peut être donc un instrument intégré dans une stratégie globale de développement touristique durable, basé sur les préceptes du développement durable.

Dans la présente recherche, nous avons abordé un type de tourisme à savoir le tourisme culturel durable, à travers lequel nous avons étudié les potentialités touristiques dont dispose Mila. Et on a affirmé que Mila dispose de grandes potentialités touristiques qui lui permettent d'enclencher un développement durable en amont de l'activité touristique. Cela étant possible par le recours à l'évaluation de la capacité de charge touristique comme outil irrisponsable qui permet d'assurer la préservation et la mise en valeur des traditions et de la culture locale du territoire et de plus en plus la valorisation du patrimoine bâti ou naturel.

Mots clés : Tourisme, tourisme culturel, tourisme durable, patrimoine, tourisme culturel durable, la capacité de charge touristique, Mila.

Abstract:

Tourism accounts for many countries an economic sector of primary importance, it created jobs and income opportunities .Today it is increasingly considered as the engine of sustainable development through its impact on other sectors. However, uncontrolled tourism is often exerted a negative effect on the assets they are related in particular to the degradation of natural resources and tourism, and the distortion of the sites, the loss of the identity of the territory. Where need for sustainable tourism that ensures sustainability of its resources.

The concept of tourism carrying capacity appeared to find answers to the impacts it exerts tourism on the environment. This capacity is expressed in terms of number of visitors and activities that can be performed in a tourist area without affecting all the natural and cultural values it supports, and provide useful operating limits guaranteeing the sustainability of resources. It can be an integrated tool in an overall strategy for sustainable tourism development, based on the precepts of sustainable development.

In this research, we addressed a type of tourism that is sustainable cultural tourism, through which we studied the tourism potential available Mila .And it was stated that Mila has great tourism potentials that allow him to initiate a sustainable development of tourism lover. This is possible by the use of evaluation of tourism carrying capacity as irresponsible tool to ensure the preservation and development of traditions and the local culture of the territory and more and more enhancement of the built heritage or natural.

Keywords: Tourism, cultural tourism, sustainable tourism, heritage, sustainable cultural tourism, tourism carrying capacity, Mila.

TABLES DES MATIERES

CHAPITRE INTRODUCTIF.	
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PROBLEMATIQUE.....	2
Hypothèse.....	4
Les objectifs de la recherche.....	4
Méthodologie.....	4
LA STRUCTURE DE L'ETUDE.....	6

PREMIERE PARTIE :

Études Des Concepts Théoriques :

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE.....	8
CHAPITRE 1 : LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN : GENEES ET EVOLUTION.	
Introduction.....	9
1.1. La Notion De Patrimoine	9
1.1.1. Le Patrimoine Notion Complexe Et Evolutive	9
1.1.2. Le Patrimoine Culturel	10
1.1.3. Le Patrimoine Naturel	11
1.1.4. La Notion Du Monument – Monument Historique.....	12
1.1.5. La Mise En Valeur Du Patrimoine.	14
1.1.6. La Protection Du Patrimoine	19
1.2. Les Valeurs Du Patrimoine.....	31
1.2.1. La Notion De Valeur	32
1.2.2. Les valeurs du patrimoine selon Alois Riegl.....	32
1.2.3. Les nouvelles valeurs proposées par Randall Masson.....	35
1.2.4. La Typologie De Valeurs	37
1.2.5. Du Patrimoine Monumental Au Patrimoine Architectural Et Urbain.....	37
Conclusion.....	43
CHAPITRE 2 : LE TOURISME CULTUREL DURABLE.	
Introduction.....	44
2.1. Définitions.....	44
2.1.1. Le Touriste	45
2.1.2. L'excursionniste.....	45
2.1.3. Le tourisme.....	45
2.2. Historique.....	46
2.3. Quelques chiffres sur le tourisme dans le monde.....	48
2.4. Les différents types de Tourisme.....	48
2.4.1. Selon L'évolution Historique	48
2.4.2. Selon L'environnement	49
2.4.3. Selon La Motivation.....	50
2.5. Les Impacts du Tourisme.....	51
2.6. La Notion Du Tourisme Culturel.....	52
2.6.1. Qu'est-Ce Que Le Tourisme culturel	52
2.6.2. Qu'est-Ce Qu'un Touriste Culturel ?.....	53
2.6.3. La Charte Internationale Du Tourisme Durable.....	54
2.7. Le développement durable et Tourisme Culturel.....	55

2.7.1. Le développement durable	55
2.7.2. Le Tourisme Durable.....	57
2.8. Le tourisme culturel durable et le patrimoine.....	60
Conclusion.....	61

Chapitre 3 : LA CAPACITE DE CHARGE TOURISTIQUE (CCT)

Introduction.....	62
3.1. Origine Et Genèse Du Concept	63
3.2. Qu'entend Par La Capacité De Charge Touristique.....	63
3.3. Les Mesures Prises En Considération Lors De L'évaluation De La CCT.....	64
3.4. La CCT Et Le Tourisme	64
3.5. La Méthodologie D'évaluation De La CCT.....	65
3.5.1. Les Différentes Etapes Pour La Définition De La CCT.....	65
3.5.2. Quelles Sont Les Etapes Afin De Préparer Une Evaluation De La CCT.....	66
3.5.3. Les Composantes De L'évaluation De La CCT.....	72
3.5.4. Les Indicateurs De La CCT.....	74
3.6. Exemple Sur l'Évaluation De La CCT.....	76
3.6.1. Évaluation De La Capacité D'accueil Dans L'île De CALVIA.....	77
3.6.2. Evaluation De La CCT De l'île De Rhodes.....	80
3.6.3. La Stratégie D'évaluation Des Flux Touristiques Dans Un Milieu Urbain	82
Conclusion.....	86
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	87

DEUXIEME PARTIE :

Analyse Des Cas D'étude.

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	88
Chapitre 4 : Le Tourisme Culturel Durable Au-Delà Du Territoire National	
Introduction.....	89
4.1. L'expérience marocaine.....	90
4.1.1. Quelques Données Sur L'industrie Touristique Au Maroc	90
4.1.2. Le Tourisme Au Maroc	90
4.1.3. Le Tourisme Culturel Durable Au Maroc	91
4.1.4. Exemple De Le Tourisme Culturel Durable Au Maroc	92
4.1.4.1. La ville de Marrakech.....	92
4.2. Cas De La Tunisie	98
4.2.1. Quelques Données Sur L'industrie Touristique En Tunisie.....	99
4.2.2. Le Tourisme Dans La Tunisie.....	101
4.2.3. Le Tourisme Culturel Durable En Tunisie	101
4.2.4. Le Tourisme Culturel Durable Et La Stratégie De Développement Touristique En Tunisie	102
4.2.5. Les Objectifs Du Tourisme Durable En Tunisie.....	102
4.2.6. Exemple Sur Le Tourisme Culturel Durable.....	102
Conclusion.....	112

Chapitre 5 : LE TOURISME CULTUREL DURABLE EN ALGERIE

Introduction.....	113
5.1. Le Patrimoine Culturel En Algérie.....	114
5.1.1. Evolution De La Stratégie De La prise En Charge Du Patrimoine Culturel En Algérie.....	114
5.1.2. Le Contexte Législatif Et Réglementaire De La Politique Patrimoniale Algérienne.....	117

5.1.3. Les Systèmes De Protection Du Patrimoine Culturel En Algérie Aux Termes De La Loi 98-04.....	122
5.1.4. Etats Des Lieux Du Patrimoine Culturel Au Sein De La Politique Patrimoniale Algérienne	125
5.1.5. Les organismes nationaux de gestion du patrimoine historique.....	128
5.1.6. Le patrimoine et le développement durable.....	129
5.2. Le Tourisme Culturel Durable En Algérie	130
5.2.1. Le Tourisme Culturel En Algérie	130
5.2.2. Le Développement Durable En Algérie	134
5.2.3. Le Tourisme Culturel Durable En Algérie.....	137
5.3. Les Expériences Algériennes Sur Le Tourisme Culturel durable.....	142
5.3.1. La Vallée Du m'Zab.....	142
5.3.2. Les Routes Des Ksour	148
Conclusion.....	155

Chapitre 6 : EVALUATION DE LA CAPACITE DE CHARGE TOURISTIQUE DE MILA.

Introduction.....	156
6.1. Présentation De La Wilaya De Mila.....	157
6.1.1. La Situation Géographique.....	167
6.1.2. Aperçu Historique.....	168
6.2. Analyse des caractéristiques physico –écologiques.....	166
6.2.1. Les Sites Et Les Attraites Naturels.....	166
6.2.2. Les Réseaux De Transport.....	171
6.2.3. L'approvisionnement En Eau Potable.....	174
6.2.4. L'assainissement.....	180
6.2.5. Les Infrastructures Touristiques.....	181
6.2.6. Les Structures Culturelles	187
6.2.7. Les Infrastructures De télécommunication.....	192
6.3. Analyse Des Caractéristiques Politico - Economiques.....	196
6.3.1. Quelques Données Touristiques.....	207
6.3.2. Les Investissements Dans Le Secteur Touristique.....	198
6.3.3. Etude D'emploi.....	202
6.3.4. Plan D'aménagement Du Territoire De La Wilaya De Mila.....	203
6.4. Analyses Des Caractéristiques Socio - Démographiques.....	204
6.4.1. Etude De La Population.....	204
6.4.2. La Formation Dans Le Métier Du Tourisme.....	210
6.4.3. La Santé Publique.....	213
Conclusion.....	217

Chapitre 7 : ANALYSE DU NIVEAU DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA WILAYA DE MILA.

Introduction.....	218
7.1. Le Niveau De Développement Touristique Et Son Poids Dans L'économie Locale.....	219
7.1.1. Les Secteurs D'activités Economiques De La Wilaya.....	219
7.2. Identification Des Ressources Touristiques De La Wilaya.....	224
7.2.1. Les Sites Et Les Attraites Naturels.....	224
7.2.2. Les Sites Archéologiques.....	242
7.2.3. Les Mosquées Historiques.....	261
7.2.4. Les Zaouïas.....	271
7.2.5. Les Vestiges Archéologiques.....	275
7.2.6 La culture Milivienne.....	281

7.3. Analyse des différents problèmes	283
7.3.1. Les Structures D'accueil Touristique.....	283
7.3.2. Les Equipements Culturels.....	284
7.3.3. Les Sites Naturels.....	284
7.3.4. Les Routes Et Les Chemins Communaux De La Wilaya.....	284
7.3.5. L'approvisionnement En Eau Potable.....	284
7.3.6. Les Sources Thermales.....	285
7.3.7. L'accessibilité Des Sites Touristiques	285
7.3.8. La Formation Professionnelle En Matière Du Tourisme	285
7.3.9. L'environnement.....	285
7.3.10. La Culture Touristique.....	285
7.3.11. Les Programmes De Développement.....	285
7.3.12. Les instruments de planification.....	285
7.4. Présentation des résultats du questionnaire.....	286
Conclusion.....	291
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	292
CONCLUSION GENERALE.....	294
BIBLIOGRAPHIE.....	313

Liste Des Tableaux :

Tableau N°	Intitulé	Page N°
1	Les typologies de valeurs selon diverses écoles et organisations	37
2	Le nombre de touristes internationaux entre 1990 et 2000	48
3	Les différents impacts du tourisme.	51
4	Caractéristiques du tourisme durable	58
5	Place de la Tunisie dans les arrivées internationales en Afrique pour l'année 2000.	100
6	Les secteurs sauvegardés en Algérie.	122
7	La répartition en nombres de sites culturels.	125
8	La liste du patrimoine culturel mondial classée.	125
9	Le nombre des monuments et sites classés durant la période (1990-2002).	126
10	Le nombre de touristes entre 1995-2015 cas de l'Algérie.	132
11	Le nombre de touristes entre 1995-2010 cas du Maroc, la Tunisie.	132
12	Les résultats du projet les routes des ksour.	151
13	Superficie forestière par daïra dans la Wilaya de Mila en 2006.	168
14	Répartition de la superficie forestière par espèce.	170
15	La production forestière.	170
16	Situation du réseau routier par type et par commune.	172
17	Situation du réseau d'AEP et du taux de raccordement par commune dans la wilaya de Mila.	175
18	Répartition de la ressource par commune.	177
19	Répartition des infrastructures de stockage par commune.	179
20	La longueur du réseau d'assainissement et du taux de raccordement par commune.	180
21	Les agences de voyage et touristiques de la wilaya de Mila.	181
22	La capacité hôtelière de la Wilaya de Mila.	183
23	La localisation des bibliothèques par commune dans la Wilaya de Mila.	188
24	Les infrastructures des affaires religieuses par commune.	191
25	Densité par habitant du téléphone fixe dans la wilaya de Mila.	194
26	Les arrivées touristiques entre 2002 - 2006.	196
27	Le nombre des arrivées touristiques dans les hôtels dans la wilaya de Mila.	197
28	Les statistiques touristiques dans les agences de voyage en 2014.	197
29	Les projets acceptables dans le cadre de l'investissement touristiques.	198
30	Les projets en cours de réalisation.	199
31	Les projets arrêtés.	200
32	Autres projets	200
33	La liste des zones d'expansion.	201
34	La liste des panneaux de signalisation.	201
35	Situation de l'emploi crée au titre du programme DAIP dans la wilaya de Mila.	202
36	Le financement par secteur d'activité.	203
37	Evolution de la population de la Wilaya de Mila (1977 - 2008).	205
38	Répartition de la population par commune et par sexe dans la wilaya de Mila.	205
39	Situation du parc du logement par commune dans la wilaya de Mila.	207
40	Répartition des établissements de formation professionnelle (CFPA).	209
41	Le nombre de stagiaires dans INSP de la commune de Mila.	209
42	Les formations professionnelles par résidentielle offrant dans les centres de formation.	210
43	Les formations professionnelles par apprentissage offrant dans les centres de formation.	211
44	Les infrastructures de santé par commune dans la wilaya de Mila.	214
45	L'encadrement et personnel médical et paramédical dans la wilaya de Mila.	215
46	Répartition générale des terres dans la wilaya de Mila.	220

47	Les unités industrielles du secteur public.	222
48	Les unités industrielles du secteur privé.	223
49	Les projets d'investissement par secteur.	224
50	Le nombre des sources thermales dans la wilaya de Mila	232
51	Le nombre d'entreprise par métier d'artisanat.	281
52	Les circuits touristiques culturels et les parcours proposés.	299

Liste Des Cartes :

Carte N°	Intitulé	Page N°
1	Propriété é foncière étrangère et infrastructure touristique dans le quartier Ksour.	94
2	Plan de situation de la place jraba.	105
3	Carte représente la situation de la vallée du m'Zab.	143
4	Vue aérienne sur la vallée du m'Zab.	144
5	La délimitation du secteur sauvegardé de la vallée de M'Zab.	144
6	La situation des ksour.	149
7	La situation géographique de la wilaya de Mila.	157
8	Les axes antiques.	158
9	La situation géographique de la wilaya de Mila.	159
10	La ville pré –coloniale.	162
11	Etat du lotissement – nouveau tissu.	164
12	La ville éclatée.	165
13	La ville coloniale et le dédoublement urbain 1975.	165
14	Les trois ensembles naturels de la wilaya de Mila.	167
15	Localisation des principaux périmètres forestiers.	181
16	Les différents réseaux routiers	174
17	Carte représente la localisation des hôtels.	184
18	La localisation des bibliothèques par commune dans la wilaya de Mila.	188
19	La localisation des sources thermales dans la wilaya de Mila.	233
20	La situation de la source Grouz (Oued El Athmania) .	235
21	La localisation des grottes par commune dans la wilaya de Mila.	239
22	La localisation des sites archéologiques dans la wilaya de Mila.	243
23	Carte représente le vieux Mila avec sa muraille et ses portes, ses jardins.	244
24	Le tracé du rempart avec ses 14 tours (Vieux Mila).	245
25	Les 4 portes de la veille Ville de Mila.	247
26	La situation des Sabats (la veille ville de Mila).	250
27	L'emplacement d'El Markez (Vieux Mila).	252
28	La situation de Ain El Bled par rapport à la veille ville de Mila.	255
29	La situation du palais de l'agha par rapport à la commune de Ferdjioua.	258
30	La localisation des Mosquées historiques dans la wilaya de Mila.	261
31	La situation de la Mosquée de sidi Ghanem par rapport à la veille ville de Mila.	262
32	La situation de la mosquée de Rahmania (la veille ville de Mila).	268
33	La situation de la mosquée de Hansala (la veille ville de Mila).	269
34	La localisation des Zaouïas dans la wilaya de Mila.	271
35	La situation de la zaouïa Rahmania (Vieux Mila).	273
36	La localisation des vestiges archéologiques dans la Wilaya de Mila.	276
37	Le circuit touristique proposé des grottes.	295
38	Le circuit touristique proposé des mosquées et Zaouias.	296
39	Le circuit touristique proposé des sites et vestiges archéologiques.	296

Liste Des Photos :

Photo N°	Intitulé	Page N°
1	Vue sur hôtel el Essalem.	185
2	Vue sur hôtel El Rhumel.	185
3	Vue sur hôtel Sidi Bouzid.	186
4	Vue sur hôtel hôtel Essafir.	186
5	Vue sur hôtel El Agha	189
6	Vue sur la bibliotheque de la wilaya de Mila	196
7	Vue sur la bibliothèque d'oued Endja	190
8	Vue sur la bibliothèque de Ferdjioua	190
9	Vue sur la maison de culture de Mila	191
10	Vue sur le centre islamique de Mila	192
11	Vue sur Site Marachau.	225
12	Vue sur Site Marachau	225
13	Vue sur le barrage de Beni Haroun.	227
14	Vue sur le site de Beni Haroun.	228
15	Vue sur le site de Beni Haroun.	228
16	Vue sur les cascades de Tamda.	229
17	Vue sur le site El Baala, paysage naturel non valorisé, (Ain Melouk).	230
18	Vue sur le site naturel de grouz , (Oued Athmmania).	231
19	Vue sur le site naturel de Grouz , (Oued Athmmania).	231
20	Vue sur la source thermale des frères chaouch à Teleghma.	234
21	Vue sur la source thermale d'Essafsaf à Teleghma.	234
22	Vue sur la source d'Ouled Djali à Teleghma.	234
23	La source thermale de Teleghma.	235
24	Vue sur hammam Beni Guecha (Hommes et femmes).	236
25	Vue sur les fragments du hammam de Beni Guecha.	236
26	Vue sur la Source Etouama (Ain MelouK) .	237
27	Vue sur la source d'Ouled Bouhama.	237
28	Vue sur la source de Beni Haroun.	238
29	Vue sur la source d'Ouled Achour (Ayadi Barbes).	239
30	Vue sur les grottes de Derrahi Bousselah.	240
31	Vue sur les grottes de Hamala.	240
32	Vue sur les grottes d'Ain Melouk (le site Baala).	242
33	Vue sur le rempart Byzantin.	246
34	Vue sur un des tours du mur Byzantin.	246
35	Vue sur le mur Byzantin à l'intérieur.	246
36	Vue sur la porte romaine (vieux Mila).	248
37	Vue sur la porte de Bâb El Hadid.	249
38	Vue sur la porte de Bâb El Djamaa.	249
39	Vue sur la statue Milou (la cour de la caserne, vieux Mila).	250
40	Vue sur le sabat à la proximité de la zaouïa-sidi Azouz.	251
41	Vue sur le deuxième sabat. (Vieux Mila).	251
42	Vue sur les passages anciens (Vieux Mila).	251
43	Vue sur la place du Markez(Vieux Mila).	253
44	Vue sur la fontaine romaine (Vieux Mila).	256
45	Vue sur le mur de soutènement et les escaliers menant à la fontaine (Vieux Mila).	256
46	Vue sur la prison rouge (Ferdjioua).	257

47	L'accès actuel du palais l'Agha (vue à partir du jardin). (Ferdjioua).	260
48	Vue sur la façade principale du palais l'Agha à partir du jardin. (Ferdjioua).	260
49	Vue sur la façade principale de la mosquée.	266
50	Vue sur la façade postérieure (modifiée).	266
51	Vue sur le jardin de la caserne.	266
52	Vue sur la mosquée El Feth . (Mila)	267
53	Vue sur la mosquée Mbarek El Mili. (Mila).	267
54	Vue sur la mosquée Rahmania (vieux Mila).	268
55	Vue sur la mosquée Hansala. (Vieux Mila).	269
56	Vue sur la mosquée El Attik (Ferdjioua).	270
57	Vue sur Zaouïa Ben Cheikh El Hocine (Sidi Khelifa).	272
58	Vue sur la Zaouïa Hamlaouia (Oued Seguane).	272
59	Vue sur la Zaouïa Rahmania (Vieux Mila).	274
60	Vue sur la Zaouïa Malaria (Tassadane Heddada).	274
61	Vue sur la Zaouïa Hansala (Vieux Mila).	275
62	Vue sur les ruines romaines de Mechtat El Baâla . (Ain Melouk)	279
63	Vue sur une mosaïque volée trouvée sur le site Baâla. (Ain Melouk).	279

Liste Des figures :

Figure N°	Intitulé	Page N°
1	Le patrimoine culturel selon l'Unesco.	11
2	Le patrimoine naturel selon l'Unesco 1972.	13
3	Le colisée de Rome.	14
4	Les pyramides d'Egypte.	14
5	L'arc de Titus	17
6	Les types de restauration	18
7	Les valeurs associées aux monuments historiques proposées par Alois Riegl.	35
8	Les valeurs du patrimoine selon Randall Mason.	36
9	Les composantes du patrimoine architectural	38
10	La conception de la notion du patrimoine urbain.	41
11	Schéma représentant les différents types du tourisme	45
12	Schéma représentant les différents types de touristes	51
13	Les 12 objectifs du développement durable Types du touriste	59
14	Les étapes de la définition de la CCT	66
15	La relation entre les scénarios et la capacité de charge touristique	71
16	Les indicateurs de la composante physico écologique	75
17	Les indicateurs de la composante socio- démographique.	75
18	Les indicateurs de la composante politico économique	75
19	Vue sur Palais des dogs.	83
20	Vue sur la piazza : La place Saint Marc	83
21	vue sur le pont du Rialto.	83
22	Vue sur le grand canal	84
23	Piscine dans une maison d'hôtes .	95
24	Plan d'une maison d'hôtes.	96
25	Les maisons d'hôtes : diffusion spatiale d'un mode d'investissement prioritairement étranger dans la médina de Marrakech	97
26	Vue La grande mosquée.	103
27	Vue sur les remparts.	103
28	Vue sur la place jraba.	105
29	L'état du cadre bâti La place jraba .	106
30	L'état du cadre bâti La place jraba .	107
31	L'état du cadre bâti La place jraba.	107
32	La situation des façades restaurées .	109

33	La façade 1 avant et en cours et après la restauration	110
34	La façade 2 avant et en cours et après la restauration	110
35	La façade 3 avant et en cours et après la restauration	111
36	La façade 4 avant et en cours et après la restauration	111
37	Les opérations de restauration et de mise en valeur entre 1998-2001	127
38	Les opérations de restauration et de mise en valeur entre 2002-2007	127
39	Vue sur la place du Souk avant la restauration.	145
40	Vue sur la place du Souk après la restauration.	145
41	Vue sur la mosquée de Bounoura avant et après la restauration.	146
42	Nombre d'arrivées des touristes étrangers et nationaux de l'année 2000 à 2006.	147
43	Exemple du logement chez l'habitant dans le ksar d'El Atteuf.	147
44	Exemple du logement chez l'habitant dans le ksar d'El Atteuf.	148
45	La rue nationale du damier colonial	163
46	Vue sur la forêt de Tassadane Heddada.	226
47	Présence de la neige en Hiver dans la région de Tassadane Heddada.	226
48	Vue sur les grottes d'Ouled khelouf.	241
49	Vue sur les grottes d'Oued seguane.	241
50	Vue sur la porte romaine (la période romaine).	247
51	Vue sur la porte de Bâb El Errousse (Vieux Mila).	251
52	La crâne l'Homo Sapiens (homme) de Mechta El Arbi.	253
53	Vue sur les bains de pompanuis (Oued El Athmania).	253
54	Vue sur la fontaine romaine (la période romaine).	255
55	Vue sur le palais l'Agha pendant la période coloniale. (Ferdjioua).	259
56	L'accès du palais l'Agha pendant le période coloniale. (Ferdjioua).	260
57	Vue d'un coin de la ville arabe de Milah.	263
58	Vue sur le minaret de la mosquée de Sidi Ghanem.	263
59	Vue sur la caserne de Mila à l'époque française (la mosquée).	264
60	Plan de la casbah de Milah.	264
61	Vue sur la façade principale de la mosquée El Attik, 1956. (Ferdjioua).	270
62	Les fragments d'Oued Seguane (Oued Seguane).	277
63	L'une des mosaïques de sidi Zerrouk(Rouached).	278
64	L'une des mosaïques de sidi Zerrouk(Rouached).	278
65	Vue sur un des puits d'Aghlad(M'chira).	280
66	Vue sur les ruines romaines de M'chira.	280

Liste Des Graphiques :

Graphique N°	Intitulé	Page N°
1	Le poids de tourisme dans l'emploi.	99
2	La capacité en nombre de lits occupés.	99
3	L'évolution de l'investissement 1985- 2009.	100
4	La capacité d'accueil touristique.	184
5	La capacité en lignes et en nombre de lignes raccordées dans la wilaya de Mila.	193
6	Capacité en lignes et en nombre de lignes raccordées dans la wilaya de Mila.	193
7	Capacité en lignes et en nombre de lignes raccordées dans la wilaya de Mila .	194
8	La répartition des abonnés au réseau ADSL par commune dans la wilaya de Mila.	196
9	Le nombre des arrivées des touristes dans les hôtels dans la wilaya de Mila.	197
10	Evolution de la population de la wilaya de Mila (1977-2008).	206

11	Répartition de la population par sexe et par groupe d'âge dans la Wilaya de Mila.	207
----	--	-----

LISTE DES ACRONYMES :

SDZAH : le schéma directeur des zones archéologiques et historiques.

PPMVSA : Le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection.

PPSMV : Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur.

ICOMOS : Conseil International des Monuments et des Sites.

CNERU : Le centre national d'études et de recherche appliquée en urbanisme.

P.N.A.E.D.D : Le plan national d'action environnementale et de développement durable.

P.O.S : le plan d'occupation des sols.

MTHA : Ministère du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Artisanat.

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme.

ONT : Office National du Tourisme.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

CCT : La capacité de charge touristique.

MATE : Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement.

SNE : stratégie nationale de l'environnement.

CDD : Commission du développement durable.

PNAE-DD : Plan National d'actions pour l'environnement et le développement durable.

SNAT : Schéma Nationale d'Aménagement du Territoire.

PIB : Produit Intérieur Brut.

INSFP : Institut National Spécialisé de Formation Professionnelle.

ANDT : l'agence nationale de développement du tourisme.

ONT : Office nationale de tourisme.

PQT : plan qualité tourisme.

TIC : technologies de l'information et de la communication.

UNESCO : L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

SDAAM : le Schéma directeur de l'aire métropolitaine.

SDAT : le Schéma directeur d'aménagement touristique.

CIAM : Congrès international d'architecture moderne.

ONG : Organisation Non-Gouvernementales.

Chapitre introductif

Introduction :

Le tourisme est une activité ancienne, qui a pris au XX^e siècle une dimension planétaire. Il constitue désormais un secteur économique fondamental dans de nombreux pays développés comme dans des pays en développement. (GOURIJA, S, 2007).

En effet, aujourd'hui, il est devenu un phénomène de civilisation et un facteur essentiel de développement, par ses effets sur les autres secteurs tels que ; Agriculture, culture, transport, service, industrie, artisanat....

L'Algérie semble avoir un énorme potentiel touristique à l'image de ses voisins tunisiens ou marocains. Elle représente un carrefour de civilisations et un livre ouvert pour la découverte. Elle dispose d'une offre touristique naturelle très diversifiée entre désert, plages et montagnes et d'une offre culturelle de grande variété : archéologie, histoire, langue, architecture.... qui lui permettent d'être tout à fait concurrentiel. À ce propos l'Algérie reste au cœur de la politique touristique.

Elle est riche d'un patrimoine architectural et urbain qui peut être autant un héritage transmis par nos ancêtres qu'un héritage à transmettre aux générations futures. Il nous permet de nous **réapproprier notre passé, de maîtriser le présent et de bâtir l'avenir.**

Le patrimoine est avant tout un témoignage représentatif de notre identité et mémoire, quelle que soit sa forme ; « *Préserver sa diversité témoigne du respect de l'homme et de ses créations et de la volonté de construire un avenir meilleur tout en tenant compte de l'expérience du passé* ». (MEYER, C, 2000). Donc il est important de le protéger et de sauvegarder, mais aussi de le préserver.

En effet, le patrimoine constitue un enjeu essentiel pour le développement durable comme ressource non renouvelable à préserver. Il est doté d'une double nature ; économique et culturel. Il contribue à la qualité de vie et à la valorisation de l'image de celle-ci, mais également à son développement par sa valeur économique, qui est largement reconnu aujourd'hui comme une source de revenu importante par sa mise en valeur à travers le tourisme.

Issue des années 1960, la notion de tourisme culturel, et après s'articule idéalement avec la notion du développement durable, en particulier depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992. (LAZZAROTTI, O, 2010).

Les deux notions sont alors synthétisées sous le même vocable, celui du « tourisme durable » lui-même officialisé par la Charte du tourisme durable, produite par la Conférence internationale de Lanzarote des 27 et 28 avril 1995 : « *Le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité : il doit être supportable à long terme*

sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales ». (LAZZAROTTI, O, 2010).

Si le tourisme est devenu la première industrie mondiale par ses bénéfices pour l'environnement et pour les économies locales, Toutefois, il peut s'exercer des pressions et des effets forts sur notre patrimoine architectural et urbain et les ressources, les structures sociales, les activités économiques, l'utilisation des terres dans les communautés locales. Et afin de trouver des réponses aux ces pressions, cette activité doit être limitée par un seuil qui l'empêcherait de faire subir ces pressions trop élevés. De ce fait, la notion de capacité de charge touristique est apparue, elle peut être l'instrument qui va permettre de les mesurer et de leur fixer un cadre et des limites pour l'activité touristique.

A l'instar des autres régions d'Algérie, Wilaya de **Mila** possède un patrimoine culturel architectural et urbain divers. Il se présente sous forme des monuments historiques et sites archéologiques, comme témoignage de différentes civilisations qu'ils sont succédés à travers son histoire. Parmi ces monuments nous distinguons : la mosquée de sidi Ghanem, la caserne romaine, la source romaine d'Ain el bled ..., l'ensemble constitue une curiosité touristique cohérente et attractive.

Nous orientons notre recherche ici sur la question du tourisme culturel durable et ses impacts positifs et négatifs sur le patrimoine architectural et urbain.

La question posée au départ était de savoir si le tourisme culturel durable participe à la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain de wilaya de Mila.

Problématique :

Certains spécialistes s'accordent à dire que l'Algérie dans le cadre du tourisme culturel constitue une destination d'avenir dans le bassin méditerranéen. Elle constitue donc un potentiel important qu'il faudrait valoriser.

L'Algérie ayant pris conscience que ce secteur est un outil de développement, elle a essayé d'agir à travers un ensemble d'actions et de projets de promouvoir ce dernier. L'objectif de la valorisation du territoire est de le rendre plus attractif pour une meilleure compétitivité et attractivité.

Avec le schéma directeur d'aménagement touristique **SDAT 2025**, l'Etat affiche pour tous les acteurs, pour toutes les régions, son projet touristique territorial à horizon 2025. De ce fait le présent schéma traduit la volonté de l'Etat algérien de valoriser le potentiel naturel, culturel et historique du pays et de le mettre au service de la mise en tourisme de l'Algérie afin de la hisser au rang de destination d'excellence dans la région euro-méditerranéenne.

Mila qui représente une des régions de notre pays est très riche et diversifiée par sa culture, son savoir-faire, ses paysages, son histoire, son patrimoine architectural et urbain, qui

font d'elle une destination idéale mais elle reste jusqu'à nos jours mal exploitée et peu valorisée.

Par ses effets positifs, le tourisme peut exercer des effets négatifs sur le patrimoine ceux-ci sont notamment liés à la dégradation des monuments historiques, et à la folklorisation des cultures locales, la dénaturation et la décontextualisation des sites, identité du territoire, à ce propos, le rôle du tourisme peut être « *à la fois un élément catalyseur de la mise en valeur et facteur de destruction d'éléments authentiques* ». (GRAVARI-BARBAS, M et AL, 2003).

Mais il faudrait en savoir limiter l'exploitation des sites pour s'inscrire dans le développement durable.

Le développement d'un tourisme culturel durable constitue une ressource essentielle qui peut contribuer à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain qui est perçu comme un facteur dynamique, un moyen de progrès et de développement. Dans ce sens, il est une des composantes majeure de toute proposition visant la gestion durable du patrimoine dans le cadre de la gestion durable de l'environnement social, culturel et territorial. (EDGARDO J, V, 2011).

Afin de garantir la durabilité et la sauvegarde des ressources, nous nous devons minimiser les menaces d'un tourisme excessif sur l'environnement, le social et sur l'économie, à travers l'analyse de la capacité de charge touristique .

La question principale de notre recherche est : Malgré Mila possède des potentialités touristiques très importantes, elle souffre d'un déficit quantitatif et qualitatif dans plusieurs secteurs qui ne font pas d'elle une destination privilégiée par les touristes, de ce fait : **Comment garantir un développement durable dans les différents secteurs touristiques à Mila en amont d'une activité touristique culturelle durable qui cherche à minimiser les menaces qui peuvent peser sur l'environnement naturel et culturel ? .**

À ce stade plusieurs questions viennent se greffer à notre problématique à savoir :

Quel est l'intérêt du patrimoine en tant qu'attraction touristique ?.

Quel serait l'impact que pourrait avoir le tourisme culturel durable sur la conservation et la sauvegarde de la wilaya de Mila ?.

Comment peut contribuer le tourisme culturel durable à la préservation du patrimoine architectural et urbain de la wilaya ? .

Quel est le rôle du tourisme culturel durable dans le développement touristique de la wilaya de Mila ? .

quelle serait la capacité de charge en matière du tourisme dans la wilaya de Mila?.

Quelles sont les démarches à suivre pour promouvoir le secteur du tourisme dans la wilaya de Mila, et comment sensibiliser les visiteurs aux potentialités touristiques locales ?.

Quels sont les différents circuits touristiques que l'on pourrait mettre en place dans la wilaya de Mila ?.

Hypothèse :

La réponse à la question principale conduit à vérifier l'hypothèse que nous pouvons formuler de cette manière : Mila dispose de grandes potentialités touristiques qui lui permettent d'enclencher un développement durable en amont de l'activité touristique, cela étant possible par le recours à l'évaluation de la capacité de charge touristique comme outil irresponsable qui permet d'assurer la préservation et la mise en valeur des traditions et de la culture locale du territoire et de plus en plus la valorisation du patrimoine bâti ou naturel .

Les objectifs de recherche :

Cette recherche porte sur la Wilaya de Mila, dont l'objectif principal : de penser à une nouvelle forme de la survie et de la valorisation de notre patrimoine architectural et urbain par : **le tourisme culturel durable** , de prouver que le développement d'un tourisme culturel durable passe par l'évaluation de sa capacité de charge touristique .

Nous nous fixons d'autres objectifs secondaires se résument comme suit:

- Comprendre les différentes notions liées au patrimoine.
- Mettre en exergue les différentes politiques en matière de la prise en charge du patrimoine que ce soit au niveau national ou international.
- Analyser la relation qui existe entre le tourisme culturel, développement durable, le patrimoine et la notion de la capacité de charge touristique.
- Recenser les atouts touristiques de la Wilaya de Mila.
- Mettre le doigt sur les faiblesses, les manques, et les freins en ce qui concerne l'infrastructure touristique à Mila.

Méthodologie :

Dans la présente initiation à la recherche, nous intéressons à la problématique de l'impact du tourisme culturel durable sur la sauvegarde du patrimoine urbain et architectural des territoires, en abordant une nouvelle méthode d'évaluation pour l'application des objectifs du tourisme culturel durable par l'introduction de la capacité de charge touristique comme un outil de mise en œuvre du tourisme durable.

1 / Notre recherche consiste en premier lieu à élaborer une étude d'état de lieux du secteur du tourisme et du patrimoine en Algérie en général et Mila en particulier pour découvrir les potentialités touristiques.

2 / En deuxième lieu, nous étudierons les expériences étrangères, ce qui nous permettrons de proposer les principes de base pour une meilleure méthode pour promouvoir le secteur touristique à Mila.

Notre objectif étant de comprendre les éléments qui ont mené au succès de la politique du tourisme culturel durable à l'étranger.

3 / En fin pour la promotion du secteur du tourisme culturel durable à Mila, nous optons tout au long de la recherche, à une analyse de la CCT par l'application de la méthode qui en y découle.

4/ les recommandations (propositions des solutions et des projets urbains touristiques).

Les outils méthodologiques :

Les techniques et outils utilisés varient en fonction du type de données recherchées : données quantitatives ou qualitatives. Les données quantitatives ont été collectées à l'aide d'une enquête structurée auprès des organismes de Mila. Quant aux données qualitatives, elles ont été collectées au moyen de guides d'entretiens et de l'observation directe. Ceci nous a permis d'avoir une vision plus large et de pouvoir donner une interprétation plus juste des résultats.

La recherche bibliographique :

La phase bibliographique a été consacrée à la recherche documentaire qui a permis de faire le point sur les données existantes sur le thème. Elle concerne la collecte de documents, ouvrages, livres, revues, articles de journaux, actes de séminaires, mémoires, colloques et journées d'études, l'internet, dont le but de développer la problématique, et de définir les différents concepts et notions de base liés au thème de notre travail.

La collecte de données de Mila :

Elle a été faite en deux étapes. La première a consisté à recueillir le maximum de données et d'informations relatives aux différents critères et aspects du tourisme culturel durable et le patrimoine architectural et urbain au niveau national. Alors que la deuxième a consisté à prendre attache avec l'administration locale et des acteurs de la wilaya de Mila.

En plus de la recherche bibliographique et la collecte des données nous avons pris contact avec les différents organismes de la Wilaya, la DUAC, l'APC, DPSB, qui ont été très bénéfique que ce soit au niveau de leurs conseils, leurs observations et de leurs orientations au niveau de leurs données et qui ont constitué pour nous un bagage, un support solide et une source fiable surtout en matière des statistiques et des cartes.

Malgré le manque d'études statistiques sur le sujet traité, nous avons essayé en fonction des données qui ont pu être rassemblées, d'effectuer un diagnostic se basant essentiellement

dans leur traitement sur des tableaux, des cartes graphiques, pour comprendre la situation actuelle de Mila, par rapport à la stratégie du développement touristique dans le pays et dans sa région.

La structure de l'étude :

Pour mieux aborder notre travail de recherche, nous avons le structuré en deux parties : **la première partie** : est consacrée à l'étude des concepts théoriques, nous aborderons ici les différents **concepts** relatifs au thème de recherche : le patrimoine architectural et urbain, le tourisme culturel durable, et la capacité de charge touristique.

Elle comporte trois chapitres :

Le premier chapitre : porte sur la notion du patrimoine architectural et urbain où nous expliquerons l'évolution de ce concept, nous expliquerons d'autre part un classement de différentes catégories de la notion du patrimoine, ainsi que la notion de valeur.

Le deuxième chapitre : nous aborderons le tourisme culture durable, nous évoquerons en particulier ses origines, sa genèse historique, ses fondements.

Le troisième chapitre : est centré sur la notion la capacité de charge touristique que nous aborderons à travers son contenu théorique mettant en relief sa démarche d'évaluation à travers des expériences internationales.

La deuxième partie : sera consacrée à la mise en valeur du tourisme culturel durable à travers l'analyse de quelques expériences au niveau international, national, régional.

Elle comporte quatre chapitres :

Le quatrième chapitre : prendra en charge les expériences étrangères en matière du tourisme culturel durable dans la Tunisie, le Maroc.

Le cinquième chapitre : sera consacré à une rétrospective sur le tourisme en Algérie actuellement et les perspectives futures de cette activité.

Le sixième chapitre : nous aborderons la réalité du secteur touristique dans la Wilaya de Mila. On commencera par la présentation et la délimitation de l'aire d'étude, en donnant un aperçu global sur les différents aspects à savoir : historique , physique-environnement, social-culturel et politique ,économique, nous intéresserons aussi à l'analyse de l'offre touristique dont dispose la Wilaya qui constitue la source de son attractivité .

Le septième chapitre : nous aborderons le niveau de développement touristique de la Wilaya de Mila à travers l'énumération ainsi que le classement des obstacles du développement touristique suivant leur nature et la définition de type de tourisme souhaitable à développer.

L'étude de ces éléments nous permettrons de connaitre comment on peut promouvoir le secteur du tourisme dans la wilaya de Mila et de déterminer quel type de tourisme il sera souhaitable à développer.

Enfin et à travers une conclusion générale nous reviendrons à l'établissement des orientations et des recommandations afin de promouvoir l'activité touristique à Mila

Première partie

Eudes des concepts
théoriques

Introduction de la première partie :

Dans une approche théorique, cette première partie de notre recherche couvre trois chapitres, dans le contexte de l'émergence et l'évolution des trois notions : le patrimoine architectural et urbain, le tourisme culturel durable, la capacité de charge touristique.

Dans le premier chapitre, nous aborderons la notion du patrimoine dans sa totalité à savoir le patrimoine culturel et naturel, le monument historique , à partir de ses définition, ses valeurs, Nous étudierons aussi les dispositions et les textes normatifs en matière de la conservation du patrimoine, ainsi que les doctrines traitant la restauration de ce dernier, son évolution du patrimoine architectural jusqu'au patrimoine urbain, pour finir par la relation entre le tourisme culturel durable et le patrimoine.

Dans le chapitre suivant , nous allons développer le concept du tourisme culturel durable, nous intéresserons d'étudier la notion de développement durable, tourisme culturel et tourisme culturel durable , avec ses fondements, ses genèses et évolutions .Nous étudierons les différents impacts du tourisme sur l'environnement et les sociétés et l'économie .

Enfin dans le troisième chapitre, nous étudierons la notion la capacité de charge touristique, nous l'aborderons à travers son contenu théorique mettant en relief l'origine et genèse du concept, la CCT et le tourisme, sa démarche d'évaluation à travers des exemples étrangers .

Chapitre 1 :
Le patrimoine
architectural et urbain :
Genèse et évolution

Introduction :

Le patrimoine est un héritage qui tisse un lien entre les générations passées, présentes et futures, ainsi est un facteur d'identité pour un pays, une région, une communauté, un individu.

Le patrimoine est une notion complexe qui s'est élargie durant les dernières décennies, Au sens large, il recouvre un ensemble de biens et savoirs représentatifs de valeurs, qui font l'objet d'une reconnaissance, d'une préservation et dont la finalité est la transmission aux générations futures.

Il est vu s'élargir dans les dernières décennies ; jusqu'aux années 70, il ne s'appliquait qu'aux monuments et aux sites historiques, en finissant par embrasser des dimensions aussi bien larges et complexes (matérielles et immatérielles).

Aujourd'hui, le patrimoine constitue un élément essentiel de l'offre touristique, qu'il s'agisse de la valorisation du patrimoine. La mise en valeur du patrimoine ne se résume pas à sa conservation et son embellissement. Elle consiste aussi à lui donner de la valeur, que ce soit dans le regard du public ou d'un point de vue économique. La mise en valeur du patrimoine génère toujours des retombées positives, soit en contribuant à développer l'attractivité touristique d'un territoire, en lui permettant de faire valoir son identité et son authenticité, en améliorant la qualité de vie des citoyens et en renforçant leur sentiment de fierté et d'appartenance.

Dans ce chapitre, dans un premier temps, nous aborderons les différentes notions du patrimoine ainsi que sa mise en valeur par des différentes opérations telles que : la restauration et la conservation, de présenter son évolution à travers la lecture des différents textes et documents internationaux et les politiques de sa protection, dans un deuxième temps nous synthétiseront les valeurs d'évaluation du patrimoine et l'évolution et l'élargissement de la notion du patrimoine monumental au patrimoine architectural et urbain. Dans un troisième temps, nous aborderons la relation entre le tourisme culturel et le patrimoine.

1.1. La notion de patrimoine :

1.1.1. Le patrimoine, notion complexe et évolutive :

Le terme patrimoine tire son origine du mot latin « *patrimonium* » qui signifie « *biens hérités du père* » (*pater*).

Le mot patrimoine est défini par le petit Larousse comme : « *le bien d'héritage qui descend, suivant la loi, des pères et des mères à leurs enfants* », il était à l'origine lié aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable enracinée dans l'espace et le temps. (CHOAY, F, 1992).

La notion du patrimoine est une notion complexe, qui peut recouvrir également de nombreuses définitions liées à l'évolution de cette notion dans le temps, et aux différents disciplinaires, il est défini comme : « *Un ensemble de biens matériels ou non, qui témoignent des relations particulières qu'une communauté humaine a instaurées au cours de l'histoire avec son territoire et qui se transmet de générations en générations* ». (CHOAY, F, 1992).

«L'expression désigne un fond destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires que rassemble leur commune appartenance au passé, oeuvre et produit de tous les savoirs et savoir-faire des humains. Dans notre société errante, qui ne cesse de transformer la mouvance et l'ubiquité de son présent, « patrimoine historique » est devenu un des maîtres mots de la tribune médiatique. Il renvoie à une institution et à une mentalité ». (CHOAY, F, 1992).

Qualifié par divers adjectifs (génétiques, naturels, historiques ...etc.) qui ont fait de cette notion un concept nomade, il poursuit aujourd'hui une carrière retentissante.

Ainsi la notion ne cesse d'évoluer et de s'élargir en accueillant de nouvelles dimensions (historiques, environnementales, géographiques, archéologique et chronologique), tout en ayant une définition plus large. (CHOAY, F, 1992).

L'évolution de ce concept comme l'explique **Françoise Choay**, est intimement lié à l'évolution de l'espèce humaine, son histoire, la culture et la tradition, sa civilisation, et aux rapports relationnels entre l'homme et la nature.

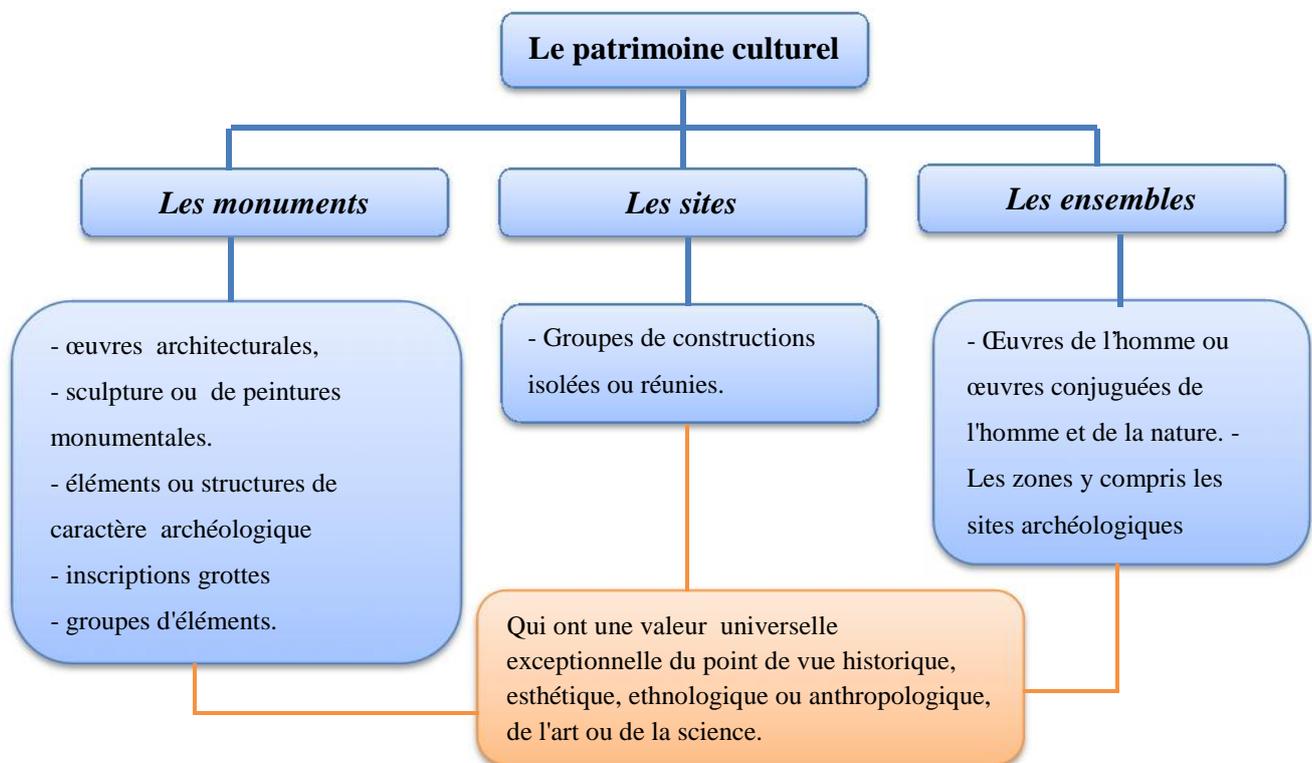
1.1.2. Le Patrimoine culturel :

La notion du patrimoine culturel fait son émergence dès le XVIII^e siècle. La convention de La Haye de 1954 était le premier instrument juridique à prendre en compte la protection des biens culturels en cas de conflits armés. Cette convention est née de la Deuxième guerre mondiale et découlant des principes de la convention de La Haye de 1899 et de 1907 et du pacte de Washington de 1935.

La fin du XIX^e siècle, a vu s'élargir la notion de protection du patrimoine historique et culturel et particulièrement dès les années 1960 avec la charte de Venise et plus particulièrement en 1972 lors de la 17^{ème} session de la conférence générale de l'UNESCO tenue à Paris, c'était la première convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel.

Dans le contenu de cette convention, sont considérés comme patrimoine culturel (Figure N°01) :

- **les monuments:** œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- **Les ensembles:** groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- **Les sites:** œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.



Source : Auteur 2014.

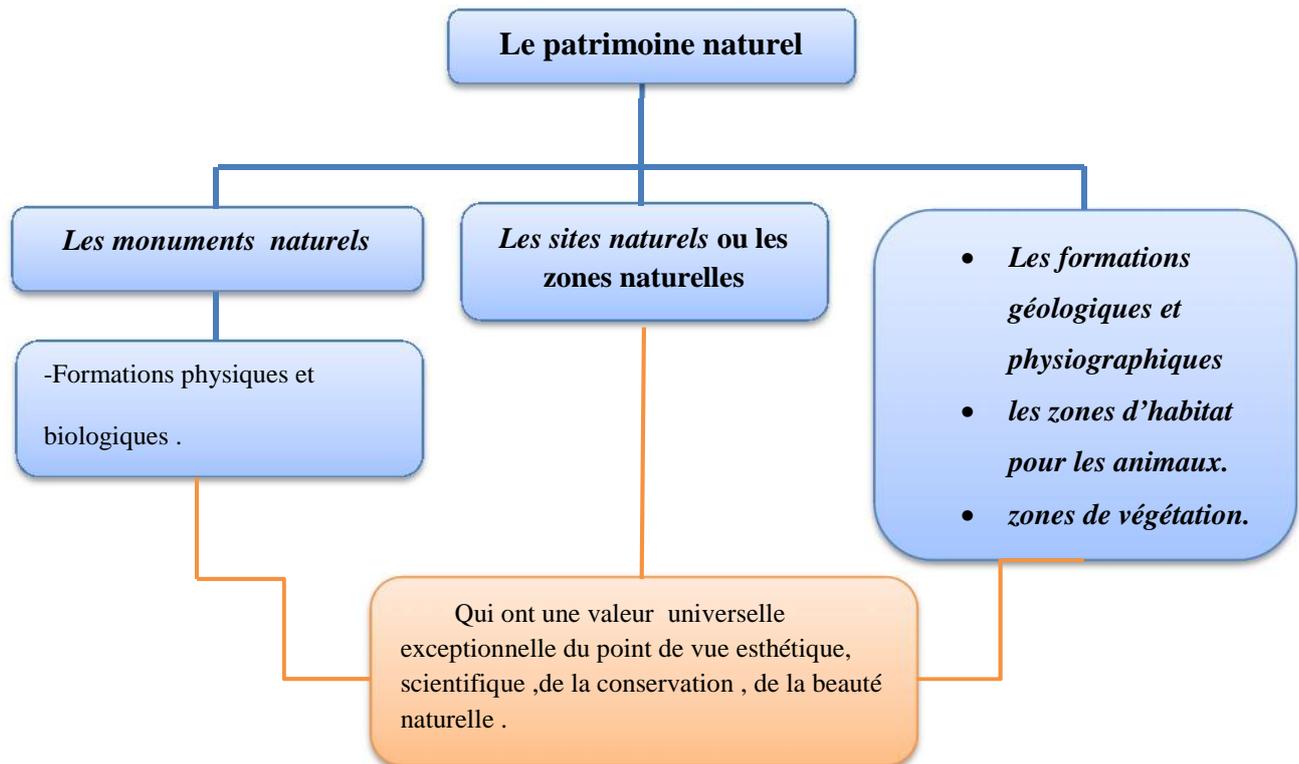
Figure N° 01 : Le patrimoine culturel selon L'UNESCO 1972.

1.1.3. Le patrimoine naturel :

Selon la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, (UNESCO 1972) sont considérés comme patrimoine naturel (Figure 02) :

- **Les monuments naturels :** constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique,

- *Les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées*, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation,
- *Les sites naturels ou les zones naturelles* : strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.



Source : Auteur 2014.

Figure N° 02 : Le patrimoine naturel selon L'UNESCO 1972.

1.1.4. La notion du monument - monument historique :

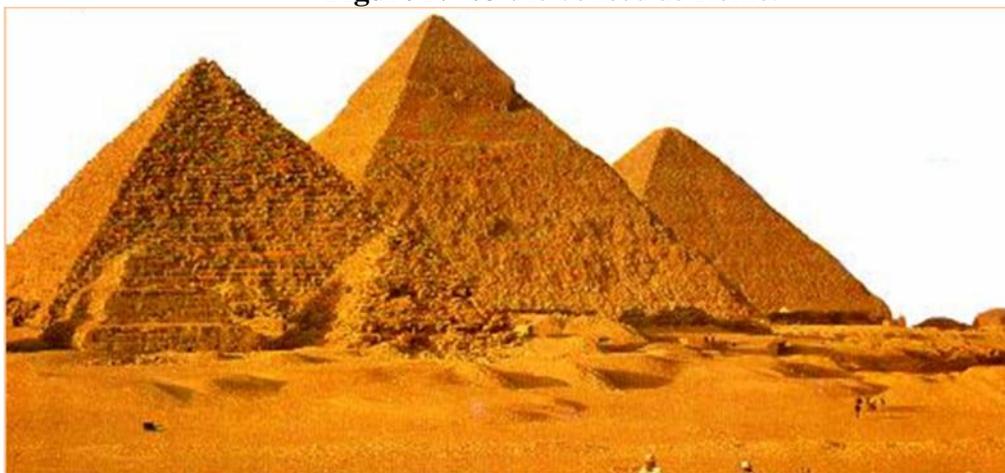
1.1.4.1. Le monument :

La notion du monument a tout d'abord vu le jour et qui, à partir du 17^{ème} siècle a été interprété par, **Antoine Furetière**, le monument « *un témoignage qui nous reste de quelque grande puissance ou grandeur des siècles passés. Les pyramides d'Égypte, le Colisée, sont de beaux monuments de la grandeur des rois d'Égypte, de la République romaine* ». (CHOAY, F, 1992).



Source <http://dinoutoo.pagesperso-orange.fr/7mdm/pyramides/pyramides.htm>

Figure N° 03 : le colisée de Rome.



Source: <http://fr.wikipedia.org/wiki/Colis%C3%A9e>

Figure N°04 : les pyramides d’Egypte.

C’est un ouvrage d’architecture, de sculpture, ou inscription destiné à perpétuer la mémoire d’un homme ou d’un événement remarquable, Ouvrage d’architecture remarquable d’un point de vue esthétique ou historique. (L’Encyclopédie Larousse).

Le monument, terme dérivé du latin *monere*, signifiant élever ou ériger, rappeler, ce qui interpelle la mémoire, n’avait un rapport qu’avec la mémoire, le souvenir. (CHOAY, F, 1992).

Un siècle plus tard, l’effacement du sens originel s’affirme lorsque l’idée de la beauté et de l’esthétique primait sur l’idéal de la mémoire, **Quatremère de Quincy** approuve cette progression dans son dictionnaire d’architecture en précisant que : « *le monument est un édifice, soit construit pour servir à éterniser le souvenir de choses mémorables, soit conçu, élevé ou disposé de manière à devenir un agent d’embellissement et de magnificence dans les villes* ». (Quatremère de Quincy, cité in CHOAY, F, 1992).

Selon Aloïs Riegl, l'objectif principal du monument est d'agir sur la mémoire : « *un monument, au sens originel du terme, désigne une œuvre érigée avec l'intention précise de maintenir à jamais présent dans la conscience des générations futures des événements ou des faits humains particuliers (ou un ensemble des uns et des autres)* ». (CHOAY, F, 1992).

Aujourd'hui, le sens de monument a encore cheminé. Au plaisir dispensé par la beauté de l'édifice a succédé l'émerveillement ou l'étonnement que provoque le tour de force technique et une version moderne du colossal. Dorénavant le monument s'impose à l'attention, interpelle au présent, troquant son ancien statut de signe pour celui de signal. Exemple : Arche de la Défense, immeuble du Lloyd's à Londres. (CHOAY, F, 1992).

1.1.4.2. Le monument historique :

En 1790, Aubin-Louis Millin parle pour la première fois de **monument historique** et les instruments de préservation à savoir ; musée, classement, l'inventaire, le réemploi, au moment où dans le contexte de la révolution française. (CHOAY, F, 1992).

L'idée de conserver un témoignage de l'Ancien Régime circule, et en 1795 **Alexandre Lenoir** est nommé pour créer le musée des monuments français, où il rassemble les fragments d'architecture qu'il parvient à sauvegarder.

Alois Riegl de sa part a mis en évidence une différenciation, au début du XX^{ème} : « *le monument est une création délibérée (gewollte) dans la destination a été assumée d'emblée, tandis que le monument historique n'est pas initialement voulu (ungewollte) est créé comme tel ; il est constitué a posteriori par les regards convergents de l'historien et de l'amateur, qui le sélectionnent dans la masse des édifices existants, dont les monuments ne représentent qu'une petite partie* ». (CHOAY, F, 1992).

Plus tard la Charte de Venise dans l'article 1 a approfondie la notion de monuments historiques. Il s'agit en fait de : « *toute création architecturale, isolée ou groupée, qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique* ». Dans le terme « **toute création** », nous verrons aussi bien « *les grandes créations* » que les « *œuvres modestes* » qui ont acquis avec le temps, une signification culturelle.

1.1.5. La mise en valeur du patrimoine :

Parmi les multiples opérations destinées à mettre le monument historique en valeur et à le transformer éventuellement en produit économique, j'évoquerai, simples jalons concrets de mon propos, quelques-unes de celles qui ont l'incidence la plus directe sur les édifices et sur leur approche par le public. De la restauration à la réutilisation, en passant par la mise en scène et l'animation. La mise en valeur du patrimoine historique présente des formes

multiples, aux contours imprécis, qui souvent se confondent ou s'associent. (CHOAY, F, 1992).

Elle considère que la *conservation et la restauration* sont les fondements de toute mise en valeur.

1.1.5.1. La conservation :

Selon la charte de Burra : « *La conservation est l'ensemble des processus qui permettent de traiter un lieu ou un bien patrimonial afin de lui maintenir sa valeur culturelle* » . (La charte de Burra).

« *La conservation est l'action de maintenir intact ou dans le même état...D'autre part le terme conservation désigne l'utilisation des techniques et procédés matérielles, servant à maintenir les édifices dans leur intégrité*». (MERLIN, p, CHOAY, F, 1988).

Selon la charte de Venise :

« *La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits*».

« *La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes*».

1.1.5.2. La restauration :

La restauration : «*Une opération consistant à rendre, au moyen de technique appropriées leur intégrité a toutes les parties l'ayant perdue, d'une œuvre d'art et en particulier, d'un édifice ou d'un ensemble d'édifices...le concept de restauration et solidaire, du point de vue historique et logique, de ceux de monument historique, d'art, d'histoire et d'archéologie*». (MERLIN, p, CHOAY, F, 1988).

Selon l'article 9 de la charte de Venise : «*La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la*

marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument ».

Nous citons quelques doctrines de la restauration :

▪ ***Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc (1814-1879) :***

Viollet-le-Duc entend grâce à une grammaire des styles architecturaux et par analogie, retrouver l'unité stylistique du monument : *« restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné ».* (VIOLLET-LE-DUC, E- E, 1968).

Pour lui *« Chaque édifice ou chaque partie d'un édifice doivent être restaurés dans le style qui leur appartient, non-seulement comme apparence, mais comme structure. Il est peu d'édifices qui, pendant le moyen âge surtout, aient été bâtis d'un seul jet, ou, s'ils l'ont été, qui n'aient subi des modifications notables, soit par des adjonctions, des transformations ou des changements partiels ».* (VIOLLET-LE-DUC, E- E, 1968).

▪ ***John Ruskin (1819-1900) :***

Il dénonce cette démarche en affirmant que l'authenticité de l'œuvre réside dans sa matière et que toute modification de celle-ci revient à renoncer à son authenticité, à son essence même. Deux conceptions contrastées ; l'un soutient des dispositions correctives pour parvenir à un idéal, dûment documenté, l'autre insiste sur le respect des marques du temps qui font partie de l'histoire de l'œuvre. (LAURENT, A, 2005).

Dans son ouvrage, *Les sept lampes de l'architecture* (1849), il définit : l'architecture comme un être humain qu'il faut préserver (en le restaurant le moins possible) mais qu'il faut laisser mourir.

▪ ***Camilo Boito (1836-1914) :***

Il construit une approche fondée sur la notion d'authenticité, sa doctrine affirme que le présent a la priorité sur le passé, c'est-à-dire que la restauration peut acquérir une légitimité si elle se garde de se faire passer pour l'original. Il développe les bases d'un style de restauration qui se donne à voir. Les ajouts, corrections, remplacement sont mis en scène par des couleurs, des textures, des matériaux différents pour éviter toute confusion avec ce qui reste de l'original. Il précise que la justesse et la nécessité de toute intervention doivent être soigneusement évaluées. Ce faisant, il pose les fondements critiques de la discipline. Avec Boito, la restauration acquiert aussi une dimension philologique par conservation des phases successives du monument.

Camilo Boito distingue différents types de restauration, selon l'époque dont relève l'édifice, et les classés comme suit (CAMILLO, B, 1963). (Voir figure N° 06) :

- **La restauration archéologique :**

Cette restauration concerne les monuments antiques, et c'est là que doit s'appliquer selon lui, dans toute sa rigueur, le principe de distinction des parties anciennes et nouvelles par la nature et la mise en œuvre des matériaux, et la simplification des formes.

Boito favorise la conservation des ruines telles qu'on les a trouvées, mais laisse une ouverture à la reconstitution à partir de données absolument certaines. Face aux reconstitutions arbitraires, il applique la méthode philologique au monument, il écrit :

« Supposons que les parties manquantes soient nécessaires pour faire tenir ensemble celles que nous avons : j'ajoute alors une construction de brique, un pilier de pierre, un fût, une architrave, je soutiens une corniche, je rénove un chapiteau, j'encastre des coins dans les arcs, etc.; mais, en supprimant les lacunes dans les figures, en me contentant de tracer les grandes lignes, en exécutant les ouvrages avec des matériaux ou des procédés différents des anciens, (...) Je devrai faire en sorte que l'on voie. Que ces adjonctions sont l'œuvre des modernes ». (CAMILLO, B ,1963).

Boito réaffirme ses principes qu'il attribua au monument de l'Antiquité et découlant du travail des architectes Giuseppe Valadier (1762-1839) et Raffaele Stern (1774-1820) sur l'Arc de Tito à Rome, par la distinction des matériaux ou des procédés différents des anciens. (Voir Figure N° 05).



Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Arc_de_Titus.

Figure N° 05: L'Arc de Titus restauré (arc de triomphe romain érigé à Rome).

- **La restauration pittoresque :**

Utilisé pour les monuments du moyen âge, portant sur l'ossature de l'architecture gothique, Boito entend par "restauration pittoresque" les mesures de consolidation de la structure qui permettent à un bâtiment de conserver l'intégrité de son aspect et qui s'interdit

de restaurer le reste. (Le terme pittoresque renvoie aux détails laissés en l'état, marqués par leurs âges leurs avatars).

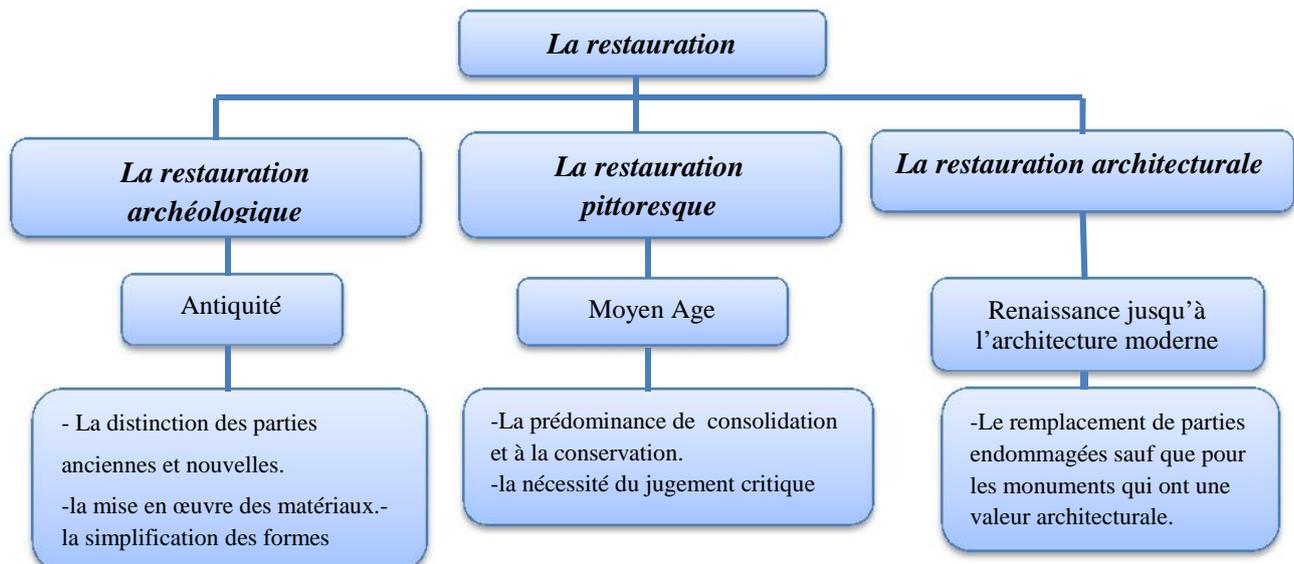
La restauration de ces monuments révèle ainsi d'une difficulté dialectique, entre les exigences de l'archéologie et du pittoresque, de la statique et de l'esthétique. (CAMILLO, B, 1963).

• **La restauration architecturale :**

Elle concerne les monuments de la Renaissance et de l'époque moderne, dans ce cas Boito s'accommode des remplacements de parties endommagées. Comme il peut adopter une démarche holistique, et investir l'édifice en totalité.

Boito est plus conciliant aux interventions sur les monuments de moins grande valeur archéologique et historique, il s'explique : *«Il suffit sans doute d'un simple signe, d'un simple rappel, pour indiquer les réfections ; mais, dans ce cas aussi, les restitutions et les rénovations doivent être évitées. Mais il ne faudra pas considérer comme une tromperie architecturale le remplacement des éléments manquants ou trop abîmés par des éléments nouveaux, fabriqués dans le même matériau et avec le même procédé que les anciens et qui, sans aller y regarder de trop près, peuvent avoir l'aspect des originaux»*. (CAMILLO, B, 1963).

Et lorsque la valeur architecturale prédomine, il ne voit pas ainsi le remplacement des éléments manquants ou trop abîmés par des éléments nouveaux, comme tromperie, mais demande une lisibilité du nouveau sans rechercher une véritable distinction.



Source : Auteur 2014.

Figure N° 06 : les trois types de la restauration.

- **Aloïs Riegl 1903 :**

Il analyse le monument d'un point de vue social et culturel. Il montre, entre autres, que la restauration doit composer, par un jugement critique, avec deux ensembles de valeurs en relations conflictuelles. Dans les valeurs de mémoire, on trouve d'abord la valeur (de culte) d'ancienneté, qui exclue toute modification et préconise la non-intervention. En parallèle, le monument peut aussi représenter un moment de l'histoire (valeur historique), par conséquent, l'intérêt porte sur son inaltération, l'intervention dans ce cas se limite à ralentir sa destruction.

Un monument possède différentes valeurs dans des proportions variables, si la restauration cherche le rétablissement de l'une de ces valeurs, ce sera forcément au détriment d'une autre. Un objet trop restauré perdra de son aspect ancien qui lui donnait sa spécificité, alors qu'un état de ruine pourra être respecté car il est le résultat d'une histoire. (LAURENT, A, 2005).

- **Renato Bonelli 1959 :**

La restauration critique, apparaît vers la fin de la seconde guerre mondiale, à un moment où la reconstruction est un besoin pressant. Bonelli assume et revendique l'acte de restauration comme le prolongement de l'acte créateur originel dans le but de retrouver et libérer la vraie forme. Il recherche l'image unitaire de l'objet à restaurer, dans une analyse critique qui définit ou justifie les conditions de la recréation. Dans le respect du monument ou de l'objet, on peut assumer la responsabilité d'une intervention et l'appropriation de l'œuvre. Cette démarche est à relier aux études d'urbanisme : l'architecture est vue comme une œuvre jamais achevée, qui s'intègre dans le tissu urbain, lui-même en constante évolution. Dans ce contexte, le restaurateur est donc autorisé à détruire des éléments entravant la vraie forme ou à en insérer de nouveaux pour la retrouver. L'intervention se fait alors dans un effort de synthèse entre le passé et le présent qui coexistent pour garantir une continuité de l'image. Il s'agit finalement de la continuité vivante de l'œuvre. (LAURENT, A, 2005).

1.1.6. La protection du patrimoine :

Afin de préserver notre patrimoine, il s'agit de mettre en place une stratégie de protection et des mesures qui se traduit par un cadre réglementaire et juridique sous formes des lois et textes normatifs tels que chartes, conventions et recommandations.

1.1.6.1. Les chartes :

- **La charte d'Athènes pour la restauration des monuments historiques:**

La charte d'Athènes pour la restauration des monuments historiques fut adoptée lors du I congrès internationale des architectes et techniciens des monuments historiques, à Athènes

en 1931.(La Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques, 21-30 Octobre 1931).

Les résolutions qui furent présentées lors de ce congrès en matière de protection des monuments historiques et appelées "**Carta del Restauro**" sont les suivantes:

- Des organisations internationales prodiguant des conseils et agissant à un niveau opérationnel dans le domaine de la restauration des monuments historiques doivent être créées.
- Les projets de restauration doivent être soumis à une critique éclairée pour éviter les erreurs entraînant la perte du caractère et des valeurs historiques des monuments.
- Dans chaque État, les problèmes relatifs à la conservation des sites historiques doivent être résolus par une législation nationale.
- Les sites archéologiques excavés ne faisant pas l'objet d'une restauration immédiate devraient être enfouis de nouveau pour assurer leur protection.
- Les techniques et matériaux modernes peuvent être utilisés pour les travaux de restauration.
- Les sites historiques doivent être protégés par un système de gardiennage strict.
- La protection du voisinage des sites historiques devrait faire l'objet d'une attention particulière.

▪ **La charte de Venise : Charte Internationale Sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites :**

La Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, connue sous le nom **charte de Venise**, Elle a été approuvée par le IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, tenu à Venise du 25 au 31 mai 1964 puis adopté en 1965 par l'ICOMOS .

Les articles de la charte de Venise tournent principalement autour des deux notions : le monument historique et les sites monumentaux.

Ils définissent également les concepts utilisés dans la préservation de chacun d'eux tels que la conservation et la restauration en ce qui concerne les monuments historiques, et les travaux des fouilles puis l'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à leur conservation. (La Charte de Venise 1965 Charte Internationale Sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites). Elle contient essentiellement par exemple :

Les définitions:

Art 1 : La notion de monuments historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le **site urbain** ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un évènement historique. Elle s'étend non seulement aux

grandes créations mais aussi aux **œuvres modestes** qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

Art 2 : La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

Art 3 : La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'oeuvre d'art que le témoin d'histoire.

La conservation :

Art 4 : La conservation des monuments impose d'abords la permanence de leur entretien.

Art 5 : La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société ; une telle affectation est souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

Art 6 : La conservation des monuments implique celle d'un cadre à son échelle.

La restauration :

Art 11 : Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectées, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration.

Art 12 : Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.

Art 13 : Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

▪ **La charte de Florance :**

En vue de compléter la charte de Venise, le Comité international des jardins historiques, décida d'élaborer une charte relative à la sauvegarde des jardins historiques. Cette dernière sera adoptée à l'issue du congrès de Florence et qui s'est tenue le 21 mai 1981. (La Charte de Florence 1981, les jardins historiques). Elle comprend entre autre par exemple :

Les définitions et objectifs :

Art 1 : Un jardin historique est une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public.

Art 3 : En tant que **monument**, le jardin doit être sauvegardé selon la charte de Venise.

Art 4 : Relèvent de la **composition architecturale** du jardin historique :

- Son plan et les différents profils de son terrain.
- Ses masses végétales : leurs essences, leurs volumes, leur jeu de couleurs, leurs espacements, leurs hauteurs respectives...
- Ses éléments construits et décoratifs...
- Les eaux mouvantes ou dormantes, reflets du ciel.

Art 7 : Qu'il soit lié ou non à un édifice, dont il est alors le complément inséparable, le jardin historique ne peut être séparé de son propre environnement urbain ou rural, artificiel ou naturel.

Restauration Et Restitution :

Art 15 : Toute restauration et à plus forte raison **toute restitution** d'un jardin historique ne sera entreprise qu'après une étude approfondie allant de la fouille à la collecte de tous les documents concernant le jardin concerné. En principe, elle ne saurait privilégier une époque aux dépens d'une autre sauf si la dégradation ou le dépérissement de certaines parties peuvent exceptionnellement être l'occasion d'une restitution fondée sur des vestiges ou une documentation irrécusable. Pourront être plus particulièrement l'objet d'une restitution éventuelle les parties du jardin les plus proches d'un édifice afin de faire ressortir leur cohérence.

Art 16 : L'intervention de **restauration** doit respecter l'évolution du jardin concerné. En principe, elle ne saurait privilégier une époque aux dépens d'une autre sauf si la dégradation ou le dépérissement de certaines parties peuvent exceptionnellement être l'occasion d'une restitution fondée sur des vestiges ou une documentation irrécusable. Pourront être plus particulièrement l'objet d'une restitution éventuelle les parties du jardin les plus proches d'un édifice afin de faire ressortir leur cohérence.

▪ La charte de restauration 1972 en Italie :

Cette charte est venue traiter de la restauration et de la conservation du patrimoine artistique en générale mais aussi pour la protection des monuments archéologique, des biens architecturaux et des sites ainsi que des centres historiques. Sa rédaction est l'œuvre de l'historien et critique d'art **Cesare Brandi**.

Les articles de cette charte sont venu compléter les chartes précédentes en mettant en évidence que **toute sauvegarde est mesure conservatoire** qui n'implique pas d'intervention directe sur l'œuvre mais que **toute restauration** est une intervention visant à **conserver l'effcience des œuvres et des objets**, à en faciliter la lecture et à les transmettre intégralement aux générations futures.

- **La charte de Cracovie 2000:**

Cette charte reprend, en les approfondissant parfois, un certain nombre de points des deux chartes précédentes (la charte d'Athènes, la charte de Venise).

(<http://www.tourisme93.com/des-chartes-pour-encadrer-la-restauration-des-monuments-historiques.html>) .

Elle a le mérite d'apporter un cadre conceptuel important et ceci par l'apparition de la notion du **projet de restauration**, Celui-ci « *doit être basé sur un éventail d'options techniques adéquates et être préparé par un processus cognitif de recueil d'informations et de compréhension de l'immeuble ou du site* », induisant l'interdisciplinarité.

Elle est basée sur l'intervention minimum, **l'authenticité, l'intégrité et l'identité**. Elle insiste sur l'apport des matériaux et techniques modernes ; « *tout nouveau matériau, toute nouvelle technologie doivent être rigoureusement testés, comparés et maîtrisés avant application* » et particulièrement l'importance du teste préalable et leurs maîtrise ainsi qu'un suivi permanent du monument.

Elle présente aussi la nouveauté d'élargir le champ de la restauration du patrimoine aux villes et villages qui doivent être perçus dans leur environnement territorial, le paysage faisant partie du patrimoine culturel car « *dans de nombreuses sociétés, les paysages ont un rapport historique avec le territoire et les influences de la ville* ».

Enfin, la présentation au public y est encouragée avec, notamment, « *le recours aux technologies modernes, aux banques de données, aux systèmes d'information et aux techniques de présentation virtuelle.* ».

- **La charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (Charte de Washington 1987) :**

Elle fut adoptée par l'Assemblée Générale d'ICOMOS à Washington D.C, octobre 1987 ; complétant la charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et sites de Venise en 1964, ce nouveau texte définit les principes et les objectifs, les méthodes et les instruments de l'action propre à sauvegarder la qualité des villes historiques, à favoriser l'harmonie de la vie individuelle et sociale et à perpétuer l'ensemble des biens, même modestes, qui constituent la mémoire de l'humanité. (La charte Internationale pour la sauvegarde des villes).

Elle comprend par exemple :

Les définitions :

La présente charte concerne plus précisément les villes grandes ou petites et les centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti, qui, outre leur qualité de

document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles. Or, celles-ci sont menacées de dégradation, de déstructuration voire de destruction, sous l'effet d'un mode d'urbanisation né à l'ère industrielle et qui atteint aujourd'hui universellement toutes les sociétés.

Les Principes et objectifs :

- La sauvegarde des villes et quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être pris en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux.
- Les valeurs à préserver sont le caractère historique de la ville et l'ensemble des éléments matériels et spirituels qui en exprimant l'image, en particulier:
 - la forme urbaine définie par la trame et le parcellaire.
 - les relations entre les divers espaces urbains: espaces bâtis, espaces libres, espaces plantés.
 - la forme et l'aspect des édifices (intérieur et extérieur), tels qu'ils sont définis par leur structure, volume, style, échelle, matériaux, couleur et décoration.
 - les relations de la ville avec son environnement naturel ou créé par l'homme.
 - les vocations diverses de la ville acquises au cours de son histoire.

Toute atteinte à ces valeurs compromettrait l'authenticité de la ville historique.

- La participation et l'implication des habitants de toute la ville sont indispensables au succès de la sauvegarde. Elles doivent donc être recherchées en toutes circonstances et favorisées par la nécessaire prise de conscience de toutes les générations. Il ne faut jamais oublier que la sauvegarde des villes et quartiers historiques concerne en premier leurs habitants.
- Les interventions sur un quartier ou une ville historique doivent être menées avec prudence, méthode et rigueur, en évitant tout dogmatisme, mais en tenant compte des problèmes spécifiques à chaque cas particulier.

▪ La charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique (1990) :

Préparée par le Comité International pour la Gestion du Patrimoine Archéologique (ICAHM) et adoptée par la 9^{ème} Assemblée Générale de l'ICOMOS à Lausanne en 1990. (La charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, 1990).

Elle comprend entre autre :

Définition :

Art 1 : Le patrimoine archéologique est la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Il englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé.

Les politiques de conservation intégrée :

Art2 : Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable. L'agriculture et les plans d'occupation des sols résultant de programmes d'aménagement doivent par conséquent être réglementés afin de réduire au minimum la destruction de ce patrimoine. Les politiques de protection du patrimoine archéologique doivent être systématiquement intégrées à celles qui concernent l'agriculture, l'occupation des sols et la planification, mais aussi la culture, l'environnement et l'éducation. La création de réseaux archéologiques doit faire partie de ces politiques.

Les politiques de protection du patrimoine archéologique doivent être prises en compte par les planificateurs à l'échelon national, régional et local.

La participation active de la population doit être intégrée aux politiques de conservation du patrimoine archéologique. Cette participation est essentielle chaque fois que le patrimoine d'une population autochtone est en cause. La participation doit être fondée sur l'accès aux connaissances, condition nécessaire à toute décision. **L'information du public est donc un élément important de la conservation intégrée.**

Les Inventaires :

Art 4 : La protection du patrimoine archéologique doit se fonder sur la connaissance la plus complète possible de son existence, de son étendue et de sa nature. Les inventaires généraux du potentiel archéologique sont ainsi des instruments de travail essentiels pour élaborer des stratégies de protection du patrimoine archéologique. Par conséquent, l'inventaire doit être une obligation fondamentale dans la protection et la gestion du patrimoine archéologique.

En même temps, les inventaires constituent une banque de données fournissant les sources primaires en vue de l'étude et de la recherche scientifique. L'établissement des inventaires doit donc être considéré comme un processus dynamique permanent. Il en résulte aussi que les inventaires doivent intégrer l'information à divers niveaux de précision et de fiabilité, puisque des connaissances même superficielles peuvent fournir un point de départ pour des mesures de protection.

La maintenance et conservation :

Art 6 : Conserver "in situ" monuments et sites devrait être l'objectif fondamental de la conservation du patrimoine archéologique. Toute translation viole le principe selon lequel le patrimoine doit être conservé dans son contexte original. Ce principe souligne la nécessité d'une maintenance, d'une conservation et d'une gestion convenable. Il en découle que le patrimoine archéologique ne doit être ni exposé aux risques et aux conséquences de la fouille, ni abandonné en l'état après la fouille si un financement permettant sa maintenance et sa conservation n'est pas préalablement garanti.

L'engagement et la participation de la population locale doivent être encouragés en tant que moyen d'action pour la maintenance du patrimoine archéologique. Dans certains cas, il peut être conseillé de confier la responsabilité de la protection et de la gestion des monuments et des sites à des populations autochtones.

▪ **La charte Européenne du patrimoine architectural (Amsterdam 1975) :**

La Charte Européenne du patrimoine architectural a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe proclamée au Congrès sur le patrimoine architectural européen qui a lieu à Amsterdam du 21 au 25 octobre 1975.

L'énoncé de cette charte porte sur les principes généraux qui doivent guider l'action concertée des responsables et des citoyens pour la conservation du **patrimoine architectural** en milieu urbain et rural, porteur de valeurs culturelles, sociales, économiques irremplaçables. Il ne s'agit pas seulement de monuments majeurs isolés mais également de leur cadre qui va au-delà des abords pour inclure l'ensemble urbain, rural et le site hérités du passé.

Parmi les principes, le texte insiste sur l'intégration des monuments et ensembles historiques dans la vie des citoyens et d'en tenir compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme. (<http://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/427-charte-europeenne-pour-le-patrimoine-architectural-1975>).

▪ **La charte d'Aalborg : charte des villes européennes pour la durabilité:**

Elle contient 3 parties :

- 1ère partie: Déclaration commune: les villes européennes pour la durabilité.
- 2ème partie: Campagne des villes européennes durables.
- 3ème partie: Participation au processus local de l'Action 21: plans locaux d'action en faveur de la durabilité.

Le contenu :

Dans une première partie, intitulée « Déclaration : les villes européennes signataires affirment leur rôle historique et leur responsabilités dans les problèmes environnementaux prenant conscience que la consommation des ressources menace la nature, elles affirment comme proche des citoyens et des problèmes leur vocation à être des communautés durables *« les villes ont donc un rôle essentiel à jouer pour faire évoluer les habitudes de vie ,de production et de consommation ,et les structures environnementales »* ».

Rappelant les principes de durabilité en particulier en s'engageant à préserver la biodiversité l'eau et l'air, dans des « plans locaux de durabilité », chacune à son niveau, mais globalement ,à sa mesure et son rythme .elles affirment que ce processus est liée à une innovation citoyenne permettant la résolution créative des problèmes .elles s'engagent à une économie investissant dans « la conservation du capital naturel », « en réduisant notre niveau d'exploitation actuel », des réserves ,en « en constituant de nouvelles » et « accroissant le rendement final». Les « populations démunies » étant les plus touchés, les villes veulent « *intégrer à la protection de l'environnement les exigences sociales* », notamment par des emplois viables par un aménagement durable du territoire, tirant partie de la densité de la centralité, limitant la moitié motorisée l'exploitation des « *ressources des zones périphériques* », le réchauffement climatique et l'intoxication des écosystèmes.

Ces objectifs seront obtenus par l'auto gestion au plan local, la citoyenneté de coopération entre « tous les partenaires citoyens, entreprises, groupes d'intérêt ».

1.1.6.2. Les conventions :

Nous citerons quelques exemples de conventions de protection, qui ont une relation avec le patrimoine culturel, sa conservation et les règles à respecter dans les actions éventuelles à entreprendre pour sa mise en valeur :

- **Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, Culturel et naturel de 1972:**

Cette convention fut adoptée par la conférence générale à sa dix-septième session paris, 16 novembre 1972. Elle est venue définir **le patrimoine culturel et naturel** menacés de destruction par les causes de dégradation et par l'évolution de la vie sociale et économique qui provoque des phénomènes de destruction encore plus graves.

Elle considère comme patrimoine culturel, en termes de bâti, les monuments, les ensembles, et les sites. Cette convention met l'accent sur l'adoption d'une politique, dans les conditions appropriées à chaque pays, visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes

de planification générale.(Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée par la conférence générale à sa dix-septième session paris, 16 novembre 1972).

- **Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de L'Europe (Grenade, 1985):**

La Convention de Grenade a été adoptée le 3 octobre 1985 à Grenade (Espagne) et est entrée en vigueur le 1er décembre 1987. Elle est ouverte à la signature des Etats membres et à l'adhésion des Etats non membres et de la Communauté européenne.

Cette convention rappelle qu'il importe de transmettre un système de références culturelles aux générations futures, d'améliorer le cadre de vie urbain et rural et de favoriser par la même occasion le développement économique, social et culturel des Etats et des régions; et affirmant il faut de s'accorder sur les orientations essentielles d'une politique commune qui garantisse la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural. (Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe Grenade, 1985).

1.1.6.3. Les recommandations :

- **Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites (11 décembre 1962) :**

Les paysages et les sites constituent un facteur important de la vie économique et sociale d'un grand nombre de pays, ainsi qu'un élément important des conditions d'hygiène de leurs habitants.

Cette recommandation est venue mettre l'accent sur la sauvegarde et la protection des paysages et sites, naturels ou créés par l'homme, contre les atteintes qui ont appauvri le patrimoine culturel, esthétique et vital de régions entières.

Ce développement désordonné des agglomérations, ainsi que l'exécution de grands travaux et la réalisation de vastes plans d'aménagement et d'équipements, ont eu des répercussions sur la valeur esthétique des paysages.

Adoptée en 1962, la recommandation, entend par sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, la préservation et, lorsque cela est possible, la restitution de l'aspect des paysages et des sites, naturels, ruraux ou urbains, qu'ils soient dus à la nature ou à l'entreprise de l'homme, qui présentent un intérêt culturel ou esthétique ou qui constituent des milieux naturels caractéristiques.

Dans ses principes généraux, la sauvegarde des paysages et des sites ne se limite pas à certains paysages ou à certains sites déterminés mais s'étend à l'ensemble du territoire. Tels les paysages et les sites urbains, qui sont en général les plus menacés, notamment par les

travaux de construction et la spéculation foncière ainsi que la protection des abords des monuments.

Particulièrement dans la construction d'immeubles publics et privés de toutes sortes où leurs plans devraient être conçus de façon à respecter certaines exigences esthétiques relatives à l'édifice même et en harmonie avec l'ambiance que l'on veut sauvegarder, tout en évitant une facile imitation de certaines formes traditionnelles et pittoresques.

(http://Portal.Unesco.Org/Fr/Ev.Php-Url_Id=13067&Url_Do=Do_Topic&Url_Section=201.Html) .

▪ **Recommandation de l'UNESCO concernant la préservation des biens Culturels mis en péril par les travaux publics ou privés de 1968 :**

Les biens culturels sont le produit et le témoignage des différentes traditions et des réalisations intellectuelles du passé et constituent de ce fait un élément essentiel de la personnalité des peuples.

Il est indispensable de les préserver dans la mesure du possible et conformément à leur importance historique et artistique, et de les mettre en valeur de façon que les peuples se pénétrant de leur signification et de leur message, ils prennent ainsi une conscience accrue de leur propre dignité.

L'expression biens culturels définie par cette recommandation concerne :

Les biens immeubles : tels que les sites archéologiques, historiques, les constructions ou autres éléments ayant un intérêt historique, scientifique, artistique ou architectural, de caractère religieux ou profane, y compris les ensembles traditionnels, les quartiers historiques d'agglomérations urbaines ou rurales et les vestiges de civilisations antérieures qui ont une valeur ethnologique.

Les biens meubles : d'importance culturelle, y compris ceux qui est existant ou ont été trouvés dans des biens immeubles et ceux, enfouis sous la terre, qu'on peut découvrir dans les sites archéologiques ou historiques.

L'expression **Biens culturels** englobe non seulement les sites et monuments architecturaux, archéologiques et historiques reconnus ou classés, mais aussi les vestiges du passé qui ne sont pas répertoriés ou classés, et les sites et monuments récents ayant une importance artistique ou historique.

La suppression de constructions de moindre importance suite aux projets de rénovation urbaine, devrait être évitée, même si dans cette zone les monuments classés sont conservés, les rapports historiques et le cadre de quartiers anciens sont détruits. De même que pour des

projets entrepris dans des zones où des ensembles traditionnels ayant globalement une valeur culturelle, risquent d'être détruits parce qu'ils ne comprennent pas de monuments classés. (L'action normative à l'UNESCO volume II, conventions, recommandations, déclarations et chartes adoptées par l'UNESCO, 1948 - 2006).

▪ **Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (Nairobi 1976) :**

Adoptées par la conférence générale de l'UNESCO (19^e session), qui s'était tenue à Nairobi du 26 au 30 novembre 1976. Elle concernait notamment :

Les définitions :

▪ On entend par **ensemble historique ou traditionnel**, tout groupement de constructions et d'espaces y compris les sites archéologiques et paléontologiques constituant un établissement humain en milieu urbain comme en milieu rural, dont la cohésion et les valeurs sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, historique, préhistorique, esthétique, ou socioculturel.

▪ On entend par **environnement** des ensembles historiques ou traditionnels, le cadre naturel ou construit qui affecte la perception statique ou dynamique de ces ensembles ou qui leur est rattaché de façon immédiate ou par des liens sociaux, économiques ou culturels.

- on entend par **sauvegarde** l'identification, la protection, la conservation, la restauration, la réhabilitation, l'entretien et la revitalisation des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement.

Quelques Mesures de sauvegarde :

- La sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement devrait être assurée conformément aux principes énoncés ci-dessus et aux méthodes exposées ci-après, les mesures spécifiques étant déterminées selon les compétences législatives et constitutionnelles et l'organisation sociale et économique de chaque État.

- La mise en œuvre d'une politique globale de sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement devrait se fonder sur des principes valables pour l'ensemble de chaque pays.

- Les dispositions portant institution d'un régime de sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels devraient énoncer les principes généraux relatifs à l'établissement et l'adoption des plans et documents nécessaires et, en particulier Les servitudes générales applicables aux zones protégées et à leur environnement.

- les plans et documents de sauvegarde devraient notamment définir les zones et les éléments à protéger; Les servitudes spécifiques; Les normes régissant les travaux d'entretien, de restauration et de transformation; Les conditions générales d'installation des réseaux et des équipements nécessaires à la vie urbaine ou rurale.
- La législation de sauvegarde devrait être assortie en principe de dispositions préventives contre les infractions au règlement de sauvegarde et contre toute hausse spéculative des valeurs immobilières dans les zones protégées, qui risquent de compromettre une protection et une restauration conçues en fonction de l'intérêt collectif.
- Le respect des mesures de sauvegarde devrait être imposé tant aux collectivités publiques qu'aux particuliers. Toutefois, un mécanisme de recours contre les décisions illégales arbitraires ou injustes devrait être prévu.
- En particulier les dispositions relatives aux immeubles et îlots insalubres ainsi qu'à la construction de logements sociaux devraient être conçues ou amendées de manière à s'accorder à la politique de sauvegarde et à y contribuer.
- Les effets des mesures de protection sur des édifices et des terrains devraient être rendus de notoriété publique et faire l'objet d'une inscription auprès d'un organisme officiellement compétent .

(<http://portal.unesco.org/fr/ev.php->

[URL_ID=13133&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13133&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)).

1.2. Les valeurs du patrimoine:

Le concept du patrimoine , du fait de son évolution , a acquis une multitudes de valeurs, qu'elles ont fini par renvoyer aux faits culturels de la société , rattachant au passé mais servant des usages actuels , il joue un rôle important dans l'affermissement de l'identité des sociétés , il peut aussi voir s'accroître son pouvoir d'attraction démographique , touristique et économique ,et il devient de ce fait un producteur de valeur.

La notion de valeurs se fonde sur les valeurs positives associées à un bien ou un lieu pour guider et planifier les interventions nécessaires à faire sur ce dernier afin de le protéger. Donc l'évaluation des valeurs, est un point de référence pour aborder le patrimoine culturel, et est une étape fondamentale pour toutes les activités reliées à sa conservation.

Il est important de souligner que le développement de cette notion est relativement récent et que peu d'écrits ont été publiés à ce jour, exception faite des rapports du *Getty Conservation Institute* (GCI). Ce centre de recherche est l'un des seuls à avoir étudié la notion de valeurs de manière précise. Préoccupé par l'élaboration d'un cadre de gestion pour le patrimoine, le GCI a publié trois rapports à la fin des années 1990 ; *Assessing the values of*

the cultural Heritage, Economic and Heritage Conservation et *Values and Heritage Conservation*, étudient les fondements de la notion de valeurs, pour ensuite proposer un modèle de gestion. (ANDREE THIFFAULT, M, 2011).

1.2.1. La notion de valeur :

La notion de valeur occupe une place centrale dans la discipline de la conservation du patrimoine culturel, comme l'affirme John Pendlebury, professeur à l'Université de *Newcastle* en conservation de l'environnement bâti, « *les sociétés ne conservent que ce qu'elles valorisent* ». (PENDLEBURY, J, 2009).

La notion de valeur comporte plusieurs interprétations, et intéresse un grand nombre de disciplines ; morale, économie, philosophie, mathématique, etc. elle connue une multitude de définition .La plus usuelle et la plus communément entendue et celle que définit le petit robert : « *qualité estimé par un jugement* ». (Le petit Robert, 2003).

D'autre part : « *la valeur d'un bien est ce qui rend d'intérêt, elle réfère à l'essence même du bien, c'est-à-dire, ce dont il témoigne* ». (ICCROM , 2009).

Sur la base des recherches du *Getty conservation Institute* et dans une perspective patrimoniale : « *Le terme valeur se définit comme une caractéristique positive attribuée à un lieu ou un bien par l'autorité, des individus ou des professionnels* ». (MASON, R, et AL, 2000).

Donc, les objets du patrimoine, dans cette vision ne possèdent pas de valeur dans leur forme initiale. Les valeurs sont plutôt produites au fil du temps par leurs interactions et le contexte social. Elles sont donc le résultat d'une construction de divers points de vue, provenant de différents individus. (PENDLEBURY, J, 2009).

1.2.2. Les valeurs du patrimoine selon Alois Riegl :

Vu de la ressemblance des différentes typologies des valeurs, et pour l'évaluation des objets culturelles nous nous proposons d'étudier la typologie qui a été établie pour la première fois par Alois Riegl au début du XX^{eme} siècle, afin dégager les différentes définitions et caractéristiques de ces valeurs.

Ces valeurs sont multiples, et sa mise en théorie s'est effectuée à l'occasion de questions pratiques que posait le patrimoine : d'abord, **quelles valeurs justifient que l'on préserve le patrimoine du vandalisme** (comme l'Abbé Grégoire) ou des atteintes du temps (comme Vitet et Mérimée) ? Ensuite, et surtout, au nom **de quelles valeurs orienter une action de restauration** (dans un sens comme Viollet-le-Duc ou Gilbert Scott ou dans un autre comme Scarpa ou Froidevaux), la mettre en théorie (comme Viollet-le-Duc encore, ou comme Boito puis Brandi) ou préférer ne pas restaurer (comme Ruskin) ? Alors que l'entretien a

toujours fait consensus, la restauration a toujours été controversée, obligeant les protagonistes du débat à argumenter leur position sur la base des valeurs du bien considéré. Les théories des valeurs du patrimoine ont donc toujours été inséparables des théories de la restauration. (TRICAUD, P-M, 2010).

En 1903, Alois Riegl, publie *Le Culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*, ouvrage central, il propose une première classification des valeurs attachée au patrimoine et aux monuments historiques d'un point de vue social et culturel, il définit trois catégories de monument : **les monuments** voulus qui porte une valeur commémorative, **les monuments historique** qui présente un témoignage d'une ou plusieurs période de l'histoire, et **les monuments anciens** qui portent les traces du temps et représente un intérêt par leur valeur d'ancienneté, cette ancienneté est indiqué par une imperfection, un manque d'intégralité.

Riegl divise les valeurs attribuées aux monuments historiques en deux catégories. Les unes, dites remémoration. Les autres dites, de contemporanéité. (CHOAY, F, 1992).

1.2.2.1. Les valeurs de remémoration:

Les valeurs de remémoration sont liées au fait que l'objet parle du passé, et font intervenir la mémoire. (CHOAY, F, 1992).

Elles composent de trois valeurs distinctes, apparues successivement au cours de l'histoire, chacune étant une extension de la précédente. Il les décrit en allant de la plus récente à la plus ancienne ; la valeur d'ancienneté, valeur historique, valeur de remémoration intentionnelle.

- ***La valeur d'ancienneté :***

La valeur d'ancienneté est concédée lorsqu'il est possible de percevoir nettement les traces du passé laissées par le passage du temps sur le monument (la patine, l'usure, l'érosion, la décomposition). (RIEGL, A, 1984).

On admet que, tous les biens peuvent prendre une valeur d'ancienneté avec le temps. La plupart prennent des altérations qui témoignent du passage du temps ; même ceux qui sont inaltérables, comme les objets en or, en pierres précieuses ou en verre, peuvent montrer par leur style suranné qu'ils remontent à un passé lointain.

- ***La valeur historique :***

Elle renvoie à la capacité du monument à témoigner des événements passés

« *La valeur historique d'un monument réside dans le fait qu'il représente pour nous un stade particulier, en quelque sorte unique, dans le développement de la création humaine* ». (RIEGL, A, 1984).

Donc, il ne s'agit pas seulement de parler du passé, mais d'une époque précise.

▪ ***La valeur de remémoration intentionnelle :***

La valeur de commémoration fait référence à l'intention originale du créateur, de commémorer un moment ou un événement précis pour qu'il soit présent dans la conscience des générations futures. (RIEGL, A, 1984).

1.2.2.2. Les valeurs de contemporanéité :

Les valeurs de contemporanéité appartiennent au présent, sont de deux sortes. Il s'agit des valeurs d'usage et d'art. (RIEGL, A, 1984) :

▪ ***La valeur d'usage :***

La valeur d'usage est celle qui distingue le monument historique des ruines archéologiques qui n'ont pas de fonction et sont donc essentiellement historiques. (CHOAY, F, 1992).

▪ ***La valeur d'art :***

Alois Riegl indique par la valeur d'art, une valeur esthétique, et concerne autant les œuvres artistiques anciennes que la conservation intacte de leur apparence .Il distingue deux types de la valeur esthétique ; la valeur de nouveauté et la valeur d'art relative. (RIEGL, Alois, 1984).

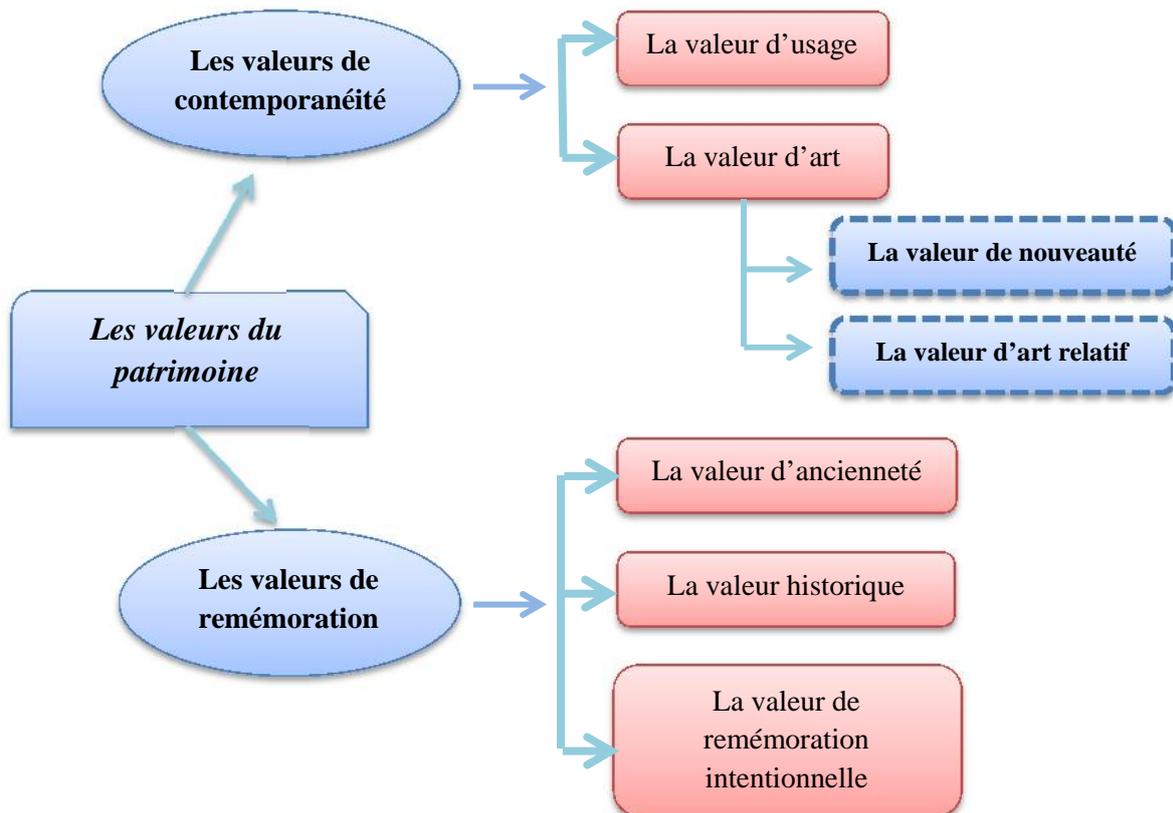
La valeur de nouveauté :

La valeur de nouveauté est rattachée à l'aspect achevé du monument : plus le monument est intact, plus il est précieux. Cette valeur de nouveauté s'oppose le plus souvent à la valeur d'ancienneté, dans la mesure où les marques du temps altèrent l'intégrité de l'œuvre.

La valeur d'art relative :

La valeur d'art relatif, reflète l'appréciation des œuvres du passé et est le résultat de la contemplation.

Toutes ces valeurs du patrimoine du Riegl peuvent être résumées dans le schéma suivant (voir figure N°07) :



Source : Auteur 2014.

Figure N° 07 : Les valeurs associées aux monuments historiques proposées par Riegl .A

1.2.3. Les nouvelles valeurs proposées par Randall Mason:

Actuellement, plusieurs déclinaisons de valeurs ont été développées afin de comprendre et guider la conservation du patrimoine culturel. Randall Mason propose une typologie qui s'articule autour de valeurs qui se complètent, elles se résument en deux valeurs : les valeurs socioculturelles et les valeurs économiques. (MASON, R, et AL, 2000).

1.2.3.1. Les valeurs socioculturelles :

Ces valeurs peuvent se classer en plusieurs rubriques :

- **La valeur historique :**

Un bien ou un lieu peut posséder une valeur historique, parce qu'il a la capacité de témoigner de manière cohérente du passé.

- **La valeur culturelle / symbolique :**

Un bien peut posséder une valeur culturelle ou symbolique, parce qu'il représente les traditions et les croyances associées à une société (pratiques, rituels, idéologies, mœurs).

- **La valeur sociale :**

Un bien peut posséder une valeur sociale, parce qu'il représente ou occupe une place importante dans la vie sociale d'une communauté ou d'un groupe d'individus. Elle peut

également concerner les lieux qui favorisent les échanges entre les individus même s'ils n'ont pas de qualités esthétiques.

- **La valeur spirituelle ou religieuse :**

Un bien peut posséder une valeur spirituelle ou religieuse, parce qu'il est associé à des religions ou des croyances spirituelles.

- **La valeur esthétique :**

Un bien peut posséder une valeur esthétique par ses attributs et qualités visuelles qui provoquent l'émotion chez les visiteurs.

1.2.3.2. Les valeurs économiques :

Le patrimoine possède aussi une valeur économique. Cette valeur renvoie « *à son rendement actuel, ainsi qu'aux conditions et au potentiel économique des différentes décisions éventuelles* ». (GREFFE, X, 1990).

Autrement dit, la valeur économique fait référence aux retombées économiques du patrimoine.

- **La valeur d'usage :**

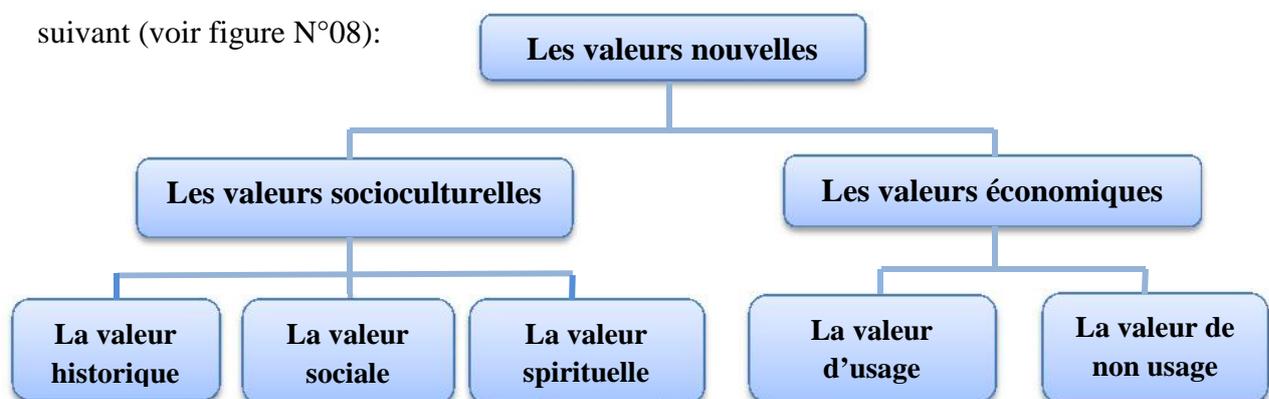
Le patrimoine peut se voir attribuer une valeur d'usage qui fait directement référence au marché de consommation. Elle découle de la somme monétaire demandée pour l'utilisation ou la visite d'un bien ou d'un lieu.

- **La valeur de non - usage :**

Sur laquelle, il est difficile d'attribuer une valeur monétaire. Cependant de non usage n'en a pas moins une valeur marchande vu les dépenses que les individus consentent à déboursier de leur argent pour les préserver.

Cette dernière est divisée en trois catégories qui examinent chacun des aspects spécifiques, notamment : *la valeur d'existence, d'option et de legs*.

Les valeurs du patrimoine selon Randall Mason, peuvent être résumées dans le schéma suivant (voir figure N°08):



Source : Auteur 2014.

Figure N° 08 : les valeurs du patrimoine proposées par Randall Mason.

1.2.4. La typologie de valeurs:

Randall Mason a synthétisé les principales typologies de valeurs depuis leur élaboration par Alois Riegl jusqu'à ce jour. Il a effectué un classement chronologique. (MASON, R, et AL, 2000).

Tableau N°01 : Typologies de valeurs du patrimoine selon diverses écoles et organisations.

<i>A.Riegl 1903</i>	<i>Lipe 1984</i>	<i>Burra Charter 1999</i>	<i>Frey 1997</i>	<i>English Héritage 1997</i>
ancienneté	économique	esthétique	économie	culturelle
historicité	esthétique	historique	option	éducative/acad
commémoration	associative/symb	scientifique	existence	émique
usage	olique	sociale (incluant les	legs	économique
nouveauté	informativ	valeurs spirituelle,	prestige	fonctionnelle
		politique, nationale, etc.)	éducation	récréative
				esthétique

Source : Auteur 2014.

1.2.5. Du patrimoine monumental au patrimoine architectural et urbain :

1.2.5.1. Le patrimoine architectural ? :

Selon la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade Octobre 1985 : « *le patrimoine architectural constitue une expression irremplaçable de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel, un témoin inestimable de notre passé et un bien commun à tous* ».

Cette dernière dans son premier article définit l'expression patrimoine architectural en affirmant qu'elle intègre les biens immeubles suivant (voir figure N°09):

- **Les monuments** : toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations.
- **Les ensembles architecturaux** : groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique.

- **Les sites** : œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique.

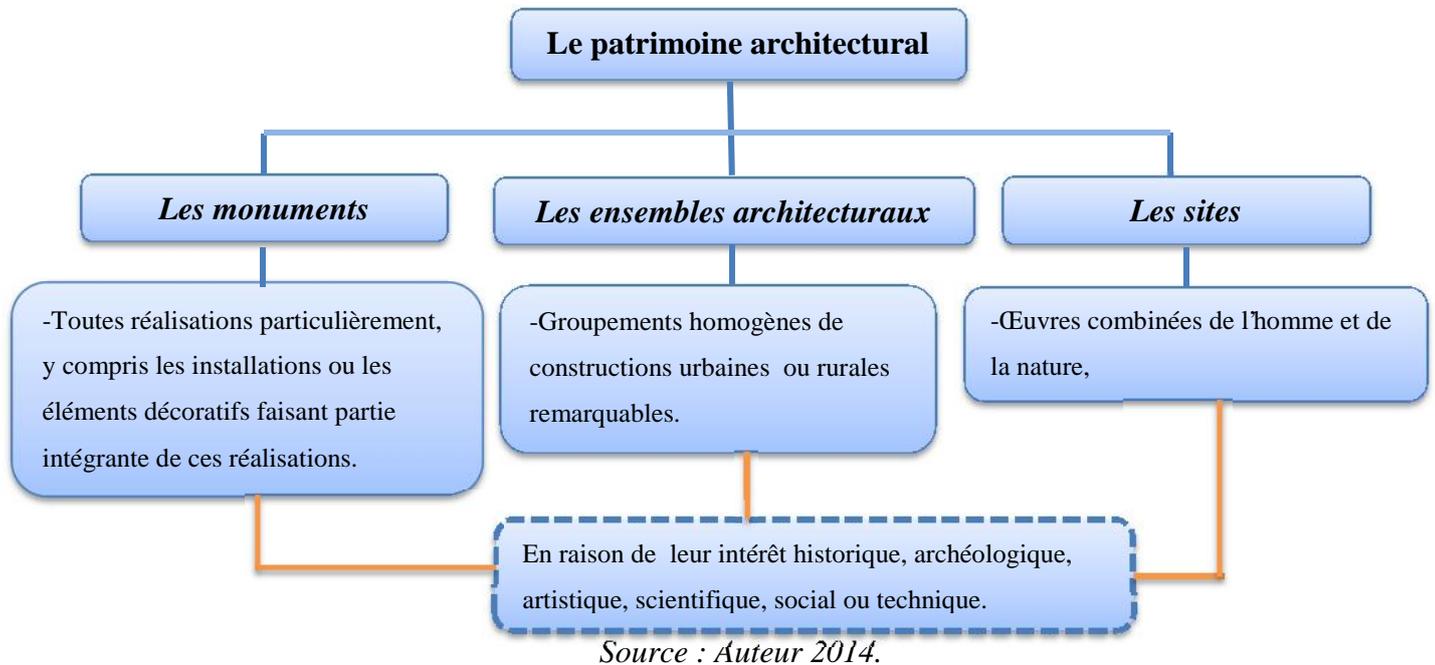


Figure N° 09 : Les composantes du patrimoine architectural, selon la convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Architectural de l'Europe, Grenade Octobre 1985.

Donc, le patrimoine architectural est l'ensemble des constructions humaines qui ont une grande valeur parce qu'elles caractérisent une époque, une civilisation ou un événement, et à cause de cette valeur, nous voulons transmettre aux générations futures.

1.2.5.2. Le patrimoine urbain : un patrimoine récent ? :

Le patrimoine comme notion a été toujours en évolution permanente, et il a même dépassé la simple signification d'un monument historique isolé défini par A. Reigl, à la prise en compte des ensembles, centres urbains et sites.

Cette notion de patrimoine urbain est apparue dans les années **1930** sous la plume de l'architecte italien Gustavo Giovannoni, elle a marqué le passage de l'attention portée au monument historique à la prise en compte de l'ensemble urbain, dans un contexte de rejet de l'urbanisme fonctionnaliste. (VERNIERES , M, et Al, 2012).

Si le terme de patrimoine urbain est ainsi apparu en Italie dans les années 1930, il n'a revêtu de valeur opérationnelle en France que dans les années 1960, en réaction à la rénovation destructrice adoptée tout au long de la décennie précédente pour résorber les quartiers anciens dégradés et insalubres. La notion est au fondement de la loi de 1962 sur les secteurs sauvegardés, qui vise la protection des centres anciens en raison de son : « *caractère*

historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles ».

(http://fr.wikipedia.org/wiki/Secteur_sauvegard%C3%A9).

Cette prise en compte du contexte du monument est entérinée par la Charte d'Athènes dès 1931 : « *La Conférence recommande de respecter, dans la construction des édifices, le caractère et la physionomie des villes, surtout dans le voisinage des monuments anciens dont l'entourage doit être l'objet de soins particuliers. Même certains ensembles, certaines perspectives particulièrement pittoresques, doivent être préservés.* ». (Charte d'Athènes, 1931).

Au plan européen, cette approche est consacrée par la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite Charte de Venise, adoptée en 1964 par une conférence qui aboutit à la création du Conseil international des monuments et des sites (International Council of Monuments and Sites, ICOMOS). Désormais, « *la notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.* ». (la charte de Venise ,1964).

La Charte d'Amsterdam adoptée en 1975 , a de sa part institutionnalisé la notion d'ensemble urbain ancien, de ville ancienne dès son premier article : « *Le patrimoine architectural européen est formé non seulement par nos monuments les plus importants mais aussi par les ensembles que constituent nos villes anciennes et nos villages de tradition dans leur environnement naturel ou construit. Pendant longtemps on a protégé et restauré que les monuments majeurs, sans tenir compte de leur cadre. Or, ils peuvent perdre une grande partie de leur caractère si ce cadre est altéré. En outre, les ensembles, même en l'absence d'édifices exceptionnels, peuvent offrir une qualité d'atmosphère qui en fait des œuvres d'art diverses et articulées. Ce sont ces ensembles qu'il faut conserver aussi en tant que tels.*».(Charte Amsterdam ,1975).

L'ICOMOS de son côté formalisera définitivement le concept de « ville historique » en 1986, en déclarant que sont éligibles à la procédure de sauvegarde « *les villes grandes et petites, (...) qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles* ». (ICOMOS, 1987).

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée en 1972 (UNESCO), ouvre une voie nouvelle, avec une vision du patrimoine plus ample et plus souple, renouvelant en profondeur celle du monument historique. La

Convention distingue trois catégories de patrimoine culturel : les monuments, les sites et les ensembles, « *groupes de constructions isolées ou réunies qui, en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science* ».

▪ **La conception de la notion de patrimoine urbain :**

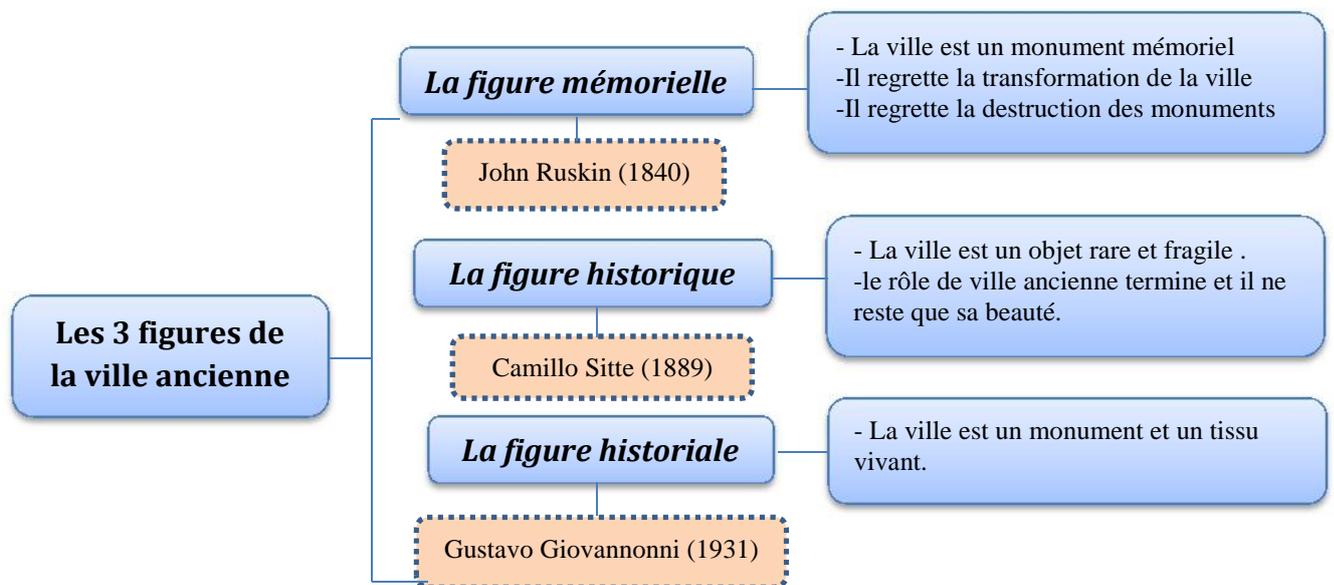
La notion de patrimoine urbain comprend « *tous tissus, prestigieux ou non, des villes et sites traditionnels préindustriels et du XIX^{ème} siècle, et tend à englober de façon plus générale tous les tissus urbains fortement structurés* ». (MERLIN, p, CHOAY, F, 1988). Cette notion a été préparée et réalisée au cours de trois étapes qui sont déroulées successivement dans trois pays différents, la Grande-Bretagne, l'Autriche et l'Italie et qu'on peut lier aux trois noms symboliques de Ruskin, Camillo Sitte et Gustavo Giioivannoni ; cette notion se joue respectivement selon trois figures de la ville ancienne : mémoriale, historique et historiale. (CHOAY, F, 1992). (Voir Figure N° 10).

Tout d'abord, dès les années 1840, **Ruskin** découvre la **valeur mémoriale** de l'architecture domestique, à laquelle, il accorde le même prix qu'à l'architecture monumentale. C'est à ce titre qu'il est le premier à s'élever contre les destructions opérées, sous l'impact de la révolution industrielle, dans les tissus traditionnels des villes européennes. Pour lui, la conservation de ces tissus est exigée par la piété due au travail des générations passées. Il n'admet pas la transformation de la ville européenne.

Ensuite, **Camillo Sitte** (1889), était sensible, au contraire, à la nécessaire mutation des espaces traditionnels, conçoit, le premier, la ville et les quartiers anciens comme des ensembles historiques dont l'usage est périmé et qui, pour la vie moderne, n'ont plus d'intérêt que pour l'art et le savoir. Son étude minutieuse des tissus anciens est essentiellement motivée par l'espoir de découvrir des règles d'organisation esthétique de l'espace, transposables aux créations de l'urbanisme moderne. Il reconnaît que la ville préindustrielle n'est plus d'actualité, mais y voit **une figure historique** digne d'intérêt. Pour lui, le rôle de la ville ancienne est terminé et reste seulement sa beauté, et elle est alors vue comme un objet rare et fragile. L'objectif propre de Sitte n'était pas la préservation des espaces traditionnels. Cependant, ses analyses sont à l'origine d'une conservation muséale des villes historiques que traduit en partie la notion de « **ville d'art et d'histoire** ».

Enfin, la **figure historiale**, c'est une synthèse des deux démarches précédentes de Ruskin et de Sitte : Dès 1913, dans un article qui anticipe son livre majeur de 1931, **Giovannoni** substitue au concept d'architecture domestique celui, plus général, d'architecture mineure, fait de la ville historique un monument en soi, irréductible à la somme de ses parties, et surtout élabore une théorie qui réintroduit les tissus anciens dans la vie contemporaine en les

intégrant dans les plans directeurs d'urbanisme et en les réservant à des usages adaptés à leur morphologie spécifique . De plus, Giovannoni avait aussi, le premier, mis l'accent sur la valeur sociale du patrimoine urbain ancien. Depuis, ses idées ont été reprises et appliquées en Italie, notamment par la ville de Bologne. Elles ont reçu une consécration à l'échelle internationale dans la recommandation dite de Nairobi ,considérant que les ensembles historiques ou traditionnels constituent à travers les âges les témoignages les plus tangibles de la richesse , et de la diversité des créations culturelles, religieuses et sociales de l'humanité et qu'à ce titre, leur sauvegarde et leur intégration au cadre de vie de la société contemporaine est un élément fondamental de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire.



Source : Auteur 2014.

Figure N° 10 : la conception de la notion du patrimoine urbain.

D'autre part, pour **Giovannoni** ,les éléments patrimoniaux ne vivent pas de façon isolée mais ils s'insèrent dans un site, un contexte marqué par des usages et des qualités spécifiques. Sa théorie est fondée sur un double postulat : la ville est un monument, la ville est un tissu vivant , et elle est reposée sur **trois grands principes** (CHOAY, F, 1992):

- ***L'intégration du patrimoine historique urbain dans la politique de la planification urbaine :***

Le monument est un édifice ou un fragment urbain, est considéré comme une partie intégrante d'un ensemble, dont il doit être intégré dans tout plan d'aménagement ou développement local ou régional qui symbolise sa relation avec la vie contemporaine.

- ***Les abords du monument :***

Un monument ne peut être pris isolément sans son contexte bâti, dans lequel il s'insère. Les abords de celui-ci s'étendent aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de

protection qui peut être étendue afin d'éviter la destruction des perspectives monumentales. Isoler ou dégager un monument revient, la plupart du temps, à le mutiler.

▪ ***La préservation du patrimoine historique urbain :***

Les ensembles urbains historiques et selon leurs états font appels à des procédures de restauration et de préservation analogues, qui en respectent l'échelle et la morphologie (parcelles, voies), avec une certaine marge de manœuvre.

Comme il affirme Bouché Nancy : *«Le patrimoine urbain fait explicitement référence à la vie urbaine, à l'histoire urbaine d'une ville, aux modes d'habiter, de vivre, de commercer, de développer l'activité économique... Les formes sont liées à ces fonctions dans différents contextes culturels et sociaux »*. (BOUCHE , N, 1997).

On peut conclure que, le patrimoine urbain s'appréhende dans son ensemble, y compris dans son environnement et sa fonction de lieu de vie. On entend par patrimoine urbain non une somme de différents monuments pris isolément, mais un ensemble urbain, une forme et une ambiance urbaine.

Conclusion :

Le concept du patrimoine a évolué dans le temps, il sert à identifier un peuple dans son évolution. Il permet d'établir le lien entre le passé et le présent d'une communauté, d'un pays, etc. « Le patrimoine constitue un lien privilégié entre passé, présent, avenir et, donc un facteur de stabilisation ». (YEKPON G. Th, 1995).

On a vu dans ce chapitre que la notion du patrimoine et de monument historique évolue en permanence. On a vu que la lecture du concept du patrimoine nous a permis de schématiser quatre décennies, durant lesquelles le concept du patrimoine a évolué.

Dans les années 60, elles sont marquées par une prise de conscience de la nécessité de protéger le patrimoine en danger, ces idées sont portées par les recommandations de l'UNESCO de 1962 et 1968, et par les nombreux colloques du conseil de l'Europe, ainsi que la charte de Venise qui a défini la philosophie de la restauration.

Les années 70, ont été marquées par la prise en compte progressive du patrimoine comme un fondement de la qualité du cadre de vie, Et on note le développement de la conservation intégrée, matérialisée par la charte Européenne du patrimoine architectural et par la déclaration d'Amsterdam.

Les années 80, constituent la synthèse des expériences et l'approfondissement des pratiques liées au patrimoine, et là on note principalement le développement de l'argument économique du patrimoine, matérialisée par la convention de Grenade.

Les années 90 sont marquées par une approche environnementale, et l'élargissement de la notion du patrimoine vers le patrimoine commun.

Ce patrimoine culturel et naturel représente une ressource capable de motiver les voyages, et aussi une ressource pour des activités économiques telles que le tourisme.

A l'heure de la durabilité, et dans le cadre du tourisme culturel, la valorisation et la sauvegarde du patrimoine construit devrait passer par le développement d'un tourisme culturel durable qui assure une prospérité économique, environnementale et sociale, et la préservation des ressources culturelles et naturelles, afin de garantir une meilleure prise-en charge du patrimoine.

Chapitre 2 :
Le tourisme culturel
durable

Introduction :

Le tourisme constitue de plus en plus une source essentielle de richesse et de croissance dans de nombreux pays en développement ou développés. Il représente la principale activité à l'échelle internationale, supérieure à l'industrie automobile ou pétrolière, avec 11 % du PIB mondial. (VU MANH, C, 2007).

Le tourisme joue un rôle socio-économique et environnemental qui doit mettre à profit les pays en voie de développement, en particulier pour la création d'emplois, un moyen de diversification économique et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel local.

Le tourisme est ainsi devenu le premier secteur exportateur pour plusieurs pays de petite ou moyenne dimension géographique ou démographique. En outre, cette activité est devenue la principale source de devises pour les 50 pays les moins développés, si l'on exclut toutefois l'industrie pétrolière. (VU MANH, C, 2007).

À l'origine, et jusqu'au XX^{ème} siècle, le tourisme était limité au tourisme culturel. A partir de ce siècle, d'autres types de tourisme ont émergé tels que : le tourisme religieux, le tourisme d'affaires, le tourisme urbain, le tourisme de santé...etc. Je m'intéresserai à travers ce travail à un type particulier de tourisme : qui est le tourisme culturel comme moyen de préservation du patrimoine architectural et urbain de notre territoire, Il permet également des échanges culturels et encourage la diversité culturelle, l'enrichissement des individus par la création d'emplois et l'investissement.

Pour certains, ce phénomène est une ambition parce qu'il pousse les gens à se déplacer vers des lieux historiques pour observer ou profiter de paysages attractifs différents que leur quotidien, et pour d'autres est un défi à relever à cause de leur impact sur ces lieux, par exemple les dommages causés à la fois à l'identité culturelle et la dégradation de son patrimoine bâti. Par conséquent, la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources patrimoniales et le respect des populations d'accueil d'un territoire sont désormais des principes directeurs pour que le développement du tourisme soit durable. Ce qui nous pousse à réfléchir sur les capacités de charge touristiques des territoires.

2.1. Définitions :

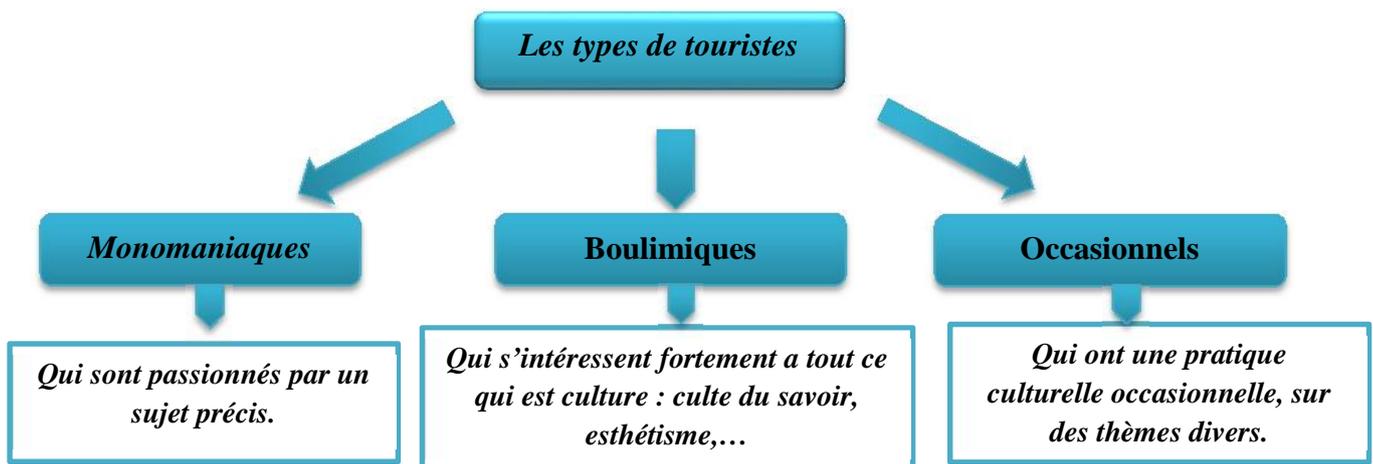
Le mot tourisme a été utilisé pour la première fois en 1841, désignant la personne de la haute société qui faisait *le grand tour* vers l'occident, et parfois jusqu'au Moyen-Orient. Au départ ce grand tour avait une valeur initiale afin de découvrir des peuples européens et des civilisations du passé par exemple ; Rome, la Grèce, la Terre Sainte.

On distingue deux types de visiteurs :

2.1.1. Le touriste :

Tout visiteur qui passe au moins une nuit dans un moyen d'hébergement collectif ou privé dans le pays visité. Cette catégorie comprend les non-résidents étrangers, les membres d'équipage non-résidents, les internationaux résidant à l'extérieur du territoire.

Claude Origet de Cluzeau identifie aussi pour sa part trois catégories de touristes, la figure ci-dessous donne les différents types des touristes :



Source : DU CLUZEAU ,C, O, 2007, (Traitement : Auteur 2014).

Figure N° 11 : Les différents types de touristes.

Selon Origet du Cluzeau, ces touristes enrichissent leur séjour par des séquences culturelles. Elles s'articulent autour d'un patrimoine matériel et immatériel qui illustre l'identité, la spécificité du lieu visité, pour cela on distingue :

- **Le patrimoine matériel** : les bâtiments et sites inscrits ou classés, les musées, les lieux de mémoire, les sites archéologiques et préhistoriques, les sites de tourisme industriel, les sites de patrimoine artisanal et de savoir-faire traditionnel, les parcs et jardins, les villes, les villages et bourgs de la campagneetc.
- **Le patrimoine immatériel** : les festivals, les spectacles, les fêtes historiées, les foires et fêtes locales, les marchés, les événements ponctuels. (DU CLUZEAU ,C- O, 2007).

2.1.2. L'excursionniste :

Tout visiteur temporaire dont le séjour dans le pays visité ne dépasse pas vingt-quatre heures et ne comporte pas donc de nuitée.

2.1.3. Le tourisme :

Le tourisme a connu de nombreuses définitions élaborées au cours des siècles relatives et variables selon le temps et le lieu, donc il n'existe pas une définition précise.

Selon LAROUSSE : Le tourisme peut être défini comme l'action de voyager, de visiter un site pour son plaisir. (LAROUSSE, 1999).

L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), quant à elle, en donne la définition suivante : « *Les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs* ». (OMT 2000).

D'après l'encyclopédie Universalis 9^{ème} édition : « *Le tourisme est l'expression d'une mobilité humaine et sociale fondée sur un excédent budgétaire susceptible d'être consacré au temps libre passé à l'extérieur de la résidence principale, il implique au moins un découché* ».

On peut conclure à travers ces définitions deux notions importantes : le déplacement et le loisir. Cependant, le déplacement a toujours été une constante dans le tourisme, la notion de loisir n'y a pas toujours été associée.

Donc le tourisme est un pont entre les peuples et les civilisations, un acte de brassage humain et culturel et une ouverture assumée sur l'autre et sur la modernité.

2.2. Historique:

Le tourisme est une activité ancienne, qui a pris au XX^e siècle une dimension planétaire. Il constitue désormais un secteur économique fondamental dans de nombreux pays développés comme dans des pays en développement, qui en font un facteur essentiel de leur développement. (GOURIJA, S, 2007).

Au 15^{ème} siècle le voyage est commencé à être considéré comme un moyen d'acquérir le savoir et la connaissance. En 1492, on a assisté à deux événements l'ascension du Mont Aiguille dans la Dauphine, et à l'expédition d'Italie du Roi Charles VIII. Au cours de la même année, Christophe COULOMB découvrit l'Amérique. En 1551, c'est le guide des chemins de France par C. Estienne, ancêtre de tous les guides détaillés, qui voit le jour. En 1581, Montaigne effectua son célèbre voyage en Italie, dont il rédigea son journal de voyage intime qui sera découvert fortuitement en 1774.

Au 16^{ème} siècle, on a assisté à l'émergence des ancêtres de la résidence secondaire appelées villégiatura.

Le 17^{ème} siècle, quant à lui, était celui de l'invention du tourisme gastronomique. Et au 18^{ème} siècle, en Angleterre, « **le grand tour** » consistait à envoyer de jeunes fils de nobles à l'étranger durant deux ou trois ans dès la fin des études secondaires, Le but de ces voyages, était l'éducation, le loisir, l'apprentissage, les séjours, les rencontres, les visites et échanges...etc. pour sa future carrière diplomatique.

Pour VASSALO, le terme anglais **travel** aurait la même racine étymologique que le mot français **travail**. Le voyage, à l'époque, était perçu comme un labeur, et un outil d'apprentissage de la vie, et une source d'expérience utile pour toute réussite sociale.

Après la révolution de 1789, la classe aristocratique écartée du pouvoir politique, suite à la montée de la bourgeoisie, qui va donner naissance au touriste-rentier comme il affirme M. BOYER : « *les rentiers de l'époque romantique ont valorisé le loisir et principalement le tourisme comme une dépense ostentatoire qui les différenciaient de l'acharnement puritain au travail et l'enrichissement* ». Ce type de touristes va donc cultiver l'oisiveté qui lui est imposée au sein du territoire pré-national. C'est une époque où le monde s'élargit, l'histoire prend un sens et suscite un surcroît d'exotisme, de rêves et d'images qui stimulent les voyages. Dès les premiers voyages organisés de COOK et jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, le tourisme était réservé pour une classe de minorité qui profitait de leur temps et de leur argent dans des régions bénéficiant des apports de l'histoire ou du climat comme l'Italie ou la Côte d'azur (France). Il s'agissait d'un tourisme éclectique où l'on recherchait la curiosité, assortie d'une bonne dose de snobisme. (GOURIJA, S. 2007).

Ce n'est qu'à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, par imitation du modèle aristocratique, que la bourgeoisie accède au tourisme à travers l'alternance tourisme-travail, le développement de la photographie, la démocratisation du cinéma. Ou le voyage se transforme en une confirmation plus ou moins exacte de l'image prévue.

L'essence même du tourisme se transforme par la production des moyens de transports, l'accès à l'image pour les populations à travers la télévision, l'augmentation des revenus associés à des gains de productivité et aux revendications salariales, qui vont donner naissance d'un nouveau type de tourisme qui s'appelle le tourisme de masse. (GOURIJA, S. 2007).

Cette consommation de masse du produit touristique constitue sans doute l'une des grandes révolutions du siècle, ce produit représente, à certains égards, l'accès démocratique à un privilège des classes dominantes. Il est la conséquence et le corollaire du travail dans une société urbanisée et bureaucratique pour la première fois dans l'histoire. Mentalités, argent et temps allaient se rejoindre, et se combiner pour permettre l'apparition du tourisme de masse. Celui-ci s'est développé à peu près à la même époque dans les démocraties occidentales. C'est la France qui donne le ton en 1936 avec le Front populaire, ouvrant ainsi la voie aux réformes sociales. La grisaille du paysage, la croissance urbaine, l'émiettement des tâches rendent nécessaire une compensation.

Les grandes migrations annuelles allaient se développer en Europe surtout après la seconde guerre mondiale. A partir des années 1960, plus de 50 millions de Nordiques allaient

descendre chaque année autour du bassin méditerranéen. Le passage du temps culturel au temps marchandise transformait le tourisme réservé à une minorité en une véritable activité économique. (GOURIJA, S. 2007).

2.3. Quelques chiffres sur le tourisme dans le monde :

Dans de nombreux pays en développement ou en transition, le tourisme est devenu une source essentielle de richesse et de croissance. Selon l'organisation Mondiale du Tourisme (2004), l'activité touristique a doublé entre 1995 et 2005. (VU MANH, Ch, 2007).

A cet égard, il convient de rappeler certaines données :

Tableau N° 02 : Tableau : Le nombre de touristes internationaux entre 1990- 2000.

<i>Les arrivées touristiques</i>	<i>Le nombre de touristes par M</i>
1990	459
1995	561
1996	586
1997	610
2000	697

Source : BOUCHAOUR, M-H, 2011.

En outre, et d'après une estimation de L'OMT, le nombre de visiteurs dépasse le 1 milliard (1006 millions), elle prévoit aussi que ce nombre de touristes va s'élever dans les 20 ans à venir, pour atteindre de 1,6 milliards touristes, dont la première destination touristique est et sera l'Europe, la deuxième sera l'Asie de l'Est et Pacifique suivie de l'Amérique, et la dernière sera l'Afrique. (BOUCHAOUR, M- H, 2011).

2.4. Les différents types du tourisme :

La complexité croissante du fonctionnement de la société conduit à une diversification extraordinaire de l'offre touristique. De ce fait, il existe de nombreuses classifications selon : l'évolution historique, l'environnement, la motivation, nous allons les présenter ici comme suit :

2.4.1. Selon l'évolution historique :

2.4.1.1. Le tourisme classique:

Bâti sur une réputation qui remonte au XIX^e siècle, consolidé jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, l'essentiel de ce tourisme est le choix des paysagers de l'aristocratie et de la bourgeoisie ainsi que les pratiques inaugurées dans les stations prestigieuses. Il se fonde sur une vie festive, des manifestations folkloriques, des activités sportives. Centré longtemps sur le thermalisme, le bord de mer et la montagne.

2.4.1.2. Le tourisme social :

Le tourisme social a pour objectif de favoriser l'accès aux vacances pour toutes les populations. Il s'agit notamment de faciliter le départ en vacances des personnes aux revenus modestes, ou encore à aider les personnes handicapées à vivre leurs vacances comme les autres.

2.4.1.3. Le tourisme économique :

Le tourisme économique peut être défini comme la découverte d'un site par le public, présentant un savoir-faire appartenant au passé, au présent ou à l'avenir. Trois pôles peuvent être mis en évidence : le tourisme d'entreprises en activité, le tourisme industriel et le tourisme scientifique et le tourisme technique. (Wikipédia 2014).

2.4.2. Selon l'environnement :

2.4.2.1. Le tourisme urbain :

Le tourisme urbain a pour principale caractéristique d'être pratiqué en milieu urbain. Pour ce faire, il est essentiel que la destination urbaine, la ville notamment, atteigne une authenticité et une notoriété particulière de ses produits touristiques souvent culturels, parfois sportifs ou autres.

2.4.2.2. Le tourisme non urbain :

Concerne les différents sites riches en potentiel touristique, montagnes, forêts, il peut se diviser en trois :

- ***Le tourisme saharien :***

« Le tourisme saharien est le fait de séjourner en milieu désertique bâti sur l'exploitation des différentes potentialités naturelles historiques et culturelles accompagnées d'activités de loisirs, de détente et de découverte spécifique à ce milieu ». (Ministère du tourisme en Algérie).

- ***Le tourisme de Montagne :***

Ce type de tourisme se plie à une fonction résidentielle plus ou moins diffuse, entraînant des opérations immobilières massives ou des équipements de loisirs de grande envergure : stations intégrées de sports d'hiver, gros villages de vacances.

- ***Le tourisme balnéaire :***

Le tourisme balnéaire est le fait de séjourner au bord de la mer, où les touristes disposent, en plus des loisirs de la mer, d'autres activités liées à l'animation en milieu marin. « Il constitue la forme de tourisme la plus répandue dans le monde. La côte, la plage, la mer et le soleil sont des attraits indéniables pour les touristes. » (Encyclopédie Wikipédia).

2.4.3. Selon la motivation :

2.4.3.1. Tourisme d'affaires :

Selon une définition du ministère du tourisme en Algérie, le tourisme d'affaires et de conférences est tout séjour temporaire des personnes hors de leurs domiciles, effectué essentiellement au cours de la semaine et motivé pour des raisons professionnelles. Il combine les composantes classiques du tourisme (transport, hébergement, restauration) avec une activité économique pour l'entreprise. Ce tourisme d'affaires regroupe 4 activités: **les congrès et conventions d'entreprises, les foires et les salons, les voyages de motivation ou inventives et séminaires d'entreprises et les voyages d'affaires individuels.**

2.4.3.2. Le tourisme religieux :

Le tourisme religieux, est lié à des activités religieuses et culturelles, a pour but de visiter les lieux saints ou édifices ayant une symbolique religieuse. Par exemple les pèlerinages (Mecque) pour les musulmans, le Vatican pour les chrétiens et Jérusalem pour les juifs.

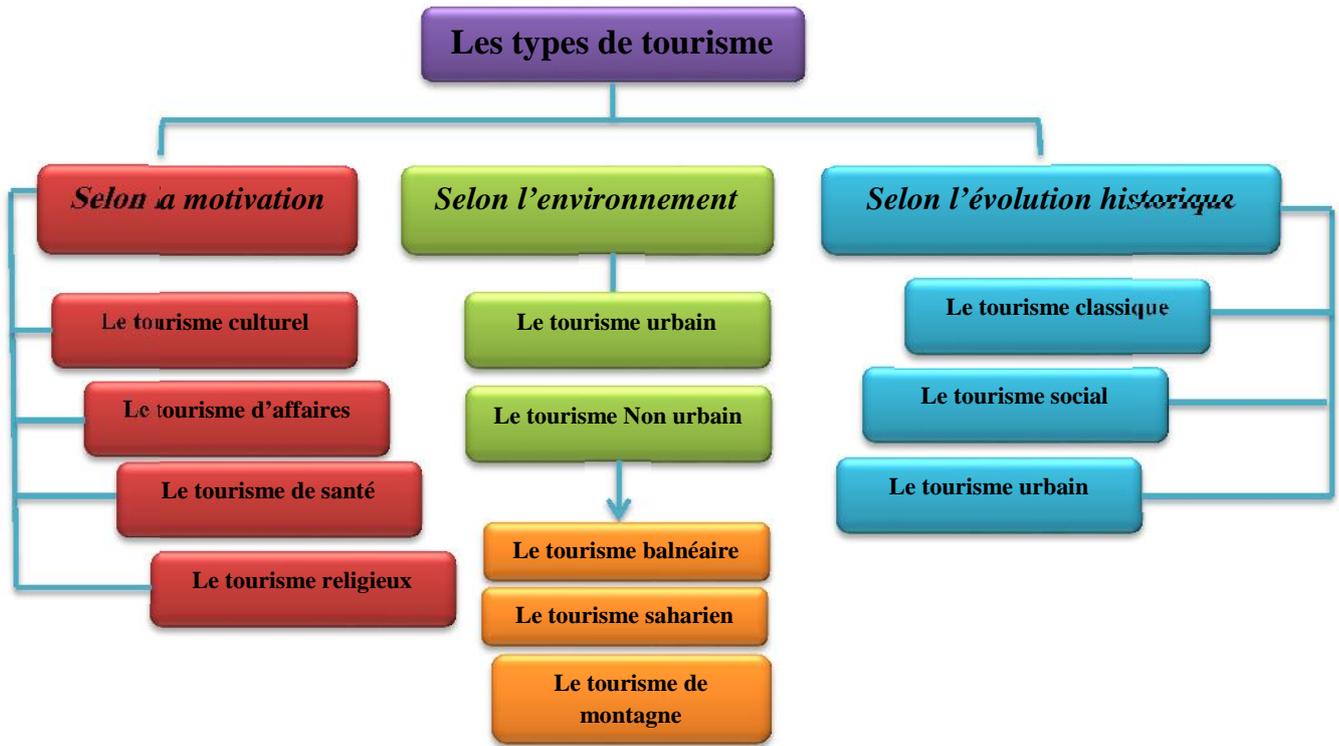
2.4.3.3. Le tourisme de santé :

Le tourisme de santé englobe tout déplacement en vue de subir un traitement naturel à base d'eau de sources thermales de haute valeur thérapeutique ou d'eau de mer. Ils couvrent une clientèle qui nécessite un traitement dans un environnement équipé d'installations de soins, de détente et de loisirs.

2.4.3.4. Le tourisme culturel :

Le tourisme culturel est toute activité de détente dont la motivation principale est la recherche des connaissances et des émotions à travers la découverte d'un patrimoine architectural tel que les villes, villages, sites archéologiques, jardins, édifices religieux, les fêtes traditionnelles et les coutumes nationales ou locales.

Ces types du tourisme sont représentés dans la figure ci-dessous :



Source : Auteur 2014.

Figure N° 12: Schéma représentant les différents types de tourisme.

2.5. Les impacts du tourisme:

Le tourisme est un échange entre des touristes temporaires et les habitants sédentaires, il a des effets sur le milieu d'accueil, tant au niveau économique et sur la société, ses effets peuvent s'analyser sous deux aspects opposés négatifs et positifs. Sont le plus souvent soulignés et représentés dans le tableau suivant :

Tableau N° 03 : les différents impacts du tourisme.

<i>Nature d'impacts</i> <i>Types d'impacts</i>	<i>Les effets positifs</i>	<i>Les effets négatifs</i>
<i>Sur la société</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La rencontre des cultures ainsi des relations entre les peuples. ▪ Soutien des traditions, les évènements.... ▪ Maintien et la création d'emplois ▪ Améliorer les conditions de vie de la population locale. ▪ Ouvertures des zones périphériques permettent un certain rééquilibrage avec les centres urbains, comblant une partie des disparités régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La fragilisation du tissu social. ▪ L'augmentation de fléaux sociaux. ▪ La méconnaissance des coutumes, des traditions. ▪ Mauvaises images sur la population locale comme attraction touristique ex : visite de bidonvilles, folklorisation.

<p style="text-align: center;"><i>Sur l'environnement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des possibilités d'entretien du patrimoine existant. ▪ La participation du public l'opinion publique à l'environnement. ▪ Le tourisme agit comme puissant facteur de prise de conscience d'un environnement de qualité car pas de tourisme de qualité sans espace de qualité. ▪ La sensibilisation des adhérents à l'importance de la préservation du milieu naturel et bâti. ▪ Les touristes rendent possible le financement de programmes de restauration et de conservation des monuments et sites. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution atmosphérique et sonore. ▪ La destruction de la biodiversité locale et du patrimoine culturel. ▪ La dégradation des sites historiques si sur fréquentation. ▪ Concentration spatiale des infrastructures touristiques (station balnéaire, de montagne, site historique ou géographique...). ▪ Utilisations inadéquates des ressources. ▪ La fracture entre le patrimoine construit existant et les nouvelles constructions. ▪ Le changement de la morphologie du terrain entraîne une difficulté de construire le paysage.
<p style="text-align: center;"><i>Sur l'économie</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des emplois. ▪ Activités souvent intensives en main-d'œuvre. ▪ La création d'emplois dans les espaces géographiques peu valorisés. ▪ Attractivité pour les investisseurs. ▪ Contribution au maintien des services de proximité. ▪ Offre une nouvelle opportunité aux agriculteurs en leur permettant d'écouler et ou diversifier leur production. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revalorisation de l'immobilier. ▪ Nouvelle rentrées financières à gérer pour en tirer un profit. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précaire des emplois. ▪ Faibles rémunération. ▪ L'inflation du prix des terrains et des constructions. ▪ Le manque de la rentabilité pour les employés par salaires trop bas. ▪ Forte variabilité des flux économiques. ▪ Création des infrastructures disproportionnées sous utilisées, non rentables, engendrant des dettes pour la communauté.

Source : RUDAZ ,S, 2006 (Traitement Auteur :2014).

2.6. La notion du tourisme culturel :

2.6.1. Qu'est-ce que le tourisme culturel ?

Dans le tourisme culturel, la culture est une notion inséparable. Elle a besoin des échanges entre des individus appartenant à de différentes traditions pour se consolider et pour

affirmer des identités locales. Avant d'expliquer ce concept, nous essayons de donner une définition de la culture.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), lors de sa conférence mondiale de Mexico de 1982 concernant les politiques culturelles, a donné une définition un peu plus précise de la culture :

« L'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». (Unesco, 1982).

Selon Claude Origet du Cluzeau : *«Le tourisme culturel est un déplacement dont la motivation principale est d'élargir ses horizons, de rechercher des connaissances et des émotions au travers de la découverte d'un patrimoine et de son territoire».* (DU CLUZEAU, C- O, 2007).

Selon le Programme Européen sur l'impact du tourisme culturel : *« Le tourisme culturel est une forme de tourisme centré sur la culture, l'environnement culturel, les valeurs et les styles de vie, le patrimoine local, les arts plastiques et ceux du spectacle, les industries, les traditions et les ressources de loisirs de la communauté d'accueil. Il peut comprendre la participation à des événements culturels, des visites de musées et monuments et la rencontre avec des locaux. Il ne doit pas seulement être considéré comme une activité économique identifiable, mais plutôt comme englobant toutes les expériences vécues par les visiteurs d'une destination au-delà de leur univers de vie habituel; cette visite doit durer au moins une nuitée et moins d'un an, se passer dans un hébergement privé ou marchand de la destination ».* (www.tourismeculturel.com).

On peut conclure que, le tourisme culturel n'est pas lié à un type de territoire ou une population spécifique, mais peut se pratiquer partout.

2.6.2. Qu'est-ce qu'un touriste culturel ?

Il existe deux définitions du touriste culturel, la première admet que le touriste qui, au cours d'un séjour, visite au moins un attrait culturel (musée, lieu historique, etc.) ou assiste à une ou à plusieurs manifestations culturelles (spectacle, festival, etc.). La deuxième considère que seuls les touristes dont le principal but de voyage est de visiter des attractions culturelles ou d'assister à des manifestations culturelles.

Dans une étude portant sur le tourisme culturel en milieu urbain, la Commission Européenne du Tourisme (CET), présente une classification des touristes culturels selon deux axes distincts: d'abord, celui de l'importance que la culture revêt dans leur choix de visiter

une destination, l'intensité de l'expérience culturelle réellement vécue ou recherchée par les touristes au cours de leur séjour.

Selon **François-Gilbert Chevrier et Mattieu Clair-Saillant**, cette typologie, développée par McKercher et Du Cros, il a proposé cinq catégories de touristes culturels :

- ***Le touriste culturel intentionnel*** : la culture est le motif premier pour visiter une destination et le touriste vit une expérience culturelle très profonde.
- ***Le touriste culturel consciencieux*** : la culture est un motif important pour visiter une destination, mais l'expérience culturelle vécue par le touriste est moins profonde.
- ***Le touriste culturel instinctif***: c'est un touriste qui ne voyage pas pour des raisons culturelles, mais qui, du fait de sa participation, vit une expérience culturelle très profonde.
- ***Le touriste culturel amateur*** : la culture est une motivation peu importante pour voyager et l'expérience culturelle qui en résulte est superficielle.
- ***Le touriste culturel accidentel***: ce touriste ne voyage pas pour des raisons culturelles, mais il participe cependant à des activités qui lui procurent une expérience culturelle superficielle. (GILBERT CHEVRIER, F et AL, 2006).

A la lumière de tout ce qui s'est précédé, on peut conclure que le tourisme culturel est un déplacement afin de découvrir et d'apprendre à connaître, que ce soit le territoire d'accueil, son patrimoine, sa population, sa culture, etc. Le tourisme culturel n'est pas spécifique à un espace touristique, il peut se pratiquer partout, en station balnéaire, à la campagne, à la montagne... Toutefois, c'est généralement dans l'environnement urbain que l'on trouve la plus importante concentration de ressources ou d'opportunités culturelles variées.

2.6.3. La charte internationale du tourisme culturel :

Selon la charte Internationale du tourisme culturel adoptée par ICOMOS : «***Le tourisme est porteur d'avantages pour les communautés d'accueil et leur procure des moyens importants et des justifications pour prendre en charge et maintenir leur patrimoine et leurs pratiques culturelles. La participation et la coopération entre les communautés d'accueil représentatives, les conservateurs, les opérateurs touristiques, les propriétaires privés, les responsables politiques, les concepteurs et les gestionnaires des programmes de planification, et les gestionnaires de sites sont nécessaires pour mettre en œuvre une industrie touristique durable et favoriser la protection des ressources patrimoniales pour les générations futures.***» (ICOMOS, 1999).

Cette charte établit des objectifs du tourisme culturel que l'on peut résumer comme suit :

- Encourager et faciliter le travail de ceux qui participent à la conservation et à la

gestion du patrimoine afin de le rendre plus accessible aux communautés d'accueil et aux visiteurs.

- Encourager et faciliter le travail de l'industrie touristique pour promouvoir et gérer le tourisme dans le respect et la mise en valeur du patrimoine et des cultures vivantes des communautés d'accueil.
- Encourager et faciliter le dialogue entre les responsables du patrimoine et ceux des industries du tourisme afin de mieux faire comprendre l'importance et la fragilité des ensembles patrimoniaux, des collections, des cultures vivantes dans le souci de les sauvegarder à long terme.
- Encourager ceux qui proposent des programmes et des politiques afin de développer des projets précis et mesurables, et des stratégies qui touchent à la présentation et l'interprétation des ensembles patrimoniaux et des activités culturelles dans le contexte de leur protection et de leur conservation.
- encourager l'ensemble des initiatives de l'ICOMOS, des autres organisations internationales et des industries touristiques qui visent à améliorer les conditions de gestion et de conservation du patrimoine.
- encourager les contributions de tous les responsables agissant dans les domaines du patrimoine et du tourisme et qui permettront d'atteindre ces objectifs.

2.7. Le développement durable et le tourisme durable :

2.7.1. Le développement durable :

2.7.1.1. Origine et définition du concept :

Dans les années 1970, à cause des risques globaux résultants des modes de production et de consommation des sociétés industrialisées, l'utilisation intensive des ressources naturelles, constituent une menace pour l'environnement, La diminution de la biodiversité, le changement climatique, la destruction des écosystèmes, l'épuisement des ressources naturelles.

Face à cette menace environnementale et écologique, il a fallu penser de nouveaux modes de production et de consommation soucieuse qui favorise la protection de l'environnement naturel et l'être humain. Par conséquent, la gravité des risques cités mais aussi la remise en cause des certitudes sur l'avenir et de la capacité des sociétés à procurer un monde meilleur aux générations à venir mettent en avant la question de la viabilité à long terme du développement, ça permet d'expliquer l'émergence du concept de développement durable.

2.7.1.2. La charte du développement durable :

Le concept de développement durable est relativement récent. Il date depuis les années 1980 avec l'apparition du rapport Brundtland (1987). Ce rapport connu sous le nom de "rapport du Gro Harlem Brundtland : intitulé *Notre avenir à tous* (1987) qui a donné au développement durable la définition suivante: « *C'est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». (Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, 1987).

Le but du développement durable donc, est de créer une vie meilleure pour les êtres humains, par des moyens qui soient aussi viables dans l'avenir qu'aujourd'hui. Il est donc basé sur le principe d'une gestion rationnelle des ressources du monde, de l'équité dans leur utilisation et dans la répartition des ressources qui en découlent.

Depuis la définition de 1987, le concept a connu une évolution, en particulier avec l'Agenda 21, le plan d'action élaboré par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio, 1992) et le plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002).

2.7.1.3. Les trois dimensions du développement durable :

Le développement durable repose sur trois dimensions qui sont reconnus et considérés comme essentiels. (PNUE, OMT, 2006).

- ***Le progrès économique*** : ce qui signifie le souci de rentabiliser toute activité économique, générer de la prospérité à différents niveaux de la société, l'important étant la capacité des entreprises à se maintenir à long terme.
- ***La justice sociale*** : implique le respect des droits de l'homme et l'égalité pour tous dans la société, elle passe par une répartition équitable des bénéfices avec pour priorité la lutte contre la pauvreté. L'accent est mis sur les communautés locales, le maintien et le renforcement de leurs systèmes de subsistance, la reconnaissance et le respect des différentes cultures et la disparition de toute forme d'exploitation.
- ***La préservation de l'environnement*** : signifie conserver et gérer les ressources, en particulier celles qui ne sont pas renouvelables ou qui sont précieuses pour la survie de l'homme.

2.7.1.4. La relation entre le tourisme et développement durable :

Le tourisme est une activité qui peut avoir un impact positif majeur sur le développement durable, mais aussi peut relever certains défis. Il détient une relation particulière avec l'environnement et la société, d'une part car il dépend des attractions et des activités en

rapport avec le milieu naturel, le patrimoine historique et culturel d'un territoire, d'autre part il implique de multiples interactions entre les visiteurs, les professionnels, les communautés d'accueil et leur environnement local. (PNUE, OMT, 2006).

Cette relation entre tourisme / développement durable, nous induit à déterminer trois caractéristiques importantes :

- le tourisme en tant qu'activité de services afin découvrir de nouveaux lieux, il implique par nature de multiples interactions, entre les visiteurs, les communautés d'accueil et leur environnement.
- le tourisme fait prendre conscience aux visiteurs des problèmes d'environnement et des différences entre nations et cultures. Cela peut modifier les attitudes et les préoccupations par rapport aux questions de développement durable, au cours du voyage mais aussi pour toute la vie.
- les touristes cherchent toujours un environnement intact et propre et attractif, des traditions historiques et culturelles authentiques avec lesquels ils puissent avoir de bonnes relations.

2.7.2. Le tourisme durable:

Le tourisme durable est venu à corriger certains effets négatifs du développement touristique sur l'environnement, comme sur les modes de vie des populations, par exemple la surexploitation des ressources naturelles. Donc le terme développement durable s'est retrouvé associé au mot tourisme pour résumer le tourisme dans une perspective de développement durable.

2.7.2.1. Définition de la notion du tourisme durable :

Selon le rapport Brundtland, ce tourisme peut être défini comme suit : « *Formes de tourisme qui répondent aux besoins actuels des touristes, de l'industrie touristique et de la communauté d'accueil, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins, Cela signifie que c'est un tourisme qui est économiquement faisable, mais qui ne détruit pas les ressources dont dépendant son futur, notamment l'environnement physique et les liens et équilibres sociaux de la communauté d'accueil.* ».(BLANGY, S, 2008).

2.7.2.2. La charte du tourisme durable :

D'après :

L'article 1 de la charte du tourisme durable de l'OMT, le tourisme durable « *doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales* ». (OMT, Lanzarote, 1995).

L'article 2 : «*Le développement durable est un processus encadré visant une gestion globale des ressources afin d'en assurer la durabilité, tout en permettant de préserver notre capital naturel et culturel, y compris les espaces protégés. Le tourisme étant un puissant instrument de développement, il peut et doit jouer un rôle actif dans la stratégie de développement durable. Une bonne gestion du tourisme doit donc garantir le caractère durable des ressources dont cette activité dépend*». (OMT, Lanzarote, 1995).

2.7.2.3. Les caractéristiques du tourisme durable :

D'une manière générale, le tourisme durable doit :

- **exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement** qui restent un atout touristique incontournable, sans porter atteinte aux processus écologiques essentiels, aux ressources naturelles et à la biodiversité.
- **respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil**, conserver leur capital culturel et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelles.
- **assurer une activité économique viable sur le long terme** offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis (des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil), et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. (PNUE, OMT, 2006).

Ces trois éléments du tourisme durable couvrant l'économie, la société et l'environnement sont présentés dans le tableau suivant :

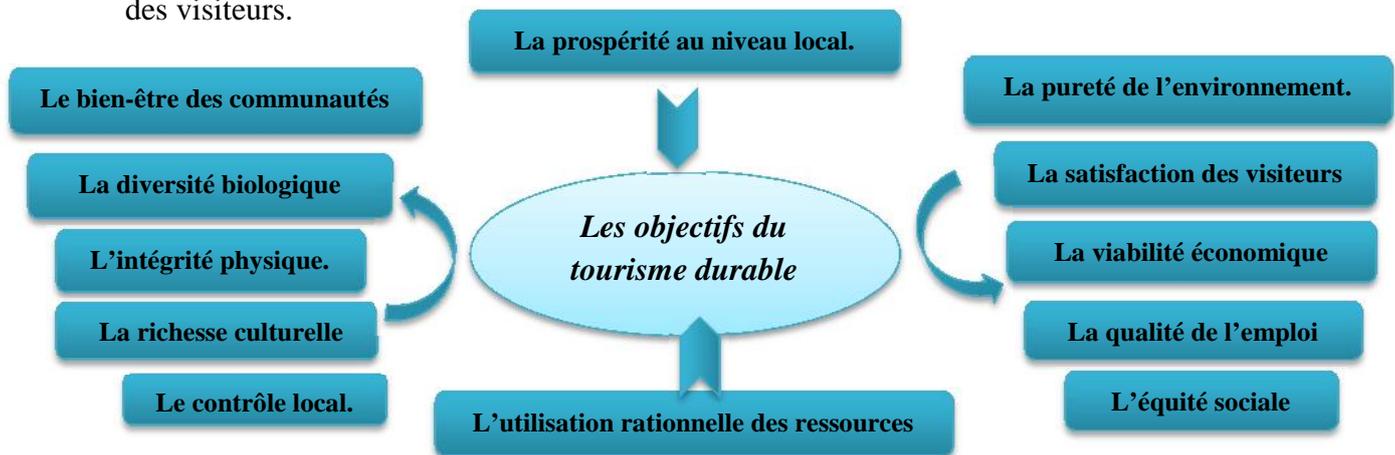
Tableau N° 04 : les caractéristiques du tourisme durable.

<i>Economie</i>	<i>Société</i>	<i>Environnement</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ le tourisme doit contribuer à vaincre la pauvreté ▪ le tourisme doit promouvoir le commerce équitable ▪ le tourisme doit faire participer les populations locales aux bénéfices de l'industrie touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les acteurs sociaux doivent être intégrés dans les décisions touristiques et avoir part aux recettes (y compris les minorités et les groupes défavorisés). ▪ Le tourisme doit sauvegarder les paysages culturels locaux. ▪ Le tourisme doit protéger les catégories les plus exposées, notamment femme et enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le tourisme doit mieux gérer la mobilité. ▪ Le tourisme doit aménager plus rationnellement le territoire ▪ Le tourisme doit sauvegarder la biodiversité. ▪ Le tourisme doit protéger les ressources contre les gaspillages et les pollutions. ▪ Le tourisme doit s'adapter aux conditions environnementales locales.

Source : HOCHSTRASSER ,R, 2004.Auteur 2014.

2.7.2.4. Les objectifs et les principes directeurs du tourisme durable :

En 2005, L'OMT et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ont défini douze objectifs opérationnels afin de mettre en place un tourisme durable. La finalité de ce programme pour le développement durable du tourisme est la minimisation des impacts du tourisme, et la maximisation de sa contribution positive aux économies locales, aux ressources culturelles et naturelles locales et à la qualité de vie des populations d'accueil et des visiteurs.



Source: PNUE, OMT, 2006.

Figure N°13: Les 12 objectifs du développement durable.

Donc, le tourisme durable désigne la forme de développement, d'aménagement, d'activité touristique qui respecte **l'environnement, préserve à long terme les ressources naturelles et culturelles**. Il est **viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales**. D'autre part, il est un processus d'amélioration permanent, qui s'applique aussi bien au tourisme urbain et balnéaire qu'au tourisme rural et côtier, de montagne et dans les aires protégées. C'est un mode de développement qui doit s'appliquer à toutes les formes de tourisme d'affaires, de loisirs et culturel.

De ce qui précède on peut donner une définition de la notion du tourisme culturel durable :

* **Le tourisme culturel durable** : doit être une activité responsable envers le patrimoine et en faveur des générations actuelles et à venir, Il doit :

- contribuer activement à la préservation et à la réhabilitation du patrimoine culturel.
- impliquer les populations locales qui doivent également bénéficier de ses subsides.
- avoir des objectifs éducatifs en faveur des populations et des visiteurs locaux et étrangers.

2.8. Le tourisme culturel durable et patrimoine :

Les liens entre le tourisme et la protection du patrimoine se sont resserrés au cours des dernières années. En 1999, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) a créé une Charte internationale du tourisme culturel qui affirme que : Le tourisme a été demeure un des principaux véhicules d'échanges culturels, une occasion d'expériences professionnelles non seulement de ce qui a survécu du passé mais aussi de la vie actuelle d'autres groupes humains. Il est de plus en plus reconnu comme une **force positive qui favorise la conservation du patrimoine naturel et culturel. Il peut saisir les caractéristiques économiques du patrimoine et les utiliser pour sa conservation en créant des ressources, en développant l'éducation et en infléchissant la politique.** Il représente un enjeu économique essentiel pour de nombreux pays et régions, et peut être un facteur important de développement, lorsqu'il est géré avec succès. (ICOMOS, 1999).

D'autre part le code éthique mondial sur le tourisme dans l'article 4 , qui s'intitule « *Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement* » affirme que :

- Les ressources touristiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité ; les communautés sur les territoires desquelles elles se situent ont vis-à-vis d'elles des droits et des obligations particuliers.
- Les politiques et activités touristiques sont menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures ; un soin particulier est accordé à la préservation et à la mise en valeur des monuments, sanctuaires et musées, de même que des sites historiques ou archéologiques, qui doivent être largement ouverts à la fréquentation touristique ; doit être encouragé l'accès du public aux biens et monuments culturels privés, dans le respect des droits de leurs propriétaires, de même qu'aux édifices religieux, sans préjudice des nécessités du culte.
- Les ressources tirées de la fréquentation des sites et monuments culturels ont vocation, au moins partiellement, à être utilisées pour l'entretien, la sauvegarde, la valorisation et l'enrichissement de ce patrimoine.
- L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles et artisanales traditionnelles ainsi que du folklore, et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement.

Ces principes montrent que le tourisme culturel durable est une réalité bien implantée qui doit s'harmoniser avec la protection du patrimoine qui reflète l'identité d'une société donnée et lui permet de se construire et de s'exposer au public.

Conclusion :

Le tourisme, est un phénomène très ancien, s'est démocratisé au cours du XXème siècle, et s'est étendu au monde entier. De nouveaux types de tourisme ont émergé, structurant l'offre touristique. Il existe donc aujourd'hui différents types de tourisme, nous nous intéressons au tourisme culturel. Dès le début a été réservé à une élite sociale, mais aujourd'hui il est pratiqué par un grand nombre de touristes et dans plusieurs régions du monde.

Le tourisme culturel est un déplacement à des fins de découverte, un **territoire** visité, sa population, sa modes de vie, sa culture, son patrimoine bâti. Ce type de tourisme est un atout pour **les territoires**, car il peut être un moyen de pallier au phénomène de saisonnalité, du fait qu'il peut se pratiquer en toute saison, en présentant une offre touristique culturelle tout au long de l'année. De plus il permet leur développement au niveau économique, social et culturel. Et pour les mettre en valeur durablement, il faut qu'accorder une place importante au développement d'un tourisme durable parce qu'il peut conduire tous les territoires de rester compétitives sur le marché touristique et permettre leur survie.

Le développement d'un tourisme culturel durable est un enjeu fondamental pour les territoires si l'on considère les impacts négatifs que peuvent engendrer une mauvaise gestion du tourisme ou un volume trop important de visiteurs.

La notion de la durabilité est un thème récemment utilisé dans l'environnement urbain consacrée au développement touristique, et pour permettre le développement économique, et valoriser la production durable, assurer la cohésion sociale, **et la conservation du patrimoine architectural et urbain**, il y avait une limite quantitative de ce tourisme, cette limite est connue sous le nom de capacité de charge touristique.

Nous allons voir que le principal enjeu de la mise en place d'un tourisme durable dans les destinations touristiques est la maîtrise de la capacité de charge touristique.

Chapitre 3 :
La capacité de charge
touristique

Introduction :

Le tourisme a joué un rôle essentiel dans le développement des destinations touristiques partout dans le monde. Il devient la première industrie mondiale par ses bénéfices pour l'environnement et pour les économies locales.

Le tourisme peut en outre engendrer de nombreuses pressions et effets néfastes sur l'environnement naturel et culturel, les ressources, les structures sociales, les modèles culturels, l'aménagement du territoire. Ces pressions variées sont absolument capables de modifier le fonctionnement des écosystèmes et des communautés locales.

Suite au développement rapide du tourisme à la fin du XX^{ème} siècle, et afin de trouver des réponses à ces pressions fortes sur l'environnement, une notion est apparue pour permettre de déterminer **une limite** acceptable et viable pour un développement touristique, suivant les destinations touristiques, tout en prenant en compte les caractéristiques et particularités socioéconomiques, institutionnelles et environnementales de chaque destination. Cette notion est connue sous le nom de "**capacité de charge touristique**".

Le PNUE et l'OMT ont développé une méthodologie pour définir et calculer la capacité de charge touristique. Cette méthodologie passe par l'analyse des différentes composantes de la destination, établir un diagnostic de la zone étudiée, élaborer des scénarios de développement touristique auxquels sont associées des capacités de charge.

La capacité de charge est un instrument intégré dans une stratégie globale de Développement touristique, et qui a pour objectif de fixer un cadre et des limites et de permettre la gestion des flux de visiteurs.

La capacité de charge peut traduire dans une série de mesures d'ordre réglementaire, économique ou organisationnel qui vont permettre sa mise en œuvre.

Dans ce contexte, pour mieux comprendre la définition et l'application de la capacité de charge touristique, des expériences particulières sont réalisées dans plusieurs destinations : les parcs naturels, les zones côtières, les îles, les centres historiques. Celles-ci visent à gérer et contrôler le flux des visiteurs et assurer un haut degré de satisfaction.

Pour bien comprendre la notion de la CCT, il nous a semblé important de se consacrer à travers ce chapitre à la définition des différents champs qui la compose, d'une part, et d'autres part, l'étude des différents enjeux qui y sont liés, puis le processus et l'application de cette notion dans quelques destinations.

3.1. Origines et genèse du concept :

Le concept de capacité de charge, en anglais (carrying capacity) a eu pour origine dans les sciences de l'environnement avec les travaux du chercheur américain **E.P Meinecke** en 1929 qui ont été réalisés sur les effets négatifs du tourisme dans un parc naturel en Californie.

Ce terme a été forgé à partir des sciences physiques, le lieu mis en tourisme étant conçu comme un matériau solide sur lequel s'exerce une pression l'étirant et pouvant provoquer à terme sa modification irrémédiable. (Le site : Géo Confluences, 2013).

En écologie, la capacité de charge est la taille maximale de la population d'un organisme qu'un milieu donné peut supporter. (http://fr.wikipedia.org/wiki/Capacit%C3%A9_porteuse).

Il existe plusieurs termes s'y rattachent : la capacité d'absorption, la capacité d'accueil, la capacité porteuse, la capacité de charge.....etc.

3.2. Qu'entend par "capacité de charge touristique" :

Il existe de nombreuses définitions de la capacité de charge touristique on retient les suivantes:

L'organisation mondiale du tourisme (l'OMT) propose une définition qui a également été reprise par le PNUE : « *Le nombre maximal de personnes visitant en même temps une destination touristique au même moment, sans provoquer de destructions de l'environnement physique, économique et socioculturel et sans une diminution inacceptable dans la qualité de satisfaction des visiteurs* ». (L'OMT, 1981).

Hawkins et Middleton donnent la définition suivante : « *la mesure de la tolérance d'un site ou d'un bâtiment ouvert à l'activité touristique et la limite au-delà de laquelle une zone peut souffrir des effets négatifs du tourisme* ». (MAGGI, E, et AL, 1998).

Chamberlain de sa part a défini comme : « *le niveau d'activité humaine qu'une zone donnée peut supporter sans subir de détérioration, et sans que la communauté de résidents en soit négativement affectée ou que la qualité de la visite des touristes en soit affectée* ». (MAGGI, E, et AL, 1998).

Toutes ces définitions ont en commun de définir la capacité de charge comme le seuil au-delà duquel l'environnement va être profondément modifié et même voire détruit. Ce seuil y est défini dans la plupart des cas comme le nombre maximal que peut une destination touristique supporté sans nuire des effets négatifs.

3.3. Les mesures prises en considération lors de l'évaluation de la CCT :

L'évaluation de la capacité de charge peut différer selon la destination touristique, ces différences proviennent du type de la région, du type du tourisme présent et de l'interface tourisme-environnement qui sont reliées entre eux. (COCCOSSIS, H, et AL, 2001).

- ***Les caractéristiques de la région :***

Elles peuvent constituer la structure de base pour le développement touristique. Les caractéristiques de la localité (la dimension, la structure et le dynamisme de la société locale, la culture et l'économie) déterminent sa résistance aux pressions du tourisme et peuvent constituer des facteurs importants exerçant une influence sur la capacité locale et faire face aux pressions et l'impact du tourisme.

- ***Le type de tourisme :***

Le type de tourisme peut être exprimé en termes de motif pour visiter un lieu, de mode de mobilité et de transport, de fréquence durée du séjour, d'activités touristiques, etc. Dans ce contexte, il est important de considérer les différences entre les types de touristes en termes d'attentes, d'attitudes et de comportement, étant donné que ces facteurs déterminent les pressions et l'impact du tourisme sur un lieu.

- ***L'interface tourisme-environnement :***

L'interface tourisme/environnement est exprimée en termes de contraintes dérivant des effets soit du tourisme sur l'environnement, soit de la dégradation de l'environnement sur le tourisme.

Il faut souligner donc, la nécessité de différencier l'importance attribuée aux considérations de la capacité de charge pour chaque type de destination.

3.4. La capacité de charge touristique et le tourisme :

La notion de la capacité de charge lorsqu'elle a transposé au tourisme a fondé sur l'hypothèse qu'il doit exister une limite quantitative à la tolérance du développement touristique qui, si elle est dépassé, engendre des impacts négatifs sur l'environnement urbain.

À cet égard, la capacité de charge serait, une combinaison d'une mesure de la capacité physique du milieu et d'une mesure de la tolérance sociale.

3.5. La méthodologie d'évaluation de la capacité de charge touristique:

3.5.1. Les différentes étapes pour la définition de la CCT :

Le processus pour la définition de la CCT comprend deux parties essentielles : une partie descriptive, une partie évaluative. (YVETTE, I ,2002-2003).

3.5.1.1. La partie descriptive :

Elle passe par l'identification du mode de fonctionnement de la destination touristique, tout en prenant en compte : les aspects physique, écologique, social, politique et économique du développement touristique. Dans ce contexte on peut identifier donc :

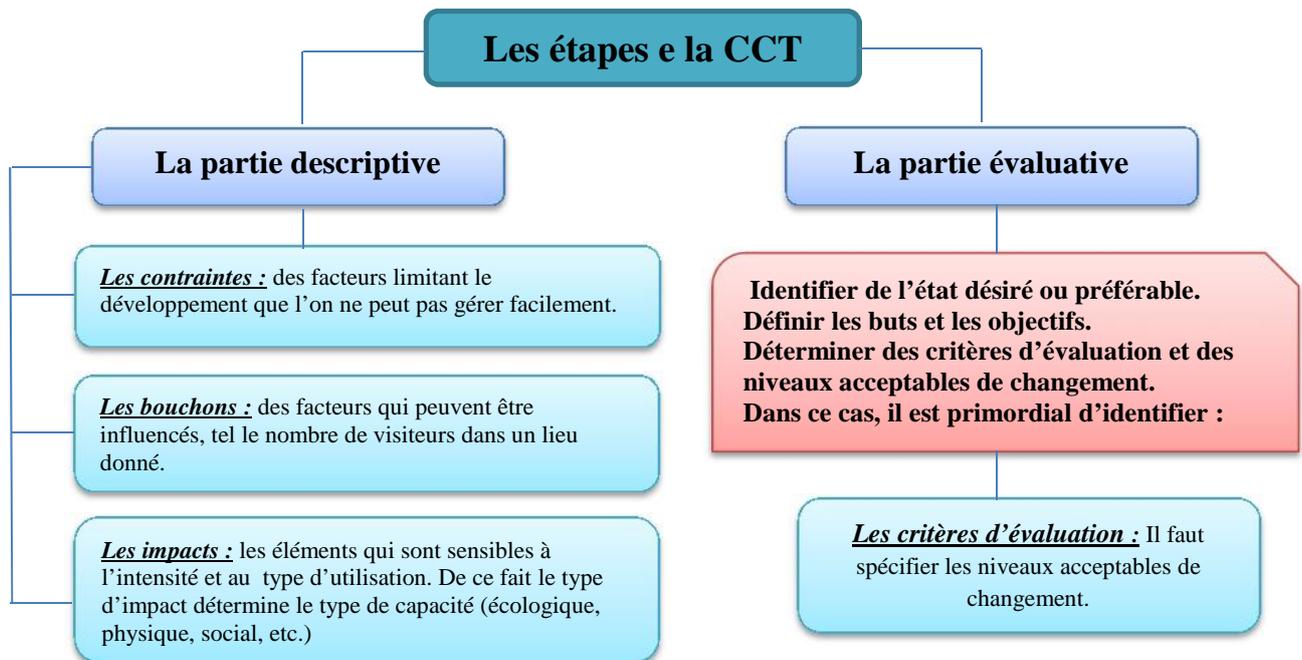
- **Les contraintes** : ce sont des facteurs limitant le développement que l'on ne peut pas gérer facilement. Ces facteurs ne sont pas flexibles dans le sens où l'application des approches en matière d'organisation, de planification, et de gestion ou le développement de l'infrastructure appropriée ne changent pas les seuils associés à de telles contraintes.

- **Les bouchons** : Ce sont des facteurs que les gestionnaires peuvent manipuler (nombre de visiteurs dans un lieu particulier).

- **Les impacts** : Ce sont les éléments des systèmes touchés par l'intensité et le type d'utilisation. Le type d'impact détermine le type de capacité (écologique, physique ou sociale..). Donc, il est important d'identifier les impacts importants. (YVETTE, I ,2002-2003).

3.5.1.2. La partie évaluative :

Elle décrit le mode selon lequel une région doit être gérée ainsi que le niveau des impacts acceptables. Cette partie du processus commence par l'identification de la condition désirable ou le type préférable de développement. Dans ce contexte, on doit définir les buts et les objectifs de la gestion, évaluer les champs d'action alternatifs et élaborer une stratégie pour le développement touristique. De ce fait, il est possible de définir la CCT.



Source : Auteur 2014.

Figure N° 14: les étapes de définition de la CCT.

3.5.2. Quelles sont les étapes afin de préparer une évaluation de la CCT ? :

La préparation d'une ECCT d'une zone touristique se fait en cinq phases principales selon le PNUE. (YVETTE, I ,2002-2003) :

- *la phase de documentation et de cartographie.*
- *la phase d'analyse.*
- *définition des scénarios de développement touristique.*
- *formulation de la capacité de charge.*
- *la sélection des indicateurs.*

3.5.2.1. La phase de documentation et de cartographie :

La préparation d'une évaluation de capacité de charge, requiert des données que l'on trouve rarement dans les centres de documentation ou qui s'y trouveront rarement prêtes à l'emploi. Les sources d'information sont les suivantes. (YVETTE, I ,2002-2003):

- **Données bibliographiques:**

Elles se présentent sous forme des : documents, livres, atlas, publications, cartographie, qu'ils se trouvent dans certaines bibliothèques municipales qui contiennent beaucoup d'informations concernant la zone étudiée. Ensuite, on doit disposer de textes juridiques, réglementations et descriptions concernant les objectifs et les politiques de développement touristique et de protection de l'environnement. Les données démographiques peuvent être

trouvées dans les statistiques nationales, tandis que les données sur le secteur touristique peuvent être obtenues à partir des établissements et associations de catégorie. Et pour les données relatives à la demande touristique internationale, les informations pourront être obtenues auprès des organisations internationales de ce domaine. (YVETTE, I, 2002-2003).

▪ **Les données de terrain :**

Ce sont des observations, esquisses, enquêtes, etc, sur le terrain et concernant :

- la vérification *in situ* de la documentation obtenue.
- l'évaluation de la superstructure touristique.
- l'évaluation de l'état de l'environnement.
- l'identification des conflits socioculturels possibles.
- l'identification des préférences de la population résidente.
- l'impression générale sur la destination.
- le cadre global de l'organisation régionale (zone de destination touristique).

(YVETTE, I, 2002-2003).

▪ **Les limites de la destination touristique :**

Le concept de capacité de charge ne peut pas être appliqué séparément pour une seule localité. Il doit englober une entité touristique complète dans son ensemble. Les limites d'étude de la capacité de charge devraient être déterminées en premier lieu. Cependant, les attraits touristiques, la superstructure touristique et les principales infrastructures dans le voisinage de la destination touristique concernée ont fréquemment un impact considérable sur celle-ci. (YVETTE, I, 2002-2003).

▪ **Les principales caractéristiques de la destination et de son développement :**

La description de la destination touristique devrait s'appuyer sur les données suivantes:

- La taille.
- La géologie et hydrologie.
- Le Climat.
- Le Relief.
- La faune et flore.
- paysage naturel et culturel.
- les modèles de développement urbain et touristique.
- La description des hébergements touristiques.
- le réseau et le trafic de transports, ainsi que les autres infrastructures.

- les problèmes majeurs rencontrés dans la zone de destination touristique (écologiques, démographiques, économiques, socio-culturels).
- l'existence ou non de plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme; affectant l'activité touristique.
- les systèmes d'habitat. (YVETTE, I ,2002-2003).

▪ **Les attractions touristiques :**

Les attractions d'une zone touristique sont la plus importante ressource touristique dont la capacité est limitée. Il est donc nécessaire d'identifier, enregistrer et classer tous les attraits et attractions touristiques de la destination concernée, ainsi que d'identifier ceux de la région avoisinante.

Cette partie de l'analyse permet de faire émerger les conflits existants et aboutit à une programmation des capacités touristiques de la région. Pour améliorer les résultats, il faut recommander l'utilisation d'une analyse forces-faiblesses, opportunités-menaces. (YVETTE, I ,2002-2003).

▪ **Caractéristiques économiques et démographiques :**

Les informations devraient décrire la structure et l'état de l'économie : niveau d'emploi et de chômage, présence d'activités traditionnelles (agriculture, pêche, artisanat..), la saisonnalité des activités, revenu moyen, les investissements publics et privés, les résultats de l'activité touristique, une comparaison avec les données économiques des zones voisines.

Les données démographiques doivent en premier lieu donner un aperçu des migrations de la population résidente de la zone de destination touristique, mais aussi des zones avoisinantes, sur une longue période. Ces données doivent refléter la structure de la population en matière d'activités, surtout en ce qui concerne la main d'œuvre qualifiée dans les secteurs du tourisme et de la restauration. (YVETTE, I ,2002-2003).

3.5.2.2. La phase d'analyse :

Cette phase nous permet de déterminer la base d'évaluation de la destination touristique afin d'orienter les phases suivantes de l'évaluation de la CCT. Le but de ces données est d'obtenir des outils d'évaluation qui ne vont pas être utiles uniquement dans le contexte de l'étude de la capacité de charge mais également dans la définition de la politique de développement touristique. (YVETTE, I ,2002-2003).

3.5.2.3. Les scénarios de développement touristiques :

Les scénarios élaborés peuvent s'appuyer sur l'utilisation combinée des éléments flexibles et fixes de la capacité de charge touristique de la destination.

Les résultats devraient faciliter le choix de l'option de développement la plus appropriée qui, en retour, devrait constituer la base de détermination exacte de la capacité de charge de la destination .

En principe, les scénarios de développement de base sont les mêmes pour toutes les zones et peuvent être subdivisés en quatre groupes:

- **un scénario de développement entièrement libre, sans aucune restriction.**
- **un scénario de développement touristique intensif, avec quelques éléments de contrôle.**
- **un scénario de développement de tourisme alternatif ou "éco-tourisme.**
- **un scénario de développement touristique durable.** (YVETTE, I ,2002-2003).

▪ **Le scénario de développement libre (sans aucune restriction) :**

C'est le scénario qui est généralement considéré comme inacceptable, du fait qu'il implique un dépassement de la limite supérieure de la capacité de charge dans tous les domaines.

Ce scénario ne fera l'objet d'une élaboration minutieuse que lorsqu'il existe des tentatives évidentes pour sa mise en œuvre dans des zones où le tourisme est encore relativement peu développé, et que ces tentatives cherchent à éviter l'élaboration d'études d'impact sur l'environnement. (YVETTE, I ,2002-2003).

▪ **Le scénario de développement touristique intensif :**

Par ses éléments de base, ce scénario est pratiquement similaire au scénario de développement libre, étant donné qu'il envisage des interventions relativement importantes sur le terrain et son objectif principal est de tirer un profit maximum du tourisme.

La différence essentielle entre les deux scénarios réside dans le fait que l'administration étatique joue un rôle important dans la mise en œuvre de ce scénario, en garantissant ainsi un certain contrôle.

Toutefois, il tend à ignorer la capacité de charge socioculturelle, il a donné dans un tel cas moins de poids qu'à la capacité environnementale et qu'à la capacité de charge économique. Et prend en considération la capacité de charge de l'environnement ainsi que les systèmes économiques et politiques. Souvent, il n'y tient pas en compte l'opinion publique. Etant donné que ce type de scénario est présenté comme une alternative dans la presque totalité des plans touristiques, il nécessite une description et une analyse détaillées, surtout vis-à-vis des problèmes socio-culturels et des relations entre les touristes et la population locale. (YVETTE, I ,2002-2003).

▪ Le scénario de développement touristique alternatif :

Ce scénario est apparu comme une réponse critique au concept de tourisme de masse. Bien que les intentions des promoteurs du tourisme alternatif soient essentiellement positives, cette utilisation du concept a commencé à dégénérer en affichant une critique sévère, en termes anthropologiques et écologiques, du tourisme en général.

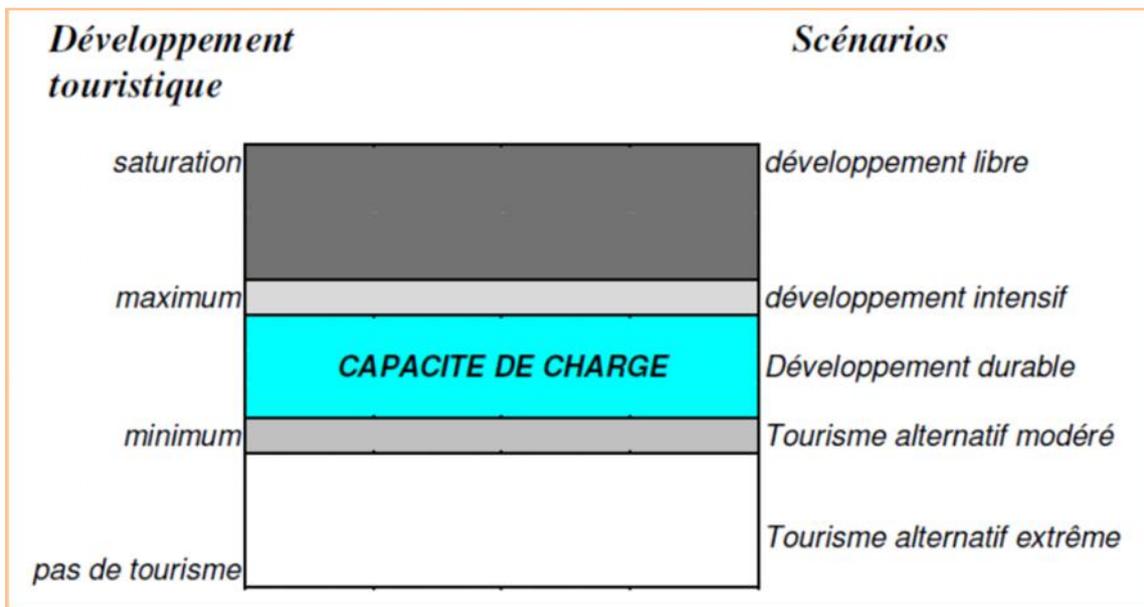
Ce scénario offre une communication au sens unique entre les résidents et les visiteurs, qu'il ignore les bénéfices économiques potentiels du tourisme. Vis-à-vis de la capacité d'accueil. Il doit être considéré comme une possibilité réaliste, c'est-à-dire dans les zones qui ont été classées comme à restrictions sévères ou à restrictions. Il doit aussi être pris en considération pour les aires contrôlées, spécialement les aires de valeur culturelle et historique exceptionnelle, et pour celles dont la valeur tient à l'identité originelle de leur population locale. (YVETTE, I, 2002-2003).

▪ Le scénario de développement durable :

Ce scénario trouve théoriquement sa place entre la capacité de charge maximale et minimale, c'est-à-dire entre le scénario intensif et la variante modérée du scénario alternatif (voir figure N°15).

L'importance du tourisme durable est la mise en harmonie de la situation locale avec les intérêts régionaux et nationaux, visant la gestion harmonieuse, d'une part des ressources qui sont les attraits touristiques, et d'autre part des activités touristiques, celles-ci ayant été planifiées en fonction du marché et du profil du produit touristique, ainsi qu'en respect des limitations liées aux aspects écologique, socio-culturel, économique et politique.

Ce qui va déterminer si le modèle de développement touristique durable est plus ou moins au-dessus ou au-dessous des limites de la capacité de charge théorique dépend des caractéristiques propres au site, par exemple les demandes exprimées au niveau local. (YVETTE, I, 2002-2003).



Source : YVETTE, I, 2002-2003.

Figure N°15: La relation entre les scénarios et la capacité de charge.

3.5.2.4. Le choix du scénario souhaitable:

L'analyse des intérêts économiques et politiques, spécifiques au site étudié, a un rôle principal dans la définition du scénario de développement réaliste.

Lorsqu'on décide le choix d'un scénario de développement, il est important d'évaluer les impacts financiers et matériels, dans le cas de la mise en œuvre d'activités visant le rehaussement du niveau supérieur de la capacité de charge. Si par exemple, la capacité des infrastructures (approvisionnement en eau, systèmes d'égouts, traitement des eaux usées) ne permet pas un développement touristique plus intensif, il est nécessaire non seulement de calculer les coûts probables de construction, mais aussi de définir les conditions de financement. Ceci signifie que la situation changera considérablement si ces dépenses ne sont pas mises à la charge des investisseurs touristiques, parce que l'Etat trouve l'intérêt à couvrir ou à réduire ces dépenses. (YVETTE, I, 2002-2003).

3.5.2.5. La formulation de la capacité de charge par la définition d'un modèle de développement touristique à la base de l'évaluation de la CCT :

La sélection d'un scénario spécifique de développement suppose que la capacité de charge de la destination étudiée a été approximativement déterminée. Une détermination précise de la capacité de charge ne peut se faire qu'après que la décision de développement ait été prise. La différence essentielle par rapport aux précédentes interprétations de la capacité de charge touristique se situe dans le fait que cette capacité de charge était autrefois

déterminée immédiatement, tandis que dans les pratiques plus récentes, on définit d'abord le scénario de développement, d'où la capacité de charge se déduit avec précision. Comme les éléments fixes de la capacité de charge ont déjà été identifiés durant la phase précédente de préparation, il faut encore précisément déterminer les éléments flexibles, ceci étant possible grâce à la décision à mettre en œuvre un seul scénario de développement. (YVETTE, I, 2002-2003).

Tous qui précède nous conduit à la conclusion suivante :

- *Chaque site peut avoir d'au moins trois, voire même quatre scénarios lors de l'évaluation de la CCT.*
- *L'analyse des scénarios de développement doit tendre à établir les conséquences possibles pour chaque scénario, avec une attention particulière pour les zones où peuvent se produire les effets négatifs pour l'environnement.*
- *Chaque site nécessite l'application du modèle de développement durable en tant que niveau optimal du développement du site concerné.*
- *Les variantes généralement inacceptables qui entraîneraient un dépassement des limites de la capacité de charge, soit au-dessus du maximum, soit au-dessous du minimum n'exigent pas d'être élaborées, sauf s'il y a un danger évident où il est possible qu'elles soient mises en application.*

3.5.3. Les composantes de la CCT :

Sur la base des dimensions principales de l'interface entre le développement et l'environnement, la capacité de charge touristique peut contenir diverses limites en fonction des trois composantes physique-écologique, socio-démographique et politico-économique.

Ces composantes se résument comme suit (COCCOSSIS, H, et AL, 2001) :

3.5.3.1. La composante physique- écologique :

Elle est constituée de deux composantes distinctes ; fixes et flexibles de l'environnement naturel et culturel bâti ainsi que l'infrastructure.

- **Les composantes fixes :** recouvrent la capacité des systèmes naturels tels que : les aspects écologiques, l'héritage naturel, la biodiversité, le climat, les caractéristiques géographiques...etc.), qu'elles ne peuvent pas être facilement manipulées par des actions humaines, il faut donc les observer et les respecter. (COCCOSSIS, H, et AL, 2001).

- **Les composantes flexibles :** elles peuvent recouvrir les systèmes d'infrastructure et leurs caractéristiques, tels que : l'approvisionnement en eau, le système d'égouts, l'électricité, les transports, les services ; postes, télécommunications, santé, ordre public...etc.

La capacité des systèmes d'infrastructure est facilement mesurable, mais les valeurs relevées ne peuvent pas servir toutes seules la détermination de la capacité de charge, parce que, par fois les limites de la capacité des composantes d'infrastructure peuvent être dépassées à cause des décisions politiques et des facteurs économiques, par exemple l'investissement de modernisation des infrastructures. Dans ce cas ces valeurs seront utilisées comme un cadre d'orientation pour la prise de décisions. (COCCOSSIS, H, et AL, 2001).

Les niveaux de capacité des composantes sont fixées en fonction de :

- Le niveau acceptable d'encombrement ou de densité dans des zones /unités spatiales principales comme les parcs, les musées, les rues des villes.
- La perte maximale acceptable des ressources naturelles sans une dégradation considérable des fonctions des écosystèmes ou de la biodiversité ou de la perte d'espèces.
- Le niveau acceptable de la pollution atmosphérique, hydrique ou sonore qui sera déterminé en fonction de la tolérance et/ou de la capacité assimilatrice des écosystèmes locaux.
- L'intensité maximale de l'usage de l'infrastructure de transport et des services.
- L'usage et multitude des services publics comme les réseaux d'adduction d'eau, l'électricité, la gestion, le traitement et l'élimination des eaux usées et des déchets solides, et les télécommunications.
- la disponibilité d'autres infrastructures et services communautaires comme les services directement liés à la santé et la sécurité publique, aux logements et à la communauté.

3.5.3.2. La composante socio-démographique :

Recouvrant les questions sociales et démographiques, comme l'effectif humain ou la main-d'œuvre disponible ainsi que les questions socioculturelles, comme le sens d'identité de la communauté locale ou les expériences des touristes. Une partie peut être exprimée en termes quantitatifs, cependant la plupart d'entre eux nécessitent une recherche socio-psychologique appropriée.

Les seuils de la capacité sociale peuvent être difficiles à établir et quantifier par rapport aux facteurs physique-écologique et économiques, étant donné que ces seuils reflètent des jugements de valeurs. Certaines décisions sur le plan économique et politique, peuvent influencer sur les paramètres socio-démographiques, par exemple, les politiques de migration dans ce cas où elles sont fait appel à une main d'œuvre additionnelle extérieure.

On peut utiliser la capacité de charge sociale en tant que terme générique qui inclue tant le niveau de tolérance de la part de la population d'accueil que la qualité des expériences touristiques des visiteurs dans la région. (COCCOSSIS, H, et AL, 2001).

Les niveaux de capacité pour les composantes peuvent s'exprimer en fonction de :

- le nombre de touristes et activités touristiques/types de loisir capables de s'absorber sans atteindre le sens d'identité, le mode de vie, les modèles sociaux et les activités des communautés d'accueil.
- Le niveau et type de tourisme n'altérant pas considérablement la culture locale, directement ou indirectement, au niveau d'arts et métiers, de croyances, de cérémonies et coutumes .
- Le niveau de tourisme qui ne déplaira pas à la population locale ou qui ne va pas s'emparer de l'usage des services et de l'infrastructure.
- Le niveau de tourisme dans une région sans la diminution inacceptable des expériences des visiteurs.

3.5.3.3. La Composante politico-économique :

Recouvrant les impacts du tourisme sur la structure économique locale, les activités, la concurrence avec d'autres secteurs, ainsi que les questions institutionnelles qui s'impliquent les capacités locales pour la gestion du tourisme. (COCCOSSIS, H, et AL, 2001).

Les niveaux de capacité pour les composantes peuvent s'exprimer en fonction de:

- Le niveau de spécialisation en tourisme.
- La Perte de main-d'œuvre dans certains secteurs au profit du tourisme.
- Le revenu et la distribution touristique sur le plan local.
- Le niveau d'emploi dans le tourisme par rapport aux ressources humaines totales.

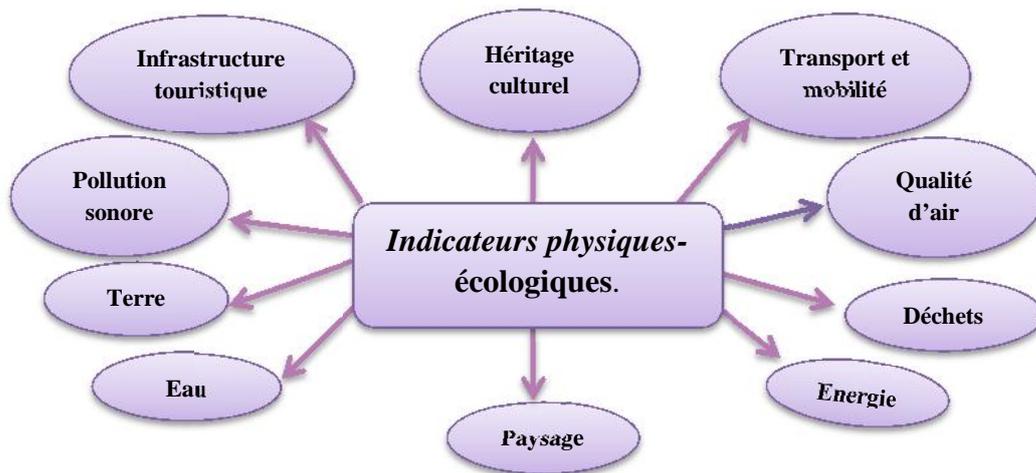
3.5.4. Les indicateurs de la CCT :

Les indicateurs sont utilisés comme un moyen pour identifier et définir les limites de la CCT, ou ils permettent aux gestionnaires de faire face aux pressions élevées provoquées par le développement touristique. (COCCOSSIS, H, et AL, 2001).

Ils peuvent exercer une influence sur les trois composantes de la CCT et classer comme suivant :

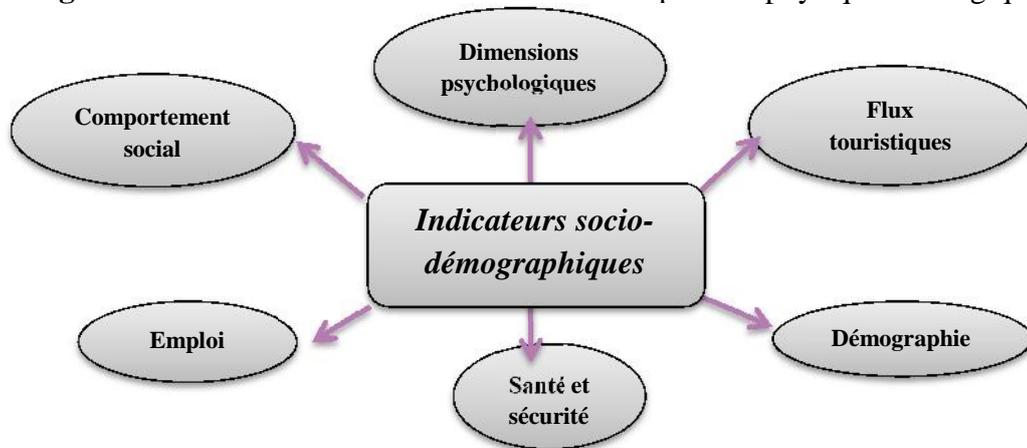
- **Indicateurs physiques-écologiques.**
- **Indicateurs socio-démographiques.**
- **Indicateurs politico-économiques.**

Les figures suivantes montrent les domaines importants qu'ils ont pris en considération par ces trois indicateurs :



Source : COCCOSSIS, H, et AL, 2001. (Traitement : Auteur 2014).

Figure N°16 : les indicateurs de CCT de la composante physique- écologique.



Source : COCCOSSIS, H, et AL, 2001. (Traitement : Auteur2014).

Figure N°17 : les indicateurs de CCT de la composante socio-démographique.



Source : COCCOSSIS, H, et AL, 2001. (Traitement : Auteur2014).

Figure N°18 : les indicateurs de CCT de la composante politico économique.

En outre les chercheurs du **laboratoire de planification environnementale, laboratoire de l'université de l'Egée, 2001**, ont identifié spécifiquement pour les villes historiques, pour chacune des composantes, trois indicateurs, servant à établir les niveaux de la CCT, en distinguant :

▪ ***Les indicateurs du tourisme Durable :***

visent à décrire la relation entre le tourisme et l'environnement, les effets des facteurs environnementaux sur le tourisme, les impacts de l'industrie touristique sur l'environnement et les réactions nécessaires à la promotion et le sauvegarde d'un développement touristique durable. (COCCOSSIS, H, et AL, 2001).

▪ ***Les indicateurs de durabilité :***

Ils nous donnent une image globale de l'état du système par rapport à la durabilité. (COCCOSSIS, H, et AL, 2001).

▪ ***Les indicateurs de la capacité de charge de tourisme :***

visent à décrire les pressions exercées, l'état du système et les impacts du développement touristique. (COCCOSSIS, H, et AL, 2001).

Donc nous devons développer et utiliser les indicateurs afin d'évaluer:

- les impacts et les incidences.
- les pressions et les tensions.
- l'état de l'environnement naturel et des ressources.
- l'efficacité des efforts de gestion et des actions entreprises.

3.6. Exemples sur l'évaluation de la CCT :

Comme il relève le guide intitulé *“Evaluation de la Capacité d'Accueil pour le développement du Tourisme dans les zones côtières méditerranéennes, Projet DESTINATIONS LIFE-Pays Tiers Février 2008 ”*, il a été élaboré par le programme LIFE – Pays Tiers de la Commission Européenne et mis en œuvre par le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) du plan d'action pour la Méditerranée. (SATTA , A et AL , 2008).

L'objectif principal de ce guide est de présenter la méthode d'évaluation de la capacité d'accueil touristique (ECAT) dans le cadre d'une stratégie de développement du tourisme durable en harmonie avec l'environnement dans les nations méditerranéennes. (SATTA, A et AL, 2008).

Ce guide traite les divers impacts causés par le développement touristique ainsi que de divers types d'actions entreprises pour la promotion du tourisme durable.

La méthodologie développée par le CAR/PAP est basée sur le schéma suivant:

- Analyse initiale des caractéristiques du système territorial de la destination
- Evaluation de l'état de chaque composante du système.
- Analyse du développement touristique du système.
- Evaluation de l'interaction du tourisme avec toutes les composantes du système.

- Définition du scénario de développement touristique initial au travers de l'identification des valeurs seuils pour chaque indicateur sélectionné.

- Elaboration de scénarios du développement touristique.

- Définition du scénario de durabilité majeure pour la destination.

Par conséquent pour mieux comprendre ce processus d'évaluation, on a choisi de présenter une étude de cas, le premier cas est celui de l'île espagnole Calvia, et le deuxième est celui de l'île de Rhodes (Grèce). (Selon le travail réalisé par YVETTE, I, 2002-2003).

Le troisième cas celui dans un centre historique de Venise (Italie). Cette ville n'a pas fait l'objet d'une étude de « capacité de charge touristique », mais c'est juste une réorientation vers une politique touristique locale qui a été élaborée.

3.6.1. Evaluation de la capacité d'accueil touristique de Calvia

(Espagne) :

3.6.1.1. Les caractéristiques de la zone d'étude:

Calviá est une ville d'Espagne située dans la comarque de Sierra de Tramontana au bord de la mer Méditerranée sur l'île de Majorque, dans la banlieue de Palma, capitale de la communauté autonome des Îles Baléares en Espagne.

Calvia abrite une population de **50.000** habitants et s'étend sur une surface de 125 km², a une économie forte mais celle-ci repose quasi exclusivement sur le tourisme. En 1995, avec l'aide du Secrétariat Général du Tourisme Espagnol, le conseil Municipal a décidé de lancer *le projet Calvia Agenda 21 local*, mettant ainsi un point d'arrêts à certaines plans de développement urbanistique et réorientant le développement touristique vers la durabilité sociale et économique. L'Agenda 21 a été officiellement adopté par la municipalité en 1998. C'est un plan d'actions à long terme supporté par une grande partie de la population. (SATTA, A et AL, 2008).

3.6.1.2. Le niveau de développement touristique :

Le développement touristique de Calvia, y a commencé dans les années 60. Le modèle de développement a été basé sur des intérêts à court terme, avec une urbanisation galopante. En conséquence les ressources naturelles sont sérieusement affectées, particulièrement sur le littoral.

Vers la fin des années 80, avec le développement d'un tourisme de masse, un certain nombre de problèmes écologiques, économiques, sociaux a commencé d'émerger: rythme effréné de construction, pressions humaines et urbaines, détérioration du littoral et des espaces naturels, gestion des rejets liquides et des déchets, distribution inégale des revenus, déracinement social, diminution de la qualité de la vie des populations locales, la qualité des

stations touristiques a commencé à se dégrader, ce qui déclenché une prise de la conscience à l'égard des insuffisances de l'approche des années 60. (SATTA, A et AL, 2008).

Au début des années 1990, le conseil municipal a mis en œuvre un projet de reconstruction massive des infrastructures, des équipements et des installations sociales .ils ont pris la décision d'adopter un Agenda 21 local afin d'engager tous les citoyens dans un partenariat actif pour organiser le développement durable du territoire. (SATTA, A et AL, 2008).

Dont Les objectifs de cette démarche sont:

- limiter la croissance, freiner la pression humaine et réhabiliter le territoire.
- favoriser la cohésion sociale et la qualité de vie.
- préserver le patrimoine naturel.
- Réhabiliter le patrimoine artistique et culturel.
- Mettre en valeur toutes les zones touristiques.
- Améliorer l'image de Calvia en tant que destination touristique.
- Promouvoir les transports publics et la circulation piétonne.
- Organiser une gestion durable des ressources.
- Diversifier l'économie, l'offre et investir dans les ressources humaines (emplois durables, etc.).
- innover au niveau gouvernance et gestion de la municipalité. (SATTA, A et AL, 2008).

3.6.1.3. Le cadre méthodologique :

Le modèle méthodologique se fait en trois étapes :

- Analyse des données et l'utilisation des indicateurs du tourisme.
- Diagnostic et évaluation de la situation actuelle par l'élaboration des scénarios.
- la participation de la population locale.
- L'Agenda 21 a généré un programme d'action qui a défini des propositions sur 10 ans, articulées autour de 10 lignes d'action divisées en 40 initiatives à court terme et la mise en œuvre des 15 actions immédiates. (SATTA, A et AL, 2008).

▪ **Les actions réalisées:**

- Le déclassement de 1.700 ha précédemment classés en zone urbaine et maintenant en zone rurale.
- La mise en place d'un programme d'éducation environnementale.
- La présentation de la démarche de gestion intégrée des zones côtières à plusieurs

programmes de l'UE, notamment LIFE et TERRA.

- La présentation de la démarche lors des rencontres de Rome, Lisbonne, Habitat II.
- La diffusion des principes de l'Agenda 21 au niveau local, national et international.
- La réunion des groupes de travail du forum des citoyens. (SATTA, A et AL, 2008).

▪ ***Quelques actions à court terme:***

- La démolition des bâtiments qui portent des effets sur l'environnement.
- Le nouveau plan de mobilité incluant notamment la construction de zones cyclistes et piétonnes et la plantation d'arbres et de haies le long des principales routes et rues.
- Le plan d'urbanisme éco-responsable, promotion des énergies renouvelables, obligation pour les nouvelles constructions d'être équipées de systèmes d'assainissement et d'économiseurs d'eau, etc.
- le programme d'économie d'énergie et d'eau avec notamment la création des brigades bleues qui effectuent des audits au sein de la population afin d'encourager les économies d'eau.
- Le programme de la conservation des plages.
- Le plan de lutte contre l'activité saisonnière: ***action Calvia: l'hiver européen:*** nouvelles offres de séjours de septembre à mars avec la mise en place de nombreuses activités adaptées.
- La réhabilitation et la conservation du patrimoine et du paysage.
- Le réseau de zones naturelles.
- La revitalisation du monde rural.
- La modernisation de la gestion municipale.
- La création d'un observatoire touristique de la durabilité et de la qualité de vie, avec notamment l'élaboration d'une grille d'évaluation et de suivi des projets contenant des indicateurs. (SATTA, A et AL, 2008).

3.6.1.4. Les scénarios:

Le projet agenda 21 local a également utilisé 2 scénarios suivant deux tendances de développement en partant de la situation existante de 1995 au moment où la capacité d'accueil des touristes et des résidents était d'environ 150.000 unités. (Klaric, Z., et AL, 2003).

▪ ***Le scénario tendanciel :***

Basé sur l'hypothèse que dans une génération, l'industrie touristique et le développement urbain poursuivront leur expansion limitée. La capacité d'accueil pouvait atteindre 250.000 unités avec une marge de croissance pouvant aller jusqu'à 300.000 selon un plan municipal

préexistant à l'étude. Les experts et les citoyens ont été d'accord sur le fait que dans un tel scénario les pressions sur l'environnement allaient détruire Calvia, et la rendre inattractive comme lieu de résidence et non comme un lieu compétitif en tant que destination touristique. (Klaric Z, et AL, 2003).

▪ **Le scénario de réhabilitation globale :**

Basé sur la limitation de la croissance touristique, il vise la réhabilitation du patrimoine naturel et architectural, et la réorientation des pratiques locales en harmonie avec les critères de durabilité. Dans ce scénario, les capacités d'hébergement seront d'environ 210.000 unités. (Klaric, Z et AL, 2003).

3.6.1.5. Les résultats:

Le projet d'Agenda 21 local a utilisé six secteurs thématiques au travers des indicateurs et scénarios qui ont permis d'évaluer le développement touristique à partir de la situation initiale, jusqu'au scénario future de restauration complète de Calvia.

Ces secteurs sont représentés comme suit :

- Analyse de données, en utilisant un grand nombre d'indicateurs de tourisme.
- Diagnostic de la situation actuelle de la destination.
- Processus de concertation publique.
- Elaboration des scénarios.
- Mise en œuvre d'actions immédiates.
- Création d'un observatoire de la durabilité et de la qualité de vie.

Ce plan a été considéré comme l'un des meilleurs plans de développement du tourisme durable, avec la participation publique comme un élément très fort de l'action locale. La définition et le suivi continu des indicateurs montrent le développement du modèle. (SATTA, A et AL, 2008).

3.6.2. Evaluation de la capacité de charge touristique de l'île de Rhodes (la Grèce) :

3.6.2.1. Caractéristiques de la zone d'étude :

Rhodes est la quatrième plus grande île du Péloponnèse. L'objet de la recherche a été une partie d'une grande île dont la surface totale est de 1,398 km² et la population de 100.686 habitants en 1991. La partie centre-ouest de l'île, concernée par l'étude d'ECCT, a une surface de 400 km² et une population de 18503 habitants en 1991. Malgré sa distance de la terre-ferme, elle très bien reliée grâce à d'excellentes liaisons aériennes et un produit touristique développé. Cette étude d'évaluation de la CCT a été une étude pilote par le PAP en 1993. (SATTA, A et AL, 2008).

3.6.2.2. Le niveau de développement touristique :

L'île de Rhodes est caractérisée par une très forte influence du tourisme, la majorité de la population active est employée dans le tourisme, la restauration et les transports. Il y a une concentration considérable de la population et des activités économiques dans le nord de l'île, autour de la capitale. (SATTA, A et AL, 2008).

Le tourisme à Rhodes a connu une forte croissance au cours des dix dernières années, les arrivées touristiques s'élevaient en 1989 à 1,6 millions et presque 95% des touristes internationaux venant de d'Allemagne et d'Angleterre, l'île accueille 20% du tourisme grec.

Suite d'une croissance importante et très rapide du tourisme dans l'île, des problèmes de saturation se manifestent déjà dans le nord, et qui commençait à montrer des signes de déclin. Cette région est l'exemple typique d'un développement touristique qui cause de nombreuses évolutions écologiques et des changements dans les structures économiques et sociales. (SATTA, A et AL, 2008).

Cette étude était destinée d'une part à fournir aux décideurs un support pour définir les bases d'une politique de développement touristique équilibrée et d'autre part de servir aux institutions locales, aux experts et aux planificateurs de cadre de gestion d'un tourisme durable.

3.6.2.3. Le cadre méthodologie :

La procédure entière a été en harmonie avec le concept retenu d'ECCT qui consiste en un calcul de plusieurs composantes et qui conserve le seuil le plus bas. (SATTA, A et AL, 2008).

Le concept théorique de la capacité de charge touristique a été appliqué dans le but de déterminer le nombre maximal de touristes pouvant simultanément visiter une destination sans provoquer une dégradation inacceptable de l'environnement physique, écologique et socio-culturel, ou bien une baisse inacceptable de la qualité de l'expérience touristique vécue par les visiteurs. (SATTA, A et AL, 2008).

3.6.2.4. Les scénarios :

Après une analyse des composantes qui caractérisent le tourisme de l'île, les possibilités de développement touristique ont été examinées à travers un certain nombre de scénarios, en prêtant une attention particulière aux instruments d'aménagement du territoire. (YVETTE, I, 2002-2003).

Trois scénarios ont été proposés:

- **le scénario de développement touristique intensif**, selon le modèle réalisé dans le nord de l'île.
- Développement touristique à petite échelle.

- Développement touristique contrôlé.

L'étude a établi que le premier scénario allait produire des bénéfices économiques moindres que le troisième scénario qui lui assurerait un revenu similaire bien qu'en offrant une capacité d'accueil moindre. **La réalisation du second scénario a été jugée irréaliste en raison de la forte dépendance de l'île au tourisme.** (YVETTE, I, 2002-2003).

Le troisième scénario a été retenu comme la seule option réalisable et a été présenté aux décideurs selon deux alternatives, à l'horizon 2010 :

- Avec un maximum de 25.000 lits à l'intention des touristes de classe moyenne.
- Avec un maximum de 36.000 lits à l'intention des touristes de classe plus basse à moyenne.

Le niveau maximal a été déterminé sur la base des critères suivants : l'intensité de l'activité touristique, le niveau de satisfaction des touristes et les contraintes relatives aux aspects économiques et socio-culturels. Il a été considéré que les deux options permettaient d'assurer un revenu adéquat pour la population locale et n'allaient pas causer une détérioration locale rencontrée dans le nord saturé de l'île. (YVETTE, I, 2002-2003).

3.6.2.5. Les résultats :

Bien que la méthodologie suivie à Rhodes ait longtemps été présentée comme un succès, il semblerait selon les informations disponibles dans une publication récente du PNUE que malheureusement l'étude sur la capacité de charge n'ait pas été utilisée pour la planification du tourisme dans cette zone. Au contraire, en raison d'une nette augmentation de l'activité touristique en Grèce et à Rhodes, plusieurs zones qui avaient été proposées comme zones tampons dans le centre-est pour garantir un tourisme de plus haute qualité ont été toutes construites.

Les responsables locaux considéré qu'il était irréaliste de repositionner les choix touristiques et sont abrités derrière le fait qu'une grande partie du sud de l'île avait été classé comme zone protégée et que l'intérieur de l'île restait encore très protégé de la progression des activités touristiques. (YVETTE, I, 2002-2003).

3.6.3. La stratégie d'évaluation des flux touristiques dans un milieu urbain (Venise) :

3.6.3.1. Les caractéristiques de la ville :

Venise est une ville italienne, Elle surnommée *la Cité des Doges*, situé au nord-est de l'Italie et la capitale de la région de Vénétie. Elle est la préfecture de la région de la Vénétie. Ses habitants sont appelés les veneziani. (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Venise>).

3.6.3.2. L'industrie touristique de Venise :

Venise est une ville charmante. Elle abrite de multiples sites touristiques, monuments, des places intéressantes, fêtes nationales magnifiques.



Source : <http://www.orangesmile.com/guide-touristique/venise/>.

Figure N° 19: Vue sur le palais des Doges.



Source: <http://www.photos-venise.eu/index.php?spgmGal=La-place-Saint-Marc&spgmPic=4&spgmFilters=#pic>.

Figure N° 20: vue sur la Piazza San Marco – Place Saint Marc.



Source : http://voyage.michelin.fr/web/destination/Italie-Italie_du_Nord-Venise/site.

Figure N° 21 : Vue sur le pont du Rialto.



Source : http://voyage.michelin.fr/web/destination/Italie-Italie_du_Nord-Venise/site.

Figure N°22 : Vue sur le grand Canal.

Venise connaît depuis près de 1950 une chute importante de sa population. En 2000, son centre historique ne comptait plus que 70 000 habitants, le tiers de sa population des années 1950. À cause de : La qualité de vie, le manque d'emplois qualifiés, la faible diversité commerciale, les pressions hôtelières sur le coût des logements, les inondations....etc.et aussi sans oublier la pression exercé par le tourisme : avec un ratio intéressant : nombre de résidents/touristes dans le centre historique = 1/10 en 1950, 1/50 en 2000 et même le rapport atteignant à 1/175 si l'on rajoute les excursionnistes. (JOSEE DESCHENES, M, 2010).

3.6.3.3. La gestion des flux touristiques :

Face à cette problématique, une mesure des flux touristiques a finalement été mise en place, après de nombreuses études et une longue gestation : **la Venice card** .

Venise card :

Le but premier, est de freiner et contrôler l'envahissement excessif causé par les visiteurs d'un jour afin améliorer l'expérience des touristes qui y séjournent plus longtemps et qui profitent vraiment du milieu et à son rayonnement.

Cette idée a été soulevée par l'Unesco dans les années 1990, lancée officiellement en janvier 2002, **The Venice Card** est émise, en principe, quotidiennement pour l'équivalent de la mesure la plus restrictive de la capacité de charge du centre de Venise.

Venice Card, est en fait un système de réservation visant l'optimisation de la répartition temporelle et spatiale des touristes dans l'enceinte du centre historique. Elle se présente sous forme d'une carte commerciale que l'utilisateur peut utiliser de la même façon qu'une carte de crédit, dont l'utilisation n'est valide que pour la durée du séjour ou même pour certaines

heures de la journée. Elle est associée aux travaux sur la capacité de charge, c'est-à-dire 22 500 dont 10 700 excursionnistes.

Deux types sont offerts : *la Venice Card bleu* qui vous donne accès au transport en commun et aux toilettes publiques et la *Venice Card orange* qui permet l'entrée à certains musées et sites. Différents rabais sont offerts dans la plupart des établissements participants (hôtels, attractions, bars, artisans, visites touristiques, etc.

En date de l'étude, plusieurs critiques croient que cette carte est difficilement implantable, car les tendances lourdes liées au tourisme à Venise sont difficilement réversibles. De plus, les avantages liés à celle-ci n'inciteraient pas les excursionnistes, leur grande problématique, à la se procurer. (JOSEE DESCHENES, M, 2010).

Actuellement, Venise est en train de mettre un plan en place pour que les bateaux de croisière soient directement dirigés vers le terminal maritime, sans passer par le centre-ville, grâce à un nouveau canal. Cette décision a pour but de protéger le site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Conclusion :

Le principe fondamental de la définition de la CCT, est le calcul des limites quantitatives pour le développement d'un tourisme durable dans une région, qui est étroitement liée au nombre de touristes autorisés dans une aire touristique, en ayant un impact minimum sur les ressources naturelles et culturelles, et le maintien de la viabilité du système à long terme.

Par conséquent , le processus de définition et d'application de la capacité de charge touristique d'une aire touristique, vise à déterminer les limites maximum acceptables au développement touristique, dans un cadre axé sur la gestion et le contrôle des flux de visiteurs afin d'en contrôler et d'en minimiser les impacts, et d'en soutenir l'activité touristique .C'est-à-dire définir l'utilisation optimale des ressources touristiques, et fournir un cadre général capable d'orienter la communauté locale, les planificateurs et les décideurs, tout en respectant les capacités locales et en assurant le développement touristique du territoire à le soutenir.

Dans la suite de la recherche on va traiter la relation entre le patrimoine architectural et urbain et le tourisme culturel durable, et comment la CCT a été adapté à l'échelle nationale et internationale et comment l'adopter pour une région comme Mila , C'est pourquoi , nous nous analyserons les données physique- écologiques, socio-culturels, et politique-économiques tel préconise dans la CCT ainsi que l'analyse du développement touristique, afin d'établir les contraintes et les bouchons ainsi que le type de tourisme souhaitable à développer .

Conclusion de la première partie :

Au cours de cette première partie de notre recherche, on a étudié dans le contexte général des différents concepts: le tourisme, le patrimoine, la capacité de charge touristique à travers trois chapitres.

Le premier chapitre : nous avons tenté d'aborder la notion du patrimoine architectural et urbain, et la relation entre le tourisme culturel durable et le patrimoine

Le deuxième chapitre : est consacré à la présentation de la notion du tourisme culturel durable ses fondements, sa genèse et évolution et ses différents impacts positifs et négatifs.

Dans **le chapitre suivant :** nous avons étudié la notion de la capacité de charge touristique, son origine sa genèse, et sa démarche d'évaluation à travers des exemples internationaux.

Deuxième partie :
Analyse des exemples en
matière du tourisme
culturel durable

Introduction de la deuxième partie :

La deuxième partie de cette recherche met l'accent sur les différentes études ayant abordé la question du tourisme culturel durable à travers la capacité de charge touristique et son influence sur la sauvegarde du patrimoine architectural et urbain des territoires. Elle couvre trois chapitres.

Dans le premier chapitre, nous aborderons les expériences étrangères sur notion du tourisme culturel durable, Nous étudierons trois expériences à savoir le Maroc, la Tunisie, et aussi leurs dispositions et stratégies de la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain à travers ce type de tourisme.

Dans le chapitre suivant, nous allons aborder la situation du patrimoine et du tourisme culturel durable en Algérie et leur stratégie de la promotion de ce secteur, nous intéresserons d'étudier la stratégie de la prise en charge du patrimoine, la notion de développement durable, le tourisme culturel durable en Algérie,

Enfin, dans le troisième et quatrième chapitre, nous essayerons de faire une rétrospective du tourisme dans la wilaya de Mila.

Chapitre 4 :
Le tourisme culturel
durable au-delà du
territoire national

Introduction :

De nos jours, le tourisme peut jouer le rôle d'un moteur de développement économique et social des pays. Ce secteur est la principale source de créations d'emplois dans un grand nombre de pays. Non seulement dans l'industrie touristique elle-même mais aussi, par effets d'entraînement, dans d'autres secteurs. (GOURIJA, S, 2007).

Le tourisme vient en cinquième position dans le monde après les carburants, les produits chimiques, la nourriture et l'industrie automobile, mais il occupe la première place dans de nombreux pays en développement. (Tourisme international : poids et impact, les données essentielles).

Ainsi, il est une source indispensable de devises ; il en est même la première source pour 38 % des pays, selon un rapport de l'Organisation Mondiale du Tourisme sur le développement du tourisme dans le monde. (ARIB, F, 2005).

D'autre part, le tourisme culturel durable peut être considéré comme un secteur offrant un important potentiel aux pays développés, tout comme aux pays en voie de développement. C'est pourquoi certains pays n'ont pas hésité à mettre ce type de tourisme en pratique et ont choisi de mettre le tourisme culturel durable au cœur de leurs stratégies de développement.

Ce chapitre a pour but d'éclaircir les différentes expériences des pays, et essayer de comprendre leurs stratégies de mise en valeur du patrimoine architectural et urbain par le biais du tourisme culturel durable.

4.1. L'expérience Marocaine :

Le Maroc est une des destinations touristiques principales de la rive sud de la Méditerranée, séduit par ses merveilles naturelles, ses villes impériales, son climat agréable, l'accueil et la générosité de ses habitants, la diversité culturelle, un brassage ethnique, la richesse de l'artisanat et des arts traditionnels . Autant d'atouts pour que le Maroc devienne l'une des destinations méditerranéennes prisées des touristes étrangers. (GIRAR, A, 2003).

Le secteur touristique occupe une place importante dans l'économie marocaine. Il est de plus en plus considéré par les hauts responsables comme un secteur stratégique pour accompagner le développement économique. Le développement d'un tourisme durable, offre des découvertes innovantes avec une implication de la population locale et une préservation de l'environnement, semble être vraiment judicieux et pouvoir répondre à des enjeux réels du développement durable au Maroc. (ARIB, F, 2005).

4.1.1. Quelques données sur l'industrie touristique au Maroc :

- Selon les statistiques de l'OMT pour l'année 2000, le Maroc détient la 37ème position parmi les destinations touristiques mondiales.
- Entre 1992-2000 ; le nombre de touristes étrangers, recensés aux postes frontières a atteint, en moyenne, 2.247.614 de touristes, tandis que le nombre moyen de nuitées réalisées dans les hôtels classés s'est établi à 9.232.922.
- En 2000 ; la structure des flux touristiques est marquée par la prépondérance des ressortissants européens qui représentent 83,2% du total des arrivées ou 2.049.474 visiteurs, suivis des touristes américains (6,3% ou 155.388), des Moyens Orientaux (2,7% ou 67.614) et des Maghrébins (2,6% ou 63.989).
- En 2003 ; le tourisme représentait 7% du PIB, générait 608 000 emplois directs et indirects, soit 5,8% de la population active occupée et fournissait 16,5 milliards de recettes en devises. (revue d'information BMCE Septembre- Octobre 2001 ; industrie du tourisme au Maroc).

4.1.2. Le tourisme au Maroc :

Le tourisme est devenu un moyen efficace de développement économique et de lutte contre la pauvreté et le désenclavement des régions marginalisées, tout en créant des espaces porteurs de petits projets rentables et durables. (CHEGRAOUI, K, 2009).

Il joue aussi un rôle d'avant-garde dans la création de l'emploi et participe ainsi à la résorption du chômage dans les principales villes du Maroc (Marrakech, Agadir, Casablanca, Tanger, Fès, etc.). (GOURIJA, S, 2007).

Dès la fin des années 1960, le Maroc a accordé, dans sa politique de développement, une place de choix à l'activité touristique. Pourtant, il n'a très souvent adopté que des politiques ponctuelles pour développer le secteur du tourisme. En effet, depuis son indépendance, les gouvernements successifs ont cherché à encourager le secteur sans y apporter la volonté politique nécessaire. Ce n'est qu'à partir de l'année 2001 que la décision fut prise au plus haut niveau de l'État de tracer une nouvelle stratégie avec une vision à long terme, impliquant les secteurs à la fois publics et privés avec une nouvelle vision appelée "*Vision 2010*" qui a prévu d'attendre le cap des 10 millions de touristes en 2010. (ARIB, F, 2005).

D'autre part, pour réussir une telle expérience de valorisation culturelle et touristique, quelques recommandations ont été proposées dont le but est de maintenir la « *durabilité* » de l'offre patrimoniale, elles se résument dans les points suivants :

- décroïsonner les deux secteurs du tourisme et du patrimoine.
- diversifier la culture.
- impliquer et intégrer les populations dans le développement touristique
- accentuer l'observation des clientèles.
- encourager la promotion.
- améliorer le balisage.
- maîtriser la gestion des flux. (CHEGRAOUI, K ,2009).

4.1.3. Le tourisme culturel durable au Maroc :

Le Maroc est mondialement connu pour ses villes impériales (Fès, Marrakech, Rabat, Meknès), sa gastronomie et son artisanat.

Le Maroc a admis depuis longtemps que le tourisme culturel durable est un atout considérable qu'offre son territoire. Et afin de préserver sa culture, ses valeurs, ses traditions, son identité et son environnement ; le Maroc s'est engagé dans une démarche de développement touristique durable et a établi «*Une Charte marocaine du tourisme responsable*». Cette charte s'appuie sur le code mondial de l'éthique du tourisme édité par l'organisation mondiale du tourisme et validé par les Nations Unies le 21 Décembre 2001. (Charte marocaine du tourisme).

L'article 4 de cette charte explique la relation qu'il faut entretenir entre le tourisme et le patrimoine et dont l'intitulé est : «**Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement**». Il s'explique comme suit :

- Les ressources touristiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité. Les communautés vivant sur ces territoires ont vis-à-vis d'elles des obligations et des droits particuliers.
- Les stratégies et activités touristiques doivent être menées dans le respect du

patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures.

- L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles, artisanales et folkloriques traditionnelles et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement.

4.1.4. Exemple de tourisme culturel durable au Maroc:

4.1.4.1. La ville de Marrakech:

Marrakech est une ville touristique par "**excellence**". Sa place est confirmée aux niveaux national et international. Est une ville rose surnommée "**La perle de l'Atlas**", classée au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1985, elle représente le pôle touristique le plus connu au Maroc. Elle attire chaque année plus d'un million et demi de visiteurs (1,567 millions de touristes enregistrés en 2008), avec une durée moyenne de séjour de 4 jours. Marrakech reçoit des touristes pendant toutes les saisons. Cette capitale impériale et touristique par excellence est riche d'un patrimoine historique et naturel unique, elle reste sans doute aussi la ville Marocaine dont le nom évoque le plus l'exotisme, le dépaysement et l'enchantement. Avec les stratégies de Vision 2010, la ville de Marrakech devra toujours trouver des moyens pour attirer de plus en plus de touristes, en augmentant le nombre de sa capacité d'accueil. (SOKUNTHY , K, 2009).

D'autres part la médina est envisagée à la fois comme un espace identitaire à préserver et comme un patrimoine à valoriser pour le tourisme culturel. La conscience patrimoniale des Marocains s'est développée avec la mise en tourisme et l'utilisation de la médina comme un patrimoine-ressource.

Pour cela, elle est appréciée pour la richesse de son patrimoine historique des conditions d'accès faciles. C'est ainsi et pour assurer son rôle de métropole régionale et de première destination touristique au Maroc, Marrakech doit gagner le pari de préserver son patrimoine qui constitue sa première richesse. (KURZAC-SOUALI A- C, 2007).

Depuis la fin des années 1990, les occidentaux sont nombreux à venir dans les médinas Marocaines pour y séjourner en vacances, y investir, certains étrangers prennent même résidence dans des propriétés qu'ils achètent, dans les plus beaux quartiers de la Vieille Ville. Le processus est particulièrement important à Marrakech (KURZAC-SOUALI, A- C, 2007).

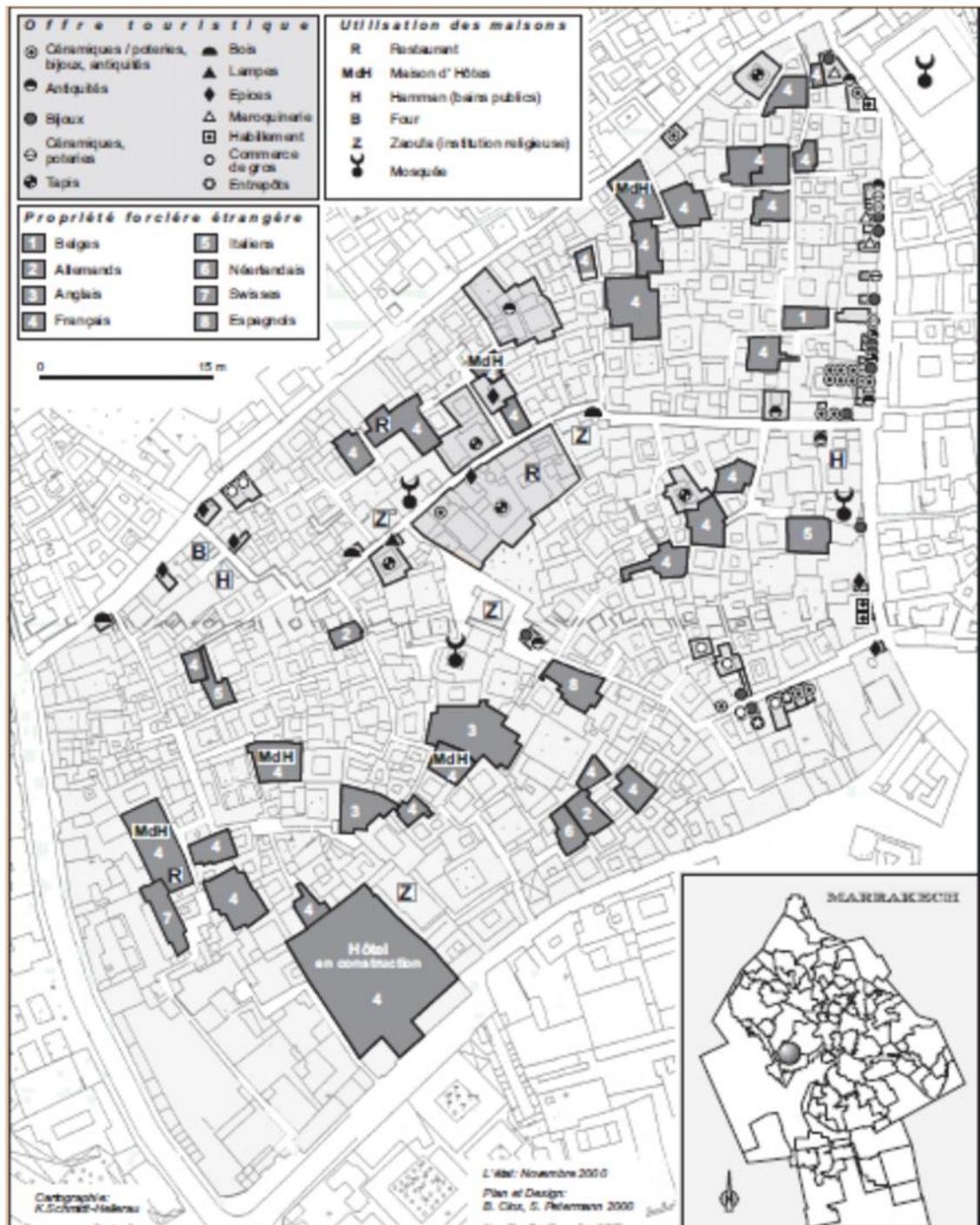
La médina de Marrakech, a été sujette de grandes transformations grâce à une coopération entre les pouvoirs publics et privés. Ces derniers sont essentiellement **des touristes** dont le nombre n'arrête pas d'augmenter et : « *Between 1995 and 2006, the number of tourists arriving by airplane jumped from less than 700,000 per year to over 2,600,000* ». (G.BIGIO, Anthony, 2010).

En effet plusieurs étrangers ont reconquis les anciennes résidences et **Riad**¹ avec patios et se sont appropriés une grande partie de la médina. Du coup, il y a une **invasion étrangère** permanente qui se fait dans un centre historique riche d'une identité culturelle spécifique.

Comme il affirme **Anne Claire KURZAC-SOUALI** : « *Les émigrations des élites étrangères vers les médinas sont de nature multiple,..... Dans les années 1960 et 1970, les mouvements hippies amènent de nombreux étrangers à vivre à plus ou moins long terme en médina de Tanger, de Marrakech et d'Essaouira, de nombreux acteurs, des décorateurs et des créateurs de mode et de parfums achètent des grandes demeures en médina, des riads avec de grands jardins intérieurs* ».

Dans le contexte de la mondialisation politique et économique, le gouvernement marocain encourage les investissements étrangers de toute sorte et l'afflux de touristes afin de récolter des devises. Ces touristes investissent dans l'immobilier et deviennent propriétaires dans les plus beaux quartiers de la vieille ville, donc des acteurs économiques locaux qui cohabitent avec les résidents marocains. Et la plus part de ces investisseurs étrangers sont principalement français (sont estimés en 2005 à 5000), mais l'on trouve aussi des Allemands, des Belges, des Suisses, des Italiens, des Espagnols, des Anglais et des Néerlandais. En revanche, peu de marocains réinvestissent le patrimoine domestique de la médina. La plupart des maisons appartenant à des étrangers sont aussi habitées par ceux-ci. (KURZAC-SOUALI, A-C, 2007).

¹ **Le Riad** : est une maison urbaine avec une cour intérieure et qui se distingue du dar, la maison de ville simple, par un jardin dans le patio.



Source : BERRIANE, M, et AL, 2000.

Carte N°01 : Propriété foncière étrangère et infrastructure touristique dans le quartier Ksour.

Les étrangers procèdent des modifications profondes sur les **Riads**, comme par exemple l'installation d'une piscine sur le toit. Ces travaux réalisés dans les demeures rénovées peuvent causer certains conflits avec le voisinage quand parfois l'intimité n'y est plus. Ces voisins voient que leur environnement est modifié et fragilisé par la construction en béton, les aménagements et les piscines sur les toitures par exemple qui causent des infiltrations, n'en parlons pas des travaux sans autorisations.

Comme il affirme **Zoubeir MOUHLLI**, Architecte et directeur adjoint en architecture et urbanisme à l'Association de Sauvegarde de la Médina ; « *A Marrakech quand les gens ont*

besoin d'un grand riad, ils achètent, une maison, trois, cinq pour en faire un grand riad, et le reste on le fait des piscines et des jardins, c'est un grand danger pour le tissu urbain, c'est des fantasmes orientalistes plutôt, on casse et on reconstruit dans un style moyen mille et une nuits, ce n'est pas vraiment une restauration authentique». (Trabelsi , M, 2010).

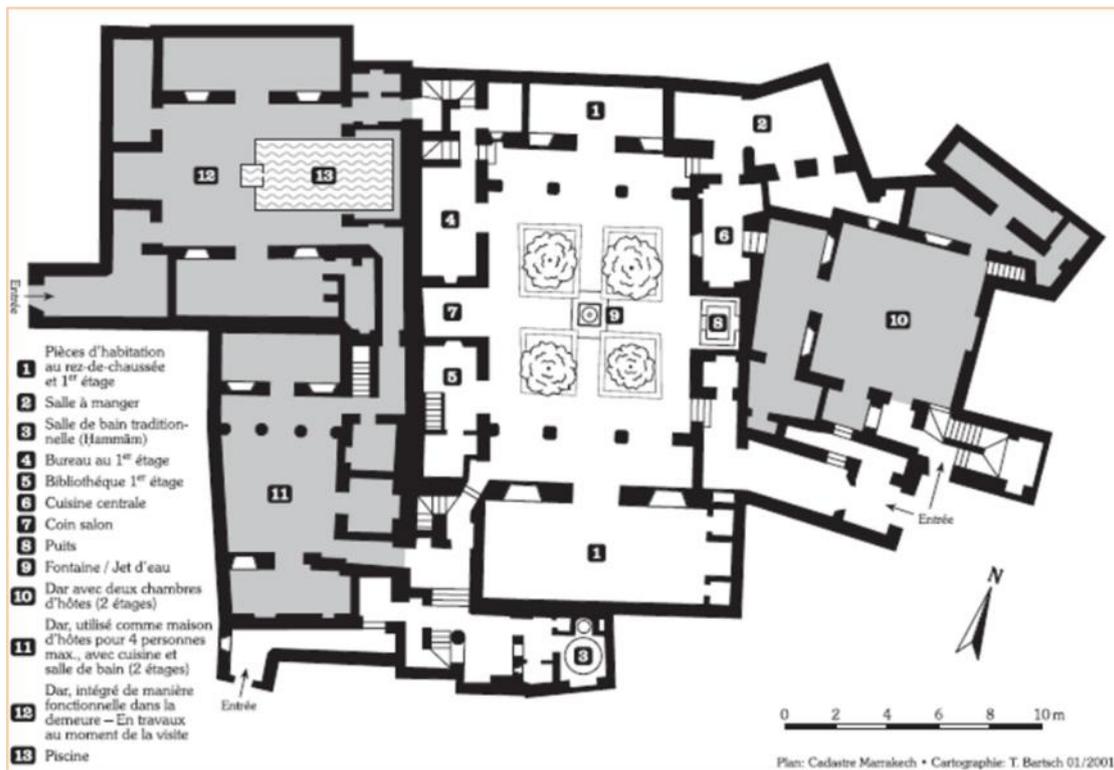
Dans les rénovations, externes et internes, des **Riads** par leurs nouveaux propriétaires, on peut distinguer quatre usages fondamentaux : maison d'habitation, maison d'hôtes, institution culturelle et restaurant.

Actuellement, On compte environ 110 maisons européennes de la médina de Marrakech qui sont exploitées comme maisons d'hôtes. (BERRIANE, M, et AL, 2000).



Source : BERRIANE, M, et AL, 2000.

Figure N° 23: Vue sur une piscine dans une maison d'hôtes.

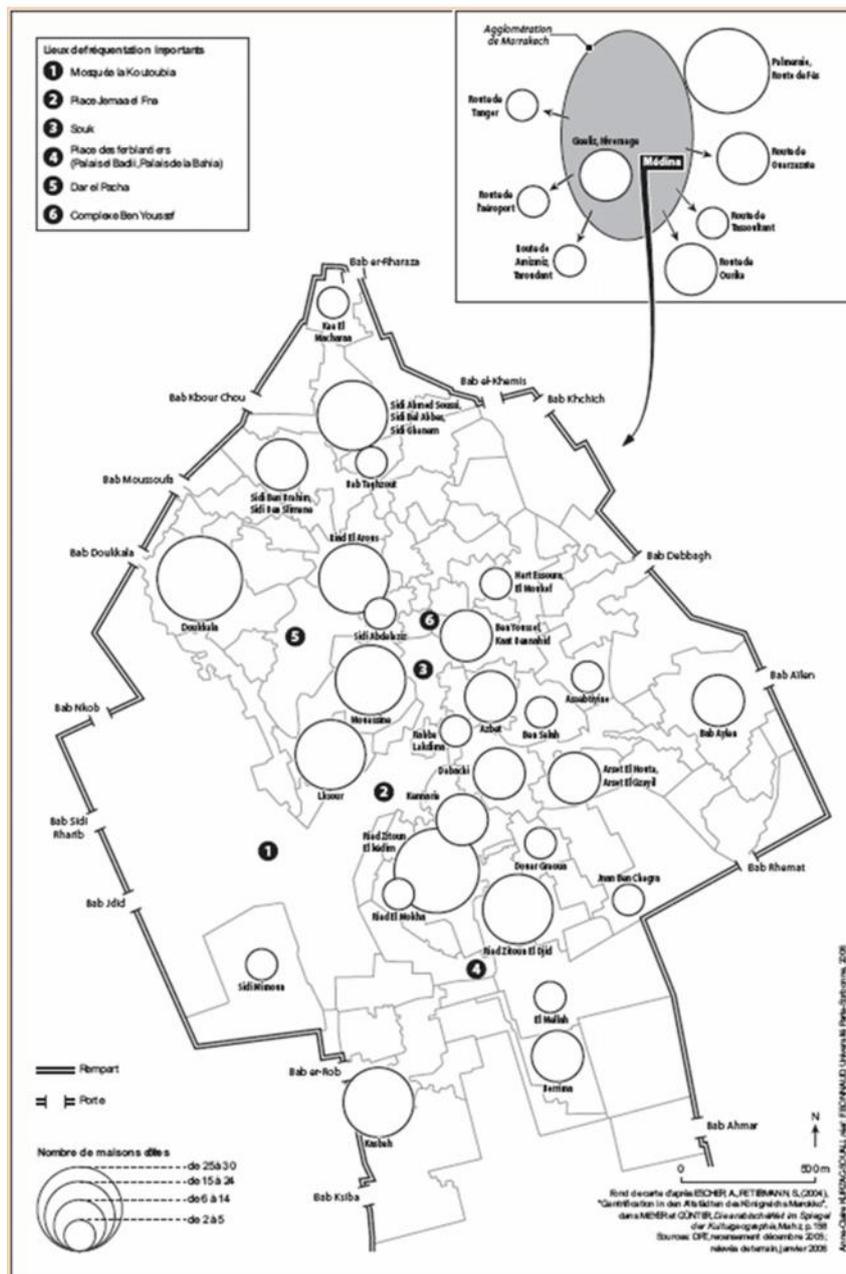


Source : BERRIANE, M, et AL, 2000.

Figure N° 24: Plan d'une maison d'hôtes.

Même si l'appropriation des **Riads** par des étrangers peut offrir de nouvelles expériences et échanges culturels, elle restera mal perçue par la population autochtone. Leurs arrivées comme résidents permanents et non plus comme touristes, transforment les rapports classiques dans lesquels les étrangers étaient des hôtes, la perte des valeurs locales suite à la réappropriation du patrimoine bâti et les modifications qu'ils effectuent dans les maisons et de la mémoire des lieux, Cela génère sans doute d'une part un rapport difficile entre la population marocaine et les étrangers dans un espace identitaire Marocain et d'autre part la destruction du patrimoine architectural de la ville de Marrakech.

En plus, les modifications et restructurations apportées aux maisons par les occidentaux génèrent souvent des problèmes techniques. Par conséquent, les bâtiments et l'urbanisme de la médina de Marrakech sont, aujourd'hui, fortement influencés et définis par les conceptions des occidentaux. Ce phénomène est une sorte d'action spontanée au gré des actions individuelles et incontrôlées, voire incontrôlables qui n'a pas fait objet de réflexion.



Source : KURZAC-SOUALI A-Claire, 2007.

Figure N° 25: Les maisons d'hôtes : diffusion spatiale d'un mode d'investissement prioritairement étranger dans la médina de Marrakech.

En résumé de ce qui a été dit pour Marrakech, des points positifs et négatifs ont été tirés.

Les points positifs :

- *Rénovation de riads en état de dégradation.*
- *Grande affluence des promoteurs et investisseurs nationaux et étrangers.*
- *Conception d'un tourisme générateur de profits.*

Les points négatifs :

- *transformation sociale et choc culturel.*
- *Absence de réglementation qui limite ce phénomène.*
- *Surenchère sur les prix de l'immobilier.*

- *Incitation des petits propriétaires à la vente.*
- *Absence de préparation des populations.*
- *Mutations rapides et incontrôlées d'un espace traditionnel.*

En effet, si au fil du temps la médina voit ses *riads* se transformer en **RMH**, si ces touristes (les étrangers) resteront installés dans la médina, Ils deviennent des acteurs importants dans la vie sociale et économique dans la médina.

La relation, autochtone et touriste demeure ambiguë, de fait que la conscience patrimoniale des autochtones est mise en avant et développée grâce à la présence d'étrangers.

La patrimonialisation de cette médina s'est faite automatiquement par une mise de tourisme, parfois **excessive**, qui mène à la perte d'identité locale et la destruction du patrimoine architectural et urbain . Comme le souligne KURZAC-SOUALI Anne-Claire : « *Le tourisme donne de la valeur au lieu par sa reconnaissance autant qu'il peut le fragiliser par le détournement qu'il peut en faire pour satisfaire les visiteurs, au détriment parfois de ce qu'en attendent les habitants* ».

On peut noter que la ville de Marrakech est en train de développer un tourisme qui n'est pas durable et qui risque de faire tarir une ressource qui servait à la protection du patrimoine. D'ailleurs, ce patrimoine risque de ne plus être transmis aux générations futures puisqu'il appartient à des étrangers qui n'ont pas vécu sur place et qui n'ont généralement pas de descendance attachée aux lieux. De ce fait il faut limiter le nombre de visiteurs par l'introduction de la notion de la capacité de charge touristique comme outil de mise en œuvre du tourisme culturel durable afin de garder une médina traditionnelle et authentique.

4.2. Cas de la Tunisie :

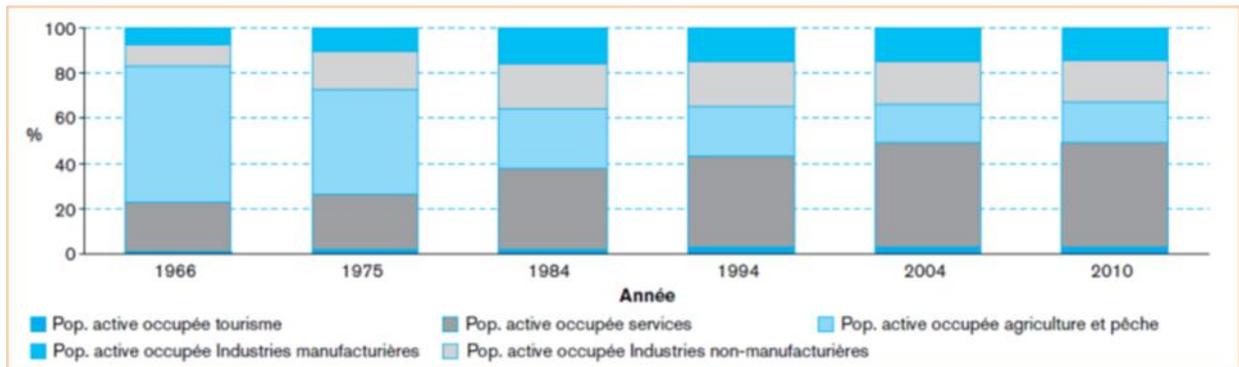
Située à la jonction des deux bassins oriental et occidental de la Méditerranée, la Tunisie occupe une position géographique stratégique présentant un potentiel naturel propice, au tourisme. (CAMUS, S et AL, 2014).

Elle possède de nombreux atouts à savoir :

- un **climat** méditerranéen propice.
- un **littoral** de 1300 km de côtes en grande partie sablonneuses.
- un **patrimoine** culturel et historique important.
- la **proximité** du premier marché de consommation mondial, l'Union européenne.
- un **coût de la vie** encore suffisamment bas pour attirer les touristes des pays riches.
- la persistance de la **langue française**, ancienne langue coloniale devenue langue touristique.

Cette richesse constitue un avantage compétitif pour le développement de l'activité touristique, qui représente, 7% du PIB générant chaque année entre 18 et 20% des recettes en

devise et employant plus de 400 000 personnes. (Soit 12% de la population active). (BOUSSETTA, N, 2012). (Voir le graphique N° 01).



Source : BOURSE , L, 2013.

Graphique N° 01 : Le poids du tourisme dans l'emploi.

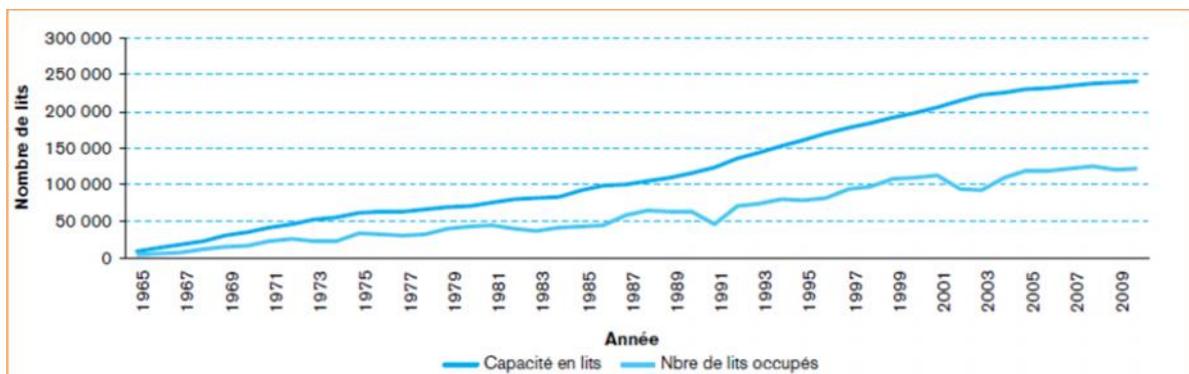
4.2.1. Quelques données sur l'industrie touristique en Tunisie :

4.2.1.1. La capacité d'hébergement touristique :

La Tunisie dispose d'une infrastructure riche et moderne:

- ✓ 856 établissements hôteliers.
- ✓ Près de 242.000 lits.
- ✓ 80% de la capacité hôtelière est répartie sur les catégories 5*, 4* et 3*.

Le graphe suivant représente la capacité d'hébergement en nombre de lits présent :



Source : BOURSE Loïc, 2013.

Graphique N° 02 : La capacité en nombre de lits occupés.

4.2.1.2. L'investissement touristique :



Source : BOURSE Loïc, 2013.

Graphique N° 03 : Evolution de l'investissement (1965- 2009).

4.2.1.3. Les arrivées touristiques :

En 2000, selon les projections de L'O.M.T, la Tunisie occupe la seconde destination en Afrique, dans les arrivées internationales :

Tableau N° 05 : Place de la Tunisie dans les arrivées internationales en Afrique pour l'année 2000.

<i>Les destinations</i>	<i>Arrivées en 2000</i>
Afrique du sud	6 108 000
Tunisie	5 057 000
Maroc	4 100 000
Kenya	1 226 000
Algérie	859 000
Zimbabwe	840 000
Maurice	636 000
Zambie	574 000

Source : O.M.T.

En 2010, la Tunisie a accueilli près de 7 millions de touristes, soit (BOUSSETTA, N, 2012):

- ✓ près de 1% des flux touristiques mondiaux.
- ✓ 3% des flux touristiques sur le bassin méditerranéen.
- ✓ 23% des flux touristiques sur le bassin méditerranéen hors France, Italie et Espagne.
- ✓ depuis plus de 40 ans, l'Europe demeure, le 1er pourvoyeur de touristes en Tunisie avec :
 - Entrées : 4 millions soit 60%
 - Nuitées : 30 millions soit 83%
 - Recettes en devises : 2.855 millions de dinars soit 80%.

4.2.2. Le tourisme dans la Tunisie :

Pour la Tunisie, le tourisme est une activité économique importante. Il représente le premier secteur pourvoyeur du pays en devises et il a un effet d'entraînement sur d'autres secteurs économiques, tels que le transport aérien, l'artisanat, le commerce et le bâtiment. La Tunisie est découpée administrativement en 24 gouvernorats, Treize gouvernorats sont ouverts sur le littoral. De ce fait, le tourisme tunisien est principalement à vocation balnéaire, donc il repose sur le littoral et ses plages qui constituent la principale attraction pour les touristes. Ainsi, plus de 95% de la capacité d'hébergement et des activités touristiques sont localisées sur le littoral. (GHARIANI, F, 2005).

4.2.3. Le tourisme culturel durable en Tunisie :

Depuis les années 1960, la Tunisie a concentré tous ses efforts dans le secteur touristique. Depuis cette année, l'industrie du tourisme a connu une croissance rapide pour faire constituer un axe majeur de stratégies de développement économique et social.

L'activité touristique en Tunisie était concentrée sur le littoral alors que l'intérieur du pays est marginalisé bien qu'il contienne des potentialités patrimoniales importantes. **Une nouvelle réflexion insiste actuellement sur la nécessité de diversifier les produits touristiques pour faire face à la concurrence que connaît le tourisme tunisien.** Ainsi, sachant que le pays jouit d'un patrimoine remarquable et que la demande internationale du tourisme culturel s'intensifie avec le temps. Ce choix suppose la mise en œuvre d'une politique efficace de valorisation du patrimoine culturel diffusé sur tout le territoire national.

Donc, la promotion du tourisme culturel ne permet pas seulement **de diversifier le produit touristique tunisien** mais également de **développer les zones intérieures du pays en utilisant son propre patrimoine.** (HAMMAMI ,Z, 2010).

Cette nouvelle stratégie passe par la mise en place d'un aménagement touristique planifié et réfléchi afin que le tourisme devienne un outil d'aménagement en Tunisie. Pour cela la Tunisie propose un schéma directeur qui s'appuie sur deux volets importants :

- **D'une part** : sur une législation adéquate au niveau du classement des monuments historiques et du plan de sauvegarde.
- **D'autre part** : sur une politique de mise en valeur durable du patrimoine monumental au niveau de :
 - l'esthétique architecturale.
 - la promotion culturelle.
 - la promotion du tourisme culturel.
 - la promotion économique.

Le principe fondamental qui doit être adopté pour la mise en valeur de ce patrimoine est la restauration suivant un programme et un cahier des charges bien défini, et une reconversion qui permet au monument restauré de continuer à vivre et à jouer un rôle déterminant dans le développement d'un territoire. (BEJAOUI, F, Année).

4.2.4. Le tourisme durable et la stratégie de développement touristique en Tunisie :

Le développement du tourisme en Tunisie a souvent généré des impacts négatifs environnementaux tels que : la dégradation du littoral et la pression sur les ressources naturelles, la destruction des dunes. Et entre autre il engendre aussi, des impacts socioculturels qui se traduisent, par une modification ou une perte des valeurs et des identités indigènes, le déséquilibre économique puisqu'il bénéficie principalement aux régions côtières. (CAMUS, S et AL, 2014).

Pour faire face à ces impacts négatifs et améliorer son rôle positif, vers la fin des années 90, le secteur touristique en Tunisie a révisé sa stratégie de développement, dans le sens d'une croissance plus qualitative que quantitative, et tourne vers un tourisme durable dans une perspective du développement durable. Cette stratégie repose sur la qualité et la diversification du produit et l'adaptation aux goûts de la clientèle touristique. (BOUSSETTA, N, 2012).

4.2.5. Les objectifs du tourisme durable en Tunisie :

Les objectifs peuvent se décliner en trois axes:

- Conserver et réhabiliter le patrimoine naturel et culturel ; Promouvoir une exploitation durable touristique des patrimoines naturel et culturel.
- Eduquer, sensibiliser et promouvoir les valeurs patrimoniales et le développement durable
- Impliquer les populations locales dans le développement du tourisme culturel et les faire bénéficier des retombées économiques. (Écotourisme et tourisme culturel durable en Tunisie, situation actuelle et perspectives, 2004).

4.2.6. Exemple sur le tourisme culturel durable :

4.2.6.1. La ville de Kairouan :

Kairouan est la première ville sainte de la Tunisie. Elle avait été surnommée la ville "**aux trois cent mosquées**". Elle constitue un véritable musée vivant d'art et d'architecture arabo-musulmane par ses monuments (près de **160** monuments, ses souks (plus de **20** souks), ses maisons et ses ruelles, ses remparts (**3,2km**), ses richesses culturelles et patrimoniales,

gastronomie, artisanat, édifices religieux, lieux d'événementiels, environnement naturel, qui restent encore un témoignage de son prestigieux passé.

Ce site historique, sans doute le plus préservé de la Tunisie, **a conservé une bonne partie de son patrimoine.**



Source : GDAH ,A, et AL, 2008.

Figure N° 26: La Grande Mosquée.



Source : GDAH ,A, et AL, 2008.

Figure N° 27: vue sur les remparts.

La capitale des Aghlabides possède autant d'atouts capables d'attirer les touristes en quête d'authenticité et d'originalité. Classée depuis 1988 **patrimoine mondial de l'UNESCO**, elle pourrait aisément accueillir des événements de grande envergure, si seulement l'offre hôtelière suivait et que de vrais efforts étaient fournis pour animer la ville.

Elle figure parmi les villes pionnières du tourisme culturel en Tunisie. La mosquée d'Okba a toujours impressionné les visiteurs, les peintres et écrivains étrangers.

Guy de Maupassant, écrivait en 1899 : *«L'harmonie unique de ce temple vient de la proportion et du nombre de ces fûts légers qui portent l'édifice, l'emplissent, le peuplent, le font ce qu'il est, créent sa grâce et sa grandeur. Leur multitude colorée donne à l'oeil l'impression de l'illimité, tandis que l'étendu peu élevée de l'édifice donne à l'âme une sensation de pesanteur.»*

De sa part Paul Klee, émerveillé par cette ville, écrivit en 1914 : *« Kairouan, pas d'impression isolée mais un tout. Une des mille et une nuits, arôme combien pénétrant et enivrant, élucidant à la fois... »*. (RAMMAH M, et AL, 2008).

D'ailleurs, au moment de l'essor du tourisme international, en Tunisie, au début du XXème siècle, Kairouan figurait parmi les destinations importantes de l'itinéraire des groupes de touristes se rendant en Tunisie. C'est ainsi qu'en 1951, sur 73000 touristes qui ont visité la Tunisie, 15000 se sont déplacés à Kairouan. A partir des années 90 et à la suite de l'éclosion du tourisme balnéaire et de plages, cette décadence devint alarmante. C'est ainsi que le nombre de touristes se procurant des billets pour la visite des monuments de la ville, est passé de 264.000 en 1975 à 243.000 en 1995, alors que le nombre des touristes visitant la Tunisie a triplé. Cette situation alarmante engendrera une prise de conscience de la part des pouvoirs publics qui établirent une stratégie ambitieuse pour promouvoir le tourisme culturel durable à Kairouan et en faire un des piliers du développement économique de la ville. (RAMMAH M, et AL,2008).

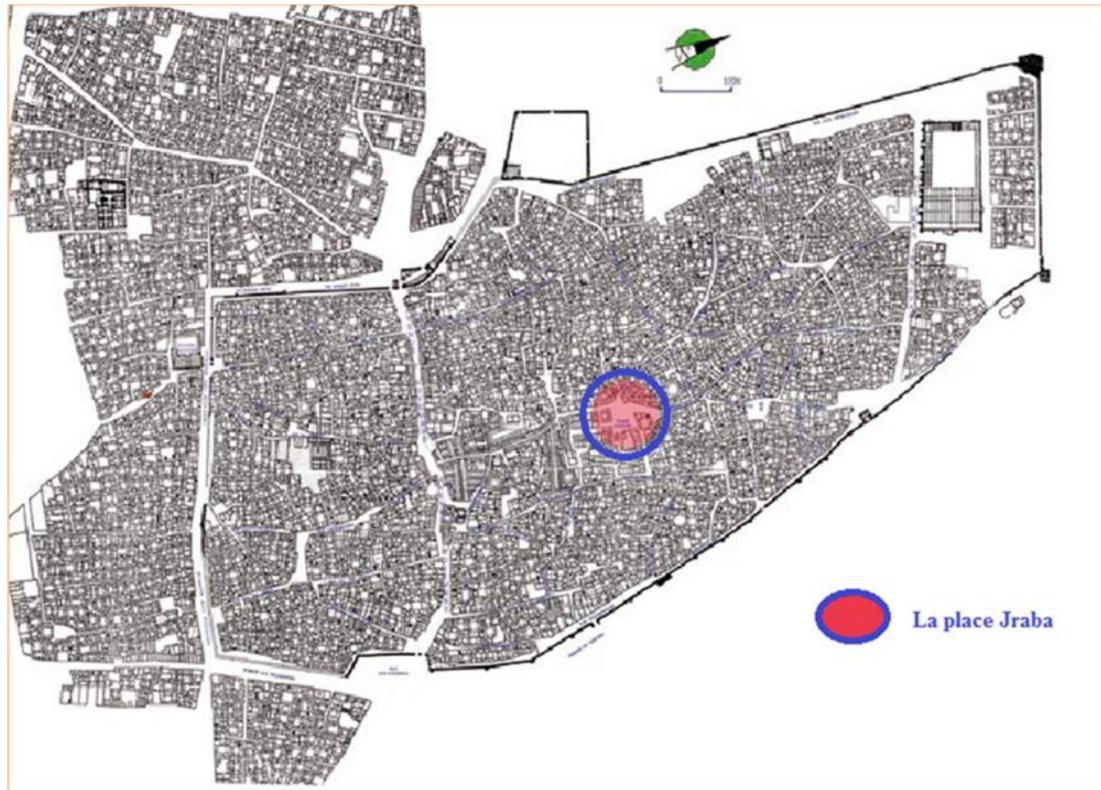
Pour cela le projet *Réhabimed* a choisi de porter une action consacrée à la Tunisie, sur le thème : *« Réhabilitation et tourisme durable à Kairouan »*. Après concertation avec les autorités régionales et les représentants de plusieurs associations, il a été décidé que l'action pilote sera consacrée à l'aménagement et à la réhabilitation de la **place Jraba** dans le cadre d'un tourisme culturel durable.

▪ **La réhabilitation de la place Jraba pour la promotion d'un tourisme culturel durable :**

✓ *Présentation de la place :*

La place *jraba* est l'un des espaces vides de la médina. Elle occupe une position centrale dans l'organisation spatiale et fonctionnelle de la médina par son rôle de lieu de convergence d'importantes rues (rue El Khadhraouine, rue Gandoura, rue Moulay Taïeb...) et par la présence des activités artisanales qui s'y concentrent, ce qui fait de la place un lieu très animé avec une circulation piétonnière intense.

C'est une place de forme irrégulière, avec une surface d'environ 900 m². La hauteur des bâtiments qui l'abordent ne dépassant pas 8 mètres, la nouvelle construction (R+2) qui dépasse cette hauteur venue perturber l'harmonie de la place. (RAMMAH, M, 2008).



Source : GDAH ,A, et AL, 2008.

La carte N° 02 : plan de situation de la place Jraba.



Source : GDAH ,A, et AL, 2008.

Figure N° 28: Vue sur la place jraba.

✓ *État des lieux de la place :*

Actuellement la ville de Kairouan traverse une véritable révolution des modes d'occupation de l'espace urbain. La destruction des mécanismes urbains et architecturaux locaux, accompagnée, aujourd'hui, par une grande poussée démographique, génère de nouvelles situations parfois alarmantes qui nécessitent la définition des stratégies d'interventions, rapide et efficace et la mise en place des actions de sauvegarde et de mise en valeur. Ces actions assurent le développement des nouvelles activités à caractère

économique tel que le tourisme. Ces activités constituent aujourd'hui une des sources importantes à effet positif sur le patrimoine.

Avec sa position au centre de la Médina de Kairouan, ouvrant sur la totalité des rues et parcours attenants aux quartiers résidentiels, aux souks et aux monuments historiques, la place **Jraba** offre un bel exemple d'aménagement et de réhabilitation mené pour favoriser la communication et assurer un cadre de développement du tourisme culturel durable .

Le projet, pilote « *Aménagement et réhabilitation de la place Jraba à Kairouan* » vise le développement et la création des réseaux d'échanges culturels de s'insérer dans un contexte urbain, et d'assurer le dialogue entre le langage historique d'un lieu et celui de la nouvelle intervention, redynamiser les processus sociaux et d'assurer une véritable résurrection de la place.

Les figures suivantes démontrant clairement l'état de dégradation du cadre bâti de cette place :



Source : Source : GDAH ,A, et AL, 2008.

Figure N°29: L'état du cadre bâti de la place jraba .



Source : Source : GDAH ,A, et AL, 2008.

Figure N°30 : L'état du cadre bâti de la place jraba.



Source : GDAH ,A, et AL, 2008.

Figure N°31 : L'état du cadre bâti de la place jraba.

✓ **L'objectif du projet :**

L'étude de l'aménagement de la place Jaba a pour objet de proposer aux autorités un programme opérationnel par :

- L'évaluation de l'ampleur et de la nature des problèmes affectant la place.
- L'identification d'un ensemble d'actions requises pour répondre aux différents

problèmes affectant la place Jriba.

- La proposition d'une approche cohérente pour la revitalisation et la mise en valeur de la place.

✓ **Le projet d'intervention :**

Pour les milliers de visiteurs, Il semble clair que, la Grande Mosquée représente l'élément de référence et le monument exceptionnel qui distingue la ville, et que le reste devient un espace d'usage, de vie quotidienne, peu significatif, et par conséquent, peu remarquable à leurs yeux. L'opération pilote de **RehabiMed** sur la place Jriba de Kairouan devra donc servir pour mettre en valeur d'autres lieux de la ville ainsi que pour attirer les touristes dans une découverte intégrale de la ville et de ses trésors cachés.

Ce projet de réhabilitation, a été financé par un prêt de la Banque mondiale, Il s'agit d'intégrer la place dans le circuit touristique de la Médina de Kairouan de Bab Jalladine vers la Grande Mosquée Okba Ibn Nafaa. L'objectif est de confirmer son rôle d'organe d'articulation entre les différents circuits touristiques qui traversent la Médina, essentiellement l'itinéraire reliant la Grande Mosquée aux souks traditionnels. (RAMMAH M, et AL,2008).

À ce titre, l'aménagement et la revitalisation de la place Jriba doivent prendre en compte les objectifs d'amélioration du cadre bâti, tout en cherchant à maintenir le niveau d'activité caractéristique d'une place importante dans la médina.

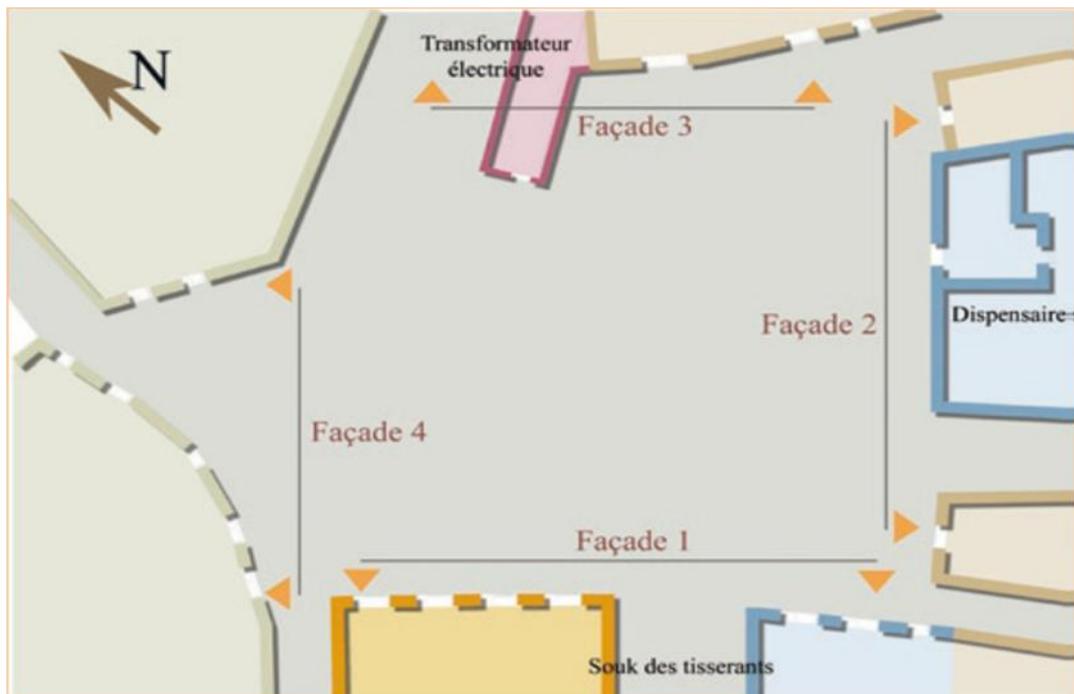
La stratégie d'aménagement adoptée était de mettre afin d'éviter la dégradation qui pourrait dénaturer la place et redevenir un lieu intéressant, un espace potentiel réinvesti de nouvelles fonctions capables de revitaliser et de créer un dynamisme galopant. Cette stratégie englobe des actions suivantes:

- l'amélioration de l'accessibilité par la revalorisation du tissu urbain, avec l'introduction de la circulation automobile dans la place (éviter le conflit de la circulation piétonne et véhiculaire).
- Le contrôle et l'orientation des activités économiques afin de garder seulement celles qui sont compatibles avec la place, assurer l'amélioration des services publics et de l'environnement.
- L'enrichissement de l'espace urbain pour pallier l'appauvrissement esthétique de la place et de son environnement immédiat.
- La conservation du patrimoine en particulier à travers les opérations de la restauration, la réutilisation, la valorisation, et la réhabilitation des monuments.
- La mise en place d'une signalétique pour le circuit touristique.

Et depuis, l'installation d'équipements d'agrément, une cafétéria, une grande terrasse et des zones d'ombres, associés à l'ambiance de la place, tous cela encourage l'arrivée des visiteurs qui, profitent de la sérénité de la place qui a été rendue possible par la restauration des boutiques, l'articulation entre le point focal qui est la place Jriba et les différents circuits, l'élévation du statut de la place pour qu'elle devienne un point d'interaction, l'encouragement et le développement de l'artisanat. (RAMMAH M, et AL, 2008).

✓ **Les résultats de ce projet :**

Les figures suivantes démontrent clairement l'état des façades urbaines avant, en cours et après les travaux de restauration:



Source : GDAH, A, et AL, 2008. Ech : 1 / 500.

Figure N°32: La situation de façades restaurées.



Source : GDAH, A, et AL, 2008.

Figure N°33 (La façade N °1, avant et en cours et après la restauration).



Source : GDAH, A, et AL, 2008.

Figure N°34 (La façade N °2, avant et en cours et après la restauration).



Source : GDAH, A, et AL, 2008.

Figure N°35(La façade N °03, avant et en cours et après la restauration).



Source : GDAH, A, et AL, 2008.

Figure N°36 (La façade N °04, avant et en cours et après la restauration).

Conclusion :

A la lumière de tout ce qui s'est précédé, et après l'analyse des différents exemples on peut affirmer qu'il est nécessaire d'adopter le tourisme culturel durable dans la stratégie de développement touristique car un tourisme non réfléchi est bénéfique pour une durée limitée. Ceci conduit à la dégradation et la dévalorisation du patrimoine.

Le Maroc possède des potentialités touristiques nombreuses qui restent à mettre en valeur. Le tourisme durable dans son sens le plus large en est une. Il s'est engagé dans le tourisme culturel durable en promulguant une charte qui s'appuie sur le code mondial de l'éthique du tourisme. L'article 4 de cette charte explique la relation qu'il faut entretenir entre le tourisme et le patrimoine sous l'intitulé: «*Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement*». pour principal but d'attirer le plus rapidement possible de touristes afin de pouvoir gagner un maximum de revenus économiques, diversifier les activités et préserver le patrimoine pour les décennies à venir . Mais on est loin des critères du tourisme durable ce que l'on voit dans le cas de ville de Marrakech qui cherche de remplacer la population autochtone par une population étrangère qui acquiert des **Riad** et les met sur le circuit du tourisme, perturbe l'équilibre social et bénéficie peu à la population locale. En plus, les transformations effectuées sur les maisons et les usages qui en sont faits dénaturent ce patrimoine et le rend vulnérable.

Compte tenu de sa position géographique, ainsi que de ses richesses naturelles, historiques et culturelles, la Tunisie détient un potentiel significatif pour le développement du secteur touristique sur le long terme. Le tourisme tunisien est concentré sur le littoral; mais la promotion du tourisme culturel représente une activité complémentaire au tourisme balnéaire.

De ce fait **RehabiMed** mène actuellement à long terme une des opérations pilote concerne l'amélioration de la qualité de l'espace urbain sous un titre « **Réhabilitation et tourisme durable à Kairouan de la place de jraba** », dans le cadre d'un tourisme culturel durable. Elle réhabilite, en effet, une place qui est assez dégradée et qui fait partie des itinéraires touristiques de la ville, afin d'offrir des itinéraires intéressants dans la médina, en un tourisme culturel et respectueux des traditions locales. De ce fait la CCT peut contribuer et attenu les effets négatifs de tourisme excessif.

Ces expériences positives et négatives nous poussent à se demander où en est l'Algérie par rapport aux autres pays. C'est ce que nous allons essayer de traiter dans le chapitre suivant.

Chapitre 5 :
Le tourisme culturel
durable en Algérie

Introduction :

De par sa situation au Nord du continent africain, l'Algérie est un vaste pays qui dispose d'une grande superficie d'environ 2,4 millions de KM², ceci fait de ce pays le plus grand du continent, avec une façade littorale d'environ 1200 Km, qui lui donne la réputation d'un pays méditerranéen important. Elle dispose d'un marché touristique qui se caractérise par un développement considérable de la demande touristique nationale et étrangère.

(Partenaires/Mensuel de la chambre française de commerce et d'industrie en Algérie ; N 64, 2006).

L'Algérie a la chance d'avoir, des richesses et ressources naturelles et touristiques importantes que lui envient de nombreuses nations, qui la prédestine à faire partie des grandes destinations touristiques.

Comme il affirme Marc Côte : « *L'Algérie est un pays en pleine construction mais qui a plusieurs millénaires d'histoires derrière lui* ». (COTE, M ,1993).

L'Algérie possède aussi un nombre considérable du patrimoine historique et artistique exceptionnel, d'une portée universelle, parsemés sur tout le territoire algérien, ce patrimoine représente le témoignage de plusieurs civilisations. Mais il reste jusqu'à nos jours presque ignorée ou mal exploitée, et il est entrain de fragiliser à une vitesse incontrôlable.

Le secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), M. Francesco Frangialli a expliqué que : « *bien plus que l'industrie pétrolière et gazière, le tourisme peut permettre de diffuser l'activité et la richesse dans l'ensemble de la société algérienne, favoriser le développement des zones rurales pauvres, et créer des emplois pour les jeunes et pour les femmes, qui en ont besoin* ». (DJOUZI, R, 2006).

Dans ce cadre, le développement du tourisme culturel durable peut être un outil de valorisation, des savoirs et savoirs faire, et une ressource essentielle pour les différents pays, mais aussi un moyen de sensibilisation, de formation, de mobilisation et de responsabilisation des acteurs locaux autour de la problématique de la sauvegarde et de la préservation du patrimoine.

Dans ce chapitre, on essayera de faire la lumière sur la question fondamentale qui se pose et qui est la place du patrimoine dans les politiques urbaines algériennes, et sa protection juridique, et le rôle du tourisme culturel durable dans la protection de ce patrimoine à travers des exemples nationaux.

5.1. Le patrimoine culturel en Algérie :

5.1.1. Evolution de la stratégie de la prise en charge du patrimoine culturel en Algérie :

Le schéma directeur des zones archéologiques et historiques élaboré par les services du ministère de la culture en 2007, a élaboré un phasage historique de l'évolution de la politique patrimoniale en Algérie sous cinq périodes :

5.1.1.1. La période coloniale : politique et stratégies coloniales (1830 – 1962) :

Dans la période coloniale, le patrimoine culturel passait par trois phases importantes expliquées comme suit :

- ***Les explorations scientifiques pour l'appropriation du territoire :***

Pendant la période d'occupation française, la question du patrimoine culturel a été abordée dans une perspective purement coloniale : *"Héritière de Rome, la France était chargée de rétablir la continuité latine et chrétienne au Maghreb"* par la mise en œuvre de concepts et méthodes déjà élaborés et expérimentés.

La première commission d'exploration de l'Algérie, dénommée « *commission scientifique de l'Algérie* » instaurée en 1837 avec un démarrage effectif en 1840, permet aux militaires d'avoir un repérage exacte des sites archéologiques, de mieux connaître le pays conquis et aux chercheurs : architectes, historiens, et archéologues de collecter des données dans les différents domaines géographique, géologique, botanique, sur l'histoire de l'Algérie antique tel que qualifiés par Nabila Oulebsir.

Cette exploration était aussi la source d'un mouvement de déplacement des vestiges vers la métropole française et la création d'un musée algérien à paris, ce transfert a créé de « *vives protestations émanant simultanément les artistes de la métropole et des français installés en Algérie* ». (OULEBSIR, N, 2004).

- ***La création de la commission des monuments historiques :***

Au milieu des années 1870 une première commission des monuments historiques a été officiellement instituée, la fonction principale de cette nouvelle structure patrimoniale se résume dans le classement des monuments intéressants que renferme l'Algérie.

Vers l'année 1872, une décision est prise par la commission des monuments historiques afin d'étudier et dessiner les monuments arabes ,reconnaitre leur état de conservation et d'en décider les restaurations prioritaires à entreprendre, avec l'architecte E.DUTHOIT qui est été sollicité par l'administration française et envoyé en Algérie, chargé du relevé des monuments

d'architecture musulmane, puis nommé en 1880 comme architecte des monuments historiques en Algérie. (KOUMAS, A, et AL, 2006).

▪ ***La conscience patrimoniale et l'intérêt à un orient raisonné :***

Après la création de la commission des monuments historiques et avec les dessins de Dauzats et Ravoisie, une conscience patrimoniale commençait à émerger. « *L'image construite par ces deux artistes donne à voir un discours spatialisé, la sélection et l'appropriation d'un passé modèle, l'antiquité permettent d'assurer une maîtrise des facteurs historiques et civilisationnels de cette contrée encore peu connue dans les premiers années de la conquête* ». (OULEBSIR, N, 2004).

5.1.1.2. La reconduction de la législation française relative aux Monuments et sites Algériens (1962 - 1967):

Juste après l'indépendance, et malgré les tâches urgentes de reconstruction d'un pays ravagé par la guerre, l'Algérie en tirant son encrage juridique en matière de protection et la gestion des monuments et sites historiques naturels, de fouilles, de découpage territorial archéologique, en particulier de la législation française, par la reconduction de la loi n° 62.157 du 31 Décembre 1962, une loi était publiée pendant la reconduction de la politique coloniale tout en gardant la souveraineté algérienne jusqu'à la préparation et l'élaboration d'un nouvel ordre national.

5.1.1.3. La première loi algérienne sur les monuments et sites (1967 - 1998):

En 1967, la législation française, appliquée à l'Algérie dans ses dispositions non contraires à la souveraineté nationale, est repensée sous la forme d'une loi algérienne : L'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels.

Cette ordonnance a produit ses effets pendant 37 ans, jusqu'à la production de la loi de 1998, malgré l'exigence de l'algérianisation du dispositif législatif algérien ordonnée par la loi du 05 juillet 1973 qui a mis fin, à compter du 05 juillet 1975, à la loi du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. Cette ordonnance a été reprise dans tous les textes fondamentaux du pays comme une référence en matière de protection des monuments et sites, jusqu'en 1998.

Dans le cadre de cette ordonnance plusieurs textes fondamentaux étaient produites afin de protéger les monuments et sites historiques.

5.1.1.4. Une loi sur le patrimoine culturel de la nation (1998 - 2002):

Avec la promulgation de loi n°98-04 portant protection du patrimoine culturel, un terme a été mis à une vision réductrice de l'histoire et de la mémoire d'un peuple et d'une nation.

Elle a illustré un véritable changement dans la politique patrimoniale en Algérie, ce changement consiste en l'appellation du patrimoine culturel, qui veut dire toutes les formes du patrimoine matériel et immatériel en allant au-delà des notions de sites et monuments, en intégrant la dimension vivante, le caractère habité, les savoirs faire traditionnels, les métiers, l'artisanat, qui soit un référent principal de l'identité nationale depuis la préhistoire et jusqu'à nos jours.

L'autre point marquant de cette loi, l'introduction d'une catégorie fondamentale de notre patrimoine culturel : la notion du **centre historique**, c'est-à-dire les casbahs, médinas, ksour, zéribas, mechtas et autres villages traditionnels.

A cette phase, dans ce nouveau contexte politique, socio-économique et culturel, était marqué notamment par une conscience patrimoniale dans la société civile.

5.1.1.5. La mise en œuvre de la loi portant la protection du patrimoine culturel (2002 - 2007):

Avec la loi 98-04, on remarque que la volonté politique va vers un autre niveau de conscience du patrimoine culturel, celui de la construction, de la restauration et de la consolidation de l'identité nationale, dans le passage du concept monuments et sites historiques au concept du patrimoine culturel dans le sens de l'appropriation et de l'intégration culturelle et socio-économique.

Pour cette politique, le patrimoine culturel renvoie désormais à deux notions fondamentales : **l'identité et le territoire**.

Par rapport à l'identité :

L'inventaire et le classement des biens culturels mobiliers et immobiliers doivent être fondés sur une approche totale et intégrale du patrimoine culturel qui rejette la notion de la périodisation afin de construire notre identité nationale et déterminer l'architecture patrimoniale de la nation pour toutes les périodes historiques.

Par rapport au territoire :

L'inventaire et le classement, qui produisent de la substance identitaire, participent à la fabrication du territoire, qui soit la somme des lieux de la mémoire qui participent à la constitution de notre identité algérienne.

5.1.2. Le contexte législatif et réglementaire de la politique patrimoniale algérienne :

Depuis l'indépendance, l'Algérie n'a produit que très peu de lois se rapportant à la sauvegarde du patrimoine, suivant trois cadres législatifs. (DEKOUMI, D et AL, 2009) :

- L'ordonnance n° 67-281, du 20 décembre 1967.
- Le décret législatif n° 94-07, du 18 mai 1994.
- La loi n° 98-04, du 15 juin 1998.

5.1.2.1. L'ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels :

C'est le premier texte de base, il définit la politique nationale en matière de protection du patrimoine monumental historique et naturel. Ses dispositions restaient très influencées par la législation française en matière de la protection, le classement, l'inscription sur l'inventaire, le périmètre. Cette ordonnance composé de 138 articles répartis sur 6 titres:

- principes généraux.
- des fouilles.
- des monuments et sites historiques.
- des monuments et sites naturels.
- Sanctions.
- organisation de classement des commissions nationales et commissions départementales.

▪ Les monuments et sites historiques :

Pour ce qui est des définitions de l'article 20 aux termes de cet article :

Le site historique est : « est un ensemble d'immeubles urbains ou ruraux présentant un intérêt national , il comprend tout ou partie des villes, villages, d'espaces bâtis ou non bâtis, y compris le sous-sol afférent à ces catégories » .

Le monument historique est « un immeuble isolé, bâti ou non bâti, considéré en tout ou partie, ainsi que le sous-sol y afférent ou un immeuble par destination » .

Cette ordonnance était compléter par d'autres textes réglementaires parmi lesquels:

- Le décret 69-82 du 13 juin 1969 relatif à l'expropriation des objets présentant un intérêt culturel ou historique.
- Décret n° 72-168 du 27 juillet 1972 portant création du parc national du Tassili et de l'établissement public chargé de sa gestion.

- l'arrêté interministériel du 5 décembre 1979 portant création d'une commission inter ministérielle d'achat d'objets et d'œuvres d'art qui complète le précédent décret.
- L'arrêté du 17 mai 1980 relatif aux autorisations de recherches archéologiques.
- Le décret relatif à la modification de la commission nationale des monuments et sites du 27 juin 1981.
- Décret exécutif n° 92-419 du 17 novembre 1992 portant création de l'office de protection et de promotion de la vallée du M'Zab. (Ministère de la culture, SDZAH, 2007).

Il est clair qu'à travers l'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 ; le législateur de l'époque n'a pas procédé à l'actualisation des dernières lois dictées en France, car cette période était marquée par un fait historique d'importance notamment la promulgation de la loi dite Malraux sur la sauvegarde des quartiers anciens ; la loi du 4 août 1962, adoptée un mois après la proclamation de l'indépendance de l'Algérie.

Deux ans après en 1964 intervenait la charte de Venise qui consacrera la notion **d'ensembles historiques et sites urbains** ; Il était donc utile et nécessaire d'intégrer cette dimension dans l'ordonnance 67-281.

Cette mesure de protection aurait permis de prendre en charge nos Casbahs, et nos Médinas, nos Ksour et Villages traditionnels que nous voyons dépérir aujourd'hui.

Les secteurs sauvegardés alors étaient une occasion perdue que l'Algérie, aurait pu saisir pour prendre en charge à temps les noyaux historiques urbains.

5.1.2.2. Le décret législatif n° 94-07 du 18 mai 1994 : relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte :

La loi sur la production architecturale est venue combler un vide important et actualiser le cadre institué par l'ordonnance 66-22 relative à la profession d'architecte. Elle introduit certaines modifications dont notamment la protection du patrimoine architectural et l'institution de l'ordre des architectes.

Ce décret législatif se divise en six titres et contient 60 articles:

- De l'architecture.
- Le cadre d'exercice de la profession d'architecte.
- Les comités d'architecture et d'urbanisme et de l'environnement bâti.
- Contrôle de la profession et sanctions.
- Dispositions transitoires et finales.

L'essentiel des dispositions qui concernent le patrimoine architectural est contenu dans les titres I et III:

- **De l'architecture :**
- **Les comités d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti :**

Il est composé de deux sections :

De la protection du patrimoine architectural :

Le comité d'architecture et d'urbanisme et d'environnement de la wilaya poursuit en matière de protection du patrimoine architectural les actions :

- D'identification et d'intervention du patrimoine architectural par élément et par site.
- De collaboration avec les services extérieurs des ministères chargés de l'architecture, culture et de collectivités locales, à l'établissement de cahiers de prescriptions particuliers pour la protection et la prévention du patrimoine architectural.
- D'assistance aux organismes chargés de la sauvegarde du patrimoine architectural.
- De promotion des caractéristiques architecturales locales.
- D'information et de sensibilisation des promoteurs et concepteurs public.
- D'assistance aux collectivités dans la constitution de dossiers de classement de sites.
- D'assistance et d'information des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

De la protection et de la préservation de l'environnement bâti :

Le comité d'architecture et d'urbanisme et d'environnement de la wilaya dans le cadre de la protection et de la préservation de l'environnement bâti, les actions visant à :

- Améliorer l'orientation et l'encadrement des opérations de rénovation et de réhabilitations de tissus urbains.
- Sensibiliser et encadrer les opérations d'intégrations urbaines des grands ensembles.
- Encourager les opérations de viabilisation et d'amélioration du cadre bâti des tissus spontanés.
- Conseiller les autorités locales sur la localisation et la délocalisation des activités nuisibles et la restructuration des zones d'activités.

5.1.2.3. La loi n° 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel :

A partir des années 1990 et dans le cadre du grand changement législatif en Algérie pour représenter et gérer la réalité nationale, le gouvernement a senti la nécessité d'une nouvelle loi portant la protection du patrimoine culturel de la nation.

Dans ce sens, la nouvelle loi n° 98-04, se veut en quelques sortes innovatrices, malgré le fait qu'il n'ait pas atteint le degré de perfection attendu par les professionnels et les différents intervenants dans le patrimoine.

Cette loi porte quelques aspects **innovateurs** comprennent entre autre (DEKOUMI, D, et Al, 2009) :

- un régime de classification des biens culturels prenant en charge le patrimoine immatériel d'une manière plus approfondie.
- une définition du patrimoine culturel relativement plus complète que celle de l'ancien texte.
- une classification des biens culturels immobiliers plus adaptée au contexte national et dans l'esprit du dispositif international (charte de Venise...).
- un dispositif répressif relativement plus complet avec cependant quelques faiblesses.
- des dispositions d'aides à la conservation envers les personnes privées (aides financières directes et/ou indirectes).

La présente loi composé de 108 articles répartis sur 4 titres:

- Des dispositions générales.
- De la protection des biens culturels immobiliers.
- De la protection des biens culturels mobiliers.
- Les biens culturels immatériels.

▪ **Des dispositions générales : définition du patrimoine culturel :**

Aux termes de l'article 2: « sont considérés comme **patrimoine culturel** de la nation, tous **les biens culturels immobiliers**, immobiliers par destination et **mobiliers** existant sur et dans des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales légués par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours, et aussi sont considérés comme patrimoine culturel **les biens culturels immatériels** produits de manifestation sociales et de créations individuelles et collectives qui s'expriment depuis des temps immémoriaux à nos jours ».

Et aussi aux termes de l'article 3 les biens culturels comprennent :

- Les biens culturels immobiliers.
- Les biens culturels mobiliers.
- Les biens culturels immatériels.

▪ **La protection du patrimoine culturel immobilier :**

Selon la présente loi et dans l'article 8 les biens culturels immobiliers comprennent :

- Les monuments historiques.

- Les sites archéologiques.
- Les ensembles urbains ou ruraux.

Les monuments historiques

Selon l'article 8 : « *les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement historique ; sont concernés notamment, les œuvres monumentales architecturales ,de peinture, de sculpture ,d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices et les ensembles monumentaux à caractère religieux ,militaire ,civil, agricole ou industriel ,les structures de l'époque préhistorique ,monuments funéraires ,cimetières ,grottes ,abris sous –roche ,peintures et gravures rupestres ,les monuments commémoratifs ,les structures ou éléments isolés ayant un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale* » .

Les sites archéologiques :

Selon l'article 28 : « *les sites archéologiques sont définis comme des espaces bâtis ou non bâtis qui n'ont pas de fonction active et qui témoignent des actions de l'homme ou des actions conjuguées de l'homme et de la nature y compris les sous- sols y afférents et qui ont une valeur historiques, archéologiques, religieuses, artistique, scientifique, ethnologie ou anthropologie .il s'agit notamment, des sites archéologiques, y compris les réserves archéologiques et les parcs culturels* » .

▪ **De la protection des biens culturels mobiliers :**

Les biens culturels mobiliers comprennent (article 50) :

- Le produit des explorations et des recherches archéologiques, terrestres subaquatiques.
- Les objets d'antiquités tels qu'outils, poteries, inscriptions, monnaies, sceaux, bijoux, l'habit traditionnel, armes et restes funéraires.
- Les éléments résultant du morcellement des sites historiques.
- Le matériel anthropologique et ethnologique.
- Les biens culturel liés à la religion, l'histoire des sciences, et techniques, l'histoire de l'évolution sociale, économique et politique.
- Les biens d'intérêt artistique tels que ; peintures et dessins.
- Les manuscrits et incunables, livres, documents ou publicisations d'intérêt spécial.
- Les objets d'intérêt numismatique (médailles et monnaies) ou philatélique.
- les documents d'archives, y compris les enregistrements de textes, les cartes et autre matériel cartographique ,les photographies ,les films cinématographiques, les enregistrements sonores et les documents lisibles par machine .

D'autre part, on ne compte que trois décrets d'application venus compléter la loi 98-04. (M.D.DROCOURT, 2004) :

- Décret N° 03-322 du 05 Octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.
- Décret N° 03-323/324 du 05 Octobre 2003 portant modalités d'établissement du **plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection** (PPMVSA).
- Décret N° 03-325 du 05 Octobre 2003 fixant les modalités de stockage des biens culturels immatériels.

5.1.3. Les systèmes de protection du patrimoine culturel en Algérie aux termes de la loi 98 -04 :

L'Algérie a instauré une série de dispositions générales en ce qu'elles s'appliquent au quotidien et de manière homogène sur l'ensemble du pays ,afin d'assurer une meilleure prise en charge du patrimoine dans toute action liée à l'utilisation, l'aménagement ou le développement du territoire, par la préservation de la qualité des espaces naturels ou bâtis, la protection du patrimoine archéologique.

Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent être soumis à un des régimes **de protection** ci- dessous énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent, la loi institue trois systèmes de protection :

- Le classement.
- L'inscription sur l'inventaire supplémentaire.
- La création en secteurs sauvegardés ; ou récemment des secteurs sauvegardés sont créés à savoir : la casbah d'Alger, le vieux rocher de Constantine, et la vallée du M'zab, la vieille ville de Mila (PPSMVSS en voie de lancement) ..., comme il indique le tableau suivant :

Tableau N° 06 : Les secteurs sauvegardés en Algérie.

<i>Wilaya</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Type et année de classement</i>
<i>Chlef</i>	Vieille ville de Ténès	Crée en Secteur sauvegardé (décret publié en septembre 2007).
<i>Tlemcen</i>	Vieille ville de Nedroma	Crée en secteur sauvegardé (décret publié en décembre 2009).
	Vieille ville de Tlemcen	
<i>Tizi ousou</i>	Village d'Ait Kaid	Crée en secteur sauvegardé (décret publié en décembre 2009).
<i>Alger</i>	Casbah d'Alger	Crée en secteur sauvegardé (décret publié en mai 2005).
<i>Constantine</i>	Vieille ville de Constantine	Crée en secteur sauvegardé (décret publié en juin 2005).
<i>Boumerdes</i>		Crée en secteur sauvegardé (décret publié en septembre

	La vieille ville de Dellys	2007).
<i>El oued</i>	Le quartier d'El Aacheche	Projet de décret en voie de publication
<i>Mila</i>	La vieille ville de Mila	Crée en secteur sauvegardé (décret publié en décembre 2009)
<i>Ghardaïa</i>	La vallée de m'Zab	Crée en secteur sauvegardé (décret publié en juin 2005)

Source : BALLALOU, Z, 2011.

5.1.3.1. La protection du monument historique par classement :

Le classement comme il y a défini l'article 16 de la loi n°98-04 ; « **une mesure de protection totale et définitive** », contre toute de dégradation volontaire ou involontaire, par l'entraînement d'un nombre de prescriptions et de servitudes.

les monuments historiques tels que définit l'article 17 de la loi 98-04 ; sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission des biens culturels, sur sa propre initiative ou toute personne y ayant intérêt.

L'arrêté de classement s'étend : aux **immeubles bâtis ou non bâtis** situés dans une zone de protection qui consiste en une relation de visibilité entre le monument historique et ses abords desquels il est inséparable. Et en raison des dépassements nombreux en termes d'urbanisation anarchique autour des monuments, un champ de visibilité est fixée à un minimum de 200 mètres (le champ de visibilité), afin d'éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone.

De ce fait, le classement est une mesure qui ne se limite pas uniquement au monument ou au site, mais s'étend aussi à son environnement.

Comme des auteurs anciens écrivaient également : « *l'entourage concourt très souvent à la mise en valeur du monument, c'est l'écrin qui met le bijou en évidence* ». (LAURENT FRIER ,P , 1979) .

Les sites archéologiques ; sont soumis aussi au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels (article 29) .

On peut conclure que, la législation a défini différents systèmes de protection des biens culturels par le biais du **classement**. Mais en réalité, ce dernier n'est qu'une mesure de protection et ne concerne que certains biens culturels, alors que les biens immatériels échappent totalement à ce système. De même que les sites à prédominance d'habitat (tel que la Casbah d'Alger, les Ksour, Médina de Constantine...).

5.1.3.2. L'inscription sur l'inventaire supplémentaire :

C'est une solution temporaire, qui s'applique aux monuments et sites historiques, semblable au classement, elle n'en est différente que le fait que cette mesure ne fait pas l'objet

d'un classement définitif, elle peut produire les mêmes effets que le classement mais pour une période de 10 ans uniquement, de ce fait aucune intervention susvisée sur le monument sans autorisation préalable du ministre chargé de la culture.

Aux termes de l'article 11, l'inscription sur l'inventaire supplémentaire est prononcée par arrêté du ministre chargé de la culture, après avis de la commission nationale des biens culturels immobiliers d'intérêt national sur sa propre initiative, ou à l'initiative de toute personne y ayant intérêt.

5.1.3.3. La création en secteurs sauvegardés :

Selon les termes de l'article 41 de la loi n°98-04 : les secteurs sauvegardés sont : « *les ensembles urbains ou ruraux tels que les casbahs, les médinas, les ksour, les villages, et agglomérations traditionnelles qui présentent un intérêt historique, architectural, artistique, ou traditionnel et caractérisés par la leur prédominance de zones d'habitat, leur homogénéité, et leur unité historique* ».

Les secteurs sauvegardés sont créés et délimités par décret pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture.

Ils peuvent être proposés par les collectivités locales ou le mouvement associatif au ministre chargé de la culture.

La création du secteur sauvegardé intervient après avis de la commission nationale des biens culturels (article 42).

Les secteurs sauvegardés sont dotés d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur (**PPSMV**) tenant lieu de plan d'occupation des sols P.O.S.

Le PPSMV est approuvé :

- Par **décret exécutif** pris sur rapport conjoint entre ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement, de l'urbanisme, et de l'architecture pour les secteurs de plus de cinquante mille 50.000habitants.
- **Par arrêté** des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture pour les secteurs sauvegardés de moins de cinquante mille 50 .000 habitants après avis de la commission nationale des biens culturels.

Il n'y a à ce jour aucun secteur sauvegardé approuvé, mis à part le plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de la ville de Tipasa qui le fut au titre d'un POS, élaboré sous l'impulsion de l'Unesco et de l'ICOMOS. Il y a, néanmoins, une étude achevée dans ce sens concernant la Casbah d'Alger, qui a été élaborée par le CNERU mais est en attente d'approbation faute de textes d'application claire de la loi de 1998.

5.1.4. Etat des lieux du patrimoine culturel au sein de la politique patrimoniale algérienne :

On essaye d'analyser l'état des lieux du patrimoine culturel, en terme de réalisation , d'applications, de classement et des interventions pour la protection du patrimoine culturel particulièrement bâti ,en se basant sur loi 98-04 qui a considéré comme l'ultime cadre législatif de la politique patrimoniale nationale depuis 1998.

5.1.4.1. En matière de classement :

Aujourd'hui le nombre de monuments et sites historiques culturels et naturels classés, est de quelques 500 biens répartis sur le territoire national .voici un tableau avec quelques villes et leur pourcentage en monuments et cités classés :

Tableau N° 07 : La réparation, en nombre de sites culturels classés par wilaya.

<i>Wilaya</i>	<i>Quantité</i>	<i>%</i>
<i>Alger</i>	64	12.80
<i>Tlemcen</i>	52	10.40
<i>Tipaza</i>	37	7.40
<i>Oran</i>	30	6.00
<i>Tébessa</i>	22	4.40
<i>Constantine</i>	21	4.20
<i>Biskra</i>	20	4.00
<i>Bejaia</i>	16	3.20
<i>Boumerdes</i>	2	0.40
<i>Blida</i>	1	0.20

Source : M, D, DROCOURT, 2004.

▪ *Les monuments et les sites classés mondialement :*

Parmi les monuments et sites historiques classés, on relève que six sites le sont au titre du patrimoine universel. Ces six sites se présentent comme suit:

Tableau N° 08 : La liste du patrimoine culturel mondial classé.

<i>Sites</i>	<i>Classement</i>
Tassili - Najjer 1982	1982
Djemila 1982	1982
Timgad 1982	1982
Qualaa des Beni Hammad 1982	1982
La Vallée du M'Zab 1982	1982
La Casbah d'Alger	1992

Source : M, D, DROCOURT, 2004.

▪ **Le nombre des monuments et sites classés durant la période (1900-2002) :**

Pour bien définir l'état du secteur patrimonial, il est utile de faire une lecture sur le nombre des biens classés, avant la période coloniale jusqu'à la période de l'indépendance, sur les 500 monuments et sites historiques classés, la répartition par période de classement s'établit comme suit:

Tableau N° 0 9 : Le nombre des monuments et sites classés durant la période (1900-2002).

Avant 1962		Après 1962	
Période	Quantité	Période	quantité
Avant 1900	6	1960-1970	12
1900-1910	117	1970-1980	09
1910-1920	11	1980-1990	40
1920-1930	41	1990-2002	180
1930-1940	7		
1940-1950	29		
1950-1960	48		
Total	259		241

Source : M, D, DROCOURT, 2004.

L'analyse de ce tableau fait ressortir que le rythme de classement des biens, très lent durant les vingt premières années après l'indépendance, a commencé à s'améliorer à partir du début de la décennie 90, pour devenir exceptionnel durant la décennie suivante.

La nécessité de maintenir ce rythme exceptionnel produit ces dernières années, s'avère indispensable pour sauver la multitude d'autres biens non encore classés qui font face à des agressions quotidiennes et qui inéluctablement risquent de disparaître à jamais.

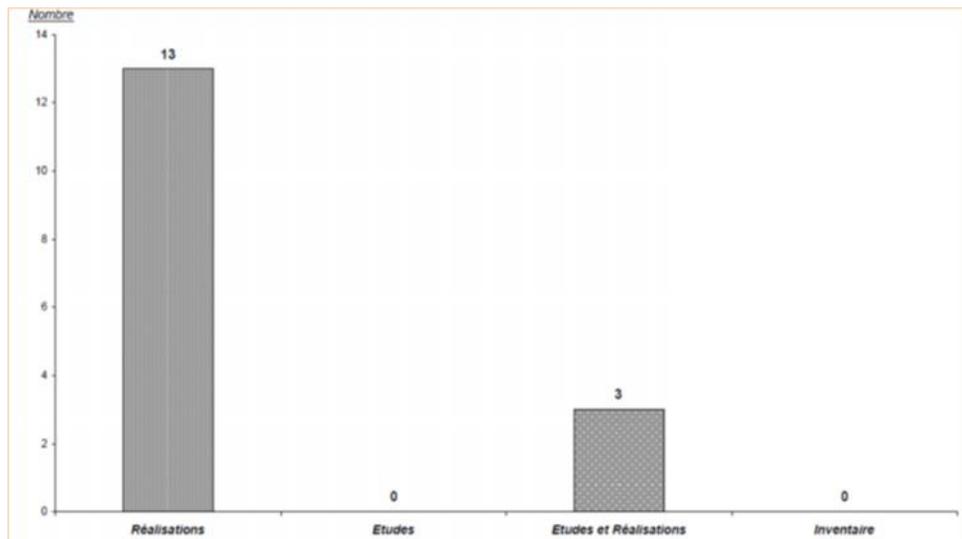
5.1.4.2. En matière d'intervention sur le patrimoine culturel :

▪ **La restauration du patrimoine culturel avant 2002 :**

La figure 37 montre que, entre 1998 et 2001, les opérations de restauration et de mise en valeur étaient très réduites, on enregistre 16 opérations de restauration des monuments historiques seulement 3 avec une phase d'étude, cela est dû à:

- L'absence de stratégie en matière de planification d'opérations de restauration et de mise en valeur des biens culturels immobiliers :
- L'absence d'instruments réglementaires de la maîtrise d'œuvre.
- Toutes les interventions sur le patrimoine bâti protégé qui ont été réalisées en dehors de tout système de contrôle de conformité et de critères de qualification des intervenants.
- Le manque de main d'œuvre qualifiée.

- L'absence de stratégie d'exploitation des biens culturels immobiliers.
- L'absence de la notion d'étude de restauration. (Ministère de la culture, SDZAH, 2007).



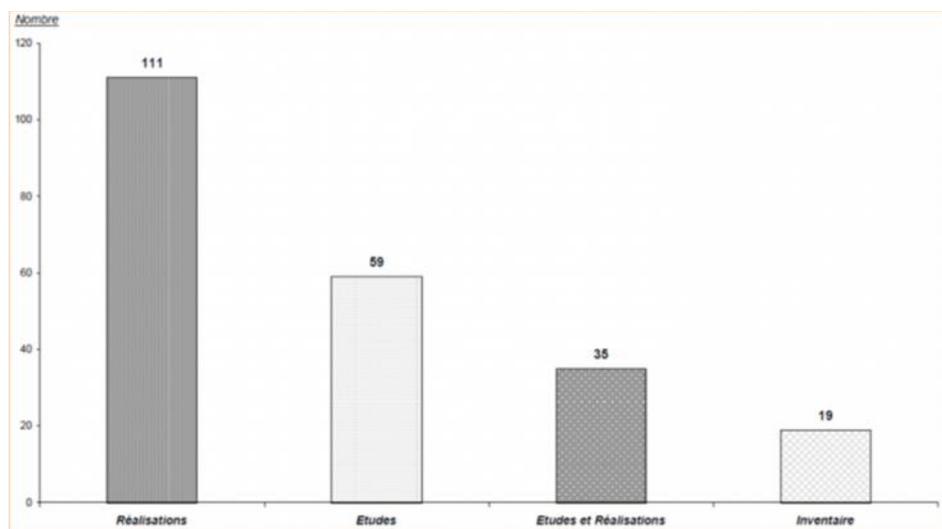
Source : Ministère de la culture, SDZAH, 2007.

Figure N°37 : Les opérations de restauration et de mises en valeur entre 1998-2001.

▪ **La restauration du patrimoine culturel entre 2002-2007 :**

Après 2003, et avec la publication d'un décret d'application 03-322 du 5 octobre 2003 de la loi 98-04, portant la maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés, la situation témoigne d'une grande amélioration dans les missions d'études, d'assistance, de suivi et de contrôle de la réalisation de travaux restaurations et réhabilitations sur un monument quel que soit classé ou proposé au classement, ou inscrit sur l'inventaire supplémentaire .

La figure 38 montre que, la majorité des opérations de restaurations et de mise en valeur sont basées sur des études conformement aux exigences réglementaires, on remarque aussi l'intérêt de l'inventaire supplémentaire.



Source : Ministère de la culture, SDZAH, 2007.

Figure N° 38 : Les opérations de restauration et de mises en valeur entre 2002-2007.

Une autre raison de cette amélioration quantitative concernant l'intervention sur le patrimoine culturel et sur le plan institutionnel, est le décret 05-80 du 26 février 2005 portant l'organisation de l'administration centrale de la culture qui donne la naissance à deux directions du patrimoine culturel :

- **La Direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel.**
- **La Direction de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel .**

5.1.5. Les organismes nationaux de gestion du patrimoine

historique :

Parmi les organismes ayant la charge de gestion du patrimoine algérien, on peut citer (BOUDEMAGH, S, 2008) :

5.1.5.1. Le Ministère de la culture :

Qui est l'organisme principal chargé de la préservation des sites et des monuments historiques en Algérie. Le Ministère de la Culture s'est chargé de réorganiser le secteur du patrimoine culturel en opérant à travers les dispositions suivantes :

- Redonner aux directions de culture de Wilaya leurs missions de régulation, de contrôle, d'orientation et de coordination, faisant de ce niveau de décision, le seul et unique interlocuteur pour toutes les questions ayant trait au patrimoine culturel.
- Le patrimoine, vu sous l'angle nouveau de ressource générant des revenus, dans la perspective de l'intégrer aux processus de développement économique, il a été décidé de confier la gestion et l'exploitation des biens culturels à l'Office National de Gestion et d'Exploitation des biens culturels protégés.
- La prise en charge de la recherche archéologique dans le cadre d'un **Centre nationale de la recherche archéologique créée** par le décret n° 05-491 du 22 décembre 2005.
- La Prise en charge de la restauration des biens culturels par un centre national de restauration.

5.1.5.2. L'agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques :

Cette grande demeure créée depuis le 06 Janvier 1987 jusqu'en Décembre 2005, par le décret n°87-10 du 06 Janvier 1987 (Décret n°87-10 du 6 janvier 1987), c'est un établissement à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Cette agence a pour mission, dans le cadre du plan national de développement culturel, l'ensemble des actions d'inventaire, d'étude, de conservation, de gestion, de recherche, de fouilles, de mise en valeur et de présentation au public du patrimoine culturel historique national.

Dès la fin de l'année 2006, l'agence se transformera en office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés, par le décret exécutif n°05-488 du 22 décembre 2005 (Décret exécutif n°05-488 du 22 décembre 2005). Portant la transformation de la nature juridique de l'Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historique et changement de sa dénomination.

5.1.6. Le patrimoine et le développement durable :

La réorientation de la planification urbaine vers les exigences du développement durable gagne progressivement du terrain dans le monde, aussi bien dans les pays développés, qui cherchent à améliorer la qualité dans les villes et à préserver les capacités latentes, pour le développement futur, que dans ceux en voie de développement, dont le principal but reste la maîtrise de la croissance urbaine galopante. (LE GOIX, R, 2005).

L'Algérie de sa part n'est pas en reste de ce mouvement, d'autant plus que le phénomène d'urbanisation y a été jusqu'à présent plutôt mal géré et qu'une volonté politique nouvelle, se manifeste pour intégrer la démarche de durabilité dans la politique urbaine et entre autre patrimoniale. (Amenhis, Revue bimestrielle N° 01. Septembre - Octobre 2004).

Des lois importantes sont adoptées à cet effet, et on peut citer particulièrement :

5.1.6.1. Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable :

Dans la présente loi :

Dans le cadre du développement durable, la protection de l'environnement a pour objectif de :

- fixer les principes fondamentaux et les règles de gestion de l'environnement.
- promouvoir un développement national durable en améliorant les conditions de vie et en œuvrant à garantir un cadre de vie sain.
- prévenir toute forme de pollution ou de nuisance causée à l'environnement en garantissant la sauvegarde de ses composantes.
- restaurer les milieux endommagés.
- promouvoir l'utilisation écologiquement rationnelle des ressources naturelles disponibles, ainsi que l'usage de technologies plus propres.
- renforcer l'information, la sensibilisation et la participation du public et des

différents intervenants aux mesures de protection de l'environnement.

Le ministère chargé de l'environnement élabore un plan national d'action environnementale et de développement durable (P.N.A.E.D.D). Il définit l'ensemble des actions que l'Etat se propose de mener dans le domaine de l'environnement. Il est établi pour une durée de cinq (5) ans. Il est initié, élaboré et adopté selon des modalités fixées par voie réglementaire.

5.1.6.2. Loi n°02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral :

Dans la présente loi :

- les activités balnéaires et les sports nautiques, le camping et le caravanning, même à titre temporaire sont interdits au niveau des zones protégées et des sites écologiques sensibles et font l'objet de prescriptions particulières dans les zones **comprenant des sites culturels et historiques** (article 11).

- Le développement et la promotion des activités sur le littoral doivent se conformer à une occupation économe de l'espace et à la **non-détérioration du milieu environnemental**, et l'Etat décide des mesures réglementaires en vue de **l'exploitation durable** des ressources littorales (article 6).

- Dans le cadre de l'élaboration des instruments d'aménagement et d'urbanisme concernés, l'Etat et les collectivités territoriales doivent classer dans les documents d'aménagement du littoral comme aires classées et frappées des servitudes de *non-aedificandi*, les sites présentant un caractère écologique, paysager, culturel et touristique. (article 4).

- Il est **interdit de porter atteinte à l'état naturel du littoral qui doit être protégé**, utilisé et **mis en valeur** en fonction de sa vocation (article 9).

5.2. Le tourisme culturel durable en Algérie :

5.2.1. Le tourisme culturel en Algérie :

5.2.1.1. Le tourisme en Algérie :

L'Algérie est un pays très riche aux potentialités touristiques telles que ; le littoral méditerranéen, montagnes, le désert, le patrimoine matériel et immatériel.

Depuis les années 1970, l'Algérie n'a pas accordé au secteur du tourisme un rôle conséquent dans ses différentes politiques de développement, contrairement aux autres pays du pourtour méditerranéen, Ceci est dû au choix d'un modèle de développement qui n'ayant consacré à la promotion de ce secteur qu'une place négligeable. Mais dans ces dernières années, l'Algérie accorde une grande importance à ce secteur. En 2011 y a reçu près de 2 ,4

millions de touristes dont 1,5 million sont des émigrés. (Ministère du tourisme et de l'artisanat en Algérie en 2011).

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a souligné récemment que « *le tourisme peut contribuer au développement équilibré et à la diversification de l'économie algérienne.* ». (DJOUZI, R, 2006).

Pour sa part M. Francesco Frangialli, le secrétaire général de l'Organisation Mondiale du tourisme (OMT) a affirmé que « *l'Algérie connaît une phase de vive expansion économique, elle a accueilli près de 1,5 millions de visiteurs étrangers en 2005, un chiffre qui traduit une spectaculaire progression de 17% sur l'année précédente et fait d'elle la quatrième destination en Afrique.* ». (DJOUZI, R, 2006).

L'Algérie ayant conscience que ce secteur est un outil de développement particulièrement promoteur, elle essaie de promouvoir ce secteur à travers un ensemble d'actions et de projets, dont l'objectif est la valorisation du territoire national pour le rendre plus attractif et compétitif.

On peut dire que le développement du secteur du tourisme en Algérie, est un impératif national et non plus un choix, dans le sens qu'il constitue un moteur de développement économique et une source de diversification de l'économie nationale, il peut contribuer à l'amélioration du niveau de vie des citoyens, la valorisation du patrimoine culturel et historique national. c'est un accélérateur de la croissance, et malgré le fait que l'Algérie est un pays riche en hydrocarbures, elle a la capacité de trouver en elle-même les ressources nécessaires au financement de ses futures infrastructures touristiques.

5.2.1.2. Les potentialités touristiques de l'Algérie :

L'Algérie est un immense pays avec une grande superficie. Elle dispose d'énormes potentialités que ce soit sur le plan naturel, culturel, ou historique et humain qui se caractérise par un développement considérable de la demande touristique nationale et étrangère. Ces potentialités peuvent être classées comme suit :

- Un riche patrimoine naturel, culturel et historique .
- "SUDS" sahariens. terres de rêve d'une grande diversité au caractère unique et sans concurrence mais qu'il convient de respecter tout en en faisant un symbole du nouveau tourisme algérien.
- Un littoral de qualité, d'environ 1200 km de longueur doté de sites exceptionnels.
- Des sites urbains où se développe progressivement un tourisme d'affaires qu'il s'agit d'organiser, d'accompagner et de rehausser.
- L'Algérie recèle aussi un riche potentiel de plus de 200 sources thermales insuffisamment valorisées.

- Un patrimoine archéologique et historique qui doit faire l'objet d'une mise en valeur et d'une mise en lumière de qualité.
- Un climat modéré.
- La proximité des principaux marchés émetteurs.

Toutes ces potentialités confirment que l'Algérie possède d'énormes atouts de succès qui la prédestinent à devenir un pôle touristique de premier ordre, et un refuge pour les touristes amoureux de découvertes, d'aventures, de loisirs et de connaissances d'une culture originale, de ce fait, l'Algérie essaye de devenir le leader du tourisme maghrébin, et prend la même place que celle du Maroc et la Tunisie.

Aujourd'hui, le secteur du tourisme est au cœur des réformes économiques, raison pour laquelle l'Etat a pris le parti de s'engager pleinement dans le processus et d'élever le secteur du tourisme au rang de priorité nationale. (Revue : Algérie - Tourisme N 33).

En plus des richesses touristiques, le pays est largement doté de potentialités et d'opportunités pour les investisseurs à qui il est offert un marché plein de promesses. Il s'agit bien aujourd'hui d'un enjeu national dont il faut relever les multiples défis en créant une offre touristique et attractive pour un nombre croissant de touristes.

Ainsi en Algérie, le secteur du tourisme va vers de nouvelles formes d'investissements ou les pouvoirs publics et les intérêts privés seront fortement liés. Ce faisant, il se positionne dans un schéma précis de développement qui privilégie la promotion d'un tourisme intégré ou valeurs culturelles, sociales et environnementales. (SDAT 2025).

5.2.1.3. Les points faibles du tourisme Algérien :

Le secteur du tourisme en Algérie présente un retard considérable par rapport aux pays du Maghreb, à savoir le Maroc et la Tunisie, qui ont massivement investi dans l'infrastructure hôtelière contrairement à l'Algérie. De ce fait, ils sont classés parmi les meilleures destinations de la région méditerranéenne, comme ils relèvent les statistiques que nous présentons dans le tableau suivant :

Tableau N°10 : le nombre de touristes entre 1995 et 2015- cas de l'Algérie.

Pays	1995	2000	2005	2006	2007	2015
Algérie	519 .600	866.000	1.443.000	1.640.000	1.741.000	2.500.000

Source : SDAT 2025.

Tableau N°11 : le nombre de touristes entre 1995 et 2010- cas du Maroc et de la Tunisie.

Pays	1995	2000	2005	2006	2010
La Tunisie	4 120 000	5058000	6 378 000	6500 000	10 000 000
Le Maroc	2 602 000	4278000	5 843 000	6000 000	10 000 000

Source : SDAT 2025.

Selon le rapport annuel du Réseau euro-méditerranéen des agences de promotion de l'investissement autour *de la branche du tourisme dans les pays méditerranéens*, L'Algérie est classée parmi les plus faibles destinations touristiques (147^{ème}/174 pays) en dépit des grandes capacités qu'elle possède et qui restent pour leur grande majorité inexploitées. (SAHEL SIDI, M, et AL, 2009).

Tous ces points suivants ont négativement affecté la destination algérienne, selon les termes du SDAT 2025, livre 1:

- Une absence de lisibilité des produits du tourisme algérien.
- Une mauvaise qualité et un hébergement et une hôtellerie très insuffisants.
- Un manque de maîtrise de nouvelles techniques de prospection du marché par les voyagistes.
- Un manque de qualification et de performance des personnels.
- Une faible qualité du produit et des prestations du tourisme algérien.
- Une faible pénétration des technologies de l'information et de la communication dans le tourisme.
- Un mode de transport et d'accessibilité de faible qualité.
- Des banques et des services financiers inadaptés au tourisme moderne.
- Une sécurité sanitaire et alimentaire insuffisante.
- Une gouvernance, une organisation et une culture inadaptées au tourisme moderne.
- Gouvernance et organisation inadaptés au tourisme moderne et déficit du marketing de la Destination Algérie.

5.2.1.4. Les formes du tourisme possible à développer en Algérie :

La diversité des atouts naturels, culturels et historiques, ainsi que la diversité de son climat peuvent répondre à toutes les motivations inhérentes au tourisme et font de l'Algérie une destination qu'elle peut promouvoir le secteur du tourisme sous les formes suivantes :

- **Le tourisme balnéaire.**
- **Le tourisme d'affaires.**
- **Le tourisme saharien.**
- **Le tourisme thermal et de bien-être.**
- **Le tourisme culturel et événementiel.**
- **Le tourisme de montagne.**
- **Le tourisme sportif.**
- **Le tourisme urbain.**
- **Le tourisme religieux.**

5.2.1.5. Les enjeux du développement touristique en Algérie :

Les enjeux de la mise en tourisme sont multiples, on peut citer particulièrement (SDAT 2025) :

- **Les enjeux économiques :**

- Ressources en moyens de paiement extérieurs.
- Effets sur la balance des paiements.
- Effets d'entraînement sur les autres secteurs productifs.

- **Les enjeux culturels :**

- **La valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel.**
- Facteur d'ouverture et d'échanges.
- acteur de paix et de dialogue entre les cultures.

- **Enjeux d'image :**

- L'amélioration de l'image du pays.
- La valorisation et l'attractivité en matière d'investissements et de flux touristiques.

- **Les enjeux sur l'emploi :**

- Emplois directs et indirects.
- Insertion des jeunes.
- Fixation des populations.
- Dynamiques territoriales.

- **Les enjeux d'aménagement régional et de développement local :**

- La structuration des territoires.
- La sensibilisation environnementale.
- La logique économique de valorisation et de préservation des ressources.

5.2.2. Le développement durable en Algérie :

L'article 4 de la loi 03-10, propose la définition suivante du développement durable :

« Un concept qui vise la conciliation entre le développement socio-économique permanent et la protection de l'environnement, c'est-à-dire l'intégration de la dimension environnementale dans un développement qui vise à satisfaire les besoins des générations présentes et futures ». (L'article 4 de la loi n° 03-10 du 19 juillet 2003).

Ces dernières années, le secteur de l'environnement a fait l'objet d'une préoccupation majeure du gouvernement, qui a mis des moyens importants pour asseoir une stratégie basée sur une politique adaptée à la réalité actuelle de l'état de l'environnement en Algérie.

Pour une concrétisation efficiente et un ancrage de la culture environnementale dans la société algérienne, cette politique engagée à travers des actions de sensibilisation menées par

les services du département du MATE, doit cependant être soutenue par toutes les institutions de L'Etat, notamment les collectivités locales, et par l'ensemble de la population.

A ce titre, en 2002, et depuis le Sommet de Johannesburg, l'Algérie a intensifié ses actions dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable. (Rapport national de l'Algérie, CDD-19, 2011).

Le Gouvernement algérien a mis en œuvre une stratégie nationale de l'environnement (SNE) et un Plan National d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD), qui fixe des orientations stratégiques pour le développement durable du pays.

Cette stratégie dessine les grandes lignes de la nouvelle politique du développement durable en Algérie qu'est : « *illustrée par le programme du gouvernement, issu du programme présidentiel, et se matérialise particulièrement à travers un plan stratégique, en l'occurrence le plan de relance économique 2001-2004 qui y intègre les trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale* ». (Rapport national, la mise en œuvre de l'Agenda 21 en Algérie, 2002).

5.2.2.1. Les objectifs de la stratégie nationale :

Les objectifs nationaux de la stratégie environnementale visent-ils à :

- Améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens.
- Conserver le capital naturel et améliorer sa productivité.
- Réduire les pertes économiques et améliorer la compétitivité.
- Protéger l'environnement régional et global.

5.2.2.2. Le cadre juridique régissant le secteur du développement durable :

A cet effet, de nombreuses actions en faveur du développement durable sont réalisées sur le plan législatif et réglementaire, Plusieurs lois ont été promulguées portant dans leurs contenus la notion du développement durable, de ce fait on peut citer :

- **Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable :**

Cette loi a pour objet la mise en œuvre d'une politique nationale de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Elle fixe les principes fondamentaux et les règles de gestion de l'environnement par : la protection, la restructuration et la valorisation des ressources naturelles, la restauration des milieux endommagés, la prévention et la lutte contre toute forme de pollution et nuisance, l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie, la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles disponibles.

▪ **Loi n°11-02 du 17 /02/2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable :**

Dans son premier article, cette loi a pour objet de classer les aires protégées et de déterminer les modalités de leur gestion et de leur protection dans le cadre du développement durable conformément aux principes et aux fondements législatifs en vigueur en matière de protection de l'environnement.

▪ **Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et développement durable du territoire :**

La présente loi a pour objet de définir les orientations et les instruments d'aménagements du territoire de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national, fondé sur :

- Les choix stratégiques que requiert un développement de cette nature.
- Les politiques qui concourent à la réalisation de ces choix.
- La hiérarchisation des instruments de mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire.

▪ **Loi n°04-03 du 23-06-2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable :**

La présente loi a pour objet de fixer les prescriptions applicables en matière de protection, d'habilitation et d'aménagement des zones de montagnes et des massifs montagneux et de leur développement durable. Les prescriptions d'aménagement du territoire relatives aux zones de montagnes ont pour objectif de prendre en charge la fragilité et le caractère sensible des zones de montagnes, le handicap naturel ou géographique causé par l'altitude ou la pente, le caractère du développement durable des zones de montagnes et le facteur humain. Il est créé un conseil national de protection et de promotion des zones de montagnes dénommé "**Conseil National de la montagne**". chargé, notamment de définir les activités à même de protéger, de promouvoir et d'aménager les différentes zones et massifs montagneux, faciliter la coordination entre les différentes activités programmées au niveau des massifs montagneux, fournir la consultation sur les priorités de l'intervention publique et les conditions d'octroi des subventions qu'accorde "le fonds pour la montagne", sensibiliser sur l'importance des zones de montagnes et sur la nécessité de leur protection et de leur promotion dans le cadre du développement durable.(Loi n° 04- 03 du 23-06-2004).

5.2.3. Le tourisme culturel durable en Algérie :

L'Algérie a opté pour la diversification de ses ressources financières, avec pour objectif stratégique de réduire à l'aube de ce troisième millénaire sa dépendance des recettes des hydrocarbures et d'améliorer le niveau de vie de ses citoyens.

D'autre part l'Algérie a résolument et stratégiquement opté pour le développement du tourisme en tant que valeur économique sûre, elle est également convaincue que celui-ci, pour être compétitif dans l'espace méditerranéen, doit prendre pour fondements des valeurs écologiques et environnementales. (GRIMES, S, Algérie: Stratégie de développement du tourisme durable).

5.2.3.1. Le cadre juridique régissant le secteur du tourisme durable en Algérie:

▪ ***Loi n°03-01 du 17 Février 2003 relative au développement durable du tourisme :***

La présente loi a pour objet de définir les conditions de développement durable , des activités touristiques ainsi que les mesures et instruments de leur mise en application, et parmi ses objectifs concernant la protection du patrimoine et le développement du secteur du tourisme on peut citer :

- La mise en valeur du **patrimoine touristique national**.
- L'insertion de la destination "Algérie" dans le marché international du tourisme par la promotion de l'image touristique.
- La réhabilitation des établissements hôteliers et touristiques afin d'augmenter les capacités d'hébergement et d'accueil.
- La diversification de l'offre touristique et le développement de nouvelles formes d'activités touristiques.
- La contribution à **la préservation de l'environnement**, l'amélioration du cadre de vie et **la valorisation du potentiel naturel, culturel et historique**.
- La promotion et le développement de l'emploi dans le tourisme.
- Le développement harmonieux et équilibré des activités du tourisme.

Aussi, c'est dans les articles 20 et 26 de cette loi que sont institués respectivement l'agence nationale de développement du tourisme (ANDT) et l'office nationale de tourisme (ONT).

▪ ***La loi n°03-03 du 17 Février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristique :***

La présente loi a pour objet de définir les principes et règles de protection, d'aménagement, de promotion et de gestion des zones d'expansion et sites touristiques.

Elle a pour objectifs :

- L'utilisation rationnelle et harmonieuse des espaces et ressources touristiques en vue d'assurer le développement durable du tourisme.
- L'intégration des zones d'expansion et sites touristiques ainsi que les infrastructures de développement des activités touristiques dans le schéma national d'aménagement du territoire.
- La protection des bases naturelles du tourisme.
- La préservation du patrimoine culturel et des ressources touristiques à travers l'utilisation et l'exploitation, à des fins touristiques, du patrimoine culturel, historique, culturel et artistique.
- La création d'un bâti harmonieusement aménagé et adapté au développement des activités touristiques et la sauvegarde de sa spécificité.

▪ ***La loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire :***

Selon l'article 4 de cette loi, la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire vise **un développement harmonieux de l'ensemble du territoire national**, selon les spécificités et **les atouts** de chaque espace régional.

On peut citer particulièrement quelques finalités de cette loi :

- La protection, la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles et leur préservation pour les générations futures.
- **la protection et la valorisation des espaces et des ensembles écologiquement et économiquement sensibles.**
- La protection des territoires et des populations contre les risques liés aux aléas naturels.
- La création de conditions favorables au développement de la richesse nationale et de l'emploi.
- Le rééquilibrage de l'armature urbaine et la promotion des fonctions régionales, nationales et internationales, des métropoles et des grandes villes.

Cette loi inscrit dans son article 22 ; les schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national :

- Le schéma directeur des espaces naturels des aires protégées.

- Le schéma directeur de l'eau.
- Le schéma directeur du transport (des routes et autoroutes, le chemin de fer, les aéroports, les ports).
 - le schéma directeur de développement agricole.
 - Les schémas directeurs de développement de la pêche et des produits halieutiques.
 - Le schéma directeur des réseaux d'énergie.
 - Le schéma directeur des services et infrastructures de communication, de télécommunication et d'information.
 - Le schéma directeur des établissements universitaires et des structures de recherche.
 - Le schéma directeur de la formation.
 - Le schéma directeur de la santé.
 - **Le schéma directeur d'aménagement touristique.**
 - Le schéma directeur des biens et services et grands équipements culturels.
 - Le schéma directeur des sports et grands équipements sportifs.
 - Le schéma directeur des zones industrielles et d'activités.
 - **Le schéma directeur des zones archéologiques et historiques.**

Cette loi aussi inscrit dans son article 7: sont instruments d'aménagement et de développement durable du territoire :

- ✓ ***Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)*** : qu'est élaboré par l'Etat et approuvé par voie législative pour une période de vingt (20) ans.
- ✓ *le Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral.*
- ✓ *le schéma directeur de protection des terres et de lutte contre la désertification.*
- ✓ ***les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire.***
- ✓ ***les Plans d'Aménagement du Territoire de Wilaya.***
- ✓ *les schémas directeurs d'aménagement d'aires métropolitaines.*

5.2.3.2. Le schéma directeur des zones archéologiques et historiques :

Selon l'article 30 de la loi n° 98-04: Il est établi un plan de protection et de mise en valeur pour les sites archéologiques et leur zone de protection.

Le plan de protection et de mise en valeur fixe les règles générales d'organisation, de construction, d'architecture, d'urbanisme, d'occupation du sol s'il y a lieu, ainsi que les servitudes d'utilisation du sol, notamment celles relatives à la détermination des activités qui peuvent y être exercées dans les limites du site classé et de sa zone de protection.

De ce fait ce schéma vise à :

- Fixer les orientations permettant le développement de la stratégie nationale de préservation et de valorisation du patrimoine archéologique, dans le cadre de la loi 98-04 portant protection du patrimoine culturel.
- Déterminer les conditions de mise en œuvre des actions de préservation et de valorisation du patrimoine archéologique à l'échelle du territoire national.
- Prévoir l'identification, le recensement et l'enregistrement de l'ensemble des biens culturels protégés.
- Projeter de reconstituer la carte de répartition et de distribution des différentes catégories de biens culturels matériels et immatériels à l'échelle du territoire national.
- favoriser les actions de reconnaissance de l'espace archéologique et historique algérien à travers un renouveau méthodologique et une orientation des sciences de l'archéologie et du patrimoine culturel, vers des préoccupations essentiellement historiques.
- Fixer les perspectives de renforcement des systèmes de contrôle et de surveillance des espaces archéologiques.
- Prévoir la conciliation des impératifs de la préservation des biens culturels protégés et les exigences du développement économique.
- veiller au respect de l'adaptation des valeurs culturelles, économiques et sociales au contexte authentique du lieu.
- Prévoir la mobilisation des ressources financières pour la prise en charge des opérations d'inventaire ; de restauration et de valorisation des zones archéologiques et historiques.

5.2.3.3. Le schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT 2025):

La prise de conscience nationale de l'enjeu du développement touristique en tant que vecteur de développement économique et social aux côtés des autres secteurs productifs (Industrie, Agriculture ...) impose la nécessité pour l'État de se doter d'un cadre stratégique de référence et d'une vision claire à l'horizon 2025, s'appuyant sur des objectifs chiffrés et précis, c'est tout l'objet du **Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT 2025)** en tant que composante du **Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025)**, il montre donc comment l'État compte assurer, dans un cadre de développement durable, le triple équilibre de **l'équité sociale, de l'efficacité économique, et de la soutenabilité écologique**, à l'échelle du pays tout entier pour les vingt années à venir, dont l'élaboration a été prévue et définie par la loi 02-01 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et au développement durable. Il se compose de (SDAT 2025) :

- 19 Schémas Directeurs Sectoriels 2025, qu'ils portent également des schémas

concernant l'activité touristique et la valorisation du patrimoine :

- *Schéma Directeur d'Aménagement Touristique SDAT 2025.*
- *S.D. des espaces naturels des aires protégés.*
- *S.D. des zones archéologiques et historiques.*
- 9 Schémas régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire :
- 4 Schémas Directeurs d'Aménagement des Aires Métropolitaines (SDAAM).
- 48 Plans d'Aménagement de Wilaya (PAW).
- *Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral(SDAL).*

Donc, le **schéma directeur d'aménagement touristique** constitue une partie intégrante du Schéma National d'Aménagement du Territoire ; Il est l'acte par lequel l'État affiche pour tous les acteurs, les secteurs, les régions, son projet touristique territorial à l'horizon 2025.

Le SDAT constitue le cadre stratégique de référence pour la politique touristique de l'Algérie, A sa faveur l'État :

- affiche sa vision du développement touristique national selon 3 étapes majeures :
 - à court terme (2009).
 - moyen terme (2015).
 - long terme (2025).
- définit les instruments de sa mise en œuvre et précise les conditions de sa faisabilité.

Selon l'Article 38 de la loi n°01- 20 du 20 décembre 2001, le SDAT définit les modalités de développement des activités et des infrastructures touristiques, compte tenu :

- des spécificités et potentialités des régions.
- des besoins économiques et socio-culturels.
- des obligations d'exploitation rationnelle et cohérente des zones et espaces

touristiques.

A ce titre, il fixe les règles et conditions de préservation des sites et zones d'expansion touristique, et détermine également les conditions et les modalités d'implantation des projets touristiques, la typologie et les caractéristiques des équipements, ainsi que le mode d'exploitation des sites, à travers la définition des cahiers des charges.

Le **SDAT** est de ce fait un instrument qui traduit la volonté de l'État de **valoriser le potentiel naturel, culturel et historique du pays et de le mettre au service de la mise en tourisme de l'Algérie**, pour faire de l'Algérie une destination touristique d'excellence dans l'espace Euro-Méditerranéen. Il donne pour l'ensemble du pays ainsi que pour chacune des parties du territoire national, les orientations stratégiques d'aménagement touristique dans le cadre d'un développement durable.

Ce schéma, considère que le tourisme n'est ni une branche ni un secteur d'activités, c'est une **industrie jeune**, qui combine la **promotion du tourisme et l'environnement**. Ce qui suppose la mise en place d'un plan stratégique qui met en œuvre cinq dynamiques essentielles, basées sur la nouvelle stratégie d'aménagement touristique à l'horizon 2025 :

- la valorisation de la destination Algérie pour accroître son attractivité et sa compétitivité.
- le développement des pôles et villages touristiques d'excellence par la rationalisation de l'investissement et le développement.
- Le déploiement d'un plan qualité tourisme (PQT) pour le développement de l'excellence de l'offre touristique nationale intégrant la formation par l'élévation professionnelle, l'éducation, l'ouverture aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et le positionnement sur de nouvelles niches touristiques conformes aux nouvelles tendances mondiales.
- La promotion de la transversalité et de la cohérence dans l'action par l'articulation de la chaîne touristique et la mise en place d'un partenariat public – privé.
- La définition et la mise en œuvre d'un plan de financement opérationnel pour soutenir les activités touristiques et les promoteurs-développeurs et attirer les investisseurs nationaux et internationaux.

5.3. Les expériences en Algérie sur le tourisme culturel durable :

5.3.1. La vallée du m'Zab : La promotion du tourisme par La mise en valeur du patrimoine:

La vallée du M'Zab, est située à 600 kilomètres au sud de la capitale Algérienne. Implantée dans le désert du Sahara, elle est composée de cinq villes fortifiées éloignées de quelques kilomètres les unes des autres tout le long d' Oued M'Zab, ces cinq villes qui composent la pentapole furent construites successivement selon les mêmes éléments structurants et possèdent leur identité propre: Ben Isguen, Bounoura, El Atteuf , Ghardaïa, et Mélika, Guerrara et Berriane. La vallée, qui s'étend sur près de 50 km², est inscrite au patrimoine national en 1971 et au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1982. (CHABI. M, et AL, 2008).

La particularité de la vallée réside dans son organisation ingénieuse en 5 villes fortifiées appelées **ksour** avec leurs mausolées, système défensifs, cimetières, ces ksour sont caractérisés par leur rayonnement spirituel, à travers les siècles et par leur **cachet touristique et économique**. La vallée dispose aussi de plusieurs ressources: culturelle, paysagères, environnementales, économiques locales et ressources humaines et d'un patrimoine

immatériel englobe principalement : L'artisanat, Les fêtes populaires, Gastronomie. Malgré ces potentialités qu'englobe la vallée ne sont pas exploités.



Source : BALLALOU Z, 2011

Carte N° 03: Carte représente la situation de la vallée du m'Zab dans la wilaya de Ghardaïa.

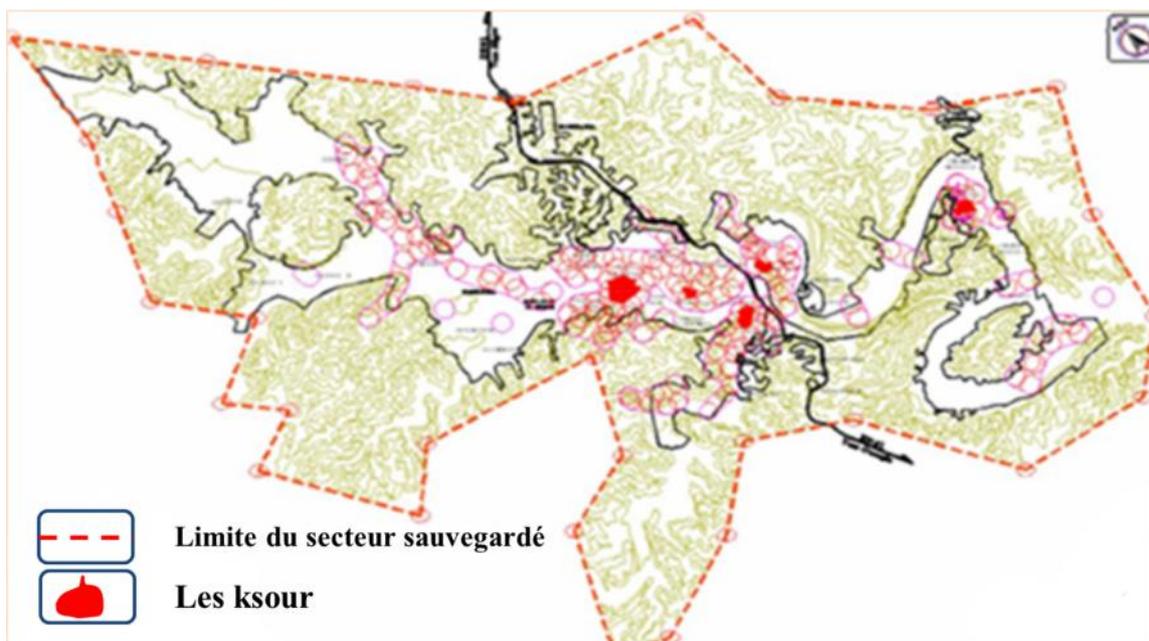
Aujourd'hui, cette vallée est atteinte d'une grave dégradation sur tous les plans : changement des modes de vie, la pollution des eaux, un très fort mouvement d'urbanisation entraînée par une accélération démographique, l'insuffisance des équipements, son patrimoine est exposé à la dégradation et l'abandon, ce qui menace le développement de toute activité touristique. (ZERTI.BENDIF, M, 2009).

En 2005 suite au décret exécutif n° 05-209 du 04 juin 2005, la vallée du m'Zab a vu son **PPSMVSS**, issue de la loi n°04-98 du 15 juin 1998, relative à la protection du patrimoine culturel, est un outil technique et juridique de protection, de préservation du patrimoine bâti et naturel, de restauration, de réhabilitation, de mise en valeur et de promotion du secteur sauvegardé, de promotion du tourisme culturel pour un développement économique durable. (le décret exécutif n° 05-209 du 04 juin 2005).



Source : BALLALOU ,Z , 2011.

Carte N° 04: Vue aérienne sur la vallée du m'Zab.



Source : BALLALOU, Z, 2011(Traitement : Auteur 2014).

Carte N° 05: La délimitation du secteur sauvegardé de la vallée du m'Zab.

L'Office de protection et de promotion de la vallée du M'Zab, entreprend un nombre important d'opérations dans le cadre de la préservation et la promotion du patrimoine architectural et urbain des ksour, en coordination avec les opérateurs et acteurs locaux.

Avec un programme qui a été financé par :

- Le ministère de la culture.
- Le ministère du tourisme.
- Le ministère de l'habitat.

- Les collectivités locales. (BALLALOU ,Z, 2011)

Les figures suivantes démontrent clairement quelques monuments importants, avant et après restauration:



Source : BALLALOU ,Z, 2011.

Figure N° 39: Vue sur la place du souk avant la restauration.



Source : BALLALOU ,Z, 2011.

Figure N° 40: Vue sur la place du souk après la restauration.

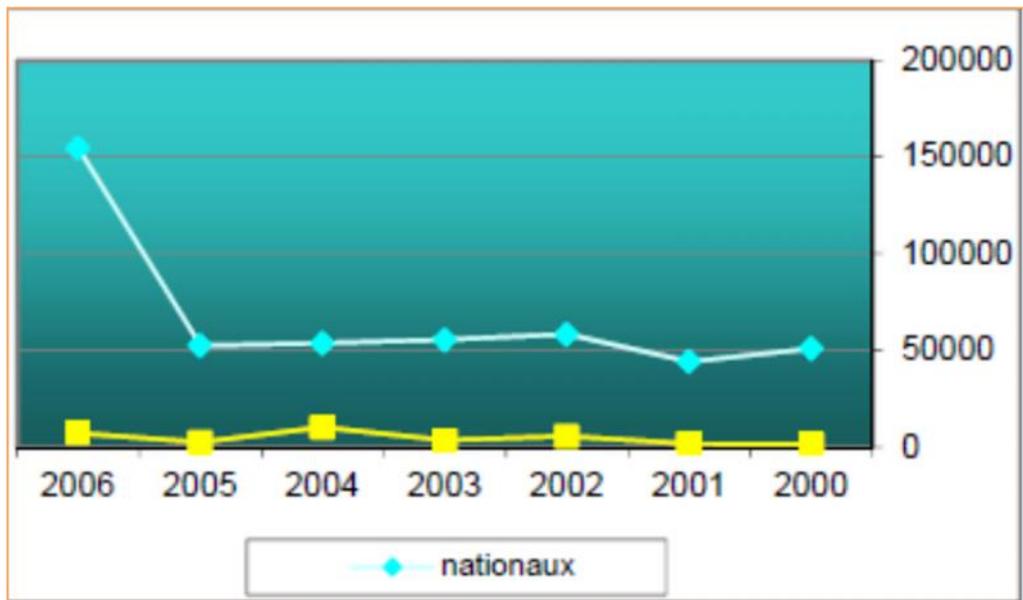


Source : BALLALOU, Z, 2011.

Figure N° 41: Vue sur la mosquée Bounoura avant et après la restauration.

Donc la sauvegarde de ce riche patrimoine, passe nécessairement par la relance et la promotion du tourisme culturel, dans une perspective du développement durable, qui constitue de sa part une entrée en devises fortes et une source de richesse non négligeable pour permettre la revalorisation de la vallée, la protection de son patrimoine bâti, naturel et culturel, la sauvegarde de son identité et le maintien de l'équilibre de son écosystème fragile. (ZERTI. BENDIF, M et AL, 2009).

En ce qui concerne l'activité touristique, l'année 2006 a enregistré un flux assez important de touristes par rapport à l'année 2005 avec une augmentation d'environ de 300%, comme le montre le diagramme suivant :



Source: ZERTI. BENDIF M, Et AL, 2009.

Figure N° 42 : Nombre d'arrivées de touristes étrangers et nationaux de l'année 2000 à 2006.

Et aussi afin de promouvoir le tourisme, il faut assurer un hébergement suffisant et de qualité, parce que la vallée affiche actuellement l'insuffisance en matière de l'hôtellerie, qui constitue un sérieux handicap. Pour cela une autre formule d'accueil doit être envisagée. Une fois les ksour restaurés pour devenir des centres d'accueil des touristes, c'est un autre mode d'hébergement temporaire touristique qui est situé dans la palmeraie, c'est « **la location chez l'habitant** », voici un exemple d'une maison proposée à la location dans la palmeraie d'El Ateuf.



Source : ZERTI. BENDIF, M, Et AL, 2009.

Figure N° 43: Exemple du logement chez l'habitant dans le ksar d'El Ateuf.



Source : ZERTI. BENDIF M, Et AL, 2009.

Figure N° 44: Exemple du logement chez l'habitant dans le ksar d'El Atteuf.

A cause de l'insuffisance affichée de l'hôtellerie dans la vallée de m'Zab, il faut donc assurer un hébergement de qualité et suffisant, par la réalisation de grandes infrastructures d'accueil touristique, afin de promouvoir le secteur du tourisme.

5.3.2. Les routes des ksour :

5.3.2.1. Présentation du projet :

Ce projet *les routes des ksour*, devait trouver son prolongement dans le cadre du suivi du sommet mondial sur l'écotourisme au Québec (Canada) en 2002, du sommet du Rio sur le développement durable de Johannesburg en 2002 et de la déclaration du code mondial d'éthique du tourisme de L'OMT, ainsi que dans le cadre du plan d'action de la déclaration universelle de L'UNESCO sur la diversité culturelle.

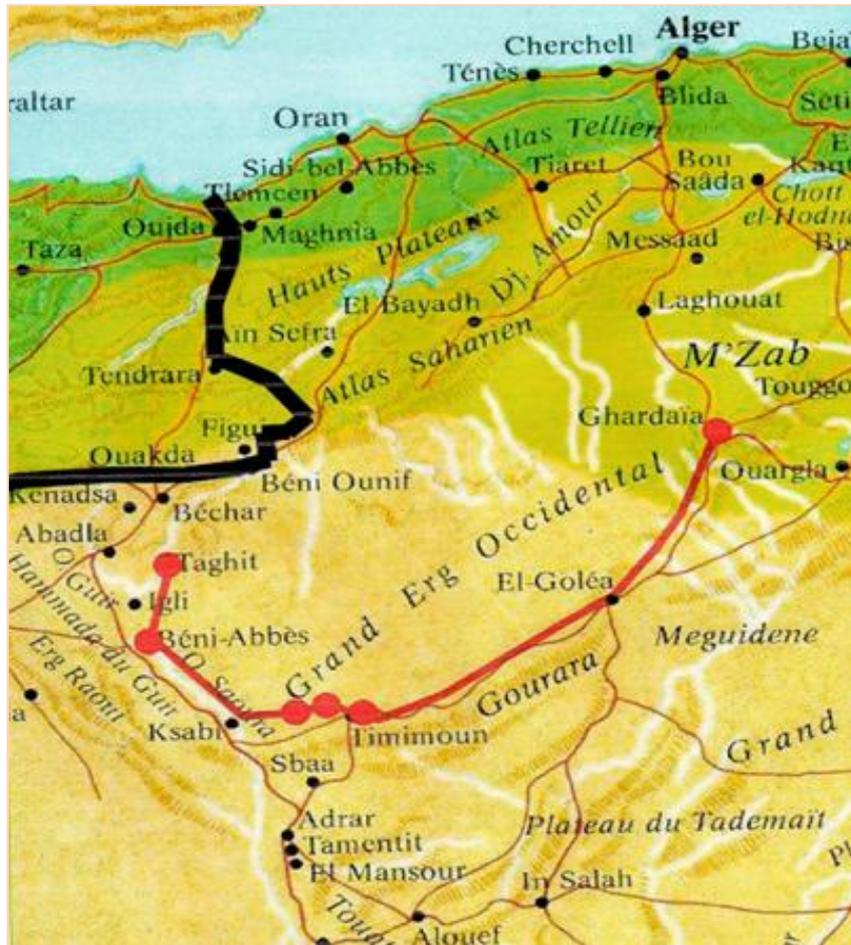
Il propose la promotion d'un tourisme culturel durable dans le sud algérien, afin de développer l'autonomie des populations locales pour lutter contre la pauvreté, de sauvegarder le patrimoine culturel et naturel local, son action est dirigée avant tout vers les populations les plus démunies des régions traversées par cette route dont le but de leur développer et les faire profiter des activités touristiques. (PNUD et UNESCO, juillet 2005).

Ce projet a été marqué par l'adoption du plan d'action du programme intersectoriel de l'UNESCO « *le Sahara des cultures des peuples* », lors de l'atelier international organisé par l'UNESCO et tenu à Ghardaïa en Algérie du 19 au 21 avril 2003. (PNUD et UNESCO, 2005).

Ce projet reprend les **anciennes routes des caravanes commerciales du Sahara**, s'inscrit pour sa partie algérienne, dans un vaste territoire qui regroupe 4 wilayas : Bechar, Adrar, Ghardaïa, Ouargla. Le premier tronçon des routes des ksour est composé de **11** ksour :

Taghit, Moughel, Beni Abbès, les ksour de la wilaya d'Adrar, des ksour de Timimoune, d'Aghled, de Charouine, Gentour, et Tinerkoouk, les ksour de la wilaya de Ghardaïa, ksour de Témacine (Ouargla). (PNUD et UNESCO, 2005).

La carte suivante représente le tracé des routes des ksour.



Source : BRAHIMI, N, PNUD, UNESCO, 2003.

Carte N° 06: la situation et le tracé des routes des ksour.

5.3.2.2. Les Objectifs du projet :

Quatre objectifs orientent la démarche globale du projet :

- Le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'économie des régions du sud.
- La gestion des emplois productifs durables pour les communautés locales.
- La sauvegarde, la réhabilitation et la revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel et l'amélioration des conditions de sauvegarde du patrimoine naturel oasien.
- Le développement des coopérations avec les partenaires au développement, actifs en Algérie, au niveau régional, national et international.

5.3.2.3. La stratégie :

Le projet met en œuvre, des différentes étapes d'implantation, des actions de renforcement des conditions d'activité touristique par la réhabilitation des constructions

ksouriennes et leurs aménagement en hébergement touristique, la préservation de l'environnement ainsi que la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, en constituent les actions essentielles et en s'appuyant sur la participation des communautés locales.

De ce fait, cette stratégie est basée sur trois approches (PNUD et UNESCO, 2005):

✓ ***Approche patrimoniale :***

- Redynamiser la construction en terre, dans un souci d'authenticité et de contemporanéité.
- Créer et soutenir des coopératives de construction et des associations locales.
- Reconnaître et transmettre les savoirs – faire des Maalmine – maîtres maçons traditionnels.

✓ ***Approche environnementale :***

- Conserver les ressources et augmenter les productions d'eau non conventionnelles
- Utiliser les énergies renouvelables.
- Eduquer et sensibiliser à la protection de l'environnement.

✓ ***Approche touristique :***

- Sensibiliser et former la population à la gestion des activités touristiques.
- Mettre en réseau les sites à travers les programmes d'échanges et de formation **sur le tourisme**.
- S'assurer d'un choix adapté des sites et y introduite **l'activité touristique** de façon mesurée et durable.
- Favoriser les coopérations par **la création de circuits culturels touristiques transfrontaliers**.

5.3.2.4. Les résultats du projet :

Les résultats de ce projet sont présentés sur le tableau N° 12.

Tableau N°12 : les résultats du projet les routes des ksour.

Objectifs n°01 : Le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'économie des régions du sud.	
Résultats	Activités prévues
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les acteurs locaux se sont appropriés les démarches de durabilité, sont sensibilisés, notamment à la valeur du patrimoine culturel et se sont organisés de les mettre en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de réseaux de partenariats sous-région aux. ▪ Organisation de formations sur le montage et gestion de projet au profit des associations locales. ▪ Accompagnement des acteurs locaux dans la création d'association et renforcement de leurs capacités. ▪ Réalisation de panneaux informatifs et pédagogiques sur le projet. ▪ Organisation d'ateliers sur « l'eau et l'assainissement », « l'agriculture et la biodiversité » et « l'éducation à l'environnement ».
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude de marché est produite. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'une étude du marché touristique
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les chômeurs dont la majorité serait des femmes des sites sélectionnées (50 à 75 personnes) ont été formés et se sont appropriés les techniques d'accueil et d'animation touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des ateliers de formation sur l'accueil, l'animation touristique et le tourisme durable au profit des associations.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les chômeurs dont la majorité serait des femmes (6 à 12 personnes) sont capables d'animer des séquences de formation d'adultes dans une logique de démultiplication. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des ateliers de formation de formateurs pédagogie et communication / méthodologie et évaluation.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les chômeurs des jeunes et des femmes (12 à 20 par activité) se sont professionnalisés dans les différents domaines identifiés et sont capables de retransmettre des connaissances culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'ateliers de formation en marketing touristique et perfectionnement tourisme. ▪ Formation des guides à l'informatique et au suivi conseil du webmestre pour la maintenance.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ des tour-opérateurs (T.O) algériens et étrangers ont été sensibilisés à l'attrait de la région, à l'intérêt de ses produits et s'impliquent dans la démarche de durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation et réalisation d'un Eductour pour les T.O
Objectif n°02 : La sauvegarde, la réhabilitation et la revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ les associations locales se sont appropriées le projet et les documents d'activités opérationnelles ont été finalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes technique sur les Ksour ▪ Communication WEB sur les chantiers.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les associations et les groupes se changeant de la préservation du patrimoine matériel ksourien ont été renforcés et ont créé les conditions favorables pour le lancement des activités, une ONG représentative et créée pour réguler les actions de terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien en équipements des associations et des coopératives se chargeant de la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel. ▪ Réalisation d'un inventaire exhaustif par site des savoir-faire sur les matériaux locaux et des « Maalmine ».
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les membres d'associations (5 à 10) sont formés à la définition, au montage et à la gestion du projet local dans tout sa diversité et des coopératives de construction sont créées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de maisons du patrimoine ▪ Organisation de « chantier de volontariat ». ▪ Organisation des 'chantiers écoles » / « chantiers d'été » / évaluation.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des chômeurs et des jeunes (10 à 15 personnes par site) sont formés aux arts de la construction traditionnelle, à la réhabilitation et à la maintenance des structures patrimoniales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de sessions de formation dans la construction traditionnelle. ▪ Formation et financement des structures associatives et coopératives des jeunes pour la promotion de leurs services en ce qui concerne la maintenance des structures patrimoniales.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réseau de partenariat d'échange des expériences, de la technique et des savoir-faire sur les matériaux locaux et créé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers de formation de la société civile et des ONG à la mise en réseau des savoir-faire et aux nouvelles technologies de l'information et de communication

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de « cahiers de chantiers ». ▪ Réalisation de la brochure et documentaire.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les associations, les coopératives de jeunes et de femmes sont renforcées et se sont spécialisées dans l'identification, la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine immatériel (décoration des habitations réhabilitées tapisserie, gastronomie, musiques, contes, pratique médicale traditionnelles, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place et renforcement des associations culturelle et des coopératives se chargeant de la préservation et de la valorisation du patrimoine immatériel : inventaire, collecte, et préservation. ▪ Organisation des formations au profit des femmes et associations de féminines ; appuyer la création d'atelier. ▪ Réalisation de plaquettes, de dépliants sur les produits locaux/ brochure/les supports multimédias.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des groupes de jeunes et de femmes (5 à 10 personnes par ONG) sont formés aux activités d'organisation, de gestion, aux techniques de promotion, de vente des produits locaux, à l'informatique (NTIC). Ils sont capables de créer leur propre projet (micro-entreprise). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation de 5 à 10 femmes par site aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. ▪ Ateliers de sensibilisation et de formation des populations locales à la sauvegarde du patrimoine culturel.
<p>Objectif n° 03 : amélioration des conditions de sauvegarde du patrimoine naturel oasien</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les habitations ont des qualités ambiantales et de confort satisfaisants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du confort des constructions et équipement des habitations d'appareils de climatisation d'appoint. (humidificateur pour l'été et chauffage à gaz) ▪ Participation d'artisans locaux dans la réalisation des systèmes d'occultation réalisés à base de tentures en laine.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conditions de salubrité des hébergements sont assurées et l'assainissement est écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perfectionnement du système de latrine sèches. ▪ Réalisation d'une étude sur le système d'eau chaude et de chauffage solaire. ▪ Conception et réalisation d'un système de chauffage solaire pour les hammams. ▪ Formations / évaluation.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'autonomie énergétique est assurée pour le ksar isolé de Guentour et l'environnement paysager des Ksour est amélioré. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un système solaire de production d'énergie et de chaleur et formation des gestionnaires/ évaluation.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le lavoir collectif de Timimoun est réhabilitées et les eaux grises des hammams sont réutilisées et recyclées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du lavoir et de son système de filtration des eaux et du jardin alimenté par ses eaux /évaluation. ▪ Réalisation des fosses septiques et des systèmes de filtres à sable. ▪ Formation des gestionnaires /évaluation.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des agriculteurs, des techniciens de l'assainissement et des administrateurs sont formés à l'agriculture et à l'assainissement écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une étude renouvellement et l'enrichissement des sols. ▪ Elaboration d'un programme pédagogique sur l'agriculture écologique (15 jours). ▪ Formation des formateurs locaux /évaluation (1 semaine à Ghardaïa). ▪ Organisation d'un atelier régional (7 jours) de formation sur l'assainissement. ▪ Soutien d'une recherche sur les techniques s'assainissement écologique (publication). ▪ Diffuser les résultats et soutenir son application dans le second pays pilote.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'écosystème oasien est enseigné aux enfants et une plus grande sensibilisation des populations locales (particulièrement des écoliers) et des touristes sur les ressources en eau est assurée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une ferme pédagogique à Beni Abbès. ▪ Réalisation d'un programme pédagogique sur les milieux oasiens et leur sauvegarde. ▪ Organisation de « classes vertes » et de concours interscolaires sur l'environnement pour l'ensemble de la région. ▪ Création d'un journal sur l'environnement. ▪ Création d'une maison de l'eau à Timimoun et d'une maison de l'environnement à Tinerkouk abritant des programmes de sensibilisation et de formation à la

	<p>préservation de l'environnement dans le cadre du développement durable/ formation d'éducateurs et de gestionnaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un film sur le partage des eaux et de supports didactiques.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des produits agricoles générateurs de revenus sont exploités et la lutte anti vectorielle biologique est utilisée dans les palmeraies. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes sur l'identification des espèces rustiques et le renouvellement des cultures et de sur les moyens de relance de l'élevage, l'introduction de l'apiculture. ▪ Organisation de séminaire à l'adresse des agriculteurs et représentants des directions de l'agriculture. ▪ Mettre en place une pépinière et un élevage expérimental à Tinerkouk. ▪ Construction de bassins d'élevages des poissons « Gambusia » à Timimoun et les introduire dans les palmerais de la région de Taghit et de Beni Abbés.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des foggaras sont renforcées et une approche communautaire participative pour une gestion durable des systèmes hydrauliques est assurée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'un atelier régional sur la sauvegarde des foggaras et création d'un comité de sauvegarde des foggaras. ▪ Formation aux méthodes de gestion. ▪ Curage, rénovation et étanchement des foggaras ou des parties de foggaras. ▪ Evaluation d'une (ou plusieurs) foggaras (s) devant faire l'objet d'un tableau de bord.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ D'autre « médecines douces » telles que la musicothérapie sont introduites et la psammotherapie (ou bains de sable) est pratiquée dans des conditions de santé améliorées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place des mesures de contrôle et de suivi médicale des curistes /brochures d'information. ▪ Formation d'opérateurs aux principes sanitaires ▪ Réalisation d'un film documentaire. ▪ Formation de jeunes formateurs et particulièrement des femmes, (au profil de paramédical ou musicien) à la musicothérapie. ▪ Formation in-situ (atelier régional).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier et campagnes de sensibilisation sur la lutte contre MST/ sida dans les régions sont organisés et une caravane médicale est mise en place. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de panneaux de sensibilisation sur MST/Sida sur chaque site et mise en place de la caravane médicale.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'environnement paysager est amélioré. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chantiers de volontariat (palmeraies) ▪ Chantier pour le désensablement, la collecte des détritrus et la confection des clayonnages contre l'ensablement des jardins. ▪ Chantiers pour la réhabilitation des points d'eau, les systèmes d'irrigation et fertiliser le sol par des engrais naturels/plantation d'agrumes, plantes vivrières et horticoles.
<p>Objectif n° 04 : Le développement des coopérations avec les partenaires au développement, actifs en Algérie, au niveau régional, national et international</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'architecture de terre et le recyclage des produits manufacturés sont valorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'un programme et formation des formateurs sur la construction en terre. ▪ Organisation d'une exposition-vente à Alger sur les produits locaux issus de la récupération.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un séjour test est organisé sur la route des Ksour pour 10 à 20 touristes et suscite des échanges de pratiques et d'expériences. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un séjour touristique et d'un atelier régional touristique « route des Ksour ».
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un « festival de la culture orale du sahara » itinérant sur les sites du projet est organisé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une plaquette, d'une brochure et d'un support multimédia sur les activités et les produits locaux réalisés dans le cadre du projet.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un atelier international de présentation des différentes phases de mise en œuvre du projet dans un deuxième pays du Sahara est organisé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication par WEB et brochure. ▪ Réalisation du film, du rush vidéo et mise en place du reportage photographique.

Source : PNUD et UNESCO, 2005.

Les résultats de ce projet montrent qu'il est important de saisir la dimension participative et de l'implication citoyenne. On remarque, l'organisation des écoles / chantiers et de volontariat, organisation des ateliers de formation sur l'accueil et l'animation et les activités de sensibilisation et aux techniques de la réhabilitation du patrimoine bâti, on voit même l'organisation des séjours touristiques, les conditions de salubrité des hébergements et l'assainissement écologique sont assurées. On remarque aussi la création d'emploi que ce soit pour les femmes et les hommes, etc. Un autre souffle donné pour attirer les touristes, et impliquer la population et réanimer les traditions en leur, organisant des fêtes et des festivals sur la culture locale. Donc ce projet traduit d'une part la volonté d'un peuple qu'il veut préserver son patrimoine matériel et immatériel et d'autre part représente une expérience positive pour le développement d'un tourisme culturel durable.

On peut conclure que, ce projet, met en réseau les ksour algériens et développe des séjours et **des circuits touristiques culturels, en** mettant en valeur la richesse patrimoniale des ksour, le partage des expériences et des échanges dans le domaine de l'environnement, du patrimoine et du tourisme et le renforcement de la coopération entre les populations.

Conclusion :

L'Algérie dispose d'un fort potentiel touristique et culturel exceptionnel, par sa portée historique et symbolique. Il s'agit d'une variété inestimable en matière du patrimoine archéologique, architectural et urbanistique. Il lui permet de se positionner dans un contexte concurrentiel et prétendre à un développement touristique culturel durable à condition d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine architectural et urbanistique.

A l'instar des autres pays, juste après l'indépendance, l'Algérie a essayé d'édifier progressivement un dispositif législatif pour protéger son patrimoine ; parmi ces dispositifs, l'ordonnance 67- 281 avec laquelle, malheureusement aucune stratégie ne pouvait être engagée, et avec l'instauration de la nouvelle loi 98-04, elle appelle une reformulation et une redéfinition du paysage patrimonial national. Elle va permettre d'ancrer, pour la première fois, le patrimoine culturel dans ses dimensions matérielles et immatérielles, à la réalité territoriale et historique de notre pays. Et malgré ces efforts législatifs, on ne pouvait aboutir à la bonne prise en charge du patrimoine.

Dans de nombreux pays, le patrimoine s'expose comme l'objet essentiel du tourisme culturel parce qu'il possède un rendement économique très important. De ce fait le tourisme culturel durable est une tentative pour concilier d'une part la protection et la valorisation de l'héritage historique et culturel et d'autre part la croissance économique.

Contrairement aux autres pays du pourtour méditerranéen, le tourisme a toujours été un objectif secondaire pour les pouvoirs publics algériens, et l'Algérie n'a pas accordé au ce secteur un rôle conséquent dans ses différentes politiques de développement. Le modèle de développement choisi, n'a pas accordé à la promotion de ce secteur la place qu'il mérite, bien que les orientations contenues dans les différents textes réglementaires lui attribuent des missions en matière de création d'emploi, et d'économie. Et avec la prise en conscience de l'importance de développement touristique par ses effets sur les autres secteurs, l'Etat algérien s'est résolu, à considérer le tourisme comme porteur de développement, et à élaborer une politique touristique à travers une démarche consultative, régionale, nationale et internationale, puis à l'inscrire, dans un schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT).

L'Etat, par le SDAT, s'affiche comme le grand maître d'œuvre du développement du tourisme et présente son engagement pour le soutien de la croissance économique du pays. Et malgré la promulgation des textes règlementaires, le terrain est pauvre en action.

Pour conclure, il s'agit donc de rappeler pour toutes les parties à savoir : l'Etat, les autorités publiques, le secteur privé et le citoyen d'élever la nécessité de conserver le patrimoine architectural et urbain à travers le tourisme culturel durable au niveau de sa véritable importance **culturelle et économique**.

Chapitre 6

Evaluation de la capacité de charge touristique de Mila

Introduction :

Mila possède des potentialités touristiques indéniables, Elle a connu le passage de plusieurs civilisations qui ont marqué l'histoire de l'Algérie (Numidienne, romaine, byzantine, musulmane, turque et française).Milev constitue un élément de l'identité culturelle Algérienne.

Cette riche histoire peut constituer une source de développement du tourisme culturel durable. La promotion du tourisme doit s'articuler dans un premier temps autour du développement de petites infrastructures qui doivent accompagner les sites les plus étonnants à savoir le barrage de Beni Haroun, le foret de Tassaden, les sources thermales.

Milev qui renferme un héritage millénaire mérite d'être préservé, restauré et sauvegardé afin d'être transmis aux générations futures. D'ailleurs, la préservation de la vieille ville de Mila peut constituer un bon **créneau pour le développement économique** de la Wilaya par le biais du tourisme culturel durable.

Pr. Souaâd Slimani, cité par M, Boumlih, a fait un exposé sur « *Mila à travers ses vestiges* », dira à ce propos que « *la wilaya de Mila est un véritable gisement de ruines et de vestiges, témoins de civilisations millénaires* ». (Boumelih, M, 2008).

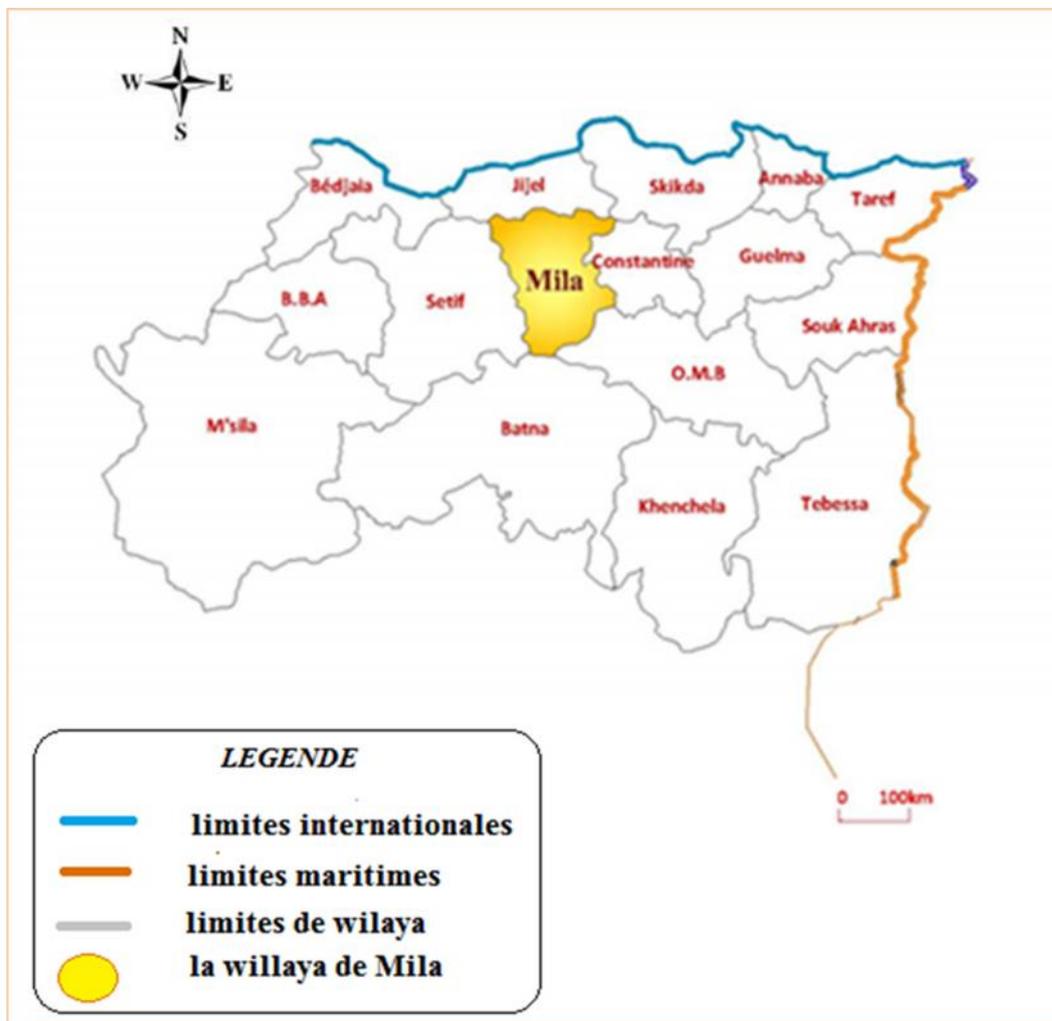
Au cours de ce chapitre, et selon la première phase de la CCT on essayera de faire, une analyse initiale de l'état des lieux des différents secteurs , nous mettrons en pratique la méthodologie d'analyse de la CCT qui sera réalisée au travers de l'acquisition des données relatives à la région étudiée, avec référence aux trois composantes à travers leurs indicateurs : **physique-écologique , socio-démographique et politique-économique .**

6.1. Présentation de la Wilaya de Mila :

La Wilaya de Mila est issue du découpage administratif de 1984. Elle est composée de 32 communes et 13 Daïras. Elle s'étend sur une superficie de 3480, 45 km² soit 0,14% de la superficie totale du pays. (PATW , 2013).

La ville de Mila, chef-lieu de Wilaya se situe à environ de 25 km à vol d'oiseau de Constantine et de 100 Km de Jijel. Cette position stratégique lui confère une proximité des aéroports de Constantine, Jijel, Sétif et Batna et de ports de Jijel et Skikda et des gares ferroviaires de Constantine et Skikda. Ces voies de communication constituent un avantage important car elles facilitent l'accès à Mila même à partir de l'étranger. (Plan promotionnel touristique de la wilaya de Mila, partie 2, 2008).

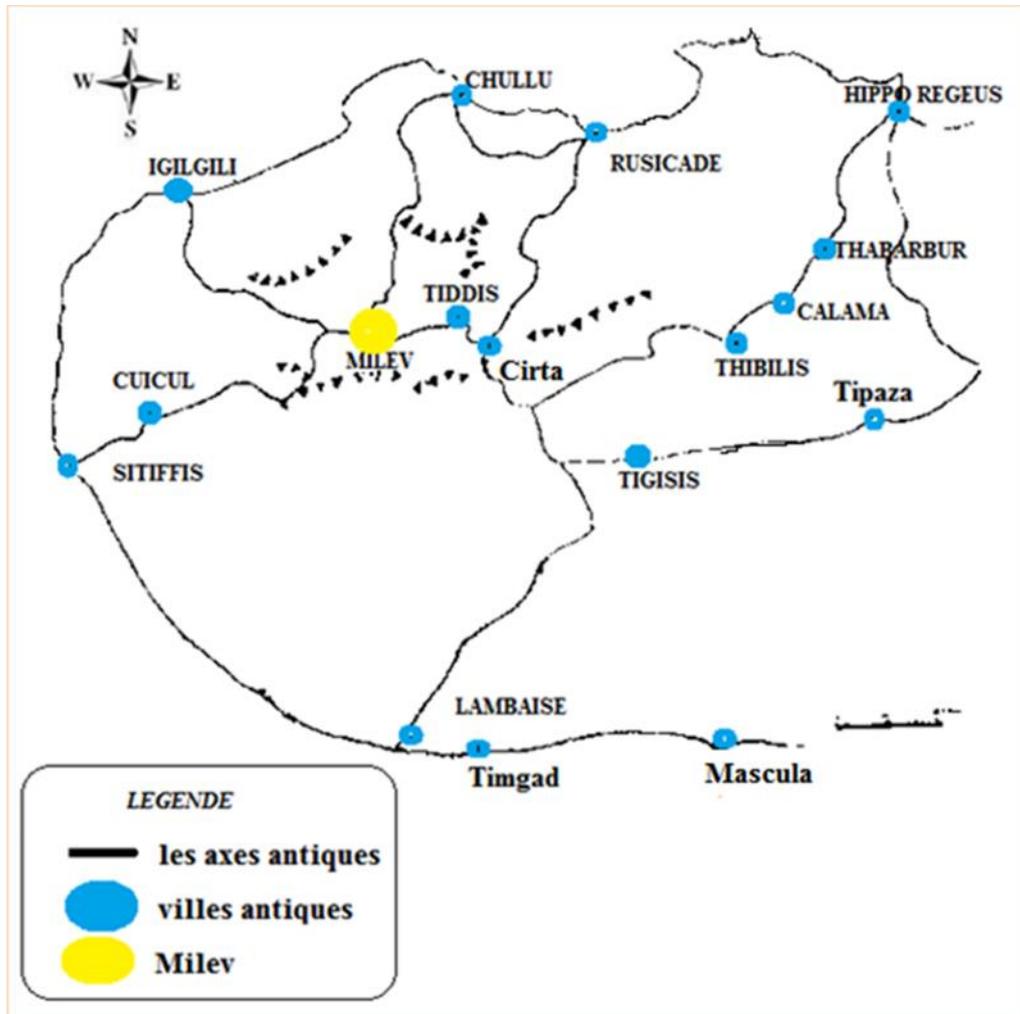
La wilaya de Mila est située dans le Nord-Est Algérien à 464 m d'altitude, et à 33 KM de la mer Méditerranée, et 50 KM au Nord – Ouest de Constantine. (Voir carte N° 07).



Source : PDAU 2006. (Traitement : Auteur).

Carte N° 07 : La situation géographique de la wilaya de Mila.

La situation originale de la ville de Mila se trouve sur l'axe de l'antique route reliant Constantine à Sétif passant par Djemila (Ex- Cuicul), une autre cité antique rattachée actuellement à la wilaya de Sétif. Cette route était considérée comme une des voies charretieres les plus fréquentés de l'Afrique. (MAICHE, B ,2003). (Voir carte N° 08).



Source : MAICHE, B ,2003 (traitement : Auteur 2015).

Carte N° 08 : les axes antiques.

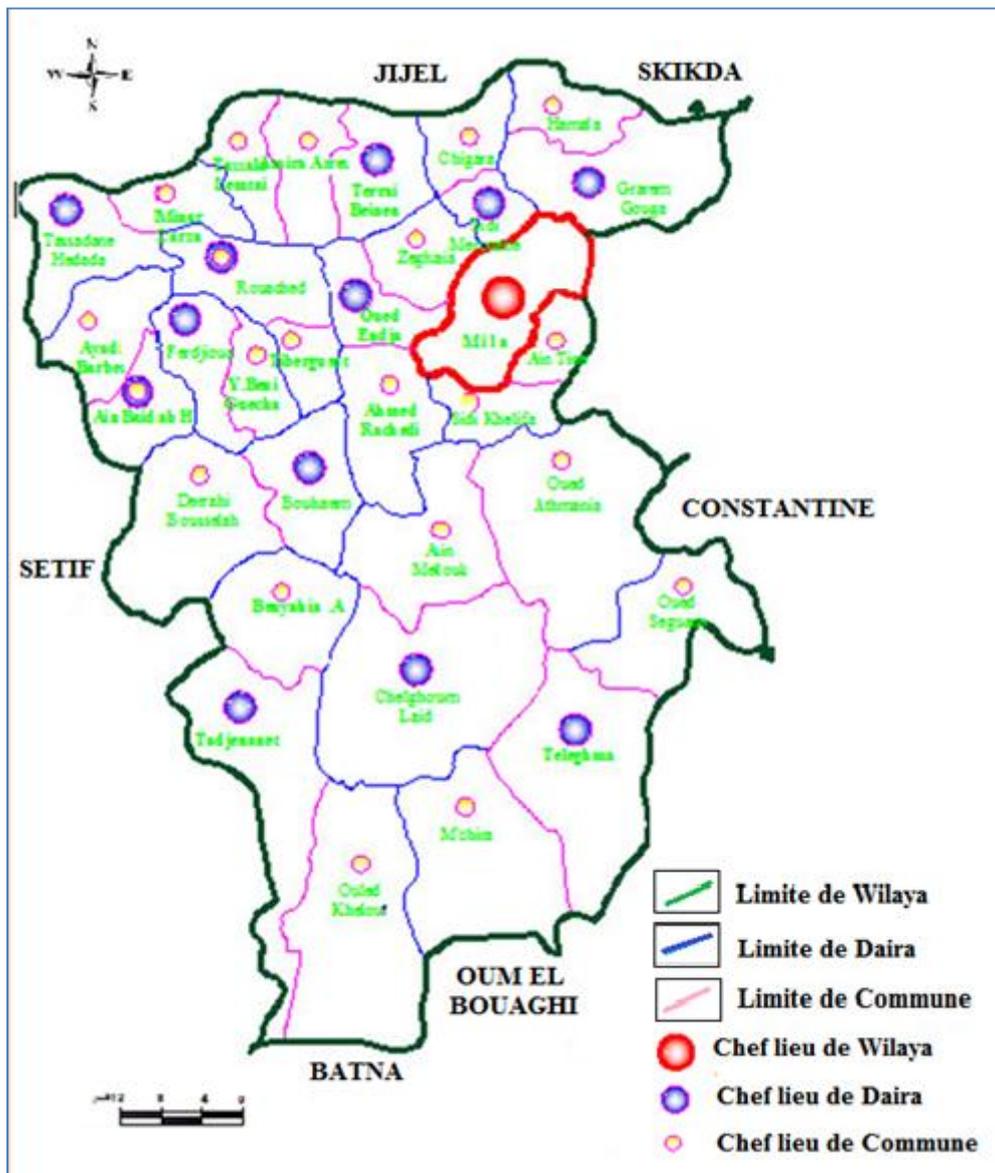
6.1.1. Situation géographique de la Wilaya de Mila :

La Wilaya de Mila est située dans l'Est algérien, à quelque 325 km au Nord- Est d'Alger, Elle est limitée :

- Au Nord, par la wilaya de Jijel.
- Au Nord-est, par la wilaya de Skikda.
- A l'Est, par la wilaya de Constantine.
- Au Sud-est, par la wilaya d'Oum El Bouaghi.
- Au Sud, par la wilaya de Batna.
- A l'Ouest, par la wilaya de Sétif.

Quant au chef-lieu de la Wilaya, dans sa propre Wilaya, elle est limitée:

- Au Nord par les communes de Grarem et sidi Merouane
- Au Sud, par, les communes de sidi khelifa .
- A l'Est, par les communes d' Ain Tinn.
- A l'Ouest par les communes de Zeghaia, Ahmed Rachedi et Oued Endja.



Source : OGEBC, 2013. (Traitement : Auteur2014).

Carte N° 09 : La situation administrative du chef-lieu de la wilaya de Mila.

6.1.2. Aperçu historique :

Mila a connu le passage de plusieurs civilisations. Ses terres fertiles, son climat agréable et ses nombreuses sources, ont été de tous temps l'objet de convoitises coloniales.

Les historiens rapportent que la fondation de la ville de Mila sur son emplacement actuel dès les royaumes numides remonte au III^e siècle de l'ère chrétienne ; elle aurait été fondée en 256 après J-C.

A l'origine Milo, du nom d'une reine berbère, la ville prit le nom de Milev signifiant **les milles sources d'eau**.

6.1.2.1. L'occupation romaine :

A cette époque, la ville faisant partie d'une puissante confédération autonome formée de Cirta (Constantine), Rusicade (Skikda), et Chullu (Collo), occupant une position stratégique située sur l'axe Cirta –Sitiffis . (Voir la carte N°10).

« *Quatre villes (Cirta, rusicade ,chullu,Milev) formèrent une confédération jouissant d'un statut administratif spécial* ». A cette époque elle portait le nom Milev. (GILBERT, M, 2007).

Vers 360, elle eut pour évêque Saint Optat, qui a mené une lutte contre les Donatistes, très présents sur toute la terre africaine.

Léon l'africain, ce géographe arabe du XVI^e siècle, affirme dans son livre la description de l'Afrique que cette ville fut construite par les Romains et se trouve à 12 milles de Constantine, une distance qu'est inférieure de l'actuelle. Le géographe parle du mur qui entoure Mila fut également le siège de deux conciles chrétiens tenus en août 402 et octobre 416, et le dernier concile a été tenu par Saint Augustin.

(Encyclopédie 1830-1962 de l'Afrique du nord) .

Il a ajouté que son nom est dérivé du nom latin Mila qui veut dire **pomme**. Et durant et après la guerre contre les Vandales, Mila été occupée par le chef militaire **Bélisaire** sous l'empire de Justinien(504) , célèbre par ses grands monuments édifiés en pierres taillées dans les montagnes environnantes, des aqueducs et de vastes jardins. La ville reste jusqu'à aujourd'hui entourée de jardins magnifiques, vestiges et remparts, colonnes de la vieille cité romaine. (BOUSSAFSSAF, A ,2008).

A cette époque, Mila connut un développement urbain considérable, elle était appelée «**la reine des céréales et du lait**».

Et après la chute de l'empire romain, les vandales envahirent la ville et furent défaits à leur tour par les byzantins.(MAICHE, B ,2003).

6.1.2.2. Période médiévale :

▪ ***L'occupation Byzantine :***

Les byzantins ont établi à leur tour leur civilisation et ils ont essayé de répandre la religion chrétienne à la population , et sa présence dura jusqu'à 575 J-C. (MAICHE, B ,2003).

▪ ***L'occupation musulmane :***

L'empire musulman naissant allait s'y opposer fermement et l'arrivée en l'an 55 de l'hégire correspondant à l'année 674 après J-C, date à laquelle elle fut conquise Mila par

Abou Mouhadjer Dinar qui est établi pendant deux ans. Durant son séjour dans la région, il choisit Mila pour combattre la christianisation dans la région. Il prit le commandement du district du Maghreb en succédant à Okba Ibn Nafaa.

Certains lui attribuent la construction de la mosquée de **Sidi Ghanem** l'une des plus vieilles mosquées d'Algérie, au minaret de 365 marches d'escaliers. Son emplacement a été révélé par des fouilles dans l'enceinte de l'église romaine. Ce qui a conféré à la ville un nouveau cachet et un nouveau statut dans la région, entraînant un essor démographique et urbanistique sans précédent. Elle est devenue ainsi un important siège administratif. A cette époque la ville s'appelait **Milah** signifiant **la belle**. (MAICHE, B ,2003).

El Khalifa Abdelmoumen Ben Ali s'était imposé et régna sur de nombreuses villes maghrébines : Alger, Tlemcen, Bejaia. Il se dirigea ensuite vers Sétif et Mila, avant de conquérir Constantine en 1154 après J.C. A cette époque, Mila céda le leadership à Constantine, aussi bien sur le plan administratif que militaire. Elle resta sous l'empire des Almoravides durant les **70 ans** de leur règne jusqu'à la consommation de l'échec des musulmans en Andalousie et la division du Maghreb en trois états : l'Etat hafside à Tunis, l'Etat zianide à Tlemcen et l'Etat mérinide à Fès. (CHAALAL, O - M, 2013).

En fait, et après la chute des almoravides au 3^{ème} siècle J-C , Mila fut rattachée aux hafsides .L'émir hafside de Constantine envoyait un wali gouverneur à la ville pour exercer la fonction de juge , et collecter les droits et taxes .Le montant de ces taxes s'élevait ,à chaque fois ,à environ 4000 dinars ; cependant ,la plupart du temps ,ces gouverneurs envoyés en mission étaient assassinés par la population .En conséquence de la pression exercée par les gouverneurs hafsides ,les habitants de Mila quittaient leurs maisons .Mais malgré les taxes élevées ,la région demeura florissante aussi bien en agriculture qu'en industrie ,les eaux sont restées potables et bénéfique aux malades atteints de fièvre.

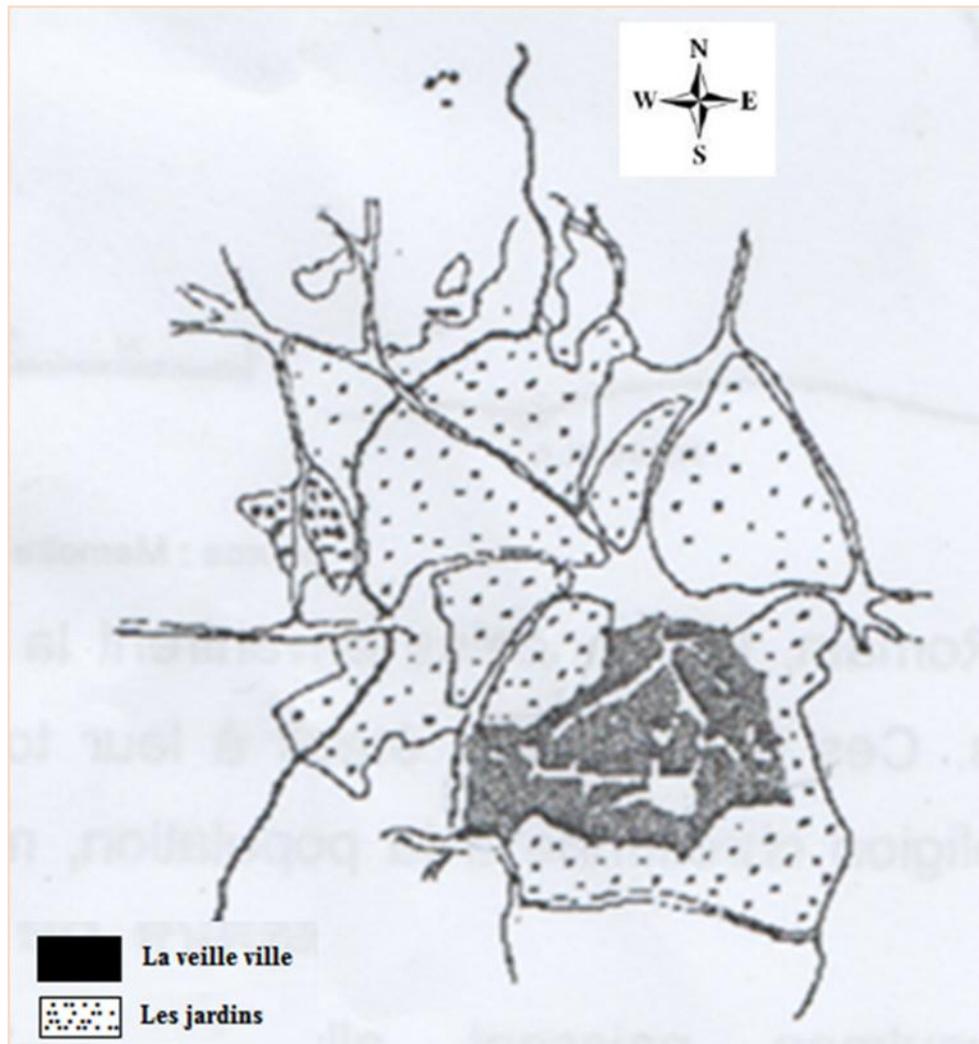
D'après Ahmed Tawfiq el Madani qui relève que la ville arabe n'a pas dépassé la muraille érigée par l'empereur justinien qu'elle comprenait un édifice islamique antique appelé la "**casbah** " et qui portait des inscriptions arabes anciennes. (BOUSSAFSSAF, A ,2008).

6.1.2.3. La période ottomane :

Mila connaît plusieurs mutations administratives. En dernier lieu, elle a été rattachée au Beylik de L'Est sous l'autorité du Dey de Constantine, ce qui a provoqué plusieurs incidents en raison de transfert des taxes imposées à la population par le gouverneur du Beylek.Sous l'empire Ottoman, la région connut une récession et des soulèvements populaires provoqués par un lourd système d'imposition. (CHAALAL, O-M, 2013).

6.1.2.4. La période coloniale:

Les français occupèrent la ville à leur tour en date du 04.07 1837, elle y restera jusqu'à l'indépendance du pays en 1962. (MAICHE, B ,2003).



Source : MAICHE, B ,2003.

Carte N° 10: la ville pré-coloniale.

A partir de 1849 et durant 17 années, les localités de Zouagha (Echigara et Bainan) et Ferdjioua ont été le théâtre de d'une série de révoltes discontinues. Pour cela, les autorités coloniales ont envoyé le général **sal** pour étouffer cette révolution.

L'historien **Hieurpon** relève que cheikh Bouziane a exploité les révoltes des zouagha et Ferdjioua et déclenché la révolte des Zaatcha en **1849** dans la région de Toulga à Biskra, pour contraindre la région à la soumission, les campagnes militaires sont succédé, mais le courant révolutionnaire est resté intact même si les actions étaient discontinues.

En 1860 : les établissements de Mila présente une population de 1347 habitants .Mila résidait 20 français, comportait : une maison du commandant, un bureau de poste et une

station télégraphique et aussi la zaouïa avec sanctuaire souterraine de sidi Bou Yahia ou sidi Ali ben Yahia.

En **1865** : la révolte a enfin été matée ,les autorités françaises ont exilé quelques habitants des localités qui font aujourd’hui partie de la wilaya de Mila vers autres régions du pays .Les tribus des Zouagha établies à oued Elkbir , quant à elles , ils sont vus affliger des amendes exorbitantes , ensuite les localités des Zouagha et Ferdjioua ont été montrées en petites entités administratives dont l’administration a été confiée à des officiers français . En parallèle, les colons venus d’Europe ont été encouragés à installer dans la région aux régions de la colonisation, d’occupation après l’exil de la population et la confiscation de ses biens. (BOUSSAFSSAF ,A ,2008).

Entre **1860 et 1928** : la création de plusieurs périmètres et villages de colonisation pour abriter les nouveaux colons. Initialement semblables par leur mode de création ex –nihilo et leur plan en damier .



Source : archives de la wilaya, Année.

Figure N ° 45: La rue nationale du damier colonial

En **1868** : La colonisation a devisé la ville, à l’Est reconnaît la médina, à l’ouest, le damier colonial, pour contrôler la vieille ville et le riche bassin agricole .La création d’un centre de colonisation a engendré le développement d’un système à deux pôles : traditionnel et moderne. (PDAU 2006, première révision).

Le pole colonial dénote l’intérêt donné à la rigueur géométrique, au tracé orthogonal et à la ligne droite par opposition au tissu traditionnel irrégulier de vieux Mila.

En **1876** : les français édifièrent leur propre cité, l’actuel centre colonial, située sur l’autre rive de l’Oued Ennar , à l’Ouest de l’antique Milev. Cette cité coloniale est séparée de la vieille ville à cause de l’obstacle naturel du ravin et des jardins.



Source : BOUMAZA, Z, 1987.

Carte N° 11 : Etat de lotissement – nouveau tissu.

La nouvelle ville ainsi créée était destinée aux colons d'origine européenne, établissant ainsi une ségrégation entre population autochtone et population européenne. Et durant cette période Mila prit le nom de Mila signifiant en latin “ **pomme** ”. (MAICHE, B ,2003).

6.1.2.5. Période de l'indépendance :

La ville de Mila après l'indépendance présente un espace urbain éclaté, dans un site pas très facile, elle apparaît aujourd'hui comme ayant perdu son unité avec un tissu urbain fractionné et la ville a encore trop débordé du carré colonial. (PDAU 2006, première révision).

Comme il affirme Marc Cote : « *après la ville précoloniale monoconcentrique et la ville de dualiste, c'est la ville éclatée traduit-elle une société ayant perdu son unité ?* ». (COTE, M, 1988).



Source : COTE, M, 1988.

Carte N° 12: La ville éclatée.



Source : COTE, M, 1988.

Carte N°13 : La ville coloniale et le dédoublement urbain 1975.

Mila est resté daïra regroupant plusieurs communes relevant la wilaya de Constantine depuis l'indépendance jusqu'à 1984 :

- la ville de Mila fut érigée en commune mixte divisée en huit centres par décision du 31 Mars, commune de plein exercice en date du 23.11.1880.
- selon le découpage administratif colonial, Mila comprenait 4 communes Mila, Zeghaya, Grarem, Radjas.
- Elle a accédé au rang de sous-préfecture (daïra) en date du 31 aout 1955.
- Elle est devenue Wilaya conformément à la loi du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays, face à l'évolution qu'a connue la région devant l'accroissement de la population.
- Actuellement, Mila compte 32 communes et 13 daïra.

6.2. Analyse des caractéristiques physico – écologiques :

6.2.1. Les sites et les attraits naturels:

Une attraction naturelle peut être notamment un parc, un lieu à vocation récréative, un jardin zoologique, un aquarium, un parc d'attractions, une réserve faunique, un site naturel, à caractère permanent ou saisonnier, représentant un centre d'intérêt propice à des activités.

Appartenant à la région programme **Nord-Est**. La wilaya de Mila sur les plans physiques et naturels, se structure en trois grands ensembles naturels : une zone de hautes montagnes au Nord couvre 20.8% de la superficie totale de la wilaya, une zone de piémonts et collines au centre couvre 28.8% et une zone de hautes plaines au sud couvre 50.4%. (PATW, 2013).



Source : PATW, 2013.

Carte N° 14: Les trois ensembles naturels de la wilaya de Mila.

6.2.1.1. Les forêts :

Les massifs forestiers de la wilaya de Mila couvrent une superficie totale de **348045** ha (soit **10,26** % par rapport de sa superficie totale répartie sur les 13 Daïra).

Tableau N°13 : Superficie forestière par Daïra en 2006.

Communes	Superficie Totale (Ha)	Forêts naturelles	Maquis + vide	Reboisement	Total	Taux de couverture %
<i>Mila</i>	13060	0,00	166,00	62	228	1,75
<i>Ain Tine</i>	4056	0,00	6,00	370	376	9,27
<i>Sidi Khelifa</i>	4517	0,00	0,00	275	275	6,09
<i>Grarem Gouga</i>	14120	738,00	153,00	330	1221	8,65
<i>Hamala</i>	6370	0,00	14,50	522	537	8,43
<i>Sidi Merouane</i>	3222	0,00	173,00	68	241	7,48
<i>Chigara</i>	5290	298,00	449,00	660	1407	26,60
<i>Oued Endja</i>	5370	0,00	130,00	4	134	2,50
<i>Ahmed Rachedi</i>	8990	0,00	0,00	1400	1400	15,57
<i>Zeghaia</i>	5691	0,00	184,00	550	734	12,90
<i>Rouached</i>	9750	0,00	410,00	1290	1700	17,44
<i>Tiberguent</i>	4799	0,00	134,50	20	155	3,23
<i>Terrai Beinen</i>	7900	1143,16	243,00	280	1666	21,09
<i>Amira Arres</i>	8180	1252,54	250,00	0	1503	18,37
<i>Tassala Lemtai</i>	6130	464,00	316,29	34	814	13,28
<i>Ferdjioua</i>	7480	0,00	2,50	643	646	8,64
<i>Yahia Beni Guecha</i>	3950	0,00	167,00	643	810	20,51
<i>Tassadane Heddada</i>	10380	1891,00	270,00	480	2641	25,44
<i>Minar Zarza</i>	5900	400,00	302,00	181	883	14,97
<i>Bouhatem</i>	10690	0,00	3,00	170	173	1,62
<i>Derrahi Bouslah</i>	11790	0,00	198,00	550	748	6,34

<i>Ain Baidah Harriche</i>	6180	0,00	0,00	360	360	5,83
<i>Ayadi Barbes</i>	8160	1324,00	100,00	580	2004	24,56
<i>Teleghma</i>	19550	0,00	0,00	345	345	1,76
<i>Oued Seguin</i>	14550	0,00	0,00	600	600	4,12
<i>M'chira</i>	18610	0,00	0,00	2200	2200	11,82
<i>Chelghoum Laid</i>	25830	0,00	0,00	1960	1960	7,59
<i>Oued Athmenia</i>	27150	0,00	0,00	940	940	3,46
<i>Ain Melouk</i>	12470	0,00	115,00	220	335	2,69
<i>Tadjenanet</i>	21240	0,00	0,00	430	430	2,02
<i>Ouled Khelouf</i>	25420	5647,50	162,50	2417	8227	32,36
<i>Benyahia A/errahmane</i>	11250	0,00	0,00	33	33	0,29
TOTAL WILAYA	348045	13158	3949	18617	35726	10,26

Source : DPSB ,2013 . (Traitement : Auteur2014).

Ces forêts de la région offrent l'image d'un beau tapis végétal riche de plusieurs espèces:

- Pin d'Alep.
- Chêne vert.
- Chêne liège.
- Autres espèces (acacia oléastre Frêne).

Tableau N°14 : Répartition de la superficie forestière par espèce.

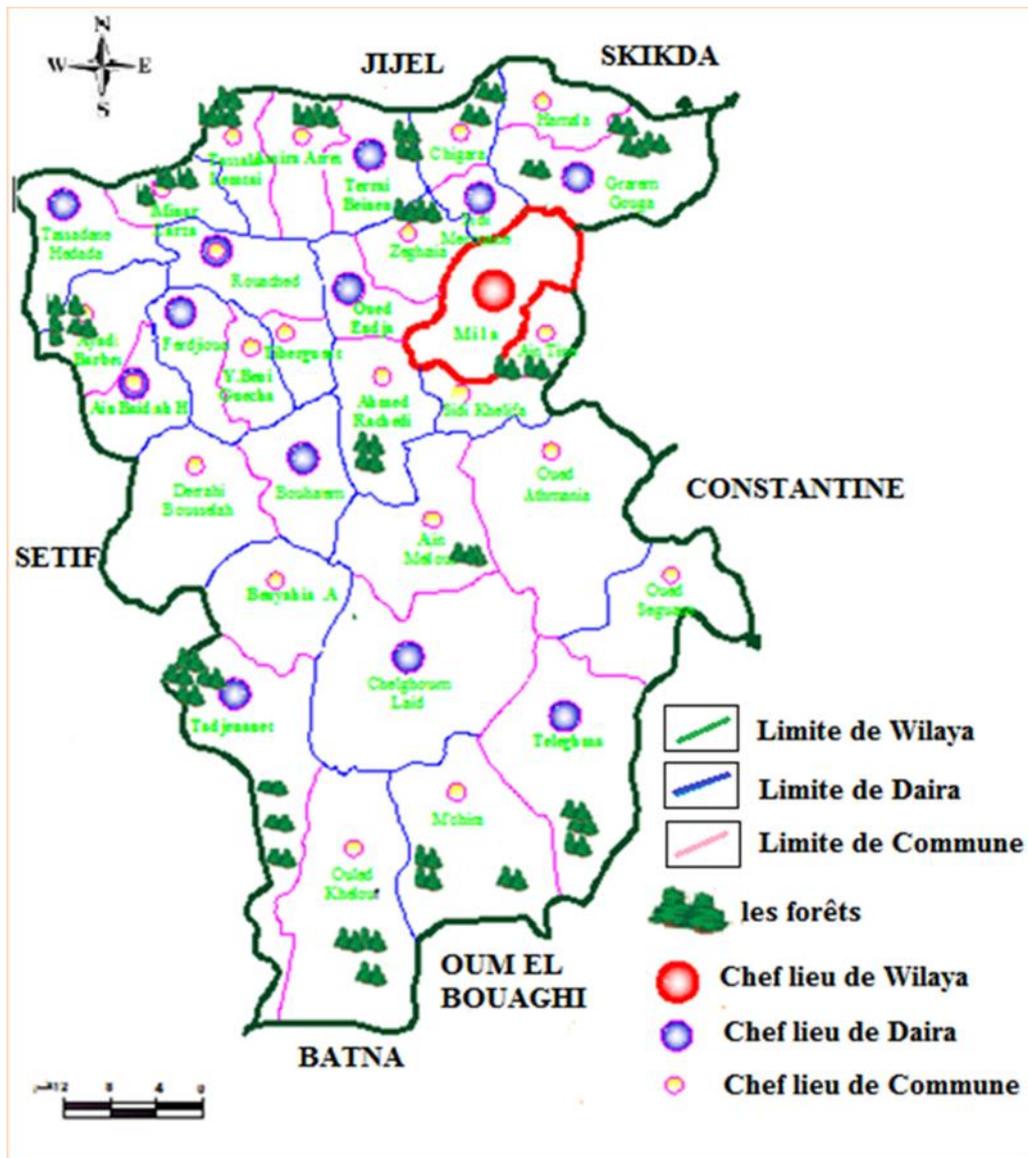
Espèces	Superficie (HA)	Taux de couverture %
<i>Pin d'Alep</i>	17675	49
<i>Chêne vert</i>	5810	16
<i>chêne liège</i>	6069	17
<i>Autres espèce (acacia-oléastre-frêne-vidé)</i>	6170	17
Total	35 724	24,75

Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur2014).

Tableau N°15 : La production forestière.

Nature	Unité	Volume
<i>Bois d'œuvre</i>	M3	31
<i>Bois d'industrie</i>	M3	21,5
<i>Bois de chauffage</i>	M3	134
<i>Lièges</i>	QL	2395.40QX
<i>Perches</i>	U	362

Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur 2104).



Source : OGEBC ,2013. (Traitement : Auteur 2014).

Carte N°15: Localisation des principaux périmètres forestiers.

6.2.2. Les réseaux de transports :

6.2.2.1. Le réseau routier :

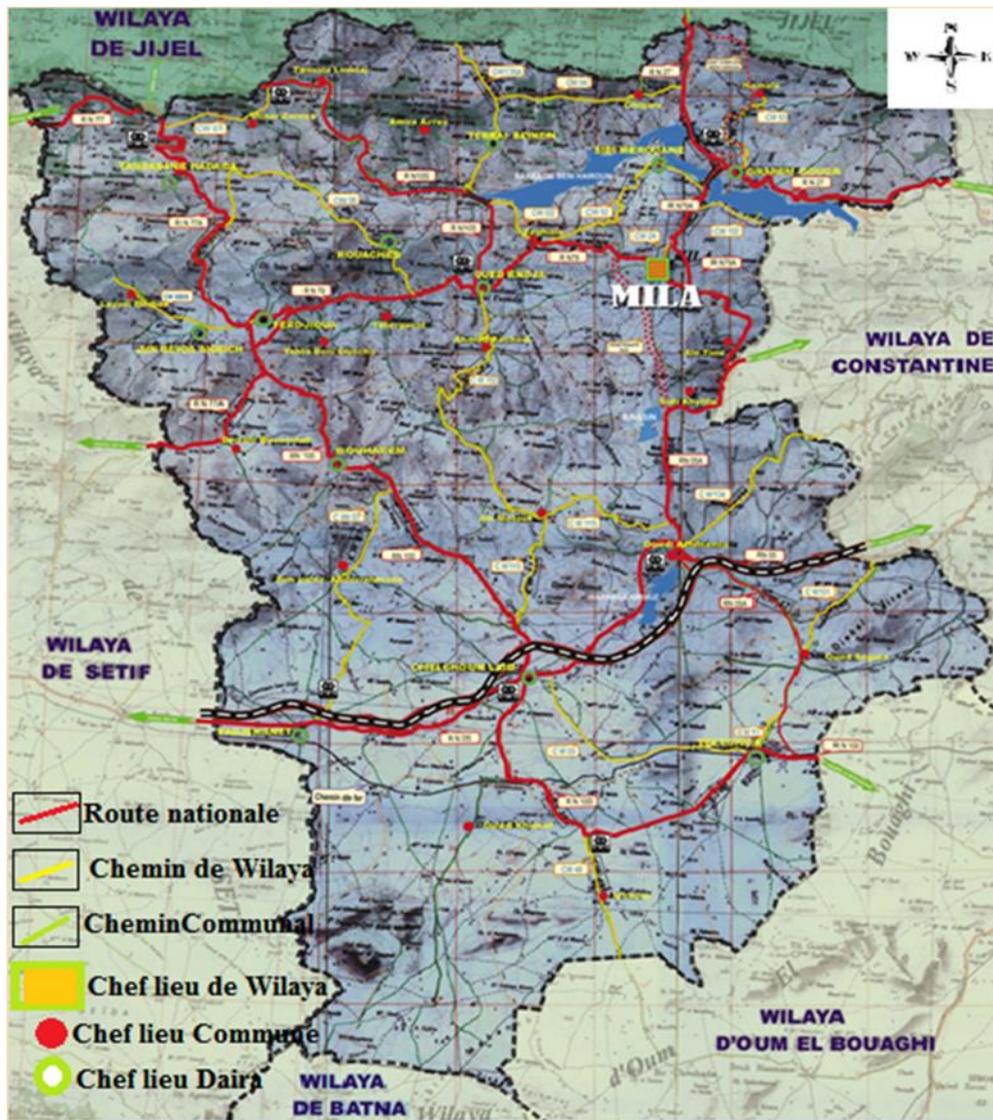
Le réseau routier de la Wilaya de Mila s'étend sur une longueur totale de **2598,756 km** qui se répartisse en : **359,963 km** de routes nationales. **275,163 km** de chemins de wilaya. **1910, 99 km** de chemins communaux.

Tableau N° 16 : Situation du secteur routier par type et par commune.

Communes	Longueur totale du réseau	D O N T						
		Autoroute	Routes nationales	Chemin wilaya	Chemins communaux			
					Revêtues	Chemins communaux non revêtues	Pistes	Total
<i>Mila</i>	51,400		18,400	12,900	20,100	0,000		20,100
<i>Ain Tine</i>	26,450		10,150	5,000	11,300	0,000		11,300
<i>Sidi Khelifa</i>	17,660		3,160	0,000	14,500	0,000		14,500
<i>Grarem Gouga</i>	103,600		28,900	4,000	46,400	4,800	19,500	70,700
<i>Hamala</i>	55,750		5,150	6,800	32,800	0,000	11,000	43,800
<i>Sidi Merouane</i>	36,700		2,600	12,100	18,000	0,000	4,000	22,000
<i>Chigara</i>	62,262		0,000	12,262	37,500	0,000	12,500	50,000
<i>Oued Endja</i>	53,490		15,440	4,100	24,150	0,000	9,800	33,950
<i>Ahmed Rachedi</i>	50,300		0,000	16,300	28,100	0,000	5,900	34,000
<i>Zeghaia</i>	35,370		7,320	10,200	15,050	0,000	2,800	17,850
<i>Rouached</i>	74,085		0,000	25,400	39,300	0,000	9,385	48,685
<i>Tiberguent</i>	37,290		8,840	0,000	28,450	0,000		28,450
<i>Terrai Beinen</i>	101,355		0,000	23,800	59,400	0,000	18,155	77,555
<i>Amira Arres</i>	77,300		6,300	1,500	57,050	0,000	12,450	69,500
<i>Tassala Lemtai</i>	72,650		21,600	0,000	39,800	0,000	11,250	51,050
<i>Ferdjioua</i>	85,841		17,741	2,000	49,900	16,200		66,100
<i>Y.Beni Guecha</i>	39,685		3,585	0,000	24,300	11,900		36,200
<i>Tassadane.H.</i>	131,555		26,755	0,000	68,900	35,900		104,800

<i>Minar Zarza</i>	96,427		7,027	15,400	58,300	15,700		74,000
<i>Bouhatem</i>	121,720		18,460	10,960	72,800	19,500		92,300
<i>Derrahi Bouslah</i>	99,377		9,077	0,000	77,100	13,200		90,300
<i>Ain Baidah H.</i>	53,400		1,900	4,500	42,000	5,000		47,000
<i>Ayadi Barbes</i>	71,642		5,442	6,900	33,800	25,500		59,300
<i>Teleghma</i>	105,023		21,023	11,500	51,100	0,000	21,400	72,500
<i>Oued Seguin</i>	104,602		7,082	9,820	32,000	22,500	33,200	87,700
<i>M'chira</i>	100,607		13,157	10,550	71,700	5,200		76,900
<i>Chelghoum Laid</i>	194,506	24,110	44,886	7,810	101,000	3,000	13,700	117,700
<i>Oued Athmenia</i>	202,538	15,040	38,678	21,470	51,400	18,500	57,450	127,350
<i>Ain Melouk</i>	67,485		0,000	21,785	39,100	6,600		45,700
<i>Tadjenanet</i>	115,656	13,590	15,150	4,816	77,100	5,000		82,100
<i>Ouled Khelouf</i>	96,790		0,000	13,290	83,500	0,000		83,500
<i>Benyahia .A</i>	56,240		2,140	0,000	54,100	0,000		54,100
TOTAL WILAYA	2598,756	52,740	359,963	275,163	1460,000	208,500	242,490	1910,990

Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur 2014).



Source : DTP, 2013. (Traitement : Auteur 2014).

Carte N°16 : Les différents réseaux routiers.

6.2.3. L'approvisionnement en eau potable:

L'eau est l'essence de la vie, en aménagement du territoire, elle est considérée comme l'élément de base, sans lequel on ne peut envisager de développement durable.

A ce titre, l'un des défis majeurs de la wilaya de Mila consiste à satisfaire les besoins sans cesse croissants de sa population (eau potable) et de ses activités économiques (agriculture, industrie et tourisme) et approvisionner en eau potable et en eau d'irrigation plusieurs autres wilayas limitrophes. Relever ce défi est tout de même possible grâce aux ressources en eau appréciables que recèle la wilaya, ainsi qu'aux infrastructures de mobilisation installées et de celles projetées aux différents horizons.

6.2.3.1. La longueur du réseau et le taux de raccordement :

Le taux de raccordement moyen de la Wilaya de Mila est de 75%, variant d'une commune à l'autre de 35 à 97%. (Voir le tableau N°17) .

Tableau N°17 : Situation du réseau d'AEP et du taux de raccordement par commune.

Communes	Longueur Réseaux (ML)		TOTAL	Taux de raccordement
	Adduction	Distribution		AEP
<i>Mila</i>	88049	150782	238831	97
<i>Ain Tinn</i>	17284	24795	42079	88
<i>Sidi Khelifa</i>	16730	17534	34264	92
<i>Grarem Gouga</i>	88417	60149	148566	99
<i>Hamala</i>	22794	41951	64745	89
<i>Sidi Merouane</i>	20616	42299	62915	100
<i>Chigara</i>	16741	21896	38637	35
<i>Oued Endja</i>	32414	31785	64199	84
<i>Ahmed Rachedi</i>	69187	60392	129579	99
<i>Zeghaia</i>	64187	48991	113178	93
<i>Rouached</i>	55853	42278	98131	91
<i>Tiberguent</i>	70116	31066	101182	95
<i>Terrai Beinen</i>	45684	51327	97011	52
<i>Amira Arres</i>	15972	75891	91863	70
<i>Tassala</i>	24420	28310	52730	50
<i>Ferdjioua</i>	60930	85937	146867	80
<i>Yahia Beni Guecha</i>	18220	42156	60376	69
<i>Tassadane Heddada</i>	22800	77772	100572	75
<i>Minar Zareza</i>	23442	48739	72181	40
<i>Bouhatem</i>	17408	72634	90042	44
<i>Derrahi Bouslah</i>	35514	93585	129099	57
<i>Ain Beida Harriche</i>	25111	45660	70771	67
<i>Ayadi Barbes</i>	15518	48262	63780	56
<i>Telaghma</i>	35993	50077	86070	70
<i>Oued Seguin</i>	47379	36673	84052	56
<i>M'chira</i>	39860	71985	111845	38
<i>Cheghoum Laid</i>	76188	222364	298552	74
<i>Oued Athmenia</i>	31752	78103	109855	60
<i>Ain Melouk</i>	16497	48612	65109	63
<i>Tadjenanet</i>	83927	160731	244658	66
<i>Ouled Khlouf</i>	34188	75212	109400	43
<i>Benyahia Abderrahmane</i>	24202	70509	94711	41
Total Wilaya	1257393	2058457	3315850	75

Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur2014).

6.2.3.2. Les points d'approvisionnements :

Il existe à Mila trois types de points d'approvisionnement en eau potable et qui se répartissent entre **397** sources naturelles qui produisent **9893545,27M³** par An , **80** forages qui produisent **10352896 M³** par ans et **50** puits qui produisent **2393822,86 M³** par ans. (Voir tableau N°18).

Tableau N° 18 : Répartition de la ressource par commune.

<i>Communes</i>	Puits			Sources			Forages			TOTAL
	Nbre	Debit l/s	M3/An	Nbre	Debit l/s	M3/An	Nbre	Debit l/s	M3/An	
<i>Mila</i>	1	0,00	0,00	19	19,40	611 798,40	5	8,60	1 134 507,60	1 746 306,00
<i>Ain Tinn</i>	0	0,00	0,00	8	4,30	135 604,80	0	21,00	82 782,00	218 386,80
<i>Sidi Khelifa</i>	0	0,00	0,00	13	11,50	362 664,00	1	15,00	215 460,00	578 124,00
<i>Grarem Gouga</i>	0	0,00	0,00	19	18,53	584 362,08	1	20,00	4 608,00	588 970,08
<i>Hamala</i>	0	0,00	0,00	24	31,90	1 005 998,40	1	6,00	141 912,00	1 147 910,40
<i>Sidi Merouane</i>	0	0,00	0,00	17	11,61	366 132,96	2	12,00	187 142,40	553 275,36
<i>Chigara</i>	0	0,00	0,00	20	15,20	479 347,20	2	16,50	79 444,80	558 792,00
<i>Oued Endja</i>	1	10,00	105 120,00	2	25,00	788 400,00	0	0,00	0,00	893 520,00
<i>Ahmed Rachedi</i>	2	10,00	118 260,00	4	18,00	567 648,00	0	0,00	0,00	685 908,00
<i>Zeghaia</i>	1	9,00	141 912,00	4	3,00	94 608,00	0	0,00	0,00	236 520,00
<i>Rouached</i>	3	50,00	880 380,00	2	7,00	220 752,00	1	20,00	78 624,00	1 179 756,00
<i>Tiberguent</i>	0	0,00	0,00	8	10,00	315 360,00	1	14,00	146 764,80	462 124,80
<i>Terrai Beinen</i>	0	0,00	0,00	21	16,50	520 344,00	4	40,00	339 984,00	860 328,00
<i>Amira Arres</i>	0	0,00	0,00	18	5,87	185 116,32	2	23,00	174 873,60	359 989,92
<i>Tassala</i>	0	0,00	0,00	21	26,06	821 828,16	0	0,00	0,00	821 828,16
<i>Ferdjioua</i>	1	6,00	47 304,00	18	3,31	104 384,16	6	66,00	878 263,40	1 029 951,56
<i>Yahia Beni Guecha</i>	0	0,00	0,00	5	4,30	135 604,80	1	13,00	153 316,60	288 921,40
<i>Tassadane Heddada</i>	3	17,00	407 221,74	34	5,85	184 485,60	0	0,00	0,00	591 707,34
<i>Minar Zareza</i>	2	5,33	56 028,96	41	10,20	321 667,20	0	0,00	0,00	377 696,16
<i>Bouhatem</i>	7	7,80	65 697,37	26	3,90	122 990,40	2	11,00	261 684,00	450 371,77

Chapitre 6 *Evaluation de la capacité de charge touristique de Mila*

<i>Derrahi Bouslah</i>	10	24,00	323 244,00	19	5,85	184 485,60	2	12,00	51 816,00	559 545,60
<i>Ain Beida Harriche</i>	0	0,00	0,00	10	12,13	382 531,68	2	24,00	274 244,40	656 776,08
<i>Ayadi Barbes</i>	2	10,00	144 540,00	14	3,01	94 923,36	0	0,00	0,00	239 463,36
<i>Telaghma</i>	0	0,00	0,00	1	1,00	31 536,00	4	25,00	646 488,00	678 024,00
<i>Oued Seguin</i>	0	0,00	0,00	2	8,00	252 288,00	1	17,00	368 301,60	620 589,60
<i>M'chira</i>	1	1,66	8 724,96	3	10,08	317 882,88	2	30,00	659 577,60	986 185,44
<i>Cheghoum Laid</i>	2	1,00	9 198,00	6	4,87	75 766,29	17	152,00	2 624 326,60	2 709 290,89
<i>Oued Athmenia</i>	3	2,16	19 867,68	11	19,59	480 074,50	7	10,00	227 923,20	727 865,38
<i>Ain Melouk</i>	5	5,25	26 904,15	4	4,75	99 864,00	4	19,40	462 002,40	588 770,55
<i>Tadjenanet</i>	4	8,00	31 536,00	0	0,00	0,00	8	40,50	701 645,40	733 181,40
<i>Ouled Khlouf</i>	1	2,00	7 884,00	0	0,00	0,00	2	18,00	236 073,60	243 957,60
<i>Benyahia Abderrahmane</i>	1	0,00	0,00	3	5,20	45 096,48	2	26,00	221 130,00	266 226,48
Total Wilaya	50	169,2	2393822,86	397	325,91	9893545,27	80	660	10352896	22640264,13

Source : Direction de l'hydraulique ,2013. (Traitement : Auteur2014).

6.2.3.3. Les infrastructures de stockage :

Mila dispose de **384** réservoirs et châteaux d'eau répartis sur les 32 communes avec une capacité totale de stockage de **110752 m³**, ce qui représente la consommation seulement un peu plus d'un jour par rapport à la population, les stations de pompes sont au nombre de **168**.

Tableau N° 19: Répartition des infrastructures de stockage par commune.

<i>Communes</i>	Châteaux d'eau et réservoirs		Stations de pompage	
	Nombre	Capacité en M3	Nombre	Capacité en M3/j
<i>Mila</i>	24	19950	4	21053
<i>Ain Tinn</i>	7	2010	2	1296
<i>Sidi Khelifa</i>	5	1650	5	1612
<i>Grarem Gouga</i>	13	8050	4	3002
<i>Hamala</i>	8	1950	2	432
<i>Sidi Merouane</i>	6	2650	3	1757
<i>Chigara</i>	10	2680	1	432
<i>Oued Endja</i>	7	2700	3	1382
<i>Ahmed Rachedi</i>	8	1400	2	432
<i>Zeghaia</i>	11	3275	3	3456
<i>Rouached</i>	8	2275	9	3715
<i>Tiberguent</i>	7	2000	3	1210
<i>Terrai Beinen</i>	8	2525	1	288
<i>Amira Arres</i>	8	1525	3	5443
<i>Tassala Lemtai</i>	12	1925	0	0
<i>Ferdjioua</i>	19	8625	2	3689
<i>Yahia B. Guecha</i>	7	1025	1	230
<i>Tassadane H.</i>	9	1450	7	4046
<i>Minar Zaraza</i>	10	2275	2	760
<i>Bouhatem</i>	14	1842	5	1267
<i>Derrahi B.</i>	19	2740	10	1238
<i>Ain Beida H.</i>	9	1600	3	1440
<i>Ayadi Barbes</i>	8	1550	3	374
<i>Teleghma</i>	10	5130	8	4710
<i>Oued Seguin</i>	8	3100	2	2592
<i>M'chira</i>	15	2620	3	2592
<i>Chelghoum Laid</i>	33	6940	24	12010
<i>Oued Athmania</i>	21	4930	15	9043

<i>Ain Melouk</i>	10	1040	14	1143
<i>Tadjenanet</i>	19	5830	15	5899
<i>Ouled Khlouf</i>	11 ²	1250	4	1704
<i>B.Y. A/Rahmane</i>	20	2240	5	2399
Total Wilaya	384	110752	168	100646

Source : Direction de l'hydraulique, 2013. (Traitement : Auteur2014).

6.2.4. L'Assainissement :

Du point de vue de l'assainissement, la longueur des réseaux dans la wilaya de Mila, représente plus de **1 169 825 MI** de canalisation et un taux de raccordement global de **80,23%** .

Tableau N° 20 : La longueur du réseau d'assainissement et du taux de raccordement par Commune dans la wilaya de Mila.

<i>Communes</i>	<i>Longueur Réseaux (ML)</i>	<i>Taux de raccordement</i>
<i>Mila</i>	64 165	98
<i>Ain Tinn</i>	23 247	86
<i>Sidi Khelifa</i>	20 190	81
<i>Grarem Gouga</i>	61 325	94
<i>Hamala</i>	35 094	92
<i>Sidi Merouane</i>	41 425	93
<i>Chigara</i>	25 848	87
<i>Oued Endja</i>	49 945	91
<i>Ahmed Rachedi</i>	42 187	80
<i>Zeghaia</i>	45 457	88
<i>Rouached</i>	23 085	86
<i>Tiberguent</i>	15 574	88
<i>Terrai Beinen</i>	33 812	73
<i>Amira Arres</i>	16 283	59,5
<i>Tassala Lemtai</i>	21 252	64
<i>Ferdjioua</i>	59 495	97
<i>Yahia B. Guecha</i>	32 270	91
<i>Tassadane H.</i>	13 171	63
<i>Minar Zaraza</i>	7 814	67,5
<i>Bouhatem</i>	41 678	67
<i>Derrahi B.</i>	14 139	50
<i>Ain Beida H.</i>	40 294	86
<i>Ayadi Barbes</i>	5 639	55

<i>Teleghma</i>	56 168	90
<i>Oued Seguin</i>	27 150	85
<i>M'chira</i>	18 608	88
<i>Chelghoum Laid</i>	169 155	98
<i>Oued Athmania</i>	53 079	95
<i>Ain Melouk</i>	23 810	89,5
<i>Tadjenanet</i>	69 786	94
<i>Ouled Khlouf</i>	12 600	53
<i>B.Y. A/Rahmane</i>	6 080	38
Total Wilaya	1 169 825	80,23

Source : Direction de l'hydraulique, 2013. (Traitement : Auteur2014).

6.2.5. Les infrastructures touristiques :

6.2.5.1. Les agences touristiques :

On dénombre 5 agences de tourisme et de voyage dans la wilaya de Mila. Ces agences offrent des services qui portent essentiellement sur les visas, les voyages organisés et l'Omra. Trois agences situées à Mila.

Tableau N°21: Les agences de voyages et touristiques de la wilaya de Mila.

<i>Dénomination</i>	Localisation	Nbre d'emplois	Nbre de touristes	Type de services
<i>Sifati Tourisme et voyage</i>	Mila	3	265	voyages organisés
				Location des voitures
				Omra
				vente de billets et réservation d'hôtel.
<i>Succ Mondial-Tours</i>	Ferdjioua	3	15	Omra
				Circuit à l'est et sud de l'Algérie
				Location des voitures
				Location d'hôtel et d'appartement saison estival
				Organisation de colonie de vacance
				Excursion
				Omra
				Circuit à l'est et sud de l'Algérie

<i>Madiha tourisme et voyages</i>	Mila	4	1064	Location des voitures
				Location d'hôtel et d'appartement saison estival
				Organisation de colonie de vacance
				Excursion
<i>SUCC Madiha Tourisme et voyages</i>	Chelghoum laid	3	347	voyages organisés
				Location des voitures
				Omra
				vente de billets et réservation d'hôtel.
<i>Fadi tourisme et voyage</i>	Oued endja	2	128	Omra , Excursions, visas
<i>succ groupe khadri tourisme et voyage</i>	Tadjenanet	1	0	
<i>Irdjana tourisme et voyage</i>	Mila	1	0	
<i>Ferhat tour</i>	Ferdjioua	4	115	
<i>Dahmani travel services</i>	Mila	4	828	

Source : Direction du Tourisme ,2013 . (Traitement : Auteur 2014).

On remarque que, le nombre d'agences de voyages et de tourisme paraît insuffisant au regard des potentialités touristiques que dispose la wilaya de Mila.

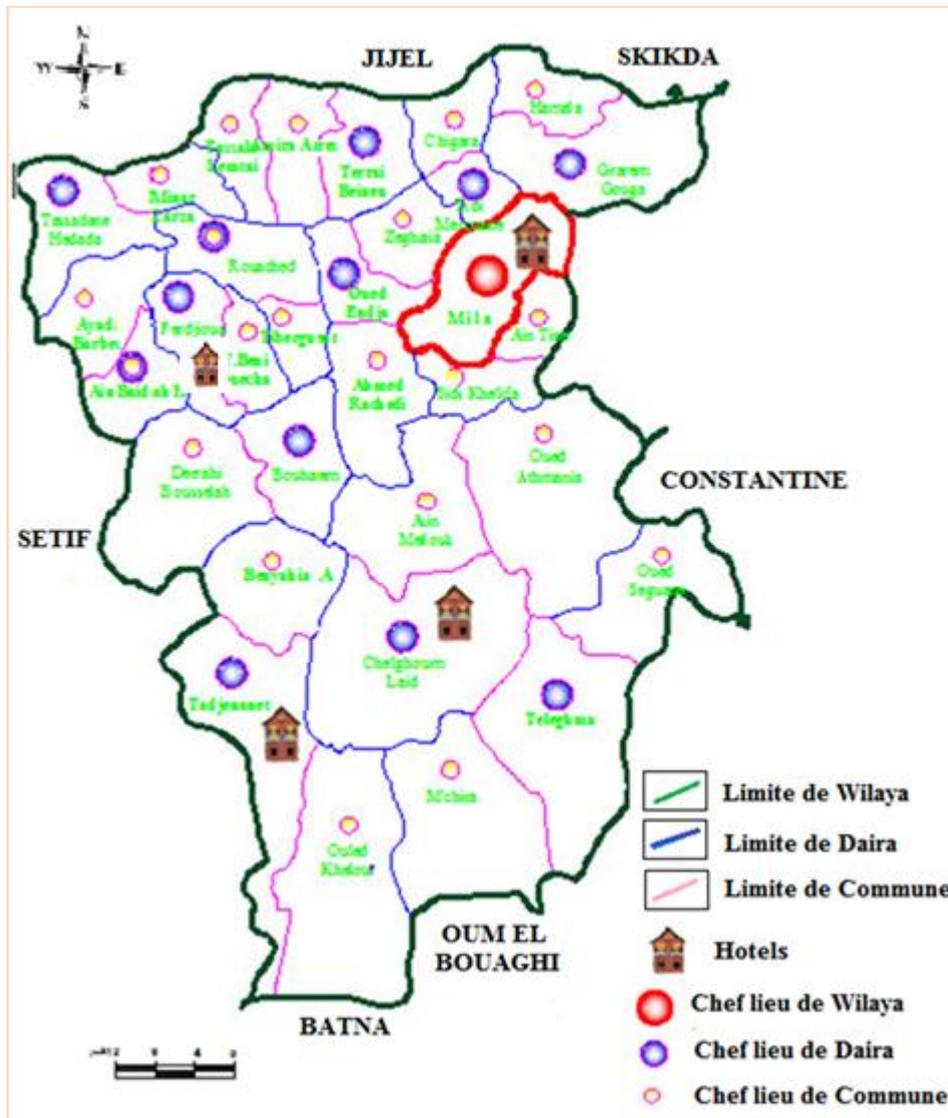
6.2.5.2. L'infrastructure hôtelière :

La wilaya comporte 5 hôtels, non classé d'une capacité d'accueil 212 lits répartis sur 3 daïra : Mila, Chelghoum Laid, Tadjenanet, Ferdjioua.

Tableau N°22 : La capacité hôtelière de la wilaya de Mila.

Dénomination	Localisation	Classement	Nbre de chambres	Nbre de lits	Nbre d'arrivées		Nbre d'emplois	
					Algeriens	Etrangers	Total	Dont temporaires
<i>EL Rhumel</i>	Chelghoum laid	Non classé	40	64	3023	105	19	5
<i>Essalem</i>	Mila	Non classé	38	65	4564	602	5	0
<i>Essaada</i>	Mila	Non classé	<i>Fermé</i>					
<i>EL Amir</i>	Tadjenanet	Non classé						
<i>EL Mabrouk</i>	Tadjenanet	Non classé	11	43	3963	328	3	1
<i>Sidi Bouzid</i>	Chelghoum laid	Non classé	10	20	1059	1335	5	0
<i>Essafir</i>	Chelghoum laid	Non classé	10	20	176	175	5	0
<i>El Agha</i>	Ferdjioua Mila	Non Classé	27+2 suite	70	Début d'activité		19	07
<i>Tafrant</i>	Tadjenanet Mila	Non Classé	17	34	Début d'activité		14	06
Total			95	212	12785	2545	37	6

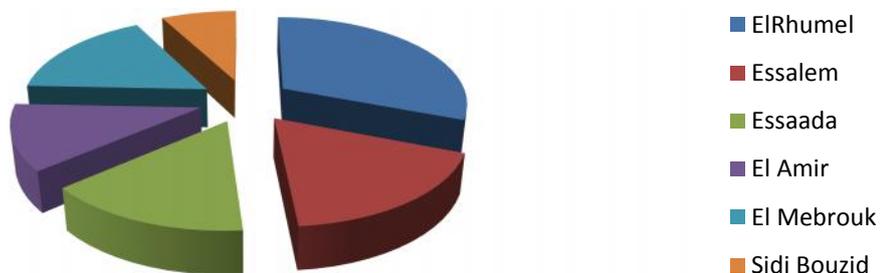
Source : Direction du Tourisme, 2014. (Traitement : Auteur2014).



Source : OGEBC ,2013. (Traitement : Auteur 2014).

Carte N°17 : Carte représente la localisation des hôtels.

Capacités d'accueil Hotelière touristique dans la wilaya de Mila .



Source : Direction du Tourisme, 2013. (Traitement : Auteur 2014).

Graphique N°04 : La Capacité d'accueil hôtelière dans la Wilaya de Mila.



Source: Auteur 2014.

PhotoN°01: Vue sur hôtel Essalem.



Source: Auteur 2015.

PhotoN°02: Vue sur hôtel el Rhumel.



Source: Auteur 2014.

PhotoN°03:Vue sur hôtel Sidi Bouzid.



Source: Auteur 2014.

Photo N°04:Vue sur hôtel Elssafir .



Source : Auteur 2015.

Photo N°05 : Vue sur hôtel el Agha.

Au regard de l'activité économique dans la région à l'image de Tadjenamet ou Chelghoum El Aïd et encore au chef-lieu de Wilaya qui ont connu un développement appréciable qui engendre une demande touristique issue des multiples échanges effectués dans le cadre commercial, administratif, service, culturel, loisirs. Cette infrastructure hôtelière est très insuffisante, et constitue une contrainte au développement des échanges.

6.2.5.3. Les associations touristiques :

On retrouve dans la wilaya de Mila uniquement deux associations qui activent pour la promotion et le développement du patrimoine culturel et touristique :

- * *Associations MILEV MILA.*
- * *Association touristique des jeunes des ponts TELEGHMA.*

Dont leur but principal est : la prise en charge des actions liées à élaboration :

- D'une Carte touristique.
- La Monographie touristique.
- Plan promotionnel du tourisme.
- Formation continue.
- Promotion des sites touristiques identifiés.
- Développement des échanges avec d'autres associations nationales et étrangères.

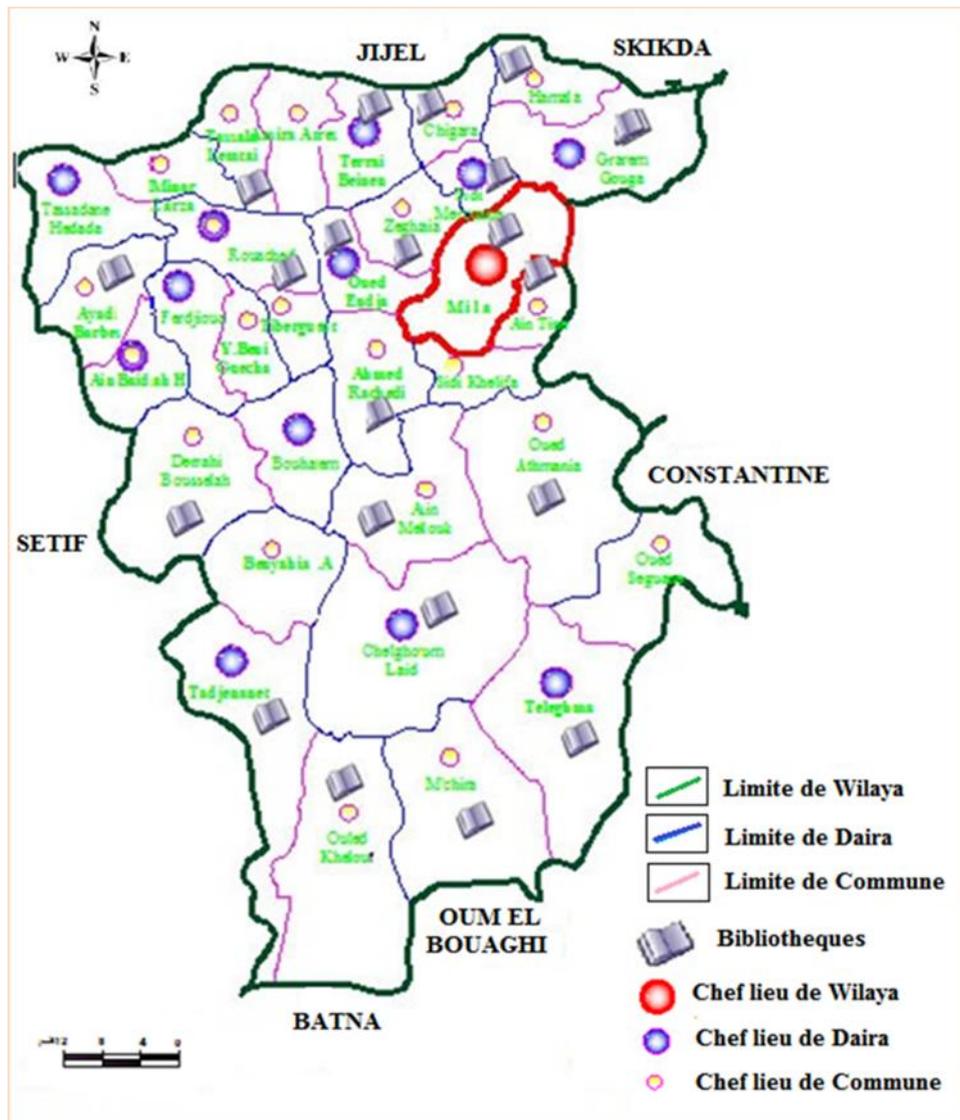
6.2.6. Les structures culturelles :

Les structures et équipements culturels revêtent une grande importance dans la promotion de l'activité touristique, les manifestations et événements qui s'y déroulent constituent un attrait important pour les visiteurs, ces équipements sont une vitrine où on expose la culture locale de Mila, qui est marquée par le passage de nombreuses civilisations tout au long de son histoire.

A travers le territoire de la Wilaya de Mila, on dénombre une variété des structures culturelles à savoir ; maison de culture, bibliothèques, écoles coraniques et les biens waqf, les mosquées, et les Zaouïas.

6.2.6.1. Les bibliothèques :

On dénombre de 31 bibliothèques communales ,01 Bibliothèque sur le territoire de la Wilaya de Mila.



Source : OGEBC ,2013. (Traitement : Auteur 2014).

Carte N°18 : La localisation des bibliothèques par commune dans la wilaya de Mila.

Tableau N°23 : La localisation des bibliothèques par commune de la wilaya de Mila.

<i>COMMUNES</i>	<i>Bibliothèques</i>	<i>Bibliothèques communales</i>
<i>Mila</i>	1	2
<i>Ain Tine</i>		1
<i>Sidi Khelifa</i>		0
<i>Grarem Gouga</i>		1
<i>Hamala</i>		1
<i>Sidi Merouane</i>		1
<i>Chigara</i>		1
<i>Oued Endja</i>		1
<i>Ahmed Rachedi</i>		1
<i>Zeghaia</i>		1

<i>Rouached</i>		1
<i>Tiberguent</i>		1
<i>Terrai Beinen</i>		1
<i>Amira Arres</i>		0
<i>Tassala Lemtai</i>		1
<i>Ferdjioua</i>		2
<i>Y.Beni Guecha</i>		1
<i>Tassadane Heddada</i>		0
<i>Minar Zarza</i>		1
<i>Bouhatem</i>		1
<i>Derrahi Bouslah</i>		1
<i>Ain Beida Harriche</i>		1
<i>Ayadi Barbes</i>		1
<i>Teleghma</i>		1
<i>Oued Seguin</i>		1
<i>M'chira</i>		1
<i>Chelghoum Laid</i>		2
<i>Oued Athmenia</i>		1
<i>Ain Melouk</i>		1
<i>Tadjenanet</i>		1
<i>Ouled Khelouf</i>		1
<i>Benyahia Abderrahmane</i>		0
Total	1	31

Source : Direction de la Culture ,2103. (Traitement : Auteur2014).

Les bibliothèques les plus connus sont : La bibliothèque du chef-lieu de la wilaya, Oued Endja, Ferdjioua .



Source : Auteur 2015.

Photo N° 06: Vue sur la bibliothèque de la wilaya de Mila.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 07: Vue sur la bibliothèque de la commune d'Oued Endja.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 08: Vue sur la bibliothèque de la commune de Ferdjioua.

6.2.6.2. Les maisons de la culture :

On en dénombre une maison de culture sur le territoire de la wilaya, située dans le chef-lieu de la wilaya .



Source : Auteur 2015.

Photo N° 09: Vue sur la maison de culture (Mila).

6.2.6.3. Les mosquées, les Zaouïas, les biens wakfs, écoles coraniques :

Au nombre de 301 Mosquées , 03 zaouïa , 09 écoles coraniques, 71 biens Wakfs à travers la Wilaya de Mila .

Tableau N°24 : Les infrastructures des affaires religieuses par commune.

Communes	Mosquées		Ecole coraniques		Biens wakfs	Zaouiate
	Nbre	Capacité	Nbre	Capacité		
<i>Mila</i>	20	19922	2	216	8	
<i>Ain Tine</i>	3	1200				
<i>Sidi Khelifa</i>	3	1480			1	1
<i>Grarem Gouga</i>	12	7680			6	
<i>Hamala</i>	7	4430			1	
<i>Sidi Merouane</i>	8	5520			3	
<i>Chigara</i>	7	5180			1	
<i>Oued Endja</i>	8	3690			1	
<i>Ahmed Rachedi</i>	8	5480			2	
<i>Zeghaia</i>	6	4060			1	
<i>Rouached</i>	14	7960			3	
<i>Tiberguent</i>	3	3220				
<i>Terrai Beinen</i>	10	6400			3	
<i>Amira Arres</i>	6	4810	1	160	1	
<i>Tassala Lemtai</i>	5	2510				
<i>Ferdjioua</i>	18	16730	2	300	5	
<i>Y.Beni Guecha</i>	7	4730			2	
<i>Tassadane.H.</i>	15	6960			1	
<i>Minar Zarza</i>	21	8495			3	
<i>Bouhatem</i>	10	7620				
<i>Derrahi Bouslah</i>	7	3820				
<i>Ain Baidah H.</i>	9	5020				
<i>Ayadi Barbes</i>	7	4080				

<i>Teleghma</i>	10	12400			2	1
<i>Oued Seguin</i>	5	4030				1
<i>M'chira</i>	4	3660			2	
<i>Chelghoum Laid</i>	21	22100	2	260	5	
<i>Oued Athmenia</i>	13	13290	1	120	11	
<i>Ain Melouk</i>	10	5770				
<i>Tadjenanet</i>	13	13290	1	120	6	
<i>Ouled Khelouf</i>	8	4300			2	
<i>Benyahia A</i>	3	2400			1	
Total Wilaya	301	222237	9	1176	71	3

Source : Direction de la Culture ,2013. (Traitement : Auteur2014).

6.2.6.4. Les Centres culturels, salles de Cinéma :

On dénombre un centre culturel islamique et une salle de cinéma de 400 places sur le territoire de la wilaya, située dans le chef-lieu de la wilaya. (Selon la direction de la culture).



Source : Auteur 2015

Photo N° 10: Vue sur le centre islamique de Mila.

On conclure de ce qui a précédé qu'il y a une insuffisance dans l'infrastructure culturelle notamment dans les centres culturels, salles de cinéma.

6.2.7. Les infrastructures de télécommunications :

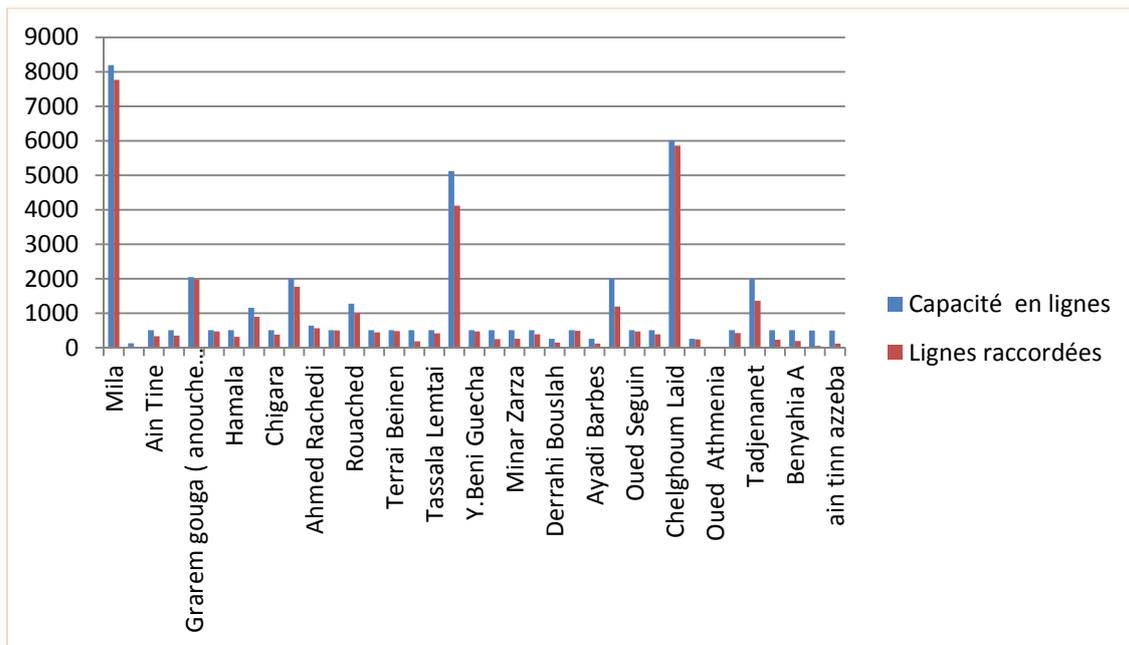
Les réseaux d'informations et de télécommunications de nos jours constituent un des outils que les populations occidentales et développés utilisent quotidiennement et de façon optimale.

6.2.7.1. Le téléphone fixe :

- **Capacités en lignes et lignes raccordées :**

Le réseau AXE :

Mila dispose un réseau de téléphone d'une capacité de **42568** lignes dont seulement **346258** sont raccordées .

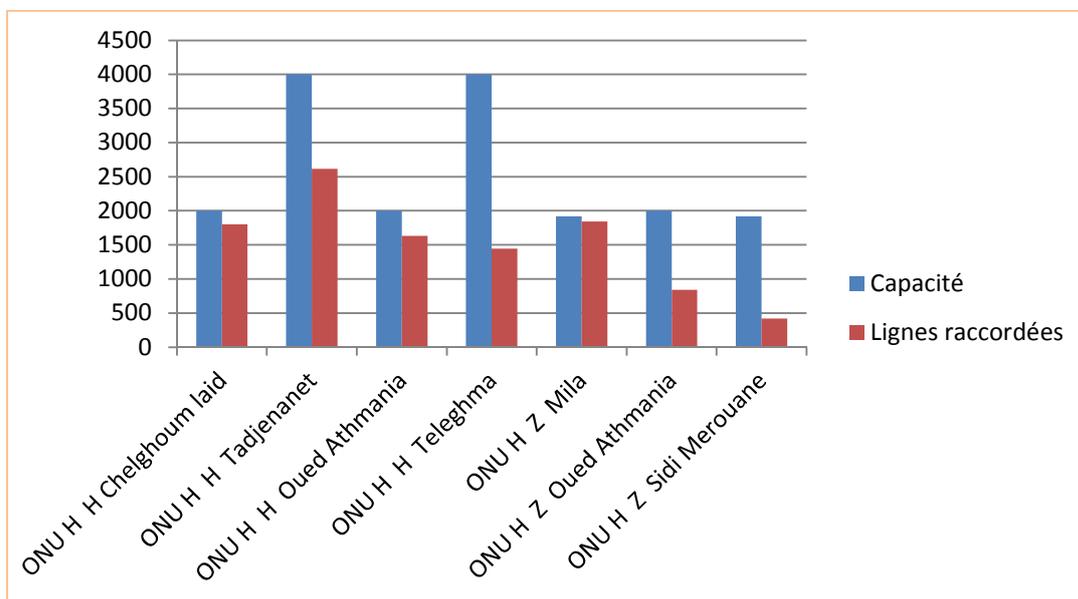


Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur2014).

Graphique N°05 : La capacité en lignes et nombre de lignes raccordées dans la Wilaya de Mila.

Le réseau HONET fil :

Elle dispose d'un réseau de téléphone fixe par câble , d'une capacité de **42568** lignes dont seulement 346258 sont raccordées .(voir graphique N° 06).

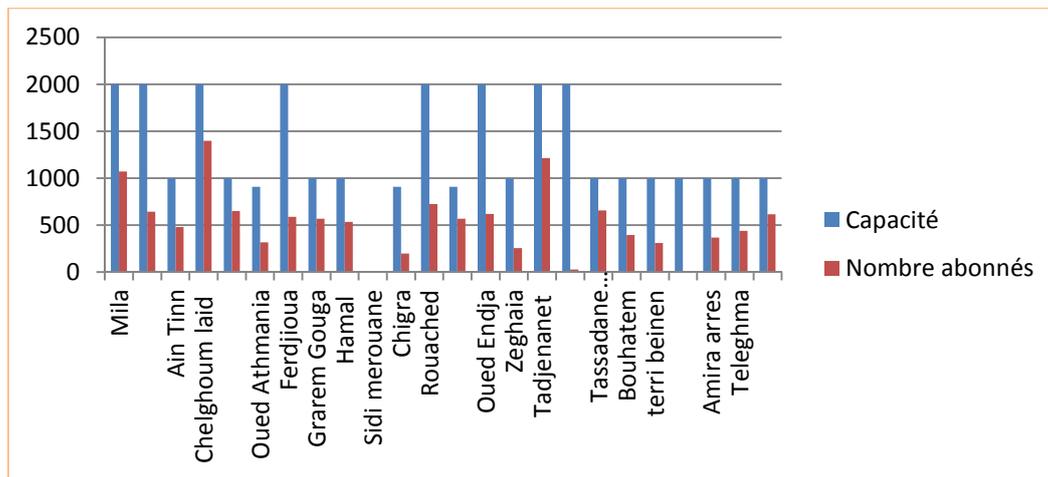


Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur2014).

Graphique N°06 : La capacité en lignes et nombre de lignes raccordées dans la Wilaya de Mila.

Le réseau WLL :

Mila dispose d'un réseau de téléphone fixe par câble , d'une capacité de **41608** lignes dont seulement **341269** sont exploitées.



Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur2014).

Graphique N°07 : La capacité en lignes et nombre de lignes raccordées dans la Wilaya de Mila.

▪ **Densité par habitant :**

Par rapport au nombre de la population cela donne une densité totale de **4,15** mais par rapport au nombre de ménages recensé au cours du dernier RGPH (2012) et qui est de **834515** ; nous obtenons un taux de raccordement de **81,42 %**.

Tableau N°25 : La densité par habitant du téléphone fixe dans la wilaya de Mila.

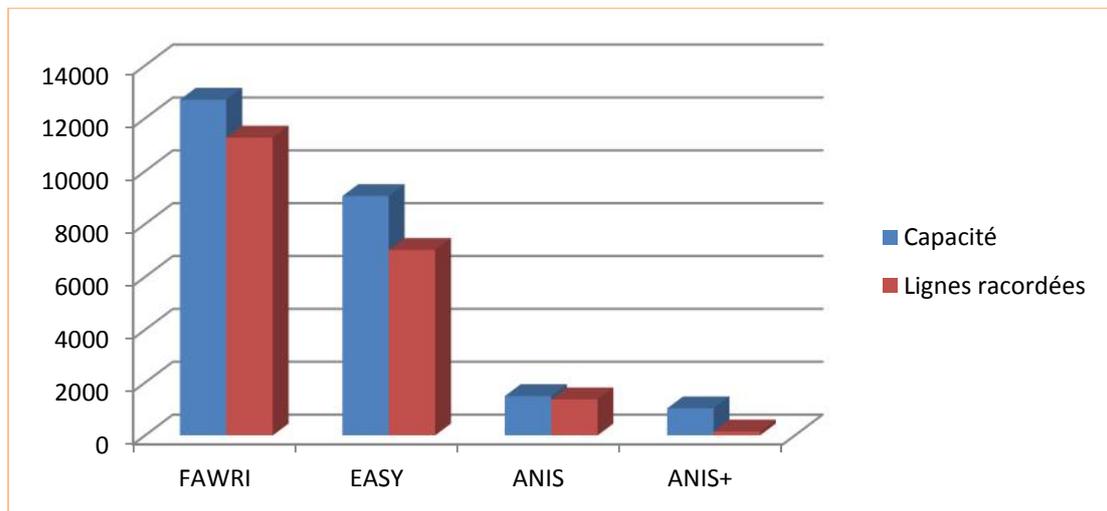
COMMUNE	Population 2012	Centre	Taux de raccordement	Densité 1ligne/ n habts
<i>Mila</i>	73006	CCLT Mila	94,80	10,64
		RSS Université	24,22	
<i>Ain Tine</i>	8598	RSS Ain Tinn	64,45	3,84
<i>Sidi Khelifa</i>	5246	RSS . S khelifa	69,34	6,77
<i>Grarem gouga (anouche ali)</i>	45126	URAD Grarem	96,53	4,38
		RSS Beni Haroun	91,80	
<i>Hamala</i>	12046	RSS Hamala	61,52	2,61
<i>Sidi Merouane</i>	25325	urad sidi Merouane	78,21	3,56
<i>Chigara</i>	15861	RSS Chigara	73,83	2,38
<i>Oued Endja</i>	21237	URAD Oued Endja	88,20	8,31
<i>Ahmed Rachedi</i>	17383	RSS A-Rachedi	88,28	3,25
<i>Zeghaia</i>	19043	RSS Zeghaia	97,66	2,63
<i>Rouached</i>	29011	URAD Rouached	77,73	3,43
<i>Tiberguent</i>	10110	RSS Tiberguent	85,94	4,35
<i>Terrai Beinen</i>	25211	RSS T Beinen	93,16	1,89
<i>Amira Arres</i>	20681	RSS Tassafet	35,16	0,87
<i>Tassala Lemtai</i>	16870	RSS Tassala	81,84	2,48

<i>Ferdjioua</i>	53636	CDC Ferdjioua	80,49	7,68
<i>Y.Beni Guecha</i>	12954	RSS Beni Guecha	92,19	3,64
<i>Tassadane Heddada</i>	18300	RSS Tassadane	49,41	1,38
<i>Minar Zarza</i>	24236	RSS Minar	50,78	1,07
<i>Bouhatem</i>	21994	RSS Bouhatem	75,20	1,75
<i>Derrahi Bousslah</i>	10967	RSS Bousslah	56,25	1,31
<i>Ain Beida Harriche</i>	22305	RSS A.B.Harrich	96,48	2,21
<i>Ayadi Barbès</i>	6941	RSS A. Barbès	48,44	1,79
<i>Teleghma</i>	52986	URAD Teleghma	59,65	2,25
<i>Oued Seguin</i>	14826	RSS O Seguin	92,19	3,18
<i>M'chira</i>	14425	RSS M'chira	75,00	2,66
<i>Chelghoum Laid</i>	91843	CDC Chelghoum	97,70	6,38
		RSS Boukarana	94,53	
<i>Oued Athmenia</i>	44616			0,00
<i>Ain Melouk</i>	15566	RSS Ain Melouk	82,62	2,72
<i>Tadjenanet</i>	60340	URAD Tadjenanet	68,15	2,26
<i>Ouled Khelouf</i>	12786	RSS O khelouf	44,53	1,78
<i>Benyahia A</i>	11040	RSS Ben yahia	38,28	1,78
<i>mila(ecole zarafi)</i>		MSAN	11,40	
<i>ain tinn azzeba</i>		MSAN	24,40	
Total	834515		81,42	4,15

Source : DPSB ,2013. (Traitement : Auteur2014).

6.2.7.2. L'internet :

De nos jours, l'internet constitue le premier réseau mondial de communication et d'information, le niveau d'accessibilité à cet outil est un moyen de jauger le niveau de développement et de modernisation d'une société. Le graphique suivant représente les différents fournisseurs d'Internet et leurs capacités et lignes raccordées :



Source : DPAT ,2013. (Traitement : Auteur2014).

Graphique N° 08 : La répartition des abonnés au réseau ADSL par commune dans la wilaya Mila.

6.3. Analyse des caractéristiques politico - économiques :

Cette caractéristique se réfère à la capacité de gérer le développement du tourisme et ses impacts sur la structure économique locale, les activités, etc, ainsi que sur la concurrence avec d'autres secteurs.

6.3.1. Quelques données touristiques :

6.3.1.1. Les statistiques des entrées des touristes :

Les potentialités touristiques de la wilaya de Mila peuvent permettre de présager des flux touristiques importants à l'image de la qualité des attraits et curiosités touristiques existants, et elles doivent faire d'elle une très belle destination touristique.

En ce qui concerne les arrivées touristiques entre 2002 et 2006 on remarque :

Tableau N° 26: Les arrivées touristiques.

Année	Etrangers	Nationaux
2002	0	7750
2003	27	10420
2004	36	14094
2005	219	16114
2006	627	16966

Source : Direction du tourisme, 2013. (Traitement : Auteur2014)

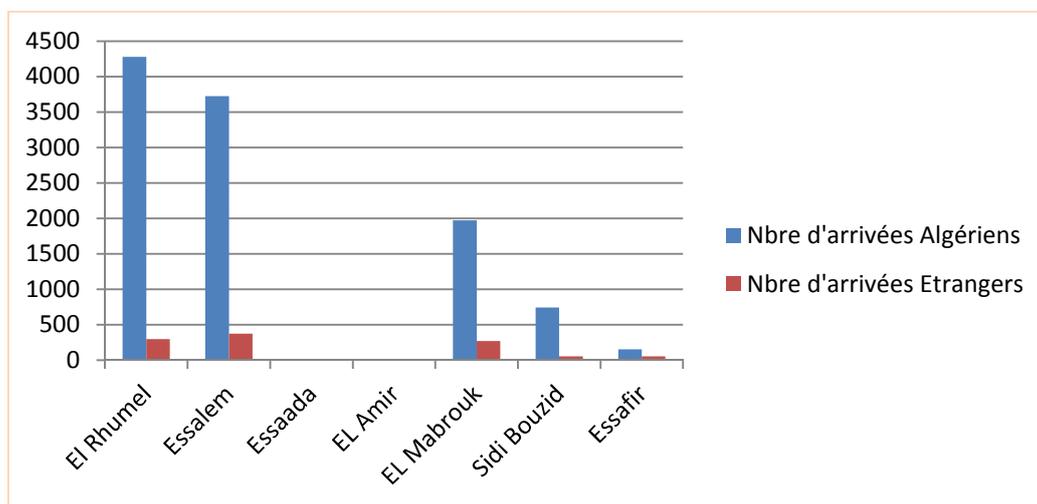
▪ Dans les hôtels:

D'après les données de la direction du tourisme de Mila concernant le nombre des arrivées dans les hôtels, on distingue une progression dans le nombre de la clientèle algérienne de l'ordre de **10873** personnes, contre un recul de la clientèle étrangère de l'ordre de **1051** personnes.

Tableau N° 27 : Le nombre des arrivées des touristes dans les hôtels dans la wilaya de Mila.

<i>Dénomination</i>	Nbre d'arrivées	
	Algériens	Etrangers
<i>El Rhumel</i>	4278	298
<i>Essalem</i>	3725	373
<i>Essaada</i>	/	/
<i>EL Amir</i>	/	/
<i>EL Mabrouk</i>	1971	273
<i>Sidi Bouzid</i>	745	56
<i>Essafir</i>	154	56
Total	10873	1056

Source: Direction du tourisme, 2014. (Traitement : Auteur2014).



Source : Direction du tourisme, 2014. (Traitement : Auteur2014).

Graphique N° 09 : Le nombre des arrivés des touristes dans les hôtels dans la wilaya Mila.

▪ **Dans les agences touristiques :**

D’après les données de la direction du tourisme de Mila concernant le nombre des arrivées dans les agences, on distingue :

Tableau N° 28 : Les statistiques des arrivées touristiques dans les agences de voyage en 2014.

Dénomination	Tourisme récepteur	Tourisme international	Tourisme local
<i>Agence Dahmani</i>	00	330	53
<i>Agence Madiha</i>	21	2326	182
<i>Sifati Tourisme et voyage</i>	00	913	00
<i>SUCC Madiha Tourisme et voyages</i>	05	343	77

<i>Ferhat tour</i>	00	291	00
<i>succ groupe khadri tourisme et voyage</i>	00	17	187
<i>Irdjana tourisme et voyage</i>	00	15	18
<i>Agence Tadjenenet</i>			
<i>Agence zaoui</i>	00	129	02
<i>Agence Elmaljaa</i>			
Total	26	4364	519

Source: Direction du tourisme ,2014. (Traitement : Auteur2014).

6.3.2. Les investissements dans le secteur touristique :

Il existe des projets touristiques mais cela reste très insuffisant et loin des objectifs qu'on doit se fixer pour aboutir au développement de l'activité touristique dans la wilaya de Mila :

6.3.2.1. Les projets en cours de lancement :

Tableau N° 29 : Les projets acceptables dans le cadre d'investissement touristique.

<i>Nom de l'investisseur</i>	Type de projet	Lieu d'affectation	investissement En Millions de dinars	Nbre/ emplois	Date de fin des travaux
<i>Bouras Mourad</i>	Espace de repos et de loisir	Marachau	283.403.250,00 DA	30	18 à 24 Mois
<i>Les frères Boulaaras</i>	Parc de loisir	Marachau	863.878.000,00 DA	186	36 Mois
<i>Laibi abd elhafid + Abadi Fatiha</i>	Complexe thermal	La région de hammam Grouz	300.000.000,00 DA	44	/
<i>Saighi Tarek</i>	Parc de loisir Multi service	Auto route Est – Ouest	273.500.000,00 DA	1500	7 ans
<i>Haifi Ahmed+ Boudjelal</i>	Complexe touristique	Chelghoum Laid	280.000.000,00 DA	100	18 Mois
<i>Ayat Djoudi Azzedine</i>	Complexe touristique	Sidi Merouane	360, 300, 000,00 DA	110	30 Mois
<i>Mustunbul générale construction</i>	Complexe thermal et touristique et scientifique	La région de hammam Grouz	700 .000.000, 00 DA	420	36 Mois
<i>Saida Amor</i>	Jardin de loisir + complexe touristique	Chigara	240.000,000,00 DA	200	3ans

Source : Direction du tourisme, 2014. (Traitement : Auteur2014).

6.3.2.2. Les projets en cours de réalisation :

Tableau N°30 : Les projets en cours de réalisation.

Le projet	Maitre de l'ouvrage	Nbr/ empl ois	Lieu d'affectation	Avancement des travaux	Le montant Proposé
<i>Hôtel</i>	Khalaf khalaf	15	RN 05 Chelghoum Laid	75%	40.000.000.00
<i>Aménagement d'un Hôtel</i>	Bounamous Ismail	106	Mila	20%	22.000.000,00
<i>Aménagement d'un Hôtel</i>	Hadj azem Rachid	15	Tadjenanet	85 %	5.850.000.00
<i>Station thermale</i>	Boukazoula hassane + Boutiba Ahmed	45	Commune Hamala	15%	62.505.000.00
<i>Hôtel</i>	Madjdoub taieb + Abd el Hamid	15	Grarem Gouga	75%	233.472.154.50
<i>Hôtel</i>	Benamira Ferhat	101	Mila	65%	212.212.260.00
<i>Hôtel</i>	Amrani Mesbah	24	Tadjenanet	15%	59.992.840.00
<i>Hôtel</i>	Ben hamou Taher	30	Chelghoum Laid	50%	450.00.000.00
<i>Hôtel</i>	Bousafsaf Ali	30	Ferdjioua	80%	/
<i>Etude du plan directeur d'aménagement touristique de la wilaya</i>	/	/	/	/	/
<i>Etude, réalisation d'un centre pour l'information et délégation touristique</i>	/	/	Mila	/	/
<i>Etude, réalisation d'un centre pour l'information et délégation touristique</i>	/	/	Tadjenanet	/	/
<i>Etude, réalisation d'une direction de tourisme</i>	/	/	Mila	/	/

Source : Direction du tourisme, 2014. (Traitement : Auteur2014).

6.3.2.3. Les projets touristiques arrêtés :

Tableau N° 31 : Les projets touristiques arrêtés.

Le projet	Maitre de l'ouvrage	Nbr/ emplois	Lieu de projet	Etat d'Avancement des travaux	investissement En Millions de dinars
<i>Complexe thermal</i>	Bouklia Abdellah	44	Mila	60%	548.040.000.00
<i>Hôtel</i>	Yahia Mebrouk	65	Ferdjioua	65%	324.696.118.50
<i>Hôtel</i>	Bekhouche Cherif	22	Tadjenanet	95%	8840.000.00
<i>Hôtel</i>	Boussouf Rabah	19	Zeghaia	50%	34.046.576.46

Source : Direction du tourisme ,2014. (Traitement : Auteur2014).

6.3.2.4. Autres projets :

Tableau N° 32 : La liste des stations climatiques, sites naturels, plages artificiels.

N°	L'opération	Localité	La surface de terrain	Observation
01	Etude d'aménagement d'une station climatique à Ouachnek commune de Tassala Lemtai	Commune Tassala Lamtai	40 h	1ere phase de l'étude en cours
02	Etude d'aménagement d'une station climatique à Tassadane Haddada (Djebel Tamazaguide)	Commune Tassadane Haddada	40 h	1ere phase de l'étude en cours
03	Etude d'aménagement d'un site naturel (Zone Beni Haroune)	Commune Hamala	40 h	1ere phase de l'étude en cours
04	Etude d'aménagement d'un site naturel (foret de Tadrar Grarem Gouga)	Commune Grarem Gouga	40 h	1ere phase de l'étude en cours
05	Plage artificiel (Grarem Gouga)	Commune Grarem Gouga		

Source : Direction du tourisme, 2014. (Traitement : Auteur2014.)

6.3.2.5. Les zones d'expansion touristique :

Tableau N° 33 : La liste des zones d'expansions touristiques.

N°	Zone d'expansion touristique	Localité	Surface (H)	Observation
01	Marachou	Commune de Mila	52 et 75	Le marché au niveau du comité des marchés pour Visa
02	Koudiette el Maktila	Commune de tleghma	60	
03	Hamama Grouz	Commune d'oued Al Athmania	411	
04	Ouachnek	Commune Tassala Lamtai	500	
05	Fedj Fdoules		400	
06	Ain ahmed	Comune Minar Zaraza	50	
07	El Maradj	Commune Tassadane Haddada	50	
08	Beni Haroun		Limité par l'étude	

Source : Direction du tourisme, 2014. (Traitement : Auteur2014).

6.3.2.6. Les panneaux de signalisation :

Tableau N° 34 : La liste des panneaux de signalisation.

N°	Les panneaux de signalisations promotionnelles	Localité	La surface	Nombre
01	Panneaux d'affichage lumineux (panneau Musée)	Mila	Format 15 M ²	01
02	Panneaux d'affichage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mila ▪ Ferdjioua ▪ Tleghma ▪ Hamala ▪ Oued Athmania ▪ Sidi Merouane ▪ Oued Seguin ▪ Derrahi Bouselah 	Format 06M ²	08
			Programme normal	

03		Panneaux sucettes d'affichages lumineux	Mila	Format : 1.70 Mx1.80M	02
04		Panneaux sucettes d'affichages Mat avec Horloge	Mila	Format : 1.70x1.80	02
05		Panneaux d'affichage électronique	Mila	Format 04M ²	01
06	Panneaux d'affichage	Panneaux d'affichage	Tadjnanet	Format 09M ² Format 06M ²	03
			M'chira	Format 09M ²	01
			Ouled Khelouf	Format 09M ²	01

Source : Direction de tourisme ,2014. (Traitement : Auteur 2014).

6.3.3. Etude d'emploi :

Il existe dans toute la wilaya de Mila trois agences pour l'emploi ; ANEM, DAS , ANSEJ , ces agences s'occupent d'enregistrer les demandes d'emploi en premier lieu, puis de leurs placements dans les entreprises qui les recrutent.

Tableau N° 35 : Situation de l'emploi crée au titre du programme DAIP dans la wilaya de Mila par commune.

Antenne	CID			CIP			CFI			Total
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
Mila	300	684	984	216	289	505	965	55	1020	2509
Ferdjioua	154	172	326	92	112	204	376	7	383	913
Chelghoum Laid	152	243	395	118	100	218	228	6	234	847
Tadjenanet	54	69	123	21	25	46	735	1	736	905
Total Wilaya	660	1168	1828	447	526	973	2304	69	2373	5174

Source : DPSB ,2013. (Traitement : Auteur2014).

CID : contrat d'insertion des diplômés.

CIP : contrat d'insertion et professionnelle.

CFI : Contrat de formation et insertion.

Il existe aussi d'autres projets qui sont financés par les aides de l'ANSEJ (l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes). Avec un total de **5208** emplois créés pour **2372** projets.

Tableau N° 36 : Le financement par secteur d'activité.

<i>Secteur d'activité</i>	Financement					
	Triangulaire		Mixte		Total	
	Nbre projet	Nbre emploi	Nbre projet	Nbre emploi	Nbre projet	Nbre emploi
<i>Service</i>	569	1034	5	10	574	1044
<i>Transport</i>	119	195	0	0	119	195
<i>Agriculture</i>	189	530	0	0	189	530
<i>BTPH</i>	55	204	2	6	57	210
<i>Profession libérale</i>	33	65	14	30	47	95
<i>Industrie</i>	150	427	1	3	151	430
<i>Artisanat</i>	49	100	0	0	49	100
Total	1 164	2 555	22	49	1 186	2 604

Source : ANSEJ. (Traitement : Auteur2014).

6.3.4. Plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Mila

(PATW) :

Il est élaboré dans l'optique définie par la nouvelle politique en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, conformément aux prescriptions de la Loi n°01-20 du 12 décembre 2001. S'est-il est antérieur au SNAT, et au SRAT, les Schémas Directeurs des Grandes Infrastructures et des Services Collectifs d'infrastructures d'intérêt National (SDGISCIIN), le Schéma de l'espace de Programmation Territoriale (SEPT) Nord-Est.

▪ **Concernant la protection du patrimoine archéologique et culturel et l'environnement :**

Le PATW Mila a une politique de développement touristique qui a plusieurs objectifs :

✓ *les actions à entreprendre :*

- Préservation du patrimoine matériel et immatériel.
- Restauration des monuments historiques et culturels.
- Développement d'un tourisme soucieux de l'environnement et valorisant pour le patrimoine de la wilaya.

- La contribution dans la prise en charge des problèmes socio-économiques : par la création d'emplois dans le secteur du tourisme et l'absorption du chômage. (Création d'emplois directs et indirects, réalisation d'infrastructures d'accès et d'hébergement, etc.).

✓ **Axes de développement :**

- Connaissance du patrimoine de la wilaya : Identification, orientations et perspectives de développement, définition des ZET prioritaires pour l'aménagement.
- Identification des sites archéologiques et historiques à classer et à restaurer.
- Formation dans les métiers du tourisme et de la restauration du patrimoine.
- Organisation de festivals culturels.
- Mise en place de structures pour la promotion et la dynamisation du tourisme dans la wilaya.

✓ **Actions à entreprendre, territoires concernés et intervenants :**

- Réalisation d'une étude « **Plan directeur d'aménagement touristique de la wilaya** ».
- Réalisation d'une étude « Classement et restauration des sites archéologiques et monuments historiques.
- Etude et réalisation d'un centre des archives historiques.
- Étude et réalisation d'un centre d'orientation et d'informations touristiques.
- Etude et réalisation d'un centre de formation spécialisé dans la restauration des sites et monuments historiques.
- Etude et réalisation d'un centre de formation spécialisé dans les métiers du tourisme
- Etude sur les opportunités de mise en valeur des sources thermales.

✓ **Mesures d'accompagnement :**

- Promotion de l'image de la wilaya par la réalisation de monographies, guides, plans promotionnels touristiques.
- Conception et réalisation de plans promotionnels touristiques.
- Mesures de soutien et d'incitation au développement des activités touristiques,
- Soutien des activités artisanales.
- Organisation de foires et de festivals culturels.

6.4. Analyse des caractéristiques socio - démographiques :

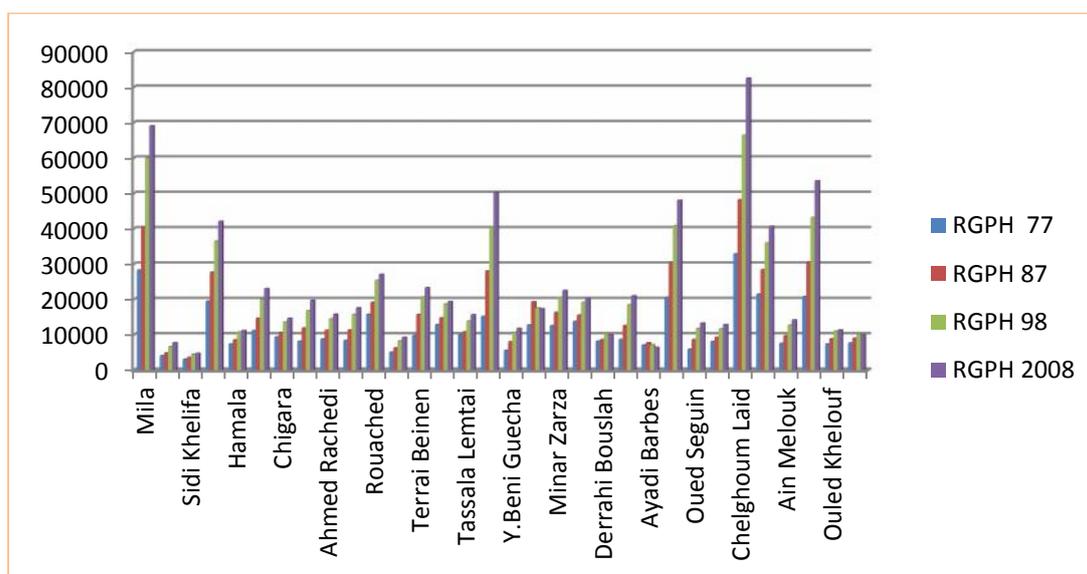
6.4.1. Etude de la population :

Au premier recensement de l'Algérie indépendante (RGPH 1966), la population de la wilaya de Mila était estimée à **303 174** habitants, cette population atteint les **378 600** habitants en 1977, **511 605** habitants en 1987 puis les **674480** en 1998 pour s'élever à **766 884** en 2008 et **834515** en 2013.

Tableau N° 37 : Evolution de la population de la Wilaya de Mila (1977 - 2008).

<i>Communes</i>	RGPH 77	RGPH 87	RGPH 98	RGPH 2008
<i>Mila</i>	28300	40456	59959	69053
<i>Ain Tine</i>	4100	4842	6653	7781
<i>Sidi Khelifa</i>	3100	3615	4505	4746
<i>Grarem Gouga</i>	19500	27702	36482	42062
<i>Hamala</i>	7400	8573	10810	11213
<i>Sidi Merouane</i>	11200	14680	20018	23088
<i>Chigara</i>	9400	10664	13609	14661
<i>Oued Endja</i>	8200	11925	16802	19739
<i>Ahmed Rachedi</i>	8800	11297	14489	15819
<i>Zeghaia</i>	8400	11356	15751	17638
<i>Rouached</i>	15800	19204	25399	27086
<i>Tiberguent</i>	5100	6323	8286	9282
<i>Terrai Beinen</i>	9800	15733	20685	23299
<i>Amira Arres</i>	12900	14785	18722	19405
<i>Tassala Lemtai</i>	10100	10821	13849	15676
<i>Ferdjioua</i>	15200	28052	40441	50167
<i>Y.Beni Guecha</i>	5600	8042	10681	11810
<i>Tassadane.H.</i>	12800	19322	17623	17378
<i>Minar Zarza</i>	12600	16329	20620	22535
<i>Bouhatem</i>	13800	15575	19193	20277
<i>Derrahi Bouslah</i>	8200	8666	10417	10013
<i>Ain Baidah H.</i>	8700	12609	18512	21013
<i>Ayadi Barbès</i>	7100	7747	7188	6459
<i>Teleghma</i>	20600	30463	40846	48028
<i>Oued Seguin</i>	5900	8674	11792	13319
<i>M'chira</i>	8100	9335	11683	12905
<i>Chelghoum Laid</i>	32900	48172	66384	82560
<i>Oued Athmenia</i>	21500	28386	35934	40688
<i>Ain Melouk</i>	7600	9744	12716	14200
<i>Tadjenanet</i>	20800	30616	43151	53536
<i>Ouled Khelouf</i>	7400	8871	11058	11396
<i>B.Y.A/errahmane</i>	7700	9026	10222	10052
Total Wilaya	378600	511605	674480	766884

Source : DPSB ,2013. (Traitement : Auteur2014).



Source : DPAT, 2013. (Traitement : Auteur2014).

Graphique N° 10 : Evolution de la population de la Wilaya de Mila (1977 - 2008).

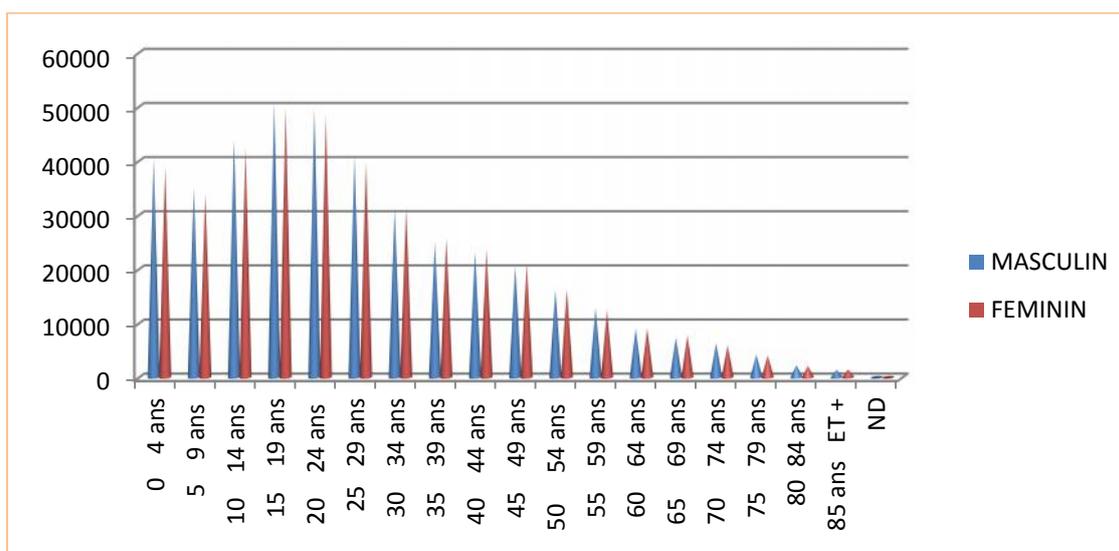
Tableau N° 38: Répartition de la population par commune et par sexe dans la wilaya de Mila.

Commune	Total	Dont	
		Masculin	Féminin
<i>Mila</i>	73 006	36 481	36 525
<i>Ain Tine</i>	8 598	4 358	4 240
<i>Sidi Khelifa</i>	5 246	2 590	2 656
<i>Grarem Gouga</i>	45 126	22 716	22 410
<i>Hamala</i>	12 046	5 988	6 058
<i>Sidi Merouane</i>	25 325	12 726	12 599
<i>Chigara</i>	15 861	8 040	7 821
<i>Oued Endja</i>	21 237	10 788	10 449
<i>Ahmed Rachedi</i>	17 383	8 817	8 566
<i>Zeghaia</i>	19 043	9 653	9 390
<i>Rouached</i>	29 011	14 619	14 392
<i>Tiberguent</i>	10 110	5 100	5 010
<i>Terrai Beinen</i>	25 211	12 603	12 608
<i>Amira Arres</i>	20 681	10 179	10 502
<i>Tassala Lemtai</i>	16 870	8 398	8 472
<i>Ferdjioua</i>	53 636	26 834	26 802
<i>Y. Beni Guecha</i>	12 954	6 614	6 340
<i>Tassadane.H.</i>	18 300	9 269	9 031
<i>Minar Zarza</i>	24 236	12 317	11 919
<i>Bouhatem</i>	21 994	11 158	10 836

<i>Derrahi Bouslah</i>	10 967	5 480	5 487
<i>Ain Baidah H.</i>	22 305	11 378	10 927
<i>Ayadi Barbes</i>	6 941	3 522	3 419
<i>Teleghma</i>	52 986	27 357	25 629
<i>Oued Seguin</i>	14 826	7 492	7 334
<i>M'chira</i>	14 425	7 251	7 174
<i>Chelghoum Laid</i>	91 843	46 160	45 683
<i>Oued Athmenia</i>	44 616	22 362	22 254
<i>Ain Melouk</i>	15 566	7 999	7 567
<i>Tadjenanet</i>	60 340	30 399	29 941
<i>Ouled Khelouf</i>	12 786	6 502	6 284
<i>B.Y.A/errahmane</i>	11 040	5 637	5 403
Total Wilaya	834 515	420 762	413 753

Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur2014).

Le graphe suivant représente les tranches d'âge ,on remarque que il la population la tranche d'âge de 0 à 24 ans est la plus dominante .



Source : DPAT, 2013. (Traitement : Auteur2014).

Graphique N° 11 : Répartition de la population par sexe et par groupe d'âge dans la Wilaya de Mila.

Du coté de logements, le parc de la wilaya de Mila est estimée **170 645** unités en 2013 , et en conséquence, le taux d'occupation de logement est 4,89.

Tableau N° 39 : Situation du parc logement par commune dans la wilaya de Mila.

COMMUNES	Population 2013	PARC LOGTS	T O L
<i>Mila</i>	73006	16 432	4,44
<i>Ain Tine</i>	8598	2 011	4,28
<i>Sidi Khelifa</i>	5246	1 471	3,57

<i>Grarem Gouga</i>	45126	8 966	5,03
<i>Hamala</i>	12046	2 354	5,12
<i>Sidi Merouane</i>	25325	4 171	6,07
<i>Chigara</i>	15861	2 841	5,58
<i>Oued Endja</i>	21237	4 823	4,40
<i>Ahmed Rachedi</i>	17383	3 153	5,51
<i>Zeghaia</i>	19043	3 824	4,98
<i>Rouached</i>	29011	5 224	5,55
<i>Tiberguent</i>	10110	2 013	5,02
<i>Terrai Beinen</i>	25211	4 944	5,10
<i>Amira Arres</i>	20681	3 897	5,31
<i>Tassala Lemtai</i>	16870	2 696	6,26
<i>Ferdjioua</i>	53636	12 555	4,27
<i>Yahia Beni Guecha</i>	12954	2 983	4,34
<i>Tassadane Heddada</i>	18300	3 288	5,57
<i>Minar Zarza</i>	24236	4 275	5,67
<i>Bouhatem</i>	21994	4 493	4,90
<i>Derrahi Bouslah</i>	10967	2 454	4,47
<i>Ain Baida Harriche</i>	22305	4 323	5,16
<i>Ayadi Barbes</i>	6941	1 860	3,73
<i>Teleghma</i>	52986	10 936	4,85
<i>Oued Seguin</i>	14826	2 938	5,05
<i>M'chira</i>	14425	3 058	4,72
<i>Chelghoum Laid</i>	91843	19 935	4,61
<i>Oued Athmenia</i>	44616	8 966	4,98
<i>Ain Melouk</i>	15566	3 495	4,45
<i>Tadjenanet</i>	60340	11 240	5,37
<i>Ouled Khelouf</i>	12786	2 700	4,74
<i>Benyahia Abderrahmane</i>	11040	2 326	4,75
Total Wilaya	834515	170 645	4,89

Source : DLEP, 2013. (Traitement : Auteur2014.)

6.4.2. La formation dans le métier du tourisme :

La formation et l'enseignement professionnel constituent un secteur stratégique important dans le développement économique et social de la Wilaya, ils assurent la formation d'une main d'œuvre qualifiée, répondant aux exigences et aux besoins du marché

du travail, à travers notamment la formation résidentielle et la formation par apprentissage .

Dans l'enseignement et la formation professionnelle, la wilaya s'est doté de quatorze centres de formation professionnelle et d'apprentissage, d'une capacité d'accueil de **4000** places et un seul institut national de la formation professionnelle dont la capacité est de **300** places .

Tableau N° 40 : Répartition des établissements de formation professionnelle (CFPA) dans la wilaya de Mila.

Communes	Centres de Formation	Capacité D'accueil	Effectif En Formation		Nbre Formateurs		Nbre Sections 2013
			Total	Filles	Total	Femmes	
<i>Mila</i>	2	400	346	200	38	12	15
<i>Ferdjioua</i>	1	450	211	113	26	8	11
<i>Grarem Gouga</i>	1	350	31	10	17	6	3
<i>Sidi Merouane</i>	1	200	153	94	15	5	8
<i>Oued Endja</i>	1	450	122	52	21	6	7
<i>Tadjenet</i>	1	250	80	43	16	10	5
<i>Oued Athmania</i>	1	300	167	76	17	4	10
<i>Chelghoum laid</i>	2	450	392	216	45	15	24
<i>Teleghma</i>	1	300	210	81	20	6	12
<i>Rouached</i>	1	300	143	75	18	6	7
<i>M'chira</i>	1	250	84	27	15	5	6
<i>Beinen</i>	1	300	73	46	14	5	6
Total	14	4000	2012	1033	262	88	114

Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur2014.)

L'institut national supérieur professionnel de Mila avec une capacité de **350**, offre un nombre de formation de **41** stagiaires, mais ce nombre reste insuffisant.

Tableau N° 41 : Le nombre de stagiaires dans INSP de la commune de Mila.

Commune	Nbre	capacité accueil	Nbre sections	Nbre Stagiaires		Nbre Formateurs	
				Total	Filles	Total	Femmes
<i>Mila</i>	1	300	322	224	41	22	11

Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur2014.)

Ces différents centres offrent un nombre très varié de formation dans les domaines de l'informatique, le bâtiment, l'industrie, l'automobile, la restauration.....etc, mais il n'existe aucune formation spécifique aux métiers du tourisme mise à part quelques formations en artisanat.

6.4.2. 1. La formation résidentielle :

Tableau N° 42: Les formations professionnelles par résidentielle offrant dans les centres de formation.

Branches professionnelles	Spécialités	Total	Dont filles
<i>Agriculture</i>	Auxiliaire de la santé animale	19	18
<i>Artisanat traditionnel</i>	Ferronnerie d'art	70	0
	Sculpture sur plâtre	8	0
	Broderie	12	10
<i>Bois et ameublement</i>	Menuiserie bâtiment	9	0
<i>Travaux publics</i>	Maçonnerie	9	0
	Carrelage faïence mosaïque	7	0
	Peinture vitrerie	121	0
	Installation sanitaire et gaz	85	0
	Suivi de réalisation en bâtiment	39	5
	Mètreur vérificateur et étude des prix	16	6
<i>CML- Construction métallique</i>	Menuiserie aluminium et Pvc	19	0
<i>Electricité électronique</i>	Electricité automobile	48	0
	Electricité de bâtiment	17	0
	Installation et entretien des appareils de froid et climatisation	12	0
	Electronique automobile	43	1
<i>HTE- Habillement textile</i>	Couture	172	145
	Prêt à porter	5	5
<i>Informatique</i>	Opérateur micro-informatique	65	38
	Informatique option programmation	51	42
	Exploitant informatique	141	74
	Assistant multimédia	43	29
	Informatique option base de données	18	13
<i>Métiers de services</i>	Coiffure dames	20	20
	Coiffure hommes	31	
	Cuisine de collectivités	449	13
<i>Mécanique moteurs engins</i>	Mécanique réparation véhicules légers	79	
	Mécanique Réparation des engins de chantier	1	
	Mécanique Réparation véhicules industriels	4	
	Parallélisme et équilibrage des roues	13	
	Grutier	1	

	Vulcanisateur et géométrie des trains	14	
	Mécanique réparation des équipements d'injection diesel	2	
<i>Techniques administratives et de gestion</i>	Comptabilité	29	20
	Agent de saisie	43	30
	Secrétariat	591	571
	Secrétariat Bureautique	71	68
	Magasinier	141	50
	Standartiste	1	
<i>Techniques Audiovisuelles</i>	Photographie	12	3
Total	41	2526	1161

Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur 2014).

6.4.2. 2.La formation par apprentissage :

Tableau N° 43: Les formations professionnelles par apprentissage offrant dans les centres de formation.

Branches professionnelles	Spécialités	Total	Dont filles
<i>Agriculture</i>	Auxiliaire de la santé animale	19	18
<i>Artisanat traditionnel</i>	Ferronnerie d'art	70	0
	Sculpture sur plâtre	8	0
	Broderie	12	10
<i>Bois et ameublement</i>	Menuiserie bâtiment	9	0
<i>Travaux publics</i>	Maçonnerie	9	0
	Carrelage faïence mosaïque	7	0
	Peinture vitrerie	121	0
	Installation sanitaire et gaz	85	0
	Suivi de réalisation en bâtiment	39	5
	Métreur vérificateur et étude des prix	16	6
<i>CML- Construction métallique</i>	Menuiserie aluminium et Pvc	19	0
<i>Electricité électronique</i>	Electricité automobile	48	0
	Electricité de bâtiment	17	0
	Installation et entretien des appareils de froid et climatisation	12	0
	Electronique automobile	43	1
<i>HTE- Habillement textile</i>	Couture	172	145
	Prêt à porter	5	5
<i>Bois et ameublement</i>	Menuiserie bâtiment	140	
	Ebénisterie	8	

Bâtiment - travaux	Chauffage central	4	
	Maçonnerie	7	
	Conducteur de travaux bâtiment	88	9
	Métré tout corps d'état	14	
	Voirie et réseaux divers	27	2
	Carrelage faïence mosaïque	3	
	Dessin d'étude option architecture	1	
	Installation sanitaire et gaz	185	
	Menuiserie aluminium et PVC	262	
Construction mécanique	Tournage	11	
CPX.cuirs et peaux	Garnissage auto et ameublement	6	
Electricité électronique	Agent d'entretien et maintenance	2	
	Electricité automobile	45	
	Installation réseaux télécommunication	1	
	Electricité bâtiment	23	
	Installation et entretien des appareils de froid et climatisation	49	
	Electromécanique	5	
Habillement textile	Couture	145	131
	Prêt à porter	14	13
Hôtellerie - tourisme	Pâtisserie	232	16
	Boulangerie viennoiserie	20	
	Cuisine traditionnelle	5	
Informatique	Exploitant informatique	141	74
	Opérateur en micro-informatique	65	38
	Programmation	51	42
	Informatique de gestion	29	22
	Informatique option base de données	60	49
Métiers de services	Coiffure dames	20	20
	Coiffure hommes	31	
	Cuisine de collectivités	449	13
Mécanique moteurs engins	Mécanique réparation véhicules légers	79	
	Mécanique Réparation des engins de chantier	1	
	Mécanique Réparation véhicules industriels	4	
	Parallélisme et équilibrage des roues	13	
	Grutier	1	
	Vulcanisateur et géométrie des trains	14	
	Mécanique réparation des équipements d'injection diesel	2	
	Mécanique réparation des équipements		

	d'injection diesel		
<i>Techniques administratives et de gestion</i>	Comptabilité	29	20
	Agent de saisie	43	30
	Secrétariat	591	571
	Secrétariat Bureautique	71	68
	Magasinier	141	50
	Standardiste	1	
<i>Techniques audiovisuels</i>	Photographie	12	3
Total		3856	1361

Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur 2014).

6.4.3. La santé publique :

6.4.3.1. Les infrastructures de santé :

Mila dispose d'une infrastructure hôtelière variée entre : les hôpitaux, polycliniques, cliniques privées, les salles de soins. Il existe sur l'ensemble du territoire de la wilaya, 6 hôpitaux totalisant **1089** lits, **39** polycliniques dont **5** maternités, et **153** salles de soins, **2** cliniques privées.

Tableau N°44 : Les infrastructures de santé par commune dans la wilaya de Mila.

<i>Communes</i>	Hôpitaux	Nb lits	Polycliniques	Dont polycliniques+ Maternités	Nb lits	Salles de soins	Cliniques privées
<i>Mila</i>	2	254	4			8	
<i>Ain Tine</i>			2			1	
<i>Sidi Khelifa</i>			1			2	
<i>Grarem Gouga</i>			2	1	8	7	
<i>Hamala</i>			1			5	
<i>Sidi Merouane</i>			1			4	
<i>Chigara</i>			1			4	
<i>Oued Endja</i>			1	1	8	7	
<i>Ahmed Rachedi</i>			1			6	
<i>Zeghaia</i>			1			3	
<i>Rouached</i>			1			3	
<i>Tiberguent</i>			1			4	
<i>Terrai Beinen</i>			1			5	
<i>Amira Arres</i>			1			3	
<i>Tassala Lemtai</i>			1			4	
<i>Ferdjioua</i>	1	240	2			6	
<i>Y.Beni Guecha</i>			1			5	
<i>Tassadane.H.</i>			1			4	
<i>Minar Zarza</i>			1			5	
<i>Bouhatem</i>			1			4	
<i>Derrahi Bouslah</i>			1			5	

<i>Ain Baidah H.</i>			1			6	
<i>Ayadi Barbes</i>			0			4	
<i>Teleghma</i>			2	1	8	3	
<i>Oued Seguin</i>			1			5	
<i>M'chira</i>			1	1	6	4	
<i>Chelghoum Laid</i>	1	145	3			7	1
<i>Oued Athmenia</i>	2	450	1			6	
<i>Ain Melouk</i>			1			4	
<i>Tadjenanet</i>			1	1	8	9	1
<i>Ouled Khelouf</i>			1			4	
<i>Benyahia .A</i>			0			6	
Total	6	1089	39	5	38	153	2

Source : Direction de la santé, 2013. (Traitement : Auteur 2014).

6.4.3.2. Le personnel de la santé :

- **Le secteur public**

Ces établissements hospitaliers sont encadrés par **148** médecins spécialistes, **528** médecins généralistes, **433** aides paramédicaux, **170** chirurgiens-dentistes, et **24** pharmaciens.

Tableau N° 45: L'encadrement et le personnel médical et para médical dans la wilaya de Mila.

<i>Etablissements de santé</i>	Médecins spécialistes	Médecins généralistes	Paramédicaux diplômés d'Etat	Paramédicaux brevetés	Chirurgiens-dentistes	Pharmaciens	Aides paramédicaux
<i>EPH Maghlaoui Mila</i>	25	34	153	43	7	2	21
<i>EPH Tobal Mila</i>	11	26	74	15	0	2	10
<i>EPH Chelghoum-Laid</i>	34	40	118	36	1	3	34

Chapitre 6 *Evaluation de la capacité de charge touristique de Mila*

<i>EPH Ferdjioua</i>	10	35	154	45	5	2	36
<i>EPH Oued athmania</i>	38	26	64	18	3	3	30
<i>EHS Oued athmania</i>	21	10	64	25	1	2	5
<i>EPSP Mila</i>	4	86	173	68	48	3	59
<i>EPSP Chelghoum-Laid</i>	2	87	125	59	37	3	55
<i>EPSP Ferdjioua</i>	2	79	116	61	34	1	92
<i>EPSP Ain beida harriche</i>	1	54	52	19	20	1	66
<i>EPSP Tadjenanet</i>	0	51	46	10	14	2	25
Total	148	528	1139	399	170	24	433

Source : Direction de la santé ,2013. (Traitement : Auteur 2014).

Conclusion:

Ce chapitre a permis de montrer la réalité de l'activité touristique dans la Wilaya de Mila, et a mis en exergue la méthodologie d'analyse de la CCT, avec référence aux trois composantes à travers leurs indicateurs : **physique-écologique, socio-démographique et politique-économique.**

Nous avons remarqué aussi que le secteur touristique dans cette wilaya souffre de beaucoup handicaps dans des différentes échelles.

Cet état des lieux, nous montre que Mila souffre de beaucoup d'handicaps dans certaines structures ; hôtellerie, culture, gestion des déchets, aménagements des zones naturelles, les moyens de transport, l'alimentation en eau potable, les hôtels, l'absence de formations dans les métiers du tourisme, ainsi que l'absence d'une planification spécifique au tourisme dans les instruments d'urbanisme.

L'analyse de l'état actuel du tourisme dans la wilaya de Mila (l'analyse du développement touristique), sera la deuxième phase de la CCT, de ce fait la promotion de l'activité du tourisme à Mila ne peut se faire qu'après la résolution des problèmes existants, par des actions et des recommandations qui seront effectuées par différents programmes de développement touristiques, agissants sur les différentes échelles. C'est ce que nous allons compléter dans le chapitre suivant.

Chapitre 7

Analyse du

développement

touristique de la wilaya

de Mila

Introduction :

La wilaya de Mila recèle d'importantes potentialités touristiques variées et riches se présentent sous forme des grottes, les eaux superficielles, les terres agricoles, les forêts, des sources thermales, les sites naturels, un patrimoine ; archéologique, historique, et culturel sont autant de potentialités que la Wilaya de Mila devra sauvegarder et mettre à profit pour la promotion du tourisme culturel durable qu'il peut contribuer au développement de la région.

Durant ce chapitre nous avons procédé à une analyse détaillée du développement touristique. Nous intéresserons à l'état actuel du tourisme. On doit définir son niveau de développement, identifier, classifier, les attraits et atouts touristiques à savoir ; son patrimoine architectural urbain, les sites naturels, sites archéologiques....etc. pour pouvoir définir le profil touristique de l'aire d'étude (la Wilaya de Mila). Tous ces éléments nous permettrons de déterminer objectivement quel type de tourisme qu'il sera souhaitable à développer, et la possibilité de sa mise en valeur.

Aussi à travers ce chapitre , et sur la base des analyses réalisés précédemment , nous allons procéder à l'énumération ainsi que le classement des obstacles liés au développement touristique suivant leur nature, ces problèmes sont considérés : comme des bouchons selon l'approche de la CCT qui sont des facteurs que les gestionnaires peuvent manipuler, et sur lesquels ils peuvent agir par des programmes de développement touristique adaptés. Les problèmes sont aussi considérés comme des contraintes qui sont des facteurs limitant le développement qui ne peut être géré facilement. Ces problèmes nous permettent de proposer suivant les résultats obtenus, des recommandations et propositions, afin de promouvoir l'activité touristique dans la Wilaya de Mila.

7.1. Le niveau de développement du secteur touristique et son poids dans l'économie de Mila :

7.1.1. Les secteurs d'activités économique de la wilaya de Mila :

La Wilaya de Mila, par sa vocation agricole, elle doit axer ses efforts pour le développement de ce secteur. Ceci est davantage conforté par la réalisation du barrage de Beni Haroun et de Grouz et par la présence de nombreuses ressources hydrauliques, qui lui renferme le statut de la wilaya verte.

7.1.1.1. Agriculture :

La surface à urbaniser (SAU)¹ a estimé à **237557** hectares. Les terres labourables représentent **224567** hectares. Le caractère agricole des terres de la wilaya et l'abondance de l'eau donne à ce secteur l'opportunité de développer des produits du territoire compétitifs.

¹ SAU : Surface à urbaniser.

Tableau N°46 : Répartition des terres dans la wilaya de Mila.

Communes	Surface totale (ha)	Terre URB (ha)	D PUBLIC (ha)	SAU (ha)	Superficie agricole utilisée dont							Superficie irriguée
					Terres labourables			Cultures permanentes				
					Cult. herbacées	Terres au repos	Total	Prairi. Natur.	Vignob.	Plant. fruitières	Total	
<i>Mila</i>	13060	1690	900	8404	4336	3544	7880	0	0	524	524	123
<i>A.Tinn</i>	4056	296	478	2390	1136	1210	2346	0	0	44	44	53
<i>S.Khelifa</i>	4517	6	0	3820	1838	1881	3718	15	0	87	102	38
<i>G.Gouga</i>	14120	537	1087	9947	2922	6201	9123	0	0	824	824	241
<i>Hamala</i>	6370	921	0	2327	432	902	1334	40	0	953	993	110
<i>S.Merouane</i>	3222	357	42	2454	1432	630	2062	0	0	392	392	84
<i>Chigara</i>	5290	16	49	1630	192	793	985	0	0	645	645	97
<i>O.Endja</i>	5370	249	0	4716	2651	1762	4413	0	0	303	303	215
<i>A.Rachedi</i>	8990	334	314,5	6547	3311	2845	6156	0	0	391	391	120
<i>Zeghaia</i>	5691	420	0	3609	2211	1181	3391	0	0	218	218	103
<i>Rouached</i>	9750	388	625	5755	1579	3632	5211	0	0	544	544	152
<i>Tiberguent</i>	4799	197	0	4405	2278	1943	4221	0	0	184	184	36
<i>Beinen</i>	7900	645	0	4165	718	2641	3359	110	0	697	807	252
<i>A.Arres</i>	8180	465	0	5081	620	4121	4741	0	3	337	340	133
<i>Tassala</i>	6130	255	0	3362	310	2639	2949	0	0	413	413	77
<i>Ferdjioua</i>	7480	1493	0	3662	1751	1541	3292	0	1	370	371	345
<i>B.Guecha</i>	3950	99	80	2470	1033	626	1659	0	0	811	811	62
<i>Tassadane</i>	10380	712	223	4537	1115	2494	3609	50	2	876	928	215

Chapitre 7 Analyse du développement touristique de la Wilaya de Mila

<i>M.Zareza</i>	5900	885	239	1806	589	197	786	30	0	990	1020	231
<i>Bouhatem</i>	10690	636	962	7717	4081	3530	7611	18	0	88	106	138
<i>D.Bousselah</i>	11790	158	160	9098	3109	5774	8883	12	0	203	215	87
<i>A.Beida</i>	6180	91	99	5182	1875	2362	4237	30	0	916	946	205
<i>A.Barbes</i>	8160	500	751	2778	900	1145	2045	0	0	733	733	85
<i>Teleghma</i>	19550	1500	1064	14761	9193	5514	14707	0	0	54	54	2070
<i>O.Seguen</i>	14550	642	2000	10016	5754	4212	9966	0	0	50	50	515
<i>Mchira</i>	18610	70	19	14911	7632	7252	14884	0	0	27	27	365
<i>Ch.Laid</i>	25830	935	203	23045	14366	8241	22607	348	0	91	439	2050
<i>O.Athmania</i>	27150	1064	1528	20532	12872	7447	20319	96	0	118	214	1710
<i>A.Melouk</i>	12470	297	1299	7490	4199	3166	7365	39	0	86	125	665
<i>Tadjenanet</i>	21240	719	1627	16885	10800	6009	16809	40	0	36	76	1820
<i>O.Khelouf</i>	25420	815	282	15528	10081	5367	15448	0	0	80	80	730
<i>Benyahia</i>	11250	419	457	8528	7000	1454	8454	4	0	70	74	865
Total Wilaya	348045	17811	14488,5	237557	122313	102254	224567	832	6	12153	12991	13992

Source : DPSB, 2013. (Traitement : Auteur 2014).

7.1.1.2. L'industrie :

Le secteur industriel dans la Wilaya se caractérise par la présence des unités publiques dont le nombre d'emploi est de **567**, et des unités privés qui a marqué par une présence plus importante de **6027** unités et **37203** emplois et a touché plusieurs secteurs d'activité. La dominance de la présence privée va s'accroître d'avantage. Ceci permet des opportunités d'investissement dans le secteur du tourisme; notamment le tourisme d'affaires.

▪ **Unités industrielles du secteur public :**

Tableau N° 47 : Les unités industrielles du secteur public.

<i>Nom de l'unité</i>	<i>Localisation</i>	<i>Début d'activité</i>	<i>Capacité de production</i>	<i>Production</i>		<i>Effectif 2013</i>
				<i>Prévision</i>	<i>Réalisation</i>	
<i>SONARIC</i>	Ferdjioua	1987	100.000 appareils/an	51000 appareils/an	51414 appareils/an	200
<i>Moulins Beni Haroun Unité De Ferdjioua</i>	Ferdjioua	1982	Semoule 5400 QX/J	Semoule 324852 QX	Semoule 314890 QX	367
				Farine 189000 QX	Farine 252754 QX	
<i>MOULINS BENI HAROUN Unité de Grarem Gouga</i>	Grarem Gouga	1983	Farine 2600 Qx/j	Issues 208949 QX	Issues 260728 QX	
Total Emploi						567

Source: DPSB ,2013. (Traitement : Auteur2014).

▪ **Unités industrielles du secteur privé :**

Tableau N° 48: Les unités industrielles du secteur privé.

<i>Secteur d'activité</i>	Branche d'activité	Nbre d'unités	Effectif
<i>Agriculture</i>	Agriculture et pêche	81	1259
<i>Hydrocarbures, Energie, mines et carrières</i>	Eau et énergie	2	64
	Hydrocarbure	1	1
	Services et travaux pétroliers	1	36
	Mines et carrières	40	1245
<i>B T P H</i>	Bâtiment et travaux	2091	16888
<i>Industrie de transformation</i>	ISMME	83	739
	Matériaux de construction	309	1772
	Chimie, plastique	9	509
	Industrie agroalimentaire	360	1284
	Industrie du bois et papier	332	704
	Industrie du textile	28	152
	Industrie divers	10	24
<i>SERVICES</i>	Transport et communication	492	1429
	Commerce	821	3843
	Hôtellerie et restauration	326	730
	Services aux entreprises	371	1837
	Services aux ménages	343	998
	Etablissement financiers	12	455
	Affaires immobilières	17	461
	Services pour collectivités	298	2773
Total		6027	37203

Source: DPSB, 2013. (Traitement : Auteur2014).

La promotion du tourisme contribuerait à engendrer dans ces différents secteurs des revenus supplémentaires, des flux d'échanges et la création d'emplois et la valorisation des produits locaux.

A l'échelle national, les entrées d'argent liées au tourisme représente **1.7%** du PIB en 2007 , cela reste très en dessous des niveaux atteints par les autres pays de la méditerranée tels que la Tunisie avec 7.6% ou l'Egypte 7.1% ou même du niveau mondial . (SDAT 2025).

A l'échelle locale , durant la période (2003- 2013) , le nombre de projets d'investissement déclarés à Mila est de l'ordre de **1 031** projets dont le coût global est de **43 301** Millions de dinars avec **8 084** postes d'emplois prévus.

Tableau N° 49 : Les projets d'investissement par secteur.

Secteur d'activité	Nombre de projets	Montant	Nombre d'emplois
<i>Transport</i>	598	9 576	1 874
<i>Bâtiments Et Travaux Publics</i>	260	16 308	3 140
<i>Industries</i>	101	11 788	2 311
<i>Services</i>	57	4 799	585
<i>Sante</i>	8	218	67
<i>Agriculture</i>	7	613	107
Total	1 031	43 301	8 084

Source: Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) 2014. (Traitement : Auteur2014).

Il est clair que le tourisme n'occupe pas une place importante dans l'économie locale , et le développement de cette activité a encore beaucoup de marge avant d'arriver à sa place réelle .

7.2. Identification des ressources touristiques de la wilaya de

Mila :

7.2.1. Les sites et les attraits naturels :

7.2.1.1. Les sites naturels :

- **Site de Marchau :**

Il est situé dans la commune de Mila. Il est constitué de vergers implantés sur un ensemble de collines, il offre un paysage féérique. Il est réputé pour ses eaux fraîches en été qui font attirer beaucoup de visiteurs en quête de détente et de loisir. Ce site se voit proposer

comme une **ZET** composée de deux lots s'étalant sur surface de 52 et 75 ha. (Direction du tourisme, 2013).



Source : Auteur 2015.

Photo N°11: Vue sur le site Marchau .



Source : Auteur 2015.

Photo N°12: Vue sur le site Marchau .

▪ **Le site de Tassadane Hedada :**

Situé dans la daïra de Tassadane. Est une zone caractérisée par des paysages, des reliefs et des sites variés très beaux. On y trouve une zone de montagne, des plaines, des piémonts, des plans d'eau dont ils méritent d'être visités. (Plan promotionnel touristique de la wilaya de Mila, 2009).

On y trouve aussi une forêt naturelle composée de chêne liège avec une superficie de **1049 ha**, de chêne zen, de chêne afares une et des prairies occupant une superficie de **1022 ha**.

Ce site se voit proposer comme une **ZET**. (Direction du tourisme, 2013).



Source : Plan promotionnel touristique de la wilaya de Mila, 2009.

Figure N° 46 : La forêt de Tassadane Heddada .



Source : Plan promotionnel touristique de la wilaya de Mila, 2009.

Figure N° 47 : Présence de la neige en hiver dans la région de Tassadane Heddada.

▪ **Le site de Beni Haroun :**

Le barrage de Beni Haroun :

Le barrage de Beni Haroun est situé au Nord Est du chef-lieu de la wilaya .Il constitue la plus **grande retenue artificielle algérienne**, et la seconde du continent africain après le barrage de Al Sad El Alli en Egypte, avec une **réserve de 1 milliard de m³ d'eau**, répartie sur **3 900 ha**. Situé sur l'oued el Kébir, il est alimenté par deux oueds principaux, avec oueds **Rhumel et Endja**. Conçu pour la couverture des besoins d'irrigation et d'eau de cinq wilayets de l'Est Algérien : Mila, Constantine, Oum El Bouaghi, Khenchla et Batna. L'alimentation de ces Wilayates s'effectue par un système de pompage unique consistant à

drainer l'eau sur d'autres barrages qui se situent en amont. (Compte rendu de la mission en Algérie ,2012).

Il a deux fonctions principales : l'alimentation en eau potable et agricole et la protection des infrastructures à l'aval contre les crues.

✓ **Les caractéristiques du barrage :**

- Digue de 1,9 millions de m³ de BCR (béton compacté au rouleau).
- Hauteur au-dessus du lit : 114 m.
- Longueur du barrage en crête : 710 m.
- Largeur du barrage en crête : 8 m.
- Largeur du barrage à la base : 100 m.
- Longueur du lac : 35 km.
- 7 725 km² de bassin-versant pour un apport annuel moyen de 730 millions de m³.
- Un niveau d'eau variable en fonction des besoins d'alimentation en eau potable et agricole. (Compte rendu de la mission en Algérie ,2012).



Source : Auteur 2014.

Photo N° 13 : Vue sur le barrage de Beni Haroun.

Au-delà de l'intérêt représenté par cet ouvrage, des initiatives locales conduisent aujourd'hui à **développer l'éco-tourisme** autour de la création et de la découverte de **circuits de randonnée**.

Le site de Beni Haroun :

Le site de Beni Haroun se situe dans la commune de Hamala. C'est une région féérique où l'on trouve des sites et des paysages très beaux et attrayants, Ce site implanté sur les collines Est de Mila, est réputé d'une qualité d'eau, fraîche en été, et tiède en hiver et offre aux visiteurs des espaces de détente, du repos, de la décompression.

C'est un point d'appel important qui mérite un développement touristique et une mise en valeur à l'égard de ses caractéristiques attractives et de curiosité. Il se caractérise par son emplacement stratégique et l'existence de plusieurs infrastructures routières. De ce fait on peut développer des activités touristiques tels que : la pêche, des activités sportives ; barque de plaisance, planche à voile, ski nautique, Chasseetc.

A cet effet le site de Béni Haroun a bénéficié d'une zone d'expansion touristique pour la réalisation de plusieurs projets touristiques.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 14: Vue sur le site de Beni Haroun.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 15: Vue sur le site de Beni Haroun.

Par ailleurs, la forêt de Bouachra qui s'étend sur une superficie **250 ha** de végétation forestière offre un paysage pittoresque qui surplombe le barrage, elle constitue également un endroit pour la promotion des activités touristiques.

▪ **Les Cascades de Tamda :**

Ce site pittoresque, se situe dans la commune d'Ahmed Rachedi, à proximité de Tamda, est un petit hameau, accroché au flanc d'un rocher. Ain Tamda, signifie en berbère " **la flaqué d'eau**", Offrant une beauté naturelle unique, ces chutes d'eaux, participent également à l'irrigation de la plaine qui s'étend aux pieds de la falaise. Ce lieu constitue, un potentiel d'appel sûr pour le développement et la promotion **du tourisme de détente et de loisirs**. Les touristes sont attirés par les sites pittoresques, et apprécient énormément les randonnées pédestres et équestres.

Il abrite aussi un site archéologique important, situé au sud de la mechta de Tamda ou on remarque l'existence des vestiges, dont notamment, celles d'une ville romaine, située sur le versant nord de djebel Belaïd, Il marque aussi l'existence d'un Kef Tamda, lieu qui mérite d'être aménagé et mis en valeur. (CHAALAL, O-M, 2013).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 16: Vue sur les cascades de Tamda.

▪ **Le site naturel d'Ain Melouk :**

La commune d'Ain Melouk abrite plusieurs sites touristiques et des paysages naturels sublimes tels que le site de Baala.

El Baala : tiré du nom du dieu berbère, elle est considérée comme le creuset de civilisation, est un site naturel féérique, semblant tout indiqué pour servir de décor au tournage d'un grand film de fiction, il est situé à 7 km au nord-est de Ain Melouk dans la localité Baala, est tout aussi on y trouve des trésors archéologiques qui attendent d'être mis en valeur.

Le site qui s'étend sur **5 ha** a été découvert par des archéologues français en 1925, mais la caverne, elle, n'a été découverte qu'en 2009, il existe également de nombreuses tombes creusées dans la paroi de la roche et semblables à celles découvertes à Ziama Mansouriah, près de Jijel. Le chercheur français Lucien Jacquot a été le premier qui a découvert le caractère archéologique de ce site qui possède également de nombreux atouts touristiques en raison de ses nombreuses sources et des berges ombragées de ses Oueds. (L'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés, 2014).



Source : Auteur 2015.

Photo N°17 : Vue sur le site El Baala, paysage naturel non valorisé, (Ain Melouk).

▪ **Le site naturel de Grouz (Athmania) :**

Le site naturel de grouz se situe dans la commune d'Athmania. C'est une région féérique où l'on trouve des sites et des paysages très beaux et attrayants.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 18 : Vue sur le site naturel de grouz , (Oued Athmmania).



Source : Auteur 2015.

Photo N°19 : Vue sur le site naturel de Grouz , (Oued Athmmania).

7.2 .1.2. Les sources thermales :

La Wilaya de Mila compte **13** sources thermales, **11** sources thermales exploitées et **2** sources non exploitées, **5** sources sont situées à Teleghma et qui sont : Hammam Ouled Djali , Hammam Echiffa , Hammam Beni Haroun ,Hammam Telaghma, Hammam Essafsaf, Hammam Touama, Hammam Ouled Achour , Hammam Freres chaoueche, Hammam Beni Guecha ,Hammam Ouled Bouhama. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, partie 3, 2008).

Ces sources d'eau caractérisent des indications thérapeutiques suivantes :

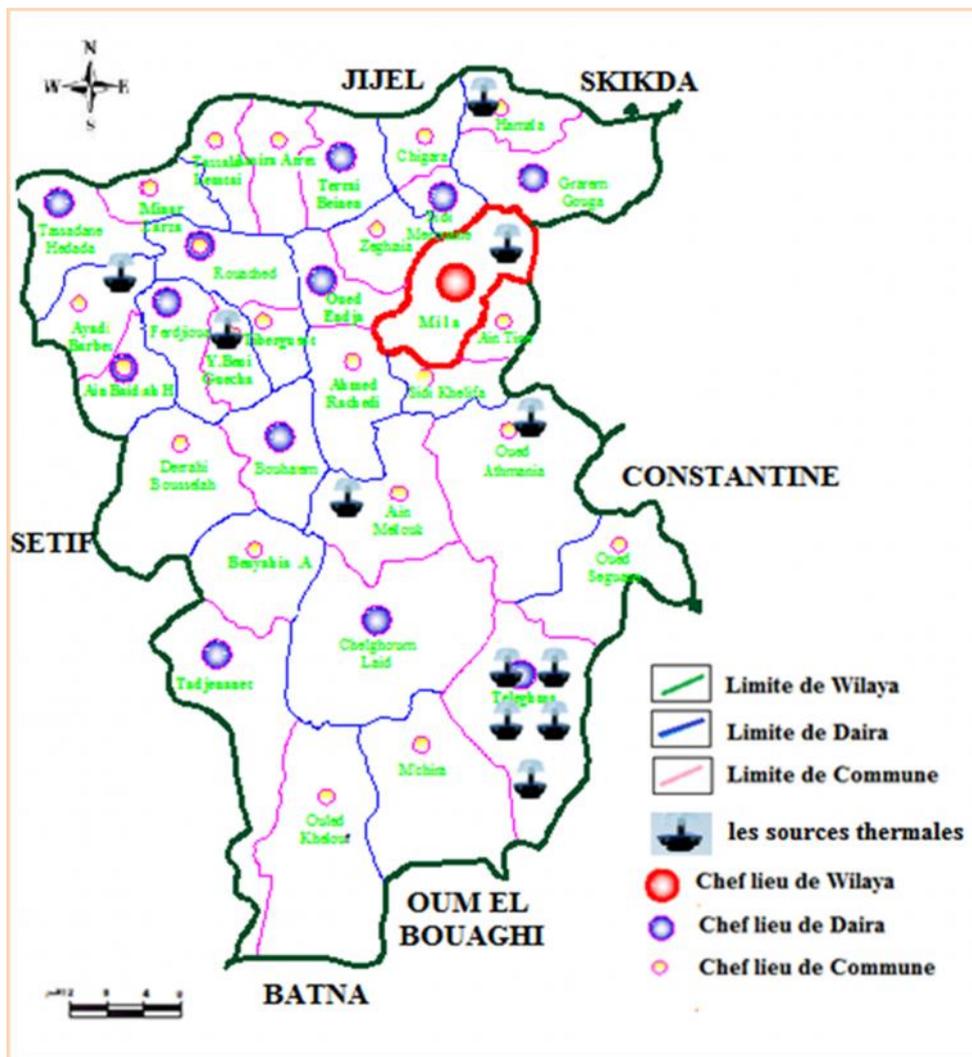
- Séquelles de traumatismes ostéro-articulaires et de neurochirurgie.
- Affections neurologiques.

- Affections rhumatismales dégénératives.
- Affection de l'appareil digestif.
- Affections de l'appareil urinaire.
- Affections de la sphère ORL, broncho pulmonaire.
- Affections infantiles de croissance.
- Affections dermatologiques.
- Affections cardio-vasculaires.

Tableau N° 50 : le nombre des sources thermales dans la wilaya de Mila.

N°	Dénomination	Localisation	Débit	Température	Affectation	Nbre d'emplois
1	Hammam Beni Haroun	Hamala	46 L / S	42°	Maladies Osteoarticulaires, Affections Rhumatologiques, Neurologiques; Traumatologiques ; Maladies de la peau, Certains affections gynécologiques	4
2	Hammam Telaghma	Telaghma	10 L / S	52°		8
3	Hammam Essafsaf	Telaghma	10 L / S	50°		10
4	Hammam Mechta esmara	Telaghma	5,7 L / S	53°		4
5	Hammam Ouled - djali	Telaghma	10 L / S	52°		4
6	Hammam Touama	Ain Mlouk	4 L / S	60°		5
7	Hammam Ouled Achour	Ayadi Barbes	2 L / S	39°		4
8	Hammam Freres chaoueche	Telaghma	10 L / S	50°		6
09	Hammam Beni Guecha	Yahia Beni Guecha	2 L / S	57°		3
10	Hammam Ouled Bouhama	Mila	1 L / S	47°		5
11	Hammam Echiffa	Oued Athmania	16 L/S	80°		6

Source : DPSB ,2013. (Traitement : Auteur2014).



Source : OGEBC, 2013. (Traitement : Auteur2014).

Carte N°19 : La localisation des sources thermales dans la wilaya de Mila.

▪ **Les sources de Teleghma :**

Ces sources se situent à 5 Km de la commune de Teleghma et à 55 Km de Mila. Qui sont : *Hammam Ouled Djali ,Hammam des frères Chaouch , Hammam Mechta Smara , Hammam Essafsaf , Hammam Teleghma :*



Source : Auteur 2015.

Photo N° 20: Vue sur la source thermale des frères chaouch à Teleghma.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 21: Vue sur la source thermale d'Essafsaf à Teleghma.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 22: Vue sur la source d'Ouled Djali à Teleghma.



Source : Auteur 2015.

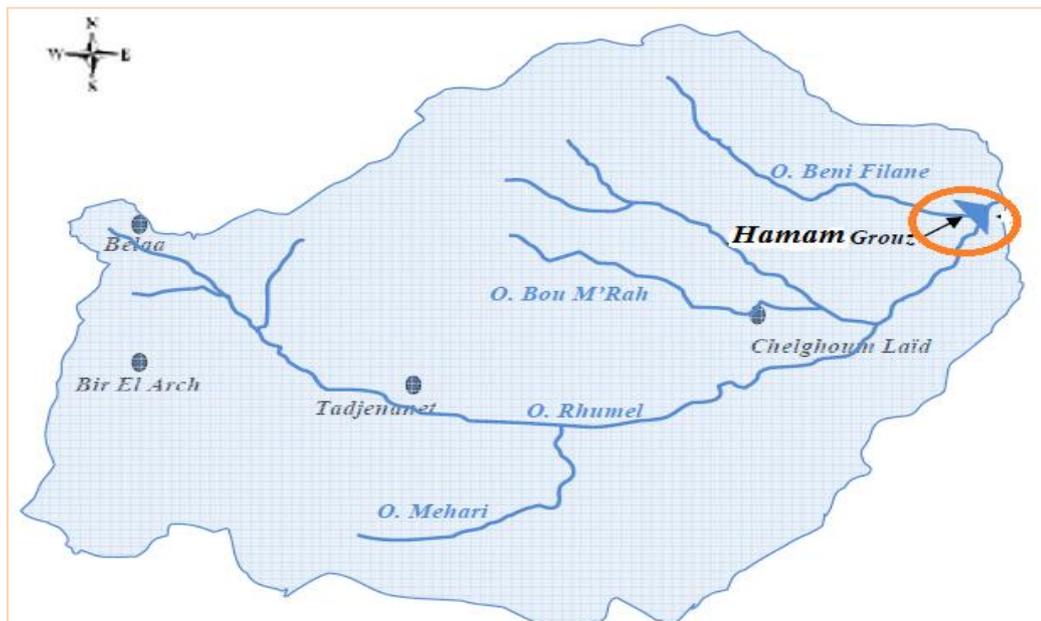
Photo N° 23: La source thermale de Teleghma.

Ses eaux sont hyperthermales et fortement alcalines, sulfatées mixtes (sodique et calcique), douces. Avec une nappe d'eau de **1500 m** de profondeur. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, partie 3, 2008).

▪ **La source Grouz d'Oued El Athmania :**

La source thermale Grouz se situe à la commune d'Oued Athmania. Avec un débit de **16 L/s** et d'une température de **80 °C**.

Ses eaux sont hyperthermales et alcalines, sulfatées mixtes (sodique et calcique), douces. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, partie 3, 2008).



Source : MIHOUBI, N, 2012.

Carte N°20: La situation de la source Grouz (Oued El Athmania) .

▪ **La source de Beni Guecha :**

Cette source se situe à **2 Km** de la commune de Beni Guecha, **5 Km** de la Daira de Ferdjioua. Ses eaux sont hyperthermales, alcalines et salées .Elle s'étale sur une superficie de **2 ha et 67 ares**, ces thermes romains, ont été découverts en 1923. L'environnement immédiat de ces bains romains, est situé en contrebas de la montagne de Boucharef, à proximité d'une forêt, et de pierres volcaniques. (CHAALAL, O-M, 2013).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 24: Vue sur hamam Beni Guecha (Hommes et femmes).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 25: Vue sur les fragments du hamam de Beni Guecha.

▪ **La Source Etouama d'Ain MelouK :**

La source Etouama se situe à **5 Km** de la commune d'Ain Melouk, à **16 Km** de la Daira de Chelghoum El Aïd. Ses eaux sont hyperthermales alcalines, sulfatées mixtes, douces. Elle est déjà exploitée par un privé. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, partie 3 ,2008).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 26: Vue sur la Source Etouama (Ain MelouK) .

▪ **La source d'Ouled Bouhama :**

La source d'Ouled Bouhama se situe dans la commune de Mila à **15 Km** du chef-lieu de la wilaya. Avec une nappe d'eau de **1500 m** de profondeur. Ces eaux sont superficielles, alcalines, sulfatées calciques, douces, elles se caractérisent aussi par la présence de magnésium et de calcium, qui lui confère un faible indice hydrométrique. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, partie 3, 2008).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 27: Vue sur la source d'Ouled Bouhama.

▪ **La source de Beni Haroun :**

La source de Ben Haroun se situe dans la commune de Hamala à environ **15 Km** du chef-lieu de la wilaya.

Temporairement, elle est fermée pour une raison de vétusté des salles d'eaux, le risque d'être inondée par le barrage de Béni Haroun. Actuellement un complexe thermal moderne a

était programmé sur ce lieu. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, partie 3, 2008).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 28: Vue sur la source de Beni Haroun.

▪ **La source d'Ouled Achour :**

La source d'Ouled Achour se situe dans la commune d'Ayadi Barbes .

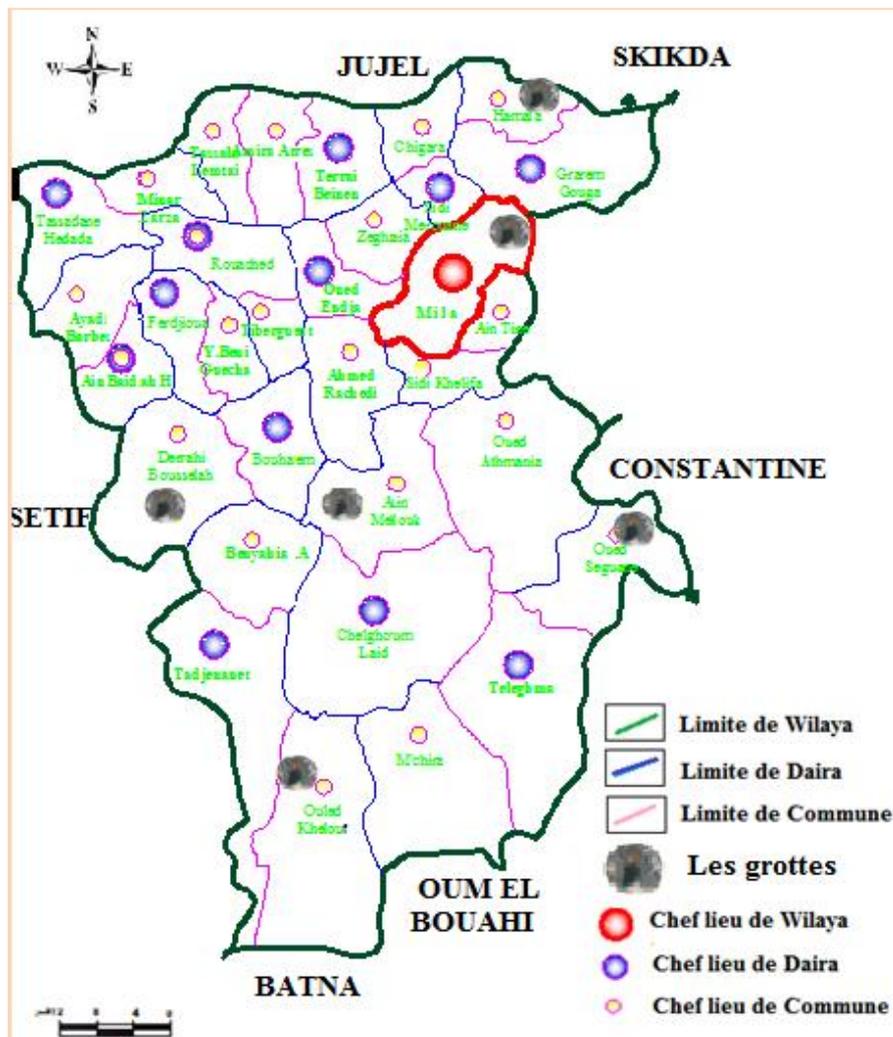


Source : Auteur 2015.

Photo N° 29: Vue sur la source d'Ouled Achour (Ayadi Barbes).

7.2.1.3. Les grottes :

On dénombre dans la Wilaya de Mila des grottes se trouvent dans les communes : Hamala, Ouled Khlouf, Oued Seguane, Derrahi Boussalah, Ain Melouk , Mila (les grottes d'Erroumia à Marachau). On peut citer :



Source : OGEBC², 2013. (Traitement : Auteur2014).

Carte N°21 : La localisation des grottes par commune dans la wilaya de Mila.

▪ **Les grottes de Bousselah :**

Ces grottes se situent dans la commune de Derrahi Bousselah, la largeur de ces grottes est de 5 à 6 m avec un couloir de 60 M. La présence de certaines poteries qui remonte à la période romaine durant leur présence. (La liste des biens culturels proposés au classement comme patrimoine national).

² OGEBC : Office de la gestion et d'exploitation des biens culturels.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 30: Vue sur les grottes de Derrahi Bouselah.

▪ **Les grottes de Hamala :**

Ces grottes se situent dans la commune de Hamala.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 31: Vue sur les grottes de Hamala.

▪ **Les grottes d'Ouled Khelouf :**

Ces grottes se situent dans la commune d' Ouled Khelouf.



Source : Plan promotionnel de la wilaya de Mila, partie 2,2008.

Figure N° 48: Vue sur les grottes d'Ouled khelouf.

▪ **Les grottes de Djebel Seguane :**

Ces grottes qui étaient auparavant des mines ont été le théâtre de massacres perpétrés par les armés coloniaux au titre desquels plus de 600 personnes dont les enfants, vieillards, ont été des victimes de ces tortures. Actuellement une stèle commémorative a été érigée sur le site dont la portée historique lui confère leur cachet touristique indéniable.



Source : Plan promotionnel de la wilaya de Mila partie 2(2008).

Figure N° 49: Vue sur les grottes d'Oued seguane.

▪ **Les grottes d' Ain Melouk:**

Ces grottes se situent dans la commune Ain Melouk.

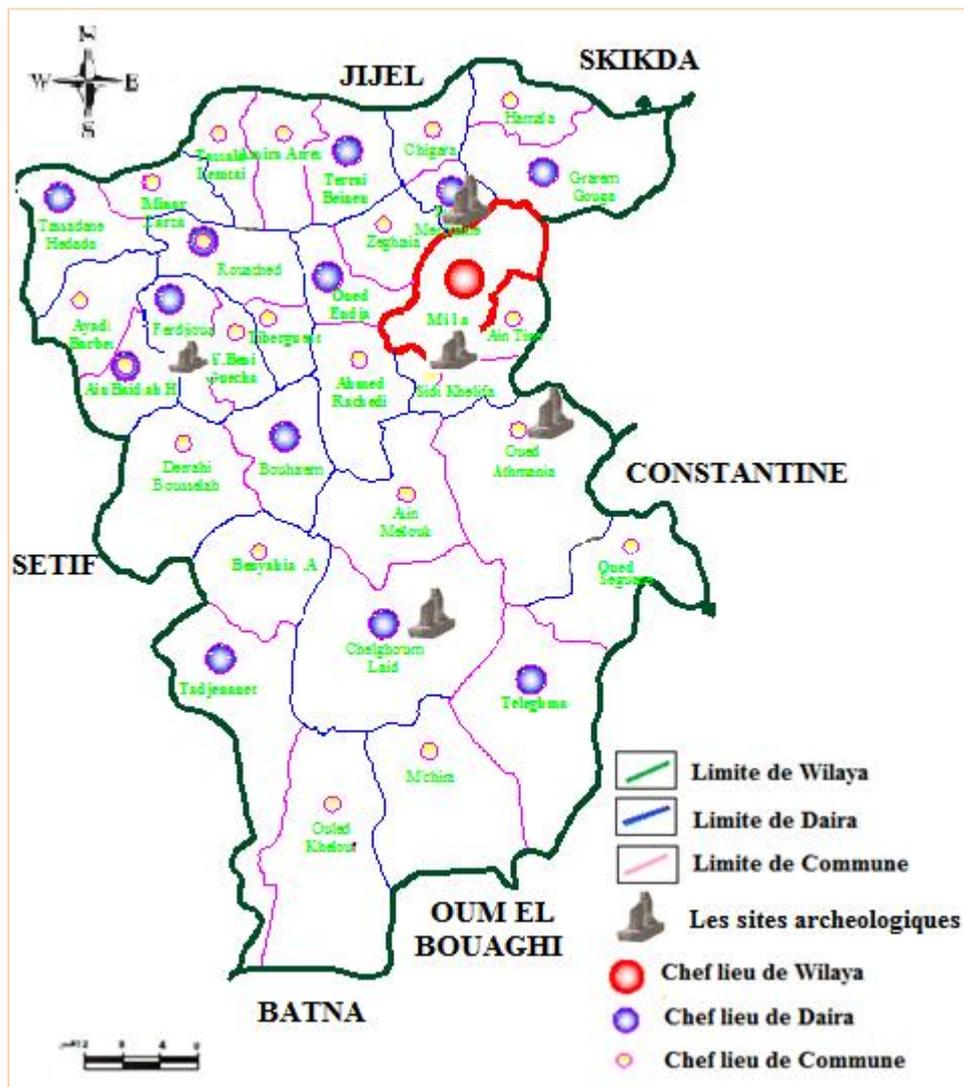


Source : Auteur 2015.

Photo N° 32: Vue sur les grottes d' Ain Melouk (le site Baala).

7.2.2. Les sites archéologiques :

La Wilaya de Mila compte six zones archéologiques consacrées patrimoine national : **l'ancienne Milev, Ain El Baled, Mechta El Arbi** (des vestiges préhistoriques situés du côté de Chelghoum Laïd), **le palais de l'Agha et la prison rouge** situés à Ferdjioua, **les bains romains de Pompanius** dans la commune d'Oued Athmania. (Kemoukh, M, 2014).



Source : OGEB, 2013. (Traitement : Auteur2014).

Carte N°22 : La localisation des sites archéologiques dans la wilaya de Mila.

7.2.2.1. L'ancienne Milev :

« Après avoir longé dans tout son développement l'enceinte byzantine qui forme un pentagone irrégulier, avec rentrants et saillants, nous pénétrons dans la ville. On n'y voit aucun monument encore en place, mais on rencontre de tout côté des entablements, des chapiteaux, des colonnes, etc., etc., encastrés dans les murs ou soutenant des galeries intérieures. On peut cependant trouver quelque intérêt à visiter la Kasbah, son ancienne mosquée ornée de colonnes, son minaret de style mauresque tombant en ruine, la grande fontaine citée par El Bekri et Jean Léon ». (Delamare, Adolphe Hedwige Alphonse 1793-1861).

Le vieux Mila est un musée à ciel ouvert, il est entouré des jardins et des verdure, ses habitations antiques, ses ruelles marchandes qui font de lui une des plus anciennes cités de l'Est Algérien. Construit sur une aire de sept hectares, il est entouré d'une muraille de quatorze tours. Actuellement il constitue une valeur archéologique, d'une richesse

inestimable, et représente un patrimoine. Il compte 4 portes (Bab Blad, Bab El rouss, Bab El hadid , Bab El Djamaa) , qui sont encore utilisées jusqu'à ce jour. Il renferme des célèbres monuments, comme la statue de Milou, et la mosquée de Sidi Ghanem qui serait la première mosquée construite en Algérie, au regard de leur importance historique et culturelle, Fontaine romaine (Ain Blad), rempart byzantin, Markez, le sabat, les passages anciens.....etc.

Actuellement le vieux Mila a subi, des agressions et des dégradations de toutes sortes qui altèrent notre patrimoine architectural et urbain. Donc cette cité millénaire mérite encore des efforts pour leur préservation et protection.



Source : OGEBC, 2013.

Carte N°23 : Carte représente le vieux Mila avec sa muraille et ses portes, ses jardins.

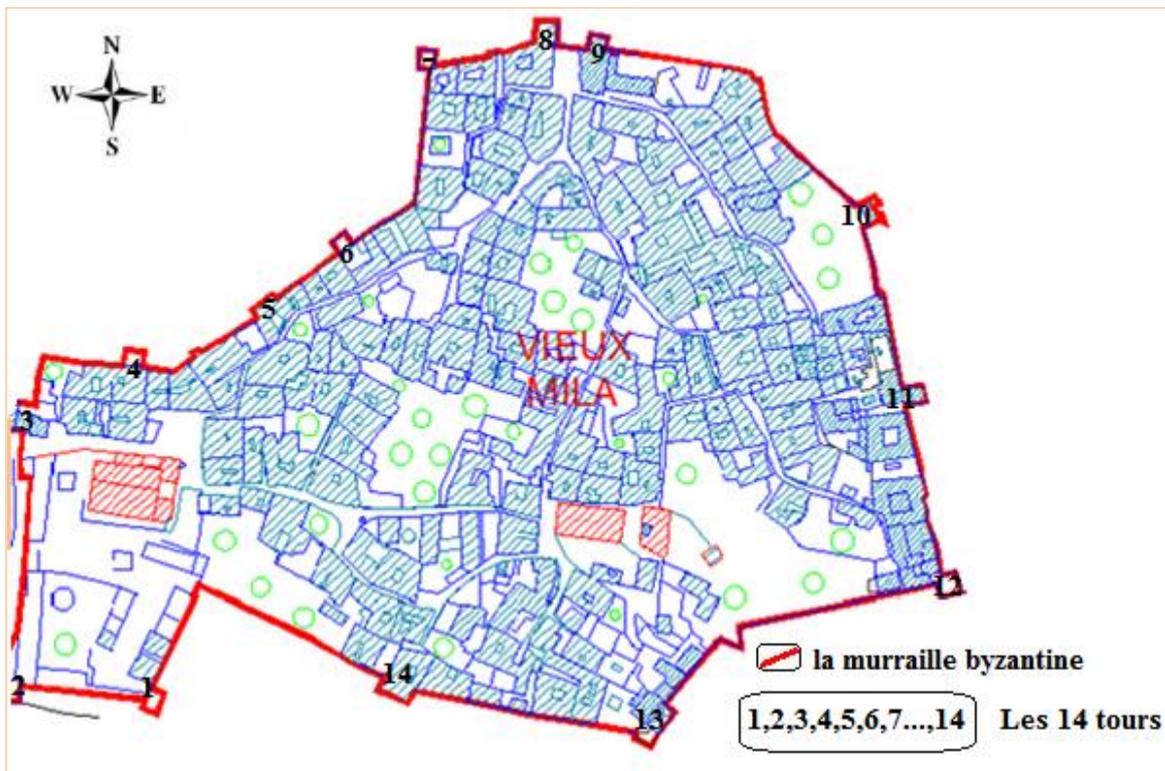
▪ **Rempart byzantin :**

«En 1064, El-Bekri a décrit Milah qu'elle existait de son temps. Elle est entourée, d'une muraille de pierres autour de laquelle existe un faubourg; elle renferme une mosquée, des bains, des marchés, et tout son territoire est arrosé d'eaux vives. Elle a pour habitants des Arabes, des hommes de la milice et des gens de races mélangées. Elle a une porte appelée Bab-el-Rous, qui regarde l'Orient et tout près de laquelle est la mosquée

Djami, où est la maison du gouverneur. La porte du nord porte le nom de Bab-es-Safli. Tout auprès, dans l'intérieur de la ville, est une fontaine appelée Abou-l'Siba, qui est amenée par un canal souterrain de la montagne des Iknou- Seront, le faubourg de Milah renferme plusieurs bains, etc. ». (Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine. Vol 20).

Le Vieux Mila représente la seule médina en Algérie qui a gardé encore sa muraille d'enceinte. Elle a été implantée sur le pourtour de la ville pour des raisons de sécurité.

Le rempart était doublé par deux murs en pierres taillés. La dureté de ses blocs, leur mode d'agencement, sa technique de construction assurant la résistance et la longévité de ce rempart. Il a une longueur de 1200 M, comporte 14 tours de taille différente. (La direction, de culture : la liste des biens culturels proposés au classement comme patrimoine national).



Source : (OGECB, Mila, 2013) proposition du secteur sauvegardé du vieux Mila (traitement Auteur2014).

Carte N°24 : Le tracé du rempart avec ses 14 tours (Vieux Mila).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 33: Vue sur le rempart Byzantin.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 34: Vue sur un des tours du mur Byzantin.

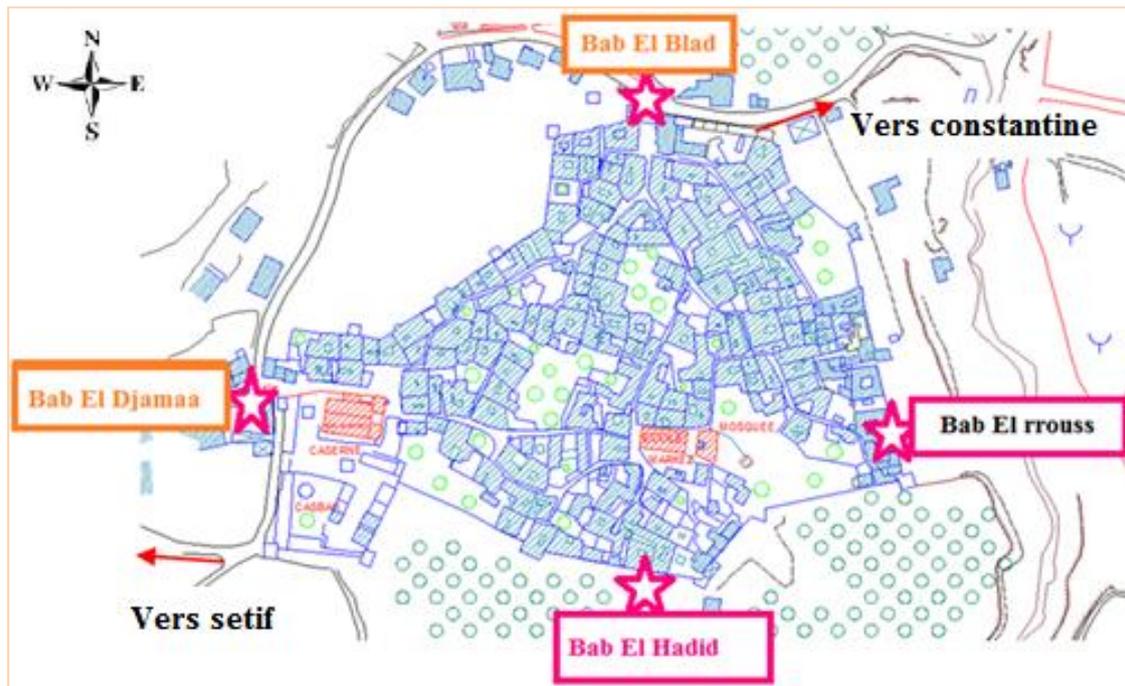


Source : Auteur 2015.

Photo N° 35: Vue sur le mur Byzantin à l'intérieur.

▪ Les quatre portes de la vieille ville de Mila :

La vieille ville compte 4 portes ; Bab Blad ,Bab El rouss , Bab Djamaa, Bab Elhadid :



Source : OGEBC, 2013, Mila. (Traitement : Auteur2014).

Carte N° 25 : Les 4 portes de la vieille Ville de Mila.

✓ *Bâb Blad (porte romaine) :*

Située au Nord de la médina, était le point générateur de la cité traditionnelle, où se trouve l'activité commerciale. Cette porte principale relie Mila à la route de l'antique "Cirta-Milev "

Cette porte prend la forme d'un arc, avec une largeur de 3,90M , avec profondeur de 2,50M et sa base plus profonde à (-5m) (2 / 3 sont enterrées). Elle est située entre deux tours rectangulaires.



Source : Delamare, Adolphe Hedwige Alphonse ,1793-1861.

Figure N° 50 : Vue sur la porte romaine (période romaine).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 36 : Vue sur la porte romaine (vieux Mila).

✓ ***La porte de Bâb El rrousse :***

Située à l'Est de la médina. Elle a été utilisée seulement par les gouverneurs, elle donne sur les jardins. Elle a une forme d'une *titra pile*. Elle s'appelle aussi la porte des têtes, la porte des nobles et des gouverneurs de l'antique Milev.



Source : <http://www.vitamedz.com/fr/Mila/Patrimoine/287/Photos/18.html>.

Figure N° 51: Vue sur la porte de Bâb El Errousse (Vieux Mila).

✓ ***Bâb El Hadid :***

Située au Sud de la médina, elle est surmontée d'une arcade. Cette porte a été découverte après la démolition d'une maison. C'est de là que prend la naissance de la route de l'antique "sitifis".



Source : Auteur 2015.

Photo N° 37 : Vue sur la porte de Bâb El Hadid.

✓ **Bâb El Djamaa :**

Située à l'Ouest de la ville, elle a le rôle de relier Mila avec la route de l'antique "Sitiffis -Milev", et elle donne vers la ville coloniale.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 38 : Vue sur la porte de Bâb El Djamaa.

▪ **Statue Milou :**

Elle est l'un des témoins silencieux de l'histoire millénaire de la ville de Mila. Elle représente la plus grande et la seule statue au monde à être sculptée en un seul bloc en marbre blanc. Elle est une œuvre représentant une femme assise dans une position auguste et dont la forme rappelle quelque fabuleuse sirène mythologique.

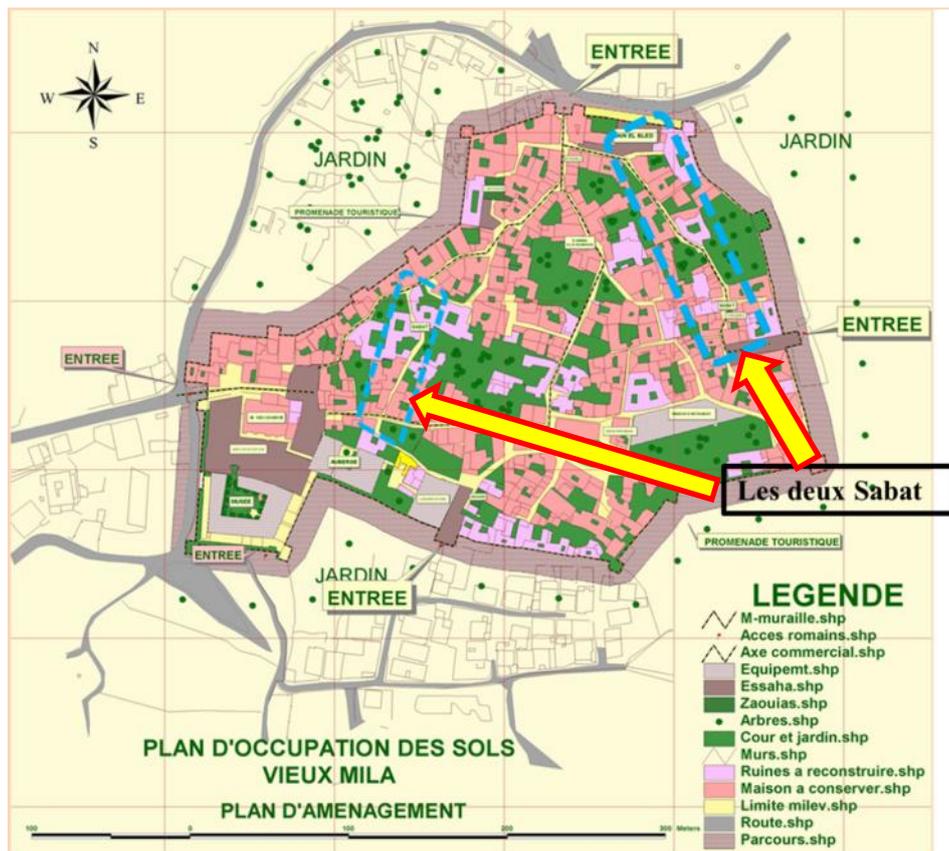


Source : Auteur 2015.

Photo N° 39: Vue sur la statue Milou (la cour de la caserne, vieux Mila).

▪ **Le sabat :**

C'est une rue commerçante qui débouche sur une allée couverte, très profonde, correspond au seuil d'un quartier, le vieux Mila contient deux sabat l'un se trouve à la proximité de la zaouïa-sidi Azouz.



Source : OGEBC ,2013(Traitement : Auteur2014).

Carte N°26: La situation des Sabats (la vieille ville de Mila).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 40: Vue sur le sabat à la proximité de la zaouïa-sidi Azouz.



Source : Auteur 2014.

Photo N° 41: Vue sur le deuxième sabat. (Vieux Mila).

▪ **Les passages piétonniers en pavés anciens:**



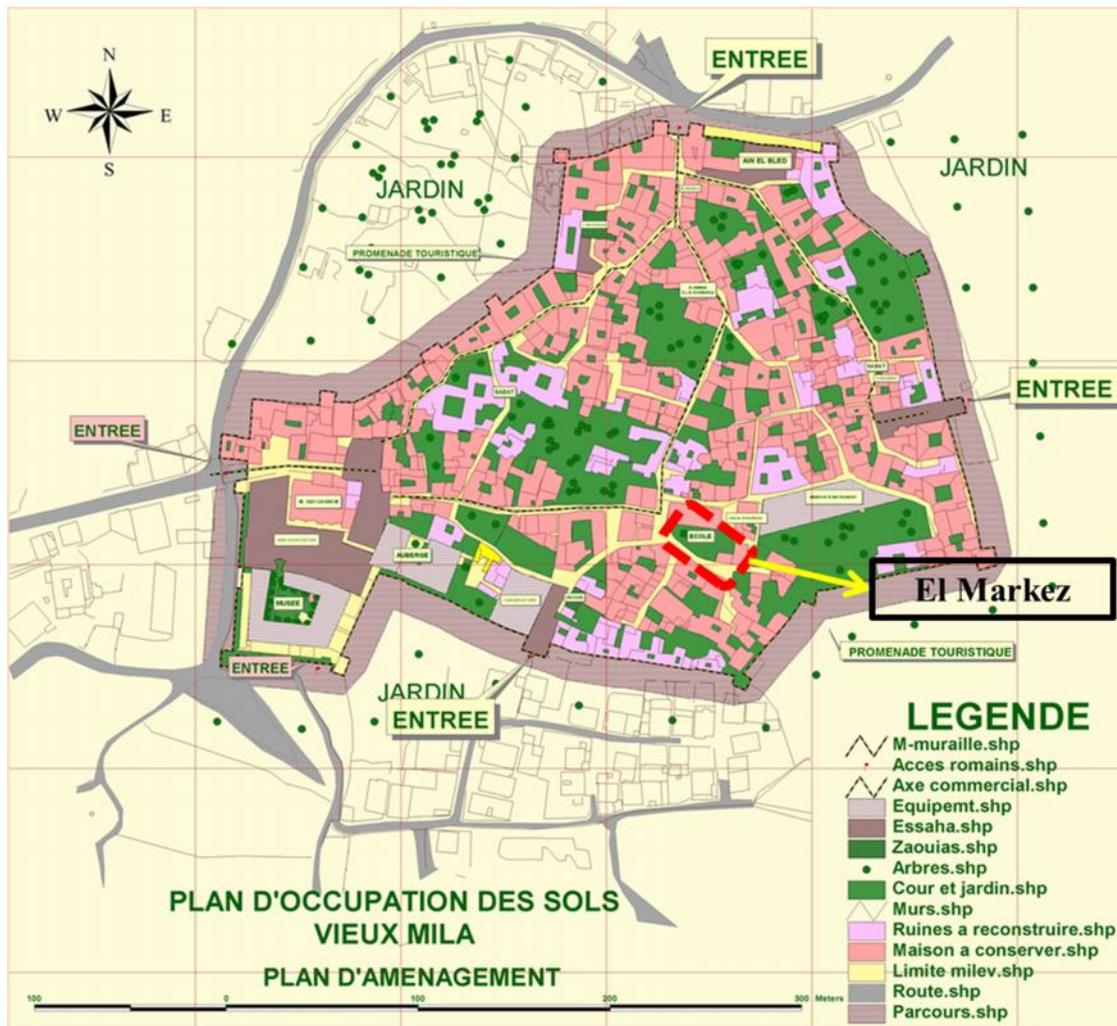
Source : Auteur 2014.

Photo N° 42 : Vue sur les passages anciens (Vieux Mila).

▪ **El Markez :**

C'est une place de forme trapézoïdale, elle représente le cœur de la cité avec sa mosquée de l'époque turque et son marché. Des fouilles opérées en 1956 sur la place centrale ont montré que le plancher de la ville médiévale était à (-3), et celui de la ville antique romaine à (- 9). Ils ont montré aussi que sous cette place ils existaient des édifices publics et il n'était pas un espace libre, donc on peut conclure que ce centre est exactement à sa place pour l'organisation urbaine de Mila, n'ayant pris de la ville antique que sa forme et l'orientation de ses cotés. (LASSUS, G, 1956).

L'orientation de cette place semble évoquer celle du forum romain cardinal (est une place publique entourée de maisons romaines). Elle fait un lieu d'échange culturel et commercial car elle est dans le prolongement de la mosquée et c'est là que se déroulait le souk- hebdomadaire. Actuellement est devenu bâti tout en conservant le nom de Markez.



Source : OGEBC ,2013(traitement : Auteur2014).

Carte N°27 : L'emplacement d'El Markez (Vieux Mila).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 43: Vue sur la place du Markez(Vieux Mila).

7.2.2.2. Mechta El Arbi :

Située près de Chelghoum laid, elle abrite des vestiges préhistoriques, mais il n'existe aucun périmètre de protection qui a indiqué son endroit. Ce site abrite aussi plusieurs cranes pour les hommes et les animaux où ils ont découvert la plus vieille crâne au monde de plus de 15000 ans, actuellement, elle a été exposé dans le musée de l'Etat de Massachussetts, aux USA. (CHAALAL, O-M, 2013).



Source : Hocine Seddiki, et AL ,2103.

Figure N° 52: La crane l'Homo Sapiens (homme) de Mechta El Arbi.

7.2.2.3. Les bains romains de Pompanuis :

Ils se situent dans la commune d'Oued El Athmania, le site qui abrite ses bains, a une beauté sauvage. Ces bains avec ses pierres archéologiques ont été endommagés, et transportées ailleurs, lors de la construction du barrage de Grouz. (Kemoukh, M, 2013).



Source : Plan promotionnel de la wilaya de Mila partie 2,2008.

Figure N° 53: Vue sur les bains de pompanuis (Oued El Athmania).

7.2.2.4. La fontaine romaine (Ain el bled) :

Elle est située aux dessous du niveau actuel de la ville. Elle revient à l'époque romaine, a une surface de 207 M². Elle est approvisionnée à l'aide des canalisations très anciennes.

Certains prétendent qu'elle prend sa source auprès du "**Jbel dharhout**" et porte le nom de Abou Essibaa .

Malgré les siècles successifs, la fontaine qui est considérée comme le monument le plus ancien a su conserver jusqu'à nos jours ses canalisations originelles .Elle revêt une grande importance tant sur le plan historique que scientifique d'autant qu'elle continue à assurer l'approvisionnement de la population en eau potable. Elle est construite presque entièrement en briques pleines. Classée comme monument historique national protégé depuis décembre 2008. (La direction de culture : la liste des biens culturels classés comme patrimoine national).



Source : OGEBC ,2013(traitement : Auteur2014).

Carte N°28 : La situation de Ain El Bled par rapport à la veille ville de Mila.



Source : Internet.

Figure N° 54 : Vue sur la fontaine romaine (l'époque romaine).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 44 : Vue sur la fontaine romaine (Vieux Mila).

Le mur de soutènement sur lequel elle est adossée et les escaliers qui mènent à la fontaine sont faits en grosses pierres taillées.

Malgré l'utilité de la fontaine, elle perd de son importance, mais elle reste indéniablement un lieu de rassemblement pendant l'été.



Source : Auteur 2014.

Photo N° 45 : Vue sur le mur de soutènement et les escaliers menant à la fontaine (Vieux Mila).

7.2.2.5. La prison rouge :

Elle fut l'œuvre de l'administrateur de Fedj M'zala, Reymond Jean, et de ses deux collaborateurs, Augier Auguste et M. Gros. Elle se situe au centre-ville de Ferdjioua. Ce

monument historique a été édifié entre 1952 et 1956 par les français, (La direction de culture : la liste des biens culturels classés comme patrimoine national).

S'étalant sur une superficie de 2000 m². Elle fut construite avec des pierres taillées et du sable rouge, il a tiré son nom de la couleur rouge de ses murs par rapport à la couleur du sang des martyrs qui a coulé sur les murs lors de l'exécution et de torture. (CHAALAL, O-M, 2013).

Elle comporte deux sections, la première est composée de deux ensembles, la 2ème section représente le siège des officiers militaires et bureaux. (Plan promotionnel Touristique de la Wilaya de Mila Partie 3, 2008).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 46 : Vue sur la prison rouge (Ferdjioua).

7.2.2.6. Le palais de l'Agha :

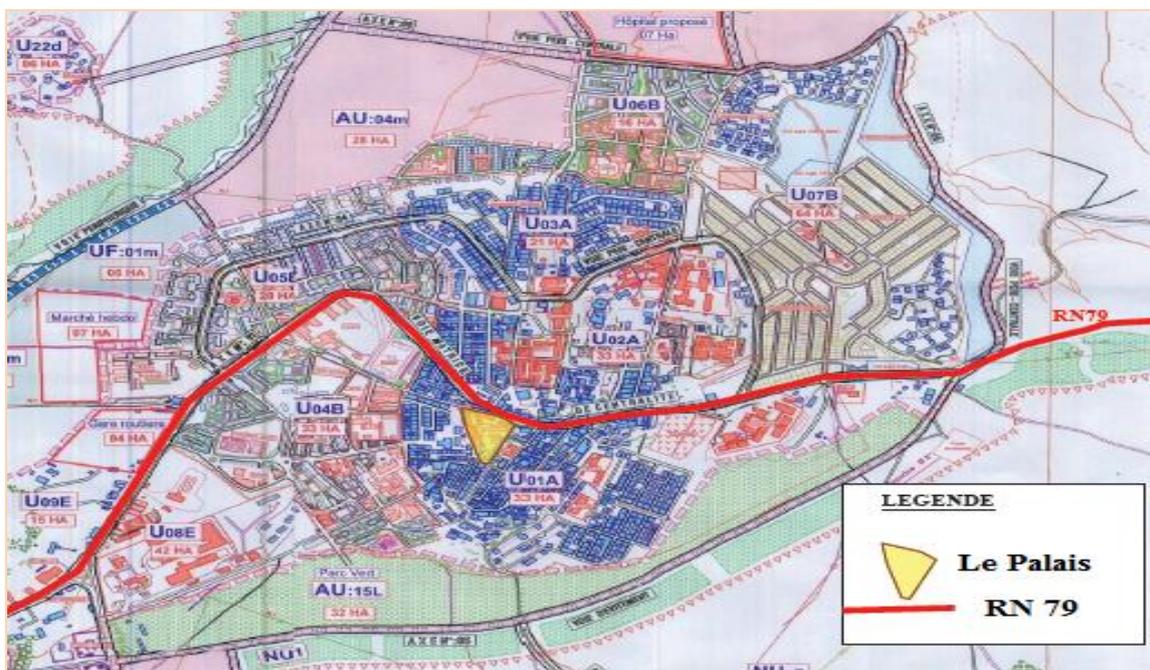
« Si les habitants de Ferdjioua, dans la wilaya de Mila, tirent une légitime fierté de la contribution de leurs aïeux à la fondation de la civilisation fatimide, ils n'oublient pas que leur région est truffée de "témoins de pierre" qui racontent un passé aussi riche que mouvementé. L'histoire de la région a été, en effet, écrite par une succession de civilisations mais ce sont les Ottomans qui la marquèrent d'une empreinte indélébile, car de tous les vestiges historiques datant de la période turque, nombreux dans la région de Fedj M'zala». (APS, 17 juin 2008).

Le palais de l'Agha, auquel on attribue aussi le nom de **Djnane el Hakem**, ou encore **El Bordj**, est resté pendant très longtemps un monument emblématique pour les habitants de Ferdjioua. Il constitue la construction identitaire de la ville par les valeurs historiques, symboliques qu'il véhicule. Les Ferdjiouis ont toujours besoin de se référer à leur histoire pour assurer la continuité d'une identité qui évolue avec le temps.

Le palais est un bien collectif qui raconte l'histoire de ce peuple, de leur ville et du territoire dans lequel il s'inscrit. Il leur permet de mettre en exergue les spécificités qui les différencient des autres communautés.

Ce monument se dresse au centre de la cité et se distingue par son architecture musulmane raffinée. Servait comme siège pour le chef de la région qui était désigné par le Bey de Constantine. Classé comme patrimoine national le **10/ 02/ 1998**, ce palais est intimement lié, de par son histoire, à l'exercice du pouvoir dans cette région au nom de l'autorité ottomane territoriale et centrale dont il demeure le survivant, témoin de la majeure partie des événements qui ont marqué cette période. (Kemoukh ,M, 2013).

Durant la période coloniale, le palais de l'Agha, qui servit de siège à l'autorité française. Il est construit sur un ancien terrain de Bouakkaz où se trouvait son écurie, quand il était cheikh de Ferdjioua. Ce palais a été connu au début sous le nom de siège des Arabes après 1881. Après la fondation de la commune mixte de Fedj Mzala, son appellation est devenue autre. Après 1929, il prend le nom de Dar el-Hakam (Maison du gouverneur) ou encore Djenane el-Hakam (jardin du gouverneur) suite au changement fait par l'autorité française. (Kemoukh, M, 2013).



Source : PDAU Ferdjioua ,2009 . (Traitement : Auteur 2015).

Carte N°29 : La situation du palais de l'agha par rapport à la commune de Ferdjioua.



Source : APC, Ferdjioua.

Figure N° 55: Vue sur le palais l’Agha pendant la période coloniale. (Ferdjioua).

L'administration coloniale, qui exploita cet espace bâti, qui a par ailleurs, d'une grande beauté. Elle a fini par le restaurer et faire une extension une première fois en 1929. Possédant 800 m² bâtis et 2 000 m² de jardins, ce palais compte un rez-de-chaussée, un étage doté d'une terrasse et des balcons donnant sur la ville, une cour, et de nombreux sous-sols qui ont servi de dépôt de munitions. (CHAALAL, O-M, 2013).

D'après les historiens, le palais de l’Agha, a servi au milieu des années 1940, de refuge aux agents de l'administration coloniale. Ces derniers sont barricadés derrière ses lourdes portes pour protéger les villages avoisinants en réaction aux massacres perpétrés le 8 mai 1945 à Sétif, Guelma, Kherrata et dans d'autres localités du pays. Depuis 1998 tout le monde le connaît sous le nom du palais de l'Agha faisant référence au Hadj Ahmed Bouakkaz Benachour ancien Agha et Cheikh de Ferdjioua de 1834 jusqu'à 1864. Mais jusqu'à présent cette appellation reste à vérifier. Selon les témoignages de certains écrits de documents de l’APC, on confirme que Bouakkaz Benachour, Agha de Ferdjioua, a construit le palais en 1884, sur des ruines ottomanes, par la suite le palais a été modifié par les français lors de la restauration de 1929.



Source : APC Ferdjoua, 2014.

Figure N° 56: L'accès du palais l'Agha pendant le période coloniale. (Ferdjioua).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 47: L'accès actuel du palais l'Agha (vue à partir du jardin). (Ferdjioua).

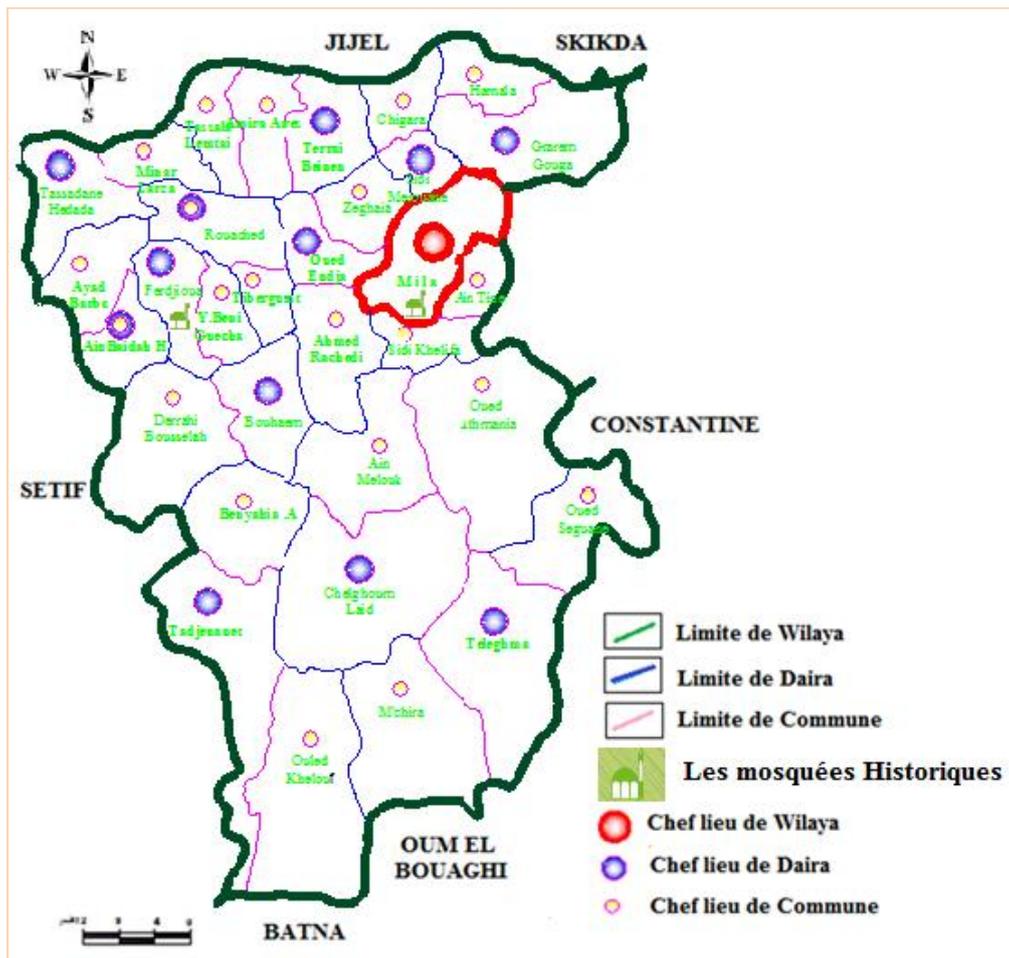


Source : Auteur 2015.

Photo N° 48: Vue sur la façade principale du palais l'Agha à partir du jardin. (Ferdjioua).

7.2.3. Les mosquées historiques :

Mila recèle un riche patrimoine culturel présenté par les mosquées dont le plus importantes sont :



Source : OGEBC, 2013. (Traitement : Auteur2015).

Carte N°30 : La localisation des Mosquées historiques dans la wilaya de Mila.

7.2.3.1. La mosquée de sidi Ghanem (Vieux Mila) :

« En 1064, El-Bekri a décrit Milah qu'elle existait de son temps.... Elle a une porte appelée Bab-el-Rous, qui regarde l'Orient et tout près de laquelle est la mosquée Djami, où est la maison du gouverneur. La porte du nord porte le nom de Bab-es-Saflî. Tout auprès, dans l'intérieur de la ville, est une fontaine appelée Abou-l'Siba, qui est amenée par un canal souterrain de la montagne des Iknou- Seront, le faubourg de Milah renferme plusieurs bains, etc., etc ». (Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine. Vol 20).

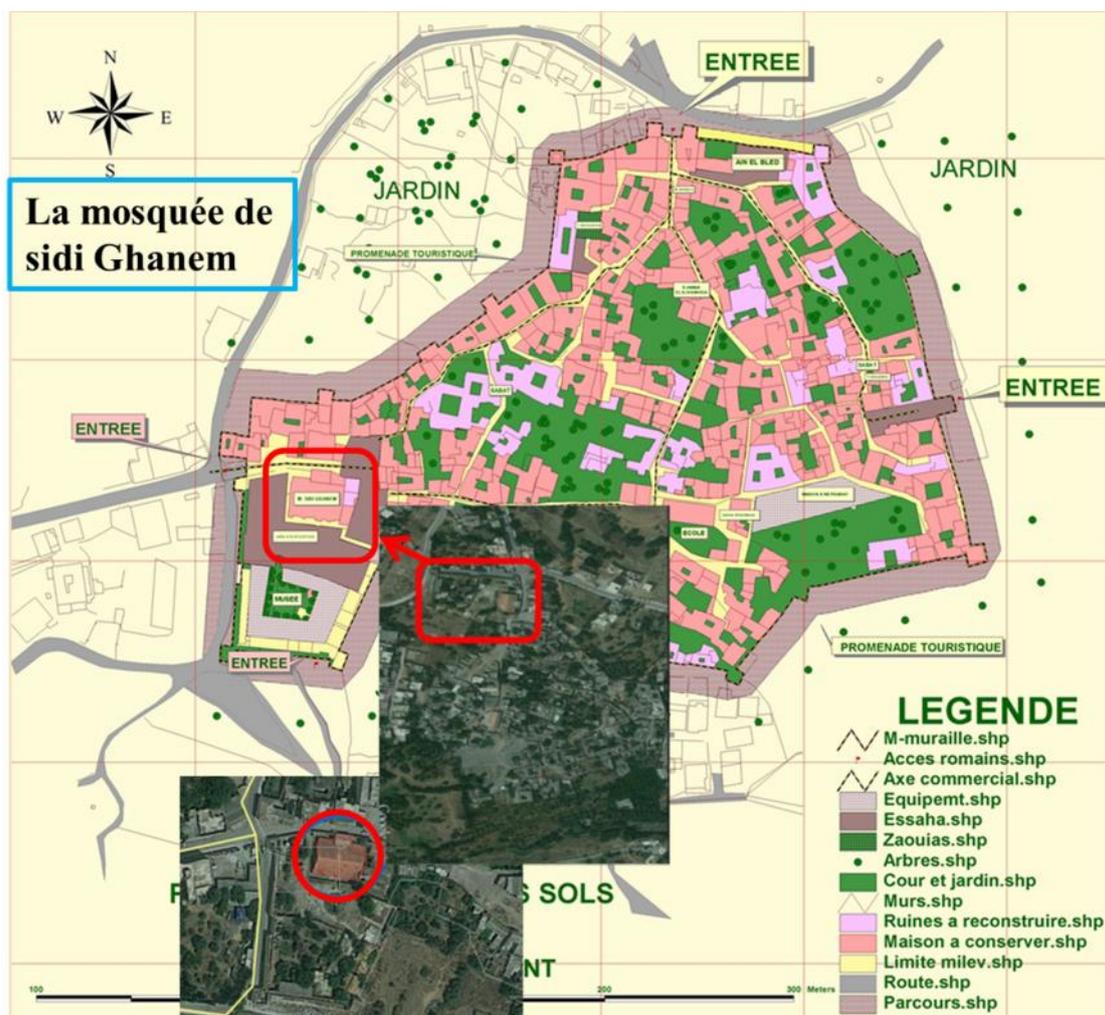
L'une de plus vieille mosquée en Algérie, son emplacement a été révélé par les fouilles archéologiques faites en 1969-1970 sur une ancienne basilique romaine qu'a été reconstituée par l'armée française. Elle fut construite, vers l'an 57 de l'hégire, par le conquérant musulman Abou Mouhajir Dinar.

Elle refferme le témoignage de plusieurs époques de la vie de la vieille ville de Mila. Ce lieu de culte qu'on appelle aujourd'hui, mosquée de Sidi Ghanem, est en effet le second édifice religieux de l'Islam, construit au Maghreb, après celui de Kairouan en Tunisie.

Au regard de leur importance historique et culturelle, elle mérite plus d'efforts pour leur préservation et protection

La mosquée se situe aujourd'hui dans le secteur sauvegardé du Vieux Mila, à la citadelle ou il est installé depuis octobre 2006, l'antenne de l'OGEBEC. Ce lieu est connu aujourd'hui sous le nom de la caserne.

La mosquée donne sur une cour à l'intérieur de la citadelle, et à l'extérieur donne sur les maisons des habitants de la vieille ville. Ces maisons sont de nature différente : des maisons traditionnelles ou nouvelles.



Source : OGEBEC, 2013. (Traitement : Auteur2015).

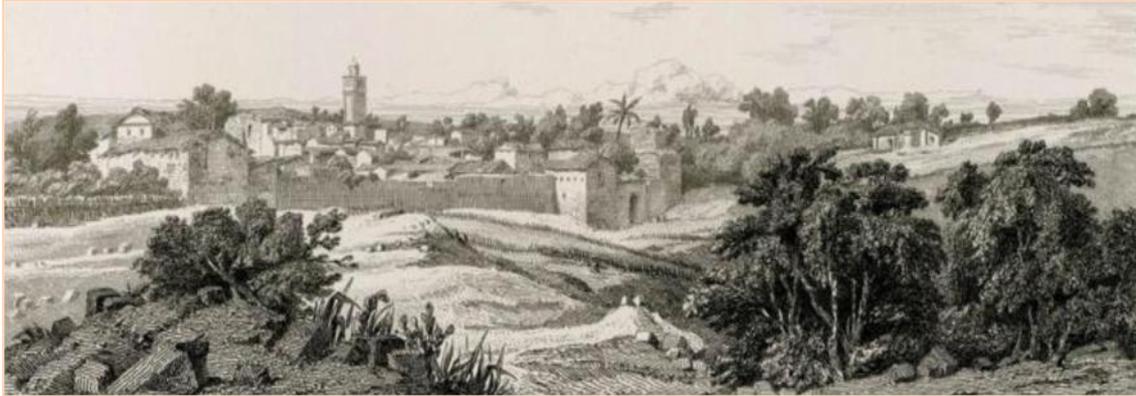
Carte N°31 : La situation de la Mosquée de sidi Ghanem par rapport à la vieille ville de Mila.

▪ **Etude historique :**

L'époque arabe :

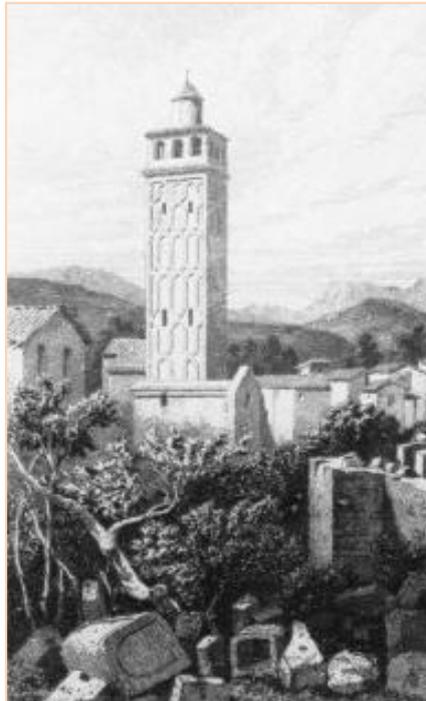
La mosquée Sidi Ghanem est connue sous le nom de la grande mosquée ou mosquée Djamaa pendant l'époque arabe, située au côté Ouest de la ville arabe de Milah.

Selon El Bekri, nous pouvons dire que cette mosquée était la grande mosquée de la ville de Milah à cette époque. Elle occupait une place importante de la ville à proximité de l'une de ses portes.



Source : Delamare, Adolphe Hedwige Alphonse (1793-1861).

Figure N° 57 : Vue d'un coin de la ville arabe de Milah.



Source : Delamare, Adolphe Hedwige Alphonse (1793-1861).

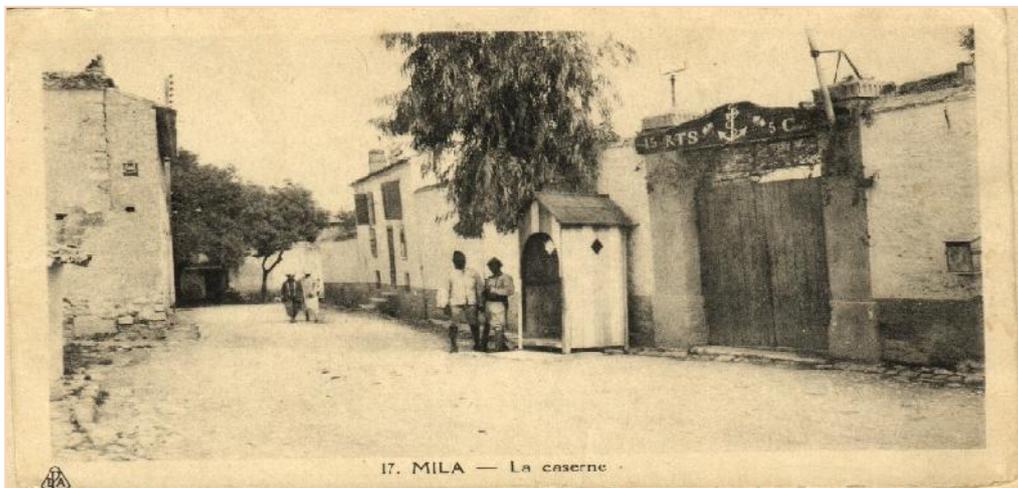
Figure N° 58 : Vue sur le minaret de la mosquée de Sidi Ghanem.

L'époque coloniale :

Dès le début de l'occupation de la ville de Mila (1837), des sérieuses modifications furent entreprises par les français.

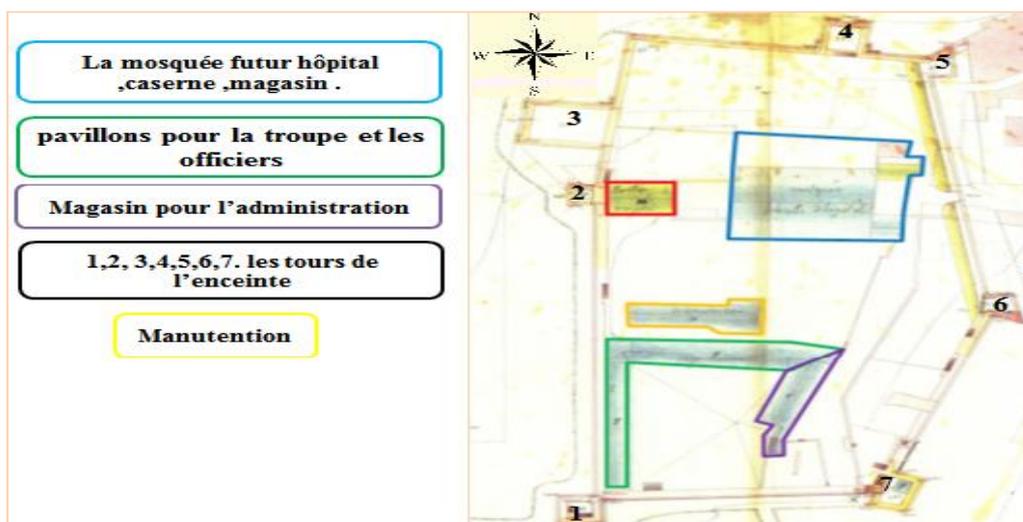
Sur les plans d'organisation de la casbah de Milah :

- Proposition de fermeture complète de la Casbah et acquisition des terrains pour cet objectif.
 - La salle de prière est aménagée sur deux niveaux : R.D.C est consacré pour la caserne et le magasin, l'étage pour un hôpital de 40 malades.
 - La partie qui se trouve à droite de la salle de prière est transformée en des bureaux et chambres avec une extension en hauteur.
 - Construction d'une manutention, pavillons pour le logement de la troupe et les officiers.
 - Par la suite, le colonialisme avait opté pour dénuer la mosquée, de ses rôles de gestion.
- Il y a eu des réquisitions de la part du colonialisme, pour les transformer **par la suite en cathédrales ou autres équipements** : hôpitaux, ... (Ministère de la guerre. Etablissement français dans l'Algérie en 1839 –armée, intérieur, justice, finance. Paris. Imprimerie Royale. 1839).



Source : Internet.

Figure N° 59 : Vue sur la caserne de Mila à l'époque française (la mosquée).



Source : OGEBC. (Archives du château de Vincennes.12e Carton. Série IH 401. Article 1. N° 73). (Traitement : Auteur 2015).

Figure N° 60 : Plan de la casbah de Milah.

Dans cette période, la mosquée avait perdu sa valeur sociale et civilisationnelle. Elle n'était plus un noyau pour la planification urbaine, ni un centre de savoir, d'enseignement et de culture pour la société. La forme architecturale de la mosquée a subi des transformations qui l'ont dénaturée, avec rajout d'éléments, et même suppression d'autres.

L'époque après l'indépendance :

Après l'indépendance, la mosquée n'avait pas repris ses fonctions d'origine, elle est complètement défigurée grâce aux nombre des modifications françaises (le minaret, la salle de prière et Dar Emara), ainsi une partie de la mosquée était occupée pendant des années par une famille de Mila. L'abandon total de l'édifice, a eu pour conséquences le pillage, l'infiltration des eaux pluviales et d'autres dégradations. Ce monument fait l'objet de plusieurs travaux et études de restauration :

En **1968**: Réalisation des fouilles archéologiques par Rachid Doukali sous le sol de la salle de prière de la mosquée Sidi Ghanem pour découvrir les traces de son passé et rechercher ses fondations pour mieux connaître le monument. Ils ont découvert des structures inférieures : deux sépultures, des murs antiques (romain et byzantin), deux niches pour le Mihrab, pavage d'une route romaine.

En **1996** : Réalisation d'autres fouilles archéologiques.

En **2001**: projet de restauration de la mosquée par BET GASSMI.

Entre **2005-2007**: Le BET Laaraba et Bouhouho) qui a eu la soumission après le lancement de l'appel d'offre par la direction de la culture, il a fait une étude de restauration de la mosquée. Cette étude était refusée voir que Le BET est non spécialisé et ses interventions n'étaient pas acceptées.

En **2011**: commencement des travaux d'urgence en attendant la finalisation de l'étude du plan permanent du sauvegarde et de mise en valeur pour effectuer l'étape du restauration.

Actuellement la mosquée est encore existante mais elle est mal entretenue ; et n'a aucune fonction, maintenant des mesures d'urgences sont élaborées pour freiner le processus de dégradation.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 49: Vue sur la façade principale de la mosquée.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 50: Vue sur la façade postérieure (modifiée).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 51: Vue sur le jardin de la caserne.

7.2.3.2. La mosquée El Feth :

Elle se situe dans la commune de Mila, construite sous l'ancienne église de 1904 pour être refaite en mosquée en 1980.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 52: Vue sur la mosquée El Feth . (Mila)

7.2.3.3. La mosquée Mbarek El Mili :

Elle se situe dans la commune de Mila, fut construite par l'association Mbarek El Mili.



Source : Auteur 2015.

Photo N° 53: Vue sur la mosquée Mbarek El Mili. (Mila).

7.2.3.4. La mosquée Rahmania :

Elle se situe dans la vieille ville de Mila, fut construite sur les traces d'une zaouïa ancienne.



Source : OGEBC, 2013. (Traitement : Auteur2014).

Carte N°32: La situation de la mosquée de Rahmania (la vieille ville de Mila).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 54: Vue sur la mosquée Rahmania (vieux Mila).

7.2.3.5. La mosquée Hansala Si Bouyahia :

Elle se situe dans la vieille ville de Mila.



Source : OGEBC, 2013. (Traitement : Auteur2015).

Carte N°33 : La situation de la mosquée de Hansala (la vieille ville de Mila).

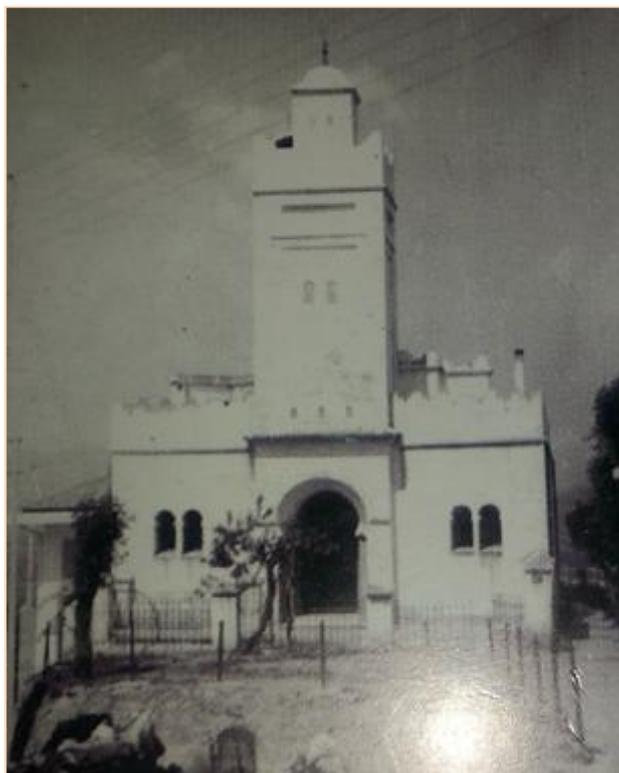


Source : Auteur 2015.

Photo N° 55: Vue sur la mosquée Hansala. (Vieux Mila).

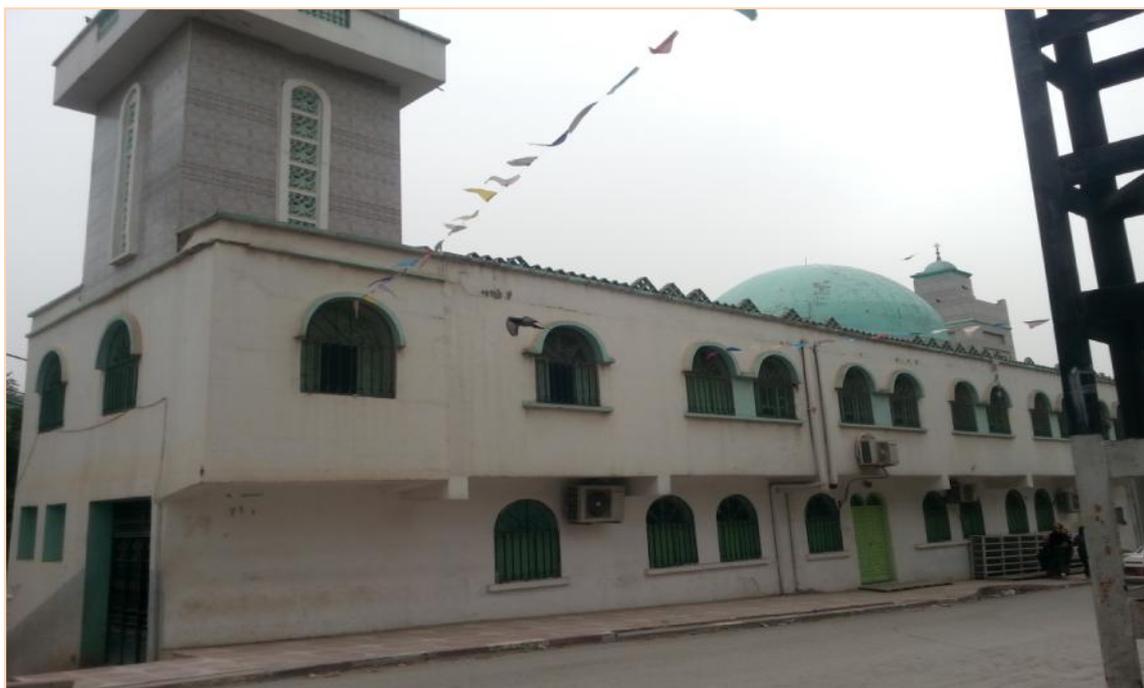
7.2.3.6. La mosquée El Attik (Ferdjioua):

Elle se situe dans la ville de Ferdjioua.



Source : www.fedj-mzala.cjb.

Figure N° 61: Vue sur la façade principale de la mosquée El Attik, 1956. (Ferdjioua).



Source : Auteur 2015.

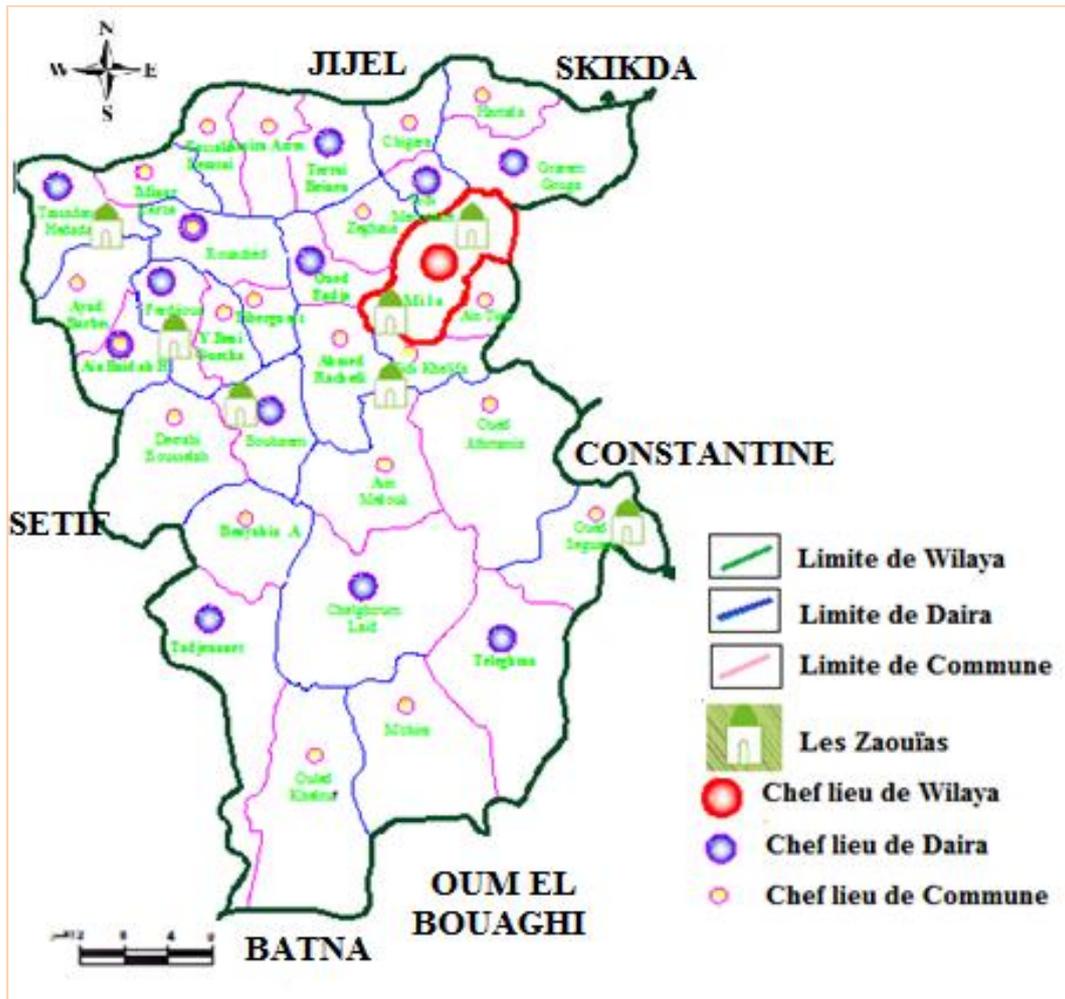
Photo N° 56: Vue sur la mosquée El Attik (Ferdjioua).

7.2.3.7. La mosquée Sidi Azoun:

Elle se situe dans la commune de Mila, on a marqué l'existence de mausolée de Sidi Azoun enterré près de cette mosquée.

7.2.4. Les zaouïas :

Mila recèle encore beaucoup de Zaouïas réparties sur les communes de : Mila, Ferdjioua, Tassadane Heddada, Bouhatem, Sidi Khelifa, Oued Seguen. On peut citer :



Source : OGEBC ,2013(traitement : Auteur2015).

Carte N°34 : La localisation des Zaouïas dans la wilaya de Mila.

7.2.4.1. Zaouïa Sidi cheikh El Hocine:

La zaouïa Bencheikh se situe dans la commune de Sidi Khelifa. Elle aurait été fondée en 1660. Son minaret a été construit en 1847. (CHAALAL, O M, 2013).

De nos jours, elle assure l’enseignement du Coran pour des enfants de la localité .Cette zaouïa comporte une bibliothèque de plus de 15 000 manuscrits. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, 2009).

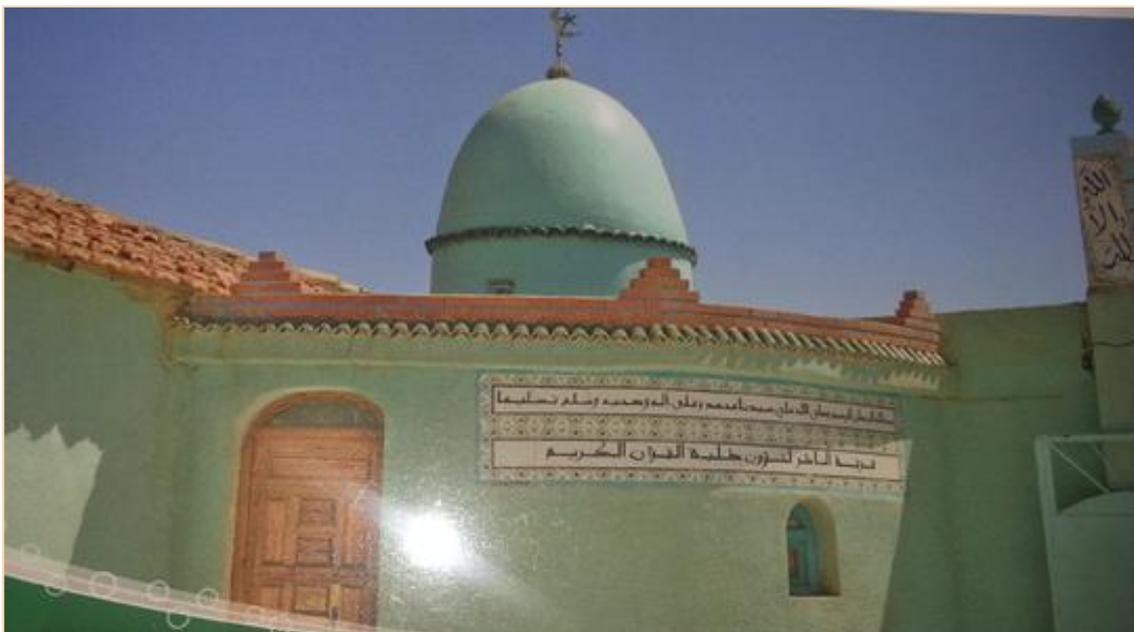


Source : Auteur 2015.

Photo N°57: Vue sur Zaouïa Ben Cheikh El Hocine (Sidi Khelifa).

7.2.4.2. Zaouïa hamlaouia:

Elle se situe dans la commune d'Oued Seguane, elle a été créée par la famille Hamlaoui qui serait originaire de Taza (Maroc). La Zaouïa est également connue pour son programme annuel d'activités culturelles et cultuelles, notamment pour ce qui est des festivités organisées à l'occasion de la célébration du **Mawlid Ennabaoui**, Des Madhs religieux, des prouesses équestres ainsi que des conférences caractérisent généralement cette manifestation religieuse. (CHAALAL, O- M, 2013).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 58: Vue sur la Zaouïa Hamlaouia (Oued Seguane).

7.2.4.3. Zaouïa Rahmania à Mila :

Se situe dans le Sud-Est de Mila, a été fondée durant la période ottomane. Elle joua un rôle important dans la lutte contre l'occupation française. De nos jours, elle fut transformée en mosquée.



Source : OGEBEC ,2013(traitement : Auteur2015).

Carte N°35 : La situation de la zaouïa Rahmania (Vieux Mila).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 59: Vue sur la Zaouïa Rahmania (Vieux Mila).

7.2.4.4. Zaouïa Malaria (Tassadane Heddada):

Cette zaouïa se situe dans la daïra de Tassadane Heddada, son rayonnement a dépassé largement les frontières de la région notamment pendant la période des Hafside. Cette zaouïa a été fondée par Cheikh Yacoub Ben Amrân El Mellari et son fils Youcef dans la lignée et les enseignements d'Abou Médiane Chouaïb de Tlemcen. (CHAALAL, O-M, 2013).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 60: Vue sur la Zaouïa Malaria (Tassadane Heddada).

7.2.4.5. Zaouïa Hansala :

Elle se situe dans la vieille ville de Mila, elle fut construite dans la période ottomane, elle assure l'enseignement du Coran, elle a subi de plusieurs travaux de restauration.



Source : Auteur 2015.

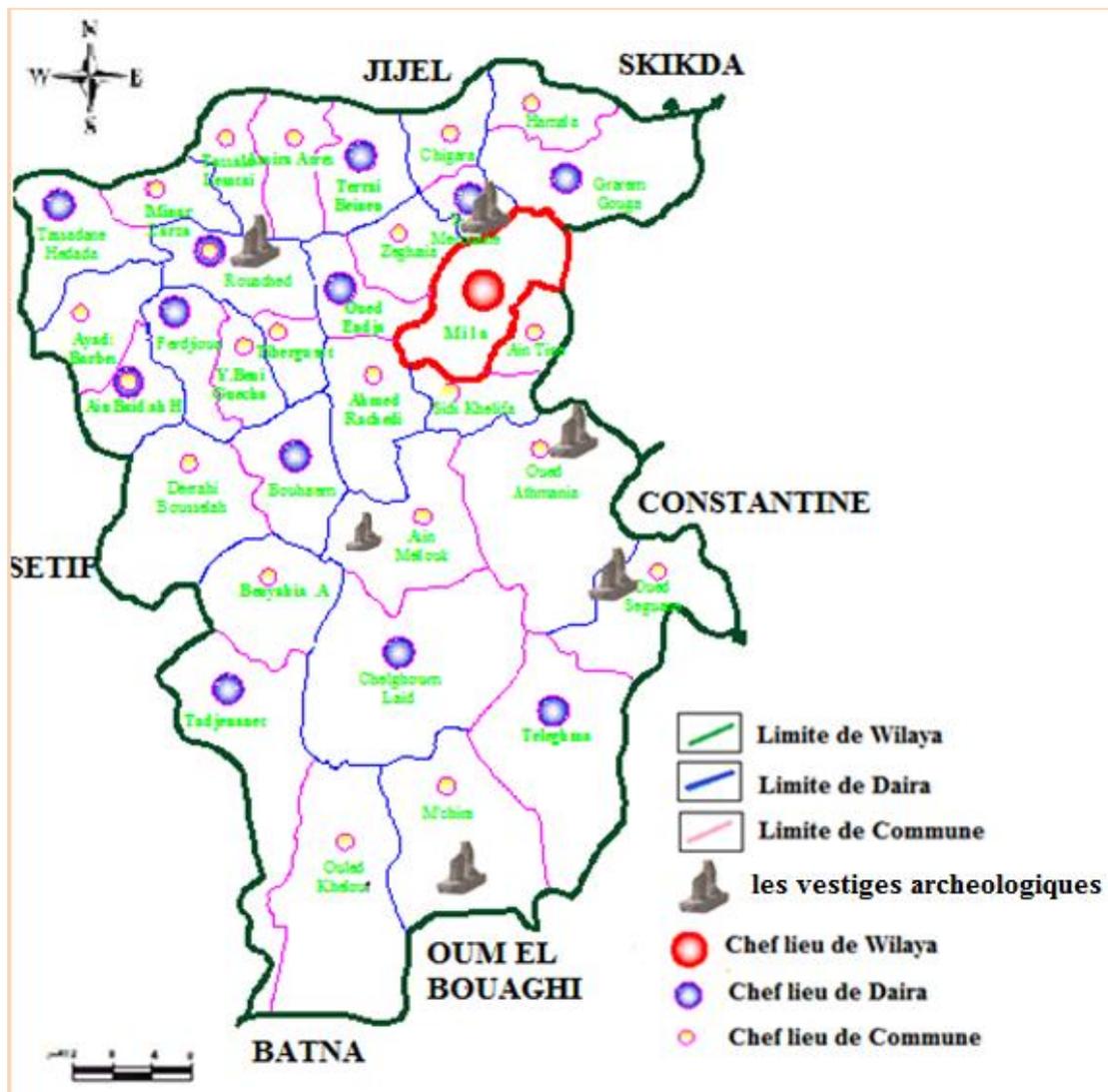
Photo N° 61: Vue sur la Zaouïa Hansala (Vieux Mila).

7.2.5. Les vestiges archéologiques:

La wilaya de Mila est riche en vestiges archéologiques, elle compte 70 pouvant être classées comme patrimoine national à l'égard de leur portée historique et culturelle.

(RC ,2012 : <http://www.djazairress.com/fr/lemaghreb/42088>).

Ce sont les témoignages du passage de plusieurs civilisations, on y retrouve des fresques portant des inscriptions, des ruines romaines. On dénombre plusieurs communes qui contiennent ces ruines.



Source : OGEBC ,2013. (Traitement : Auteur2015).

Carte N°36 : La localisation des vestiges archéologiques dans la Wilaya de Mila.

7.2.5.1. Les ruines de sidi Merouane (Le site d'El-Bénia) :

Ils se situent à l'entrée-Est de sidi Merouane, un site archéologique datant du III^e siècle avant l'ère chrétienne, il abrite des trésors archéologiques inestimables, des pièces de monnaie à l'image de l'empereur romain Constantin I^{er}, des colonnes en pierre, une variété d'objets d'Antiquité. Faisant une valeur historique et culturelle, ces ruines sont effacées et remplacées, par une pépinière. Ce a fait l'objet d'une recherche approfondie, Cela permis, d'abord sa classification et sa protection, ensuite son rajout au répertoire de la liste des sites historiques de la région. (CHAALAL, O-M, 2013).

7.2.5.2. Les ruines d'Oued Seguane :

Ils se trouvent dans la commune d'Oued Seguane, Ce sont des fragments d'une fresque romaine a été découvert dans la zaouïa El Hamlaouia. (CHAALAL, O-M, 2013).



Source : Hocine, S et AL , 2013.

Figure N° 62: Les fragments d'Oued Segouane (Oued Segouane).

7.2.5.3. Le site archéologique de Sidi Zerouk (les mosaïques) :

La Mosaïque de Sidi-Zerrouk, se situe dans la commune de Rouached. Elle découvert récemment, le site archéologique de Sidi Zerrouk occupe une superficie de 140 mètres carrés, et renferme des mosaïques romaines qui témoignent une dimension historique très importante de la région où plusieurs civilisations sont succédées. Il semblerait, d'après les premiers constats, que c'est là des thermes de l'époque romaine. Cette découverte laisse espérer que cette commune sera désormais intégrée dans le circuit touristique culturel et historique de la Wilaya. (CHAALAL, O-M, 2013).

Ces mosaïques sont des œuvres d'une grande beauté. Elles sont composées de trois panneaux géants de mosaïques de différentes tailles, comportant des scènes de chasse et des fresques naturels et portant des motifs ornementaux, des dessins et figures traitent de la vie quotidienne de l'époque. C'était toute une ville romaine où l'on a trouvé aussi la poterie, la céramique et une épitaphe d'Aristobolus, consul romain de l'époque. (BOUABDELLAH, K, 2013).

- **Le premier panneau :** la longueur = 2,87M, La largeur = 1,68 M.
- **Le deuxième panneau :** la longueur = 3, 70 M, La largeur = 3,30M.
- **Le troisième panneau :** la longueur = 5,85M, La largeur = 5,15 M. (La direction de culture : la listes des biens culturels proposés au classement comme patrimoine national).

De sa part, Mr le directeur de l'OGEBEC de Mila Amar Nouara affirme que les fouilles archéologiques ont été mises en place sur le site. C'est une opération dans le cadre du programme ministériel de préservation et de sauvegarde des biens culturels nationaux et il souligne aussi que les travaux de restauration des trois mosaïques géantes seront confiés à des

spécialistes français, sous la supervision directe du ministère de la Culture. (BOUABDELLAH, K, 2013).



Source : <http://rouached.wordpress.com/page/4/> , 2011.

Figure N° 63 : L'une des mosaïques de sidi Zerrouk(Rouached).



Source : <http://rouached.wordpress.com/page/4/> , 2011.

Figure N° 64 : L'une des mosaïques de sidi Zerrouk(Rouached).

7.2.5.4. Mechtat El Baâla :

Les vestiges d'El Baâla, situent près d'Oued El Athmania (Ain Melouk). Ils abritent d'importants **vestiges romains** sur les deux rives de l'oued éponyme. On y trouve des pierres gravées, des bains, un petit couloir souterrain et plusieurs cavités, et sur son côté droit une estrade circulaire et une galerie avec plusieurs cavités. (La direction de culture : la listes des biens culturels proposés au classement comme patrimoine national).

Ils ont un caractère qui attire l'attention et mettre à préserver et à exploiter. Ce site d'El Baala, a été proposé dernièrement au classement dans la liste du parc archéologique. Il va bénéficier d'un projet de sauvegarde et de valorisation, dans le cadre du programme de

développement touristique de la wilaya de Mila, dont la première phase de ce projet permettra de déterminer les différentes actions pour la sauvegarde et la préservation des spécificités culturelles de ce site. (Noureddine, L, 2002).



Source : Auteur 2015.

Photo N° 62: Vue sur les ruines romaines de Mechtat El Baâla . (Ain Melouk) .



Source : Auteur 2015.

Photo N° 63: Vue sur une mosaïque volée trouvée sur le site Baâla. (Ain Melouk) .

7.2.5.5. Les puits romains d’Aghlad :

Ils se situent dans la commune de M’chira , vieux de 17 siècles, édifiés dans deux localités dénommées Aghlad, et Mechta Boutekhmaten. (BOUMELIH, M ,2009).

Ce sont deux puits construites en pierres, ils ont une distance entre eux de 1500 M, ils ont des formes exceptionnelles de l’architecture romaine, couverts, façonnés, ils ont une forme cylindrique, avec 7 M de profondeur et 0,80 M de diamètre. (OGEBEC, Mila).

Ils sont toujours debout, résistant à l'usure du temps, ils se dressent dans un paysage aride.

Sur le plan pratique, ce sont des points d'eau situés sur l'itinéraire que prenaient les voyageurs romains, pour aller à Timgad à partir de Sitifis, via Cuicul. (CHAALAL, O-M, 2013).



Source : Hocine et AL, 2013.

Figure N° 65: Vue sur un des puits d'Aghlad(M'chira).

D'autre part, le site de M'chira, abrite des ruines romaines, c'est toute une cité romaine. Mais elle reste jusqu'à nos jours ignorée et non protégée. (Plan promotionnel Touristique de la Wilaya de Mila partie 3, 2008).



Source : Plan promotionnel Touristique de la Wilaya de Mila partie 3, 2008.

Figure N° 66: Vue sur les ruines romaines de M'chira.

7.2.6. La culture Milivienne :**7.2.6.1. L'art culinaire :**

La wilaya de Mila est réputée dans la préparation du couscous appelé **El Mhower** et d'autres spécialités culinaires qui sont : **Chakhchoukha, Tridda ,Brages ,R'fiss,Tamina ,El Aich(Berkoukess)**. Dans le domaine culinaire, la wilaya de Mila est spécialisée dans le couscous. Un festival du couscous est organisé annuellement à Mila pour exposer cet art. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, partie 2, 2008).

7.2.6.2. L'artisanat :

Dans le domaine de l'artisanat traditionnel, la wilaya de Mila compte **317** artisans répartis selon les spécialités suivantes.

Tableau N° 51: le nombre d'emplois par métier d'artisanat.

Spécialités	Nombre d'emploi
<i>Poterie</i>	9
<i>Faïence</i>	8
<i>Marbre</i>	8
<i>Plâtre</i>	51
<i>Forgerie d'art</i>	7
<i>Cuivre</i>	6
<i>Bijoux traditionnel</i>	9
<i>Olives</i>	7
<i>Pates alimentaire</i>	18
<i>Gâteaux traditionnels</i>	12
<i>Outils en bois</i>	6
<i>Tissage</i>	50
<i>Broderie</i>	126
Total	317

Source : Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, partie 2, 2008.

- **La poterie :**

Elle est constitué un des symboles du patrimoine artisanal de la wilaya de Mila. Elle se caractérise par la production des objets variés et des décorations élégantes. Elle a connu une évolution considérable dans son mode de fabrication. Cela a permis d'obtenir des objets d'une grande beauté tout en gardant le caractère originel de leurs lignes. Le modelage a laissé la place au moulage qui permet d'obtenir des quantités importantes.

▪ **La Dinanderie :**

Ce métier est le travail de la feuille de cuivre pour réaliser les différents objets utilitaires et décoratifs à des fins surtout de décoration des salons. Est un artisanat qui s'est développé depuis le Moyen-Âge. Il est profondément influencé par la décoration et les formes orientales. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, partie 2, 2008).

▪ **L'habit traditionnel :**

L'habit traditionnel constitue le miroir des coutumes de la région de Mila. Il a subi des influences des différentes civilisations qui se sont succédées et notamment celle arabo-musulmane. Il a exécuté avec beaucoup de finesse et de la dextérité. (Plan promotionnel Touristique Wilaya de Mila, partie 2, 2008).

- **La broderie :**

Elle a existé depuis longtemps. Leur réalisation nécessite une forte imagination et création, une maîtrise des matériaux (laine, soie, lin, coton), avec l'utilisation des différents signes universels, berbères, religieux. (Plan promotionnel Wilaya de Mila Partie 2, 2008).

▪ **La vannerie :**

La vannerie est un art très ancien. Il s'est développé en Algérie grâce à la prolifération de l'alfa, du raphia, de l'osier, du rotin et du palmier nain. Cette production s'est orientée vers des objets artistiques diversifiés utilisés dans la vie quotidienne tels que (corbeilles, paniers, couffins, chaises, plats, etc.). Avec un diamètre diamètres de 5 à 60 mm. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, partie 2, 2008).

▪ **Les bijoux traditionnels :**

Ils sont principalement fabriqués en argent. Leur évolution fut influencée par la civilisation arabo-musulmane qui lui apporte un mode de représentation abstraite basée sur des figures géométriques symétriques qui sont ; la rosace, l'étoile, le triangle et le losange. Progressivement, ces formes s'enrichissent au fur et à mesure, l'arc, le feston, la feuille d'acanthé, la palme, etc. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, partie 2, 2008).

▪ **La ferronnerie :**

Elle consiste à t travailler sur le fer afin d'obtenir des formes diverses pour la décoration des maisons. Elle consiste à réaliser les ouvrages de la ferronnerie tels que ; les barreaudages des fenêtres, les balustrades et les portes de maison, avec des ornements de différents styles. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila, partie 2, 2008).

▪ **Les meubles traditionnels :**

Cet art a subi l'influence des arts turcs et européens. Il se caractérise par la réalisation des meubles traditionnels en bois richement décorés tels que les auvents de portes, les vantaux,

les charpentes, les coffres et les plafonds, des pièces destinées à l'ornementation. (Plan promotionnel touristique de la Wilaya de Mila Partie 2, 2008).

7.2.6.3. La musique :

Le parcours historique de Mila ne pouvait la tenir à l'écart des grands courants culturels qui sont traversés les pays du Maghreb. De par sa proximité avec les villes de Constantine et Annaba, elle s'influence par le charme de la musique arabo-andalouse et surtout du genre "**Malouf**" qui a marqué de son empreinte l'Est de l'Algérie et de la Tunisie. De grands cheikhs ont pérennisé depuis la troupe *Akhawane Lilmadih* 1920 .Cet art, repris aujourd'hui par une jeune association *En Nour* que dirige la dynamique Stambouli Mohamed Ridha.

Mila a eu compte des grands maitres de la musique **Malouf** de Mila : Cheikh El Hadj Bentiar, lakhdar Bendahmane, Cherif et Abderahmane Boussouf et Si Cherif ben Nouri... Depuis 2007, cette association participe aux grands évènements musicaux et culturels à travers le territoire. (CHAALAL, O-M, 2013).

De ce qui précède, on peut conclure que par **l'identification, le recensement, la valorisation et la promotion de ces potentialités artisanales, culturelles et historiques**, on peut promouvoir le tourisme à Mila. Par exemple, les fêtes et les traditions locales nous offrent un cadre de découverte et de promotion des produits locaux, et particulièrement dans les zones rurales où le tourisme et l'artisanat sont deux activités indissociable. Cela nous conduit souvent à l'amélioration des conditions de la qualité de vie des populations locales par la création d'emploi, désenclavement, loisirs, et garantir le ralentissement de l'exode rural des jeunes.

7.3. Analyses des différents problèmes:

Bien que Mila dispose d'importantes potentialités touristiques riches et diversifiées, le secteur touristique dans la wilaya souffre de beaucoup d'handicaps. Nous allons procéder un classement de ces handicaps selon les trois dimensions de la capacité de charge touristique, afin de pouvoir donner des actions et des recommandations pour la réussite d'un développement d'un tourisme culturel durable à Mila .

7.3.1. Les structures d'accueil touristique :

On remarque un déficit quantitatif et qualitatif des infrastructures d'hébergement et de restaurations touristiques.

***Les hôtels :**

Le parc hôtelier local est constitué de sept (07) établissements non classé .Il souffre de la vétusté dans les installations et le mobilier qui date pour de l'époque de leurs inaugurations. Le deuxième problème est l'insuffisance en matière de qualité dans les

prestations hôtelières et parfois un manque de professionnalisme qui poussent le citoyen à opter plutôt pour des vacances à l'étranger.

***Les agences de voyages :**

Mila compte seulement 05 agences de voyages et de tourisme, ils paraissent insuffisantes au regard des potentialités touristiques que dispose la Wilaya. Ces agences de tourisme et de voyage se focalisent uniquement sur la OMRA au lieu qu'elle doit investir dans l'attrait de la clientèle étrangère.

7.3.2. Les équipements culturels :

On marque l'insuffisance des équipements culturels et de loisirs, elle dispose seulement sept bibliothèques.

7.3.3. Les sites naturels :

Les forêts dans la wilaya de Mila sont toujours dans leurs état primaire, sans aménagements ,sans mobilier, et même si ça devrait faire le bonheur des écologistes, ce n'est pas le cas. On retrouve des tas de débris éparpillés un peu partout, ainsi que des actes de vandalismes sur les arbres. Le deuxième problème des zones naturelles, est l'insécurité compte tenu de leurs surfaces. C'est pourquoi l'aménagement de certaines parties permettrait de rassembler les visiteurs et de mieux pouvoir garantir leur sécurité.

7.3.4. Les routes et les chemins communaux de Wilaya :

Les routes sont globalement en mauvais état, particulièrement dans les communes où il existe des carrières d'agrégat et de sable. De ce fait l'entretien de ces routes et chemins est rendu difficile par le fait d'une intense circulation de camions gros porteurs destinés au transport de ces matériaux.

Durant l'année, de gros nuages de poussière polluent l'atmosphère et rendent l'air irrespirable pour les riverains. Les deux ou trois axes nationaux qui relient le chef-lieu de wilaya à Constantine, Jijel, et Sétif sont encombrés par les semi-remorques transportant des véhicules neufs, qui parviennent du port de Djendjen. Ces véhicules rendent la circulation extrêmement difficile, surtout en période estivale.

7.3.5. L'approvisionnement en eau potable :

Nous notons que même si les réservoirs d'eau et les ressources sont suffisantes, la capacité de stockage dont dispose Mila n'est que de 22640264,13 M³/an répartie sur 397 sources naturelles ,80 forages ,50 puits réservoirs et châteaux d'eau dans les 13 daïra, le deuxième problème est les stations de pompages qui sont seulement au nombre de 168. Et en fin et malgré un taux de raccordement général de 75%, nous remarquons une

disparition entre les différentes communes en matière de dotation, ce qui pose le problème de gestion de la distribution et de la ressource.

7.3.6. Les sources thermales :

Le secteur thermal est très peu développé malgré l'existence d'un fort potentiel (13 sources recensées), l'exploitation de ces sources est malheureusement au stade traditionnel.

7.3.7. L'accessibilité des sites touristiques :

Dans la wilaya de Mila, le problème qui se pose est la difficulté d'accessibilité aux sites touristiques. Il y a des sites touristiques qui sont difficilement accessibles. Cette situation est due à une faiblesse des infrastructures routières. C'est vrai que sur le plan des infrastructures routières, Mila doit davantage fournir d'effort d'investissements, dans la mesure où cela est étroitement lié à un meilleur développement du secteur du tourisme.

7.3.8. La formation professionnelle en matière du tourisme :

Dans l'enseignement et la formation professionnelle, la wilaya s'est doté de quatorze centres de formation professionnelle et d'apprentissage, et un seul institut national de la formation professionnelle. Ces centres offrent un nombre très variés de formations dans les domaines de l'informatique, le bâtiment, l'industrie, l'automobile, la restauration ...etc. mais il n'existe aucune formation spécifique aux métiers du tourisme mise à part quelques formations en artisanat.

7.3.9. L'environnement :

Un environnement peu attractif pour le touriste et se caractérise par une faiblesse des manifestations et fêtes.

7.3.10. La culture touristique :

On a constaté l'absence d'une culture touristique.

7.3.11. Les programmes de développement :

On a remarqué une insuffisance de programmes de développement et d'investissements touristiques.

7.3.12. Les instruments de planification :

Nous notons que le SDAT ne veut en aucun cas dire, qu'il n'y a pas de place pour développer le tourisme à Mila. Le PAW quand à lui reste en retard par rapport à la politique nationale, du fait qu'il lui est antérieur, et doit être révisé.

7.4. Présentation des résultats du questionnaire :

Après la distribution du questionnaire aux différents responsables de : la direction de la culture, du tourisme, l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels, l'agence de voyage de Irdjana, on peut relever que :

Mr le responsable de la direction du tourisme :

1. la nature de projets touristiques :

La direction du tourisme est pour la réalisation des projets de nature moderne, pour lui ces projets sont une source de revenus sociaux et économiques, tels que : hébergement et la restauration, projets culturels de loisir.

2 .Les lois et les textes concernant le tourisme :

Pour lui, ce sont des textes servent le secteur touristique mais l'application en réalité est abstraite, d'autres part l'insuffisance et le manque des textes clairs concernant les stations thermales, les infrastructures hôteliers, le control, la surveillance, la formation envers le tourisme.

3. l'appellation des investisseurs :

Ils ont fait un appel pour l'investissement de l'activité touristique à travers la réalisation des stations climatiques et thermales, les aménagements touristiques des sites naturels, la proposition des ZET et leur aménagement.

4. Organisation des journées ouvertes sur le tourisme à Mila :

D'après son réponse, ils sont organisés des journées pour exposer les différents attraits touristiques de la wilaya à travers : l'organisation des manifestations touristiques (la journée arabe, la journée nationale).

5. La contribution à la valorisation et la protection des sites et attraits touristiques :

Pour lui, le développement de l'activité touristique passe premièrement par des projets touristiques qui agissent sur le secteur touristique, puis vient en seconde par la création des structures d'accueil touristique de grande qualité, puis par le développement de divers types de tourisme ,et inciter des agences pour spécialiser dans la promotion touristique par la sensibilisation des citoyens pour protéger les espaces touristiques lors de la visite .

6. Les contraintes de développement touristique :

D'après les réponses obtenues ces obstacles sont dus premièrement au manque de la communication entre les différents acteurs de la wilaya, puis aux problèmes financiers, et au manque de professionnalisme.

Concernant la stratégie pour lui ; le SDAT est considéré comme un outil très important pour le développement de la wilaya à moyen terme et à long terme.

7. Le type du tourisme souhaité :

On remarque d'après les réponses que le type souhaité à développer est le tourisme thermal puis vient en seconde préférence le tourisme culturel, puis le tourisme de détente et de loisir, et le tourisme d'affaires.

8. L'ouvert sur les technologies de communication et de l'internet :

Pour lui, on peut valoriser les attraits touristiques à travers les nouvelles technologies de l'information tels que : internet, pour avoir toutes les informations sur Mila et les particularités de son tourisme culturel.

9. Le but souhaité du développement du tourisme culturel durable :

Le but recherché du développement du tourisme culturel durable c'est la protection des attraits touristique, la valorisation, la sauvegarde de notre patrimoine architectural et urbain puis l'offre de l'emploi, le développement touristique de la wilaya, donc selon lui les facteurs de développement sont classées comme suit : facteur environnemental, économique, social.

Mr le directeur de la direction de la culture :

1. La nature des projets touristiques :

Il refuse totalement la réalisation des projets de nature moderne, il est pour les projets de restauration et de réhabilitation des structures anciennes (patrimoine bâti) parce que ces projets sont des moyens pour la protection et la valorisation du patrimoine architectural et urbain de la wilaya.

2. Les lois et les textes concernant le tourisme et le patrimoine :

Pour lui, il existe beaucoup d'insuffisance concernant les textes règlementaires qui nécessitent une bonne adaptation et des explications concernant les méthodes de la restauration et de réhabilitation.

3. Organisation des journées ouvertes sur le tourisme à Mila

D'après son réponse, ils sont organisés des journées pour exposer la particularité du patrimoine architectural et urbain de la wilaya.

4. Les principales causes de la dégradation des sites touristiques et monuments historiques :

D'après les réponses obtenues, ces obstacles sont dus essentiellement à l'abandon pendant de nombreuse années, et l'absence des travaux de conservation et de la restauration, en deuxième lieu le manque d'intégration et l'application des lois à long terme, l'absence des

architectes de formation dans le domaine de la réhabilitation et de la restauration du patrimoine.

5. Les contraintes de développement touristique :

Pour lui, ces contraintes sont dues premièrement au manque de la communication entre les différents acteurs de la wilaya, et en deuxième lieu l'absence d'une stratégie touristique.

6. Le type du tourisme souhaité :

D'après les réponses, On remarque que le type souhaité à développer est le tourisme thermal puis vient en seconde préférence le tourisme culturel, puis le tourisme de détente et de loisir, et le tourisme d'affaires.

7. Les technologies de communication et de l'internet :

Pour lui, on peut valoriser les attraits touristiques à travers les nouvelles technologies de l'information tels que : internet, pour avoir toutes les informations sur Mila et les particularités de son tourisme culturel.

8. Le but souhaité du développement du tourisme culturel durable :

Le but recherché du développement du tourisme culturel durable c'est la protection des attraits touristique, la valorisation, la sauvegarde de notre patrimoine architectural et urbain puis l'offre de l'emploi.

Mr le responsable de l'agence de voyage : Irdjana (Mila) :

1 .La contribution à la valorisation et la protection des sites et attraits touristiques :

Pour lui ,le développement l'activité touristique passe par des projets touristiques qui agissent directement sur le secteur touristique ,puis vient en seconde par la création des structures d'accueil touristiques, puis par le développement de divers types de tourisme ,et inciter des agences pour spécialiser dans la promotion touristique par la sensibilisation des citoyens pour protéger les espaces touristiques lors de la visite .

2. Organisation des journées ouvertes sur le tourisme à Mila :

D'après son réponse, ils sont organisés des journées pour exposer les différents attraits touristiques de la wilaya à travers : l'organisation des manifestations touristiques (la journée arabe, la journée nationale).

3 .Les actions pour l'amélioration de l'activité touristique :

Pour lui, l'amélioration de l'activité touristique passe nécessairement par l'encouragement de l'investissement en matière d'infrastructure hôtelière.

4. L'état de l'activité touristique :

Pour lui, l'état de l'activité touristique est en régression, cela dû à l'infrastructure hôtelière qui souffre de la vétusté dans les installations et le mobilier, un environnement peu attractif pour le touriste, la faiblesse des équipements culturels, de loisir et de détente.

5. L'organisation des circuits touristiques :

La création des circuits touristiques représente le meilleur outil pour le développement de l'activité touristique de la wilaya, l'agence organise des circuits touristiques de thème culturel vers la vieille ville de Mila.

Mr Le responsable d'OGEBEC (Vieux Mila) :

1. Les mesures prises pour la sauvegarde et l'exploitation des biens culturels :

La première mesure à prendre est : le classement de plusieurs sites et monuments historiques, pour les protéger contre toute dégradation volontaire ou involontaire, ce classement est une mesure qui ne se limite pas uniquement au moment ou au site ,mais s'étend aussi à son environnement ,la deuxième mesure est l'inscription sur l'inventaire supplémentaire de quelques monuments historiques et vestiges archéologiques ,finalement la La création du vieux Mila comme secteur sauvegardé

2. L'organisation des circuits touristiques :

L'office organise des circuits touristiques culturels et religieux au niveau de la veille ville de Mila, et d'autres communes tels que Ferdjioua, Ain Melouk,Derrahi Bousselah ,M'chira,Oued seguane ,l'organisation des journées et des festivals pour exposer les différents attraits touristiques de la Wilaya.

3. La mosquée de sidi Ghanem en tant que un pôle d'attractivité touristique :

Cette mosquée, est l'une de plus vieille mosquée en Algérie, elle renferme le témoignage de plusieurs époques de la vie de la veille ville de Mila .Elle représente l'élément essentiel au regard de leur importance historique culturelle pour le développement de l'activité touristique à Mila, mais elle mérite plus d'efforts pour leur préservation et protection.

4. Les programmes en matière de maintenance et de valorisation du patrimoine historique de la Wilaya :

Il existe beaucoup de programmes à développer afin de promouvoir le tourisme tels que : l'organisation des conférences et séminaires axés dans leurs thèmes sur les potentialités

touristiques de la Wilaya, et cela ne peut effectuer qu'à travers la collaboration entre les différents acteurs de la Wilaya (direction de la culture, direction du tourisme).

On peut conclure que, malgré Mila dispose d'importantes potentialités touristiques très riche et diversifié non mises en valeur, qui lui permettent d'enclencher un développement d'un tourisme culturel durable, cela due soit : aux potentialités qui ne sont pas valorisées et exploitées de la part des responsables, soit ce secteur ne se présente pas une de ses priorités .

Conclusion :

Mila possède des potentialités touristiques indéniables, elle est célèbre par sa culture locale très riche, ses nombreux monuments et édifices historiques et son patrimoine classé.

Ce chapitre a permis de montrer les potentialités, la réalité, les contraintes, et les perspectives de développement du tourisme dans la wilaya de Mila. L'analyse détaillée du développement touristique qui s'intéresse à l'état actuel du tourisme et par la définition du niveau de développement et l'identification, la classification, des attraits et atouts touristiques de la wilaya, ce qui a permis de définir le profil touristique de l'aire d'étude, objectivement quel type de tourisme qu'il sera souhaitable à développer, et la possibilité de sa mise en valeur, puis nous avons procédé à l'énumération ainsi que le classement des différents obstacles et problèmes liés au développement touristique, au cours de l'état des lieux des différents composants de la capacité de charge touristique, on a remarqué l'existence de nombreux bouchons dans ; les structures d'accueil touristiques, les structures culturelles,etc.

En effet, de nombreux sites historiques et vestiges archéologiques, monuments et édifices historiques et culturels, les fêtes et traditions locales, les arts populaires, la gastronomie et les jeux traditionnels (folklore, danses, fantasia), qui jalonnent la wilaya de Mila, et qui sont les témoins précieux d'un passé aussi prestigieux que glorieux, la diversité des paysages et l'étendue des espaces naturels, et la richesse faunistique et florale en font de celui-ci une région à fort potentiel touristique où peut se développer divers types de tourisme durable tels que : le tourisme urbain, le tourisme thermal, le tourisme de découverte et de détente, le tourisme sportif, le tourisme d'affaires....**le tourisme culturel**, et nous nous intéresserons à travers cette recherche au **tourisme culturel**.

Etant donné Mila définit comme une région, à fort caractère culturel, il est naturel de considérer que la thématique culturelle est la plus adaptée à l'activité touristique que nous souhaitons à développer ; un tourisme qui réponde aux exigences de la protection de l'environnement et qui respecte non seulement la structure sociale et les caractères physiques de la destination, mais aussi la population locale, un tourisme plus responsable vis-vis de notre patrimoine, qu'est **le tourisme culturel durable**.

De ce fait, le développement d'un tourisme culturel durable à Mila ne peut se faire qu'après la résolution des problèmes existants. Les propositions des orientations et des actions qui permettent de promouvoir l'activité touristique dans la wilaya de Mila doivent être effectuées par des différents programmes de développement touristique, agissant à différentes échelles.(Le détail dans la conclusion générale).

Conclusion de la deuxième partie :

A la lumière de tout ce qui s'est précédé, et après l'analyse des différentes potentialités touristiques, on peut affirmer qu'il est nécessaire d'adopter le tourisme culturel durable dans la stratégie de développement touristique. Car un tourisme non réfléchi est bénéfique pour une durée limitée.

Mila recèle des richesses patrimoniales inouïes d'ordre architectural, urbanistique et archéologique dont il faut renforcer leur protection afin d'éviter toute destruction ou pillage.

D'autre part, l'Algérie reste un pays inconnu non-seulement par les étrangers, mais aussi par les Algériens eux-mêmes, comme l'écrit explicitement Marc CÔTE dans son ouvrage dédié à l'Algérie : « *La richesse en paysages et en patrimoine de l'Algérie est exceptionnelle. Mais cette richesse est négligée par les touristes, et souvent ignorés par les habitants eux-mêmes. Les circuits classiques transportant rapidement des groupes d'hôtel en hôtel, ne font qu'entrouvrir la porte. À côté des grands sites connus, combien de plages discrètes, de forêts splendides, de vieux villages, de lieux chargés d'histoire, qui restent ignorés...* ». (COTE, M, 2006).

En matière du tourisme durable, l'Algérie a mis un dispositif législatif, un ensemble des lois, qui n'était pas satisfaisant quantitativement et qualitativement dans la gestion touristique pour qui il y est un tourisme durable.

Au-delà des frontières algériennes, on remarque que la Tunisie et le Maroc affichent un visage particulièrement concernant les politiques touristiques. Les cas d'études choisis ont été portés sur la place Juba à Tunis et la ville de Marrakech qui constituent une référence de premier ordre en matière de prise en charge du patrimoine par les bais du tourisme culturel durable.

Le Maroc est engagé dans le tourisme culturel durable par la promulgation d'une charte du tourisme durable. Dont le but principal d'attirer le plus rapidement possible de touristes afin la maximisation de revenus économiques, la diversification des activités et la préservation du patrimoine. Mais là on a remarqué que la Maroc est loin des critères du tourisme durable parce qu'elle cherche de remplacer la population autochtone par une population étrangère qui acquiert des Riad et les met sur le circuit touristique, qui participe d'une façon directe à perturber l'équilibre social de la population locale. En plus, les transformations effectuées sur les maisons et les usages qui en sont faits dénaturent ce patrimoine et le rend vulnérable.

De sa part, le tourisme tunisien malgré, il est concentré sur le littoral, l'opération qui a piloté par **RehabiMed « Réhabilitation et tourisme durable à Kairouan de la place de**

jraba », a mené à l'amélioration de la qualité de l'espace urbain, dans le cadre d'un tourisme culturel durable, elle a permis aussi de faire de cette place dégradée une partie des itinéraires touristiques de la ville de Kairouan.

Localement, nous avons étudié l'état de développement du tourisme dans la wilaya de Mila, par la mise en application de la méthodologie d'évaluation de CCT. Nous avons réalisé un inventaire des attraits touristiques selon les trois composantes de la CCT ; physique - écologique, socio-culturel et politique économique. Nous avons aussi consacré cette partie pour l'énumération et le classement des problèmes et bouchons.

Lors de l'évaluation, nous avons pu constater que, Mila dispose d'une richesse touristique importante, qu'elle doit mettre en valeur. Il existe cependant un certain nombre de faiblesses, à plusieurs échelles à savoir l'infrastructure d'accueil touristique, les structures culturellesetc. Nous avons proposé des projets urbains pour parer aux problèmes par des programmes de développement touristique, et définir le type de tourisme qu'il sera souhaitable à développer. **Le tourisme culturel durable**, semble être la priorité compte tenu toutefois d'autres formes de tourisme peuvent être développées.

Conclusion générale:

Le tourisme est un phénomène de portée mondiale qui peut jouer un rôle déterminant en tant que secteur moteur du développement économique, social et politique pour de nombreux pays. Il représente la principale source de création d'emplois, effets d'entraînement, sur les autres secteurs. Il peut contribuer de manière **positive** au développement socio-économique et culturel, mais aussi parfois il peut accompagner par des effets néfastes notamment sur l'environnement et sur l'identité locale.

L'Algérie, riche d'un patrimoine exceptionnel, qui en plus des vestiges anciens présentent dans nombre de ses villes une dualité de paysages urbains, n'a pas été en reste de ce mouvement et s'est vu dotée dès l'indépendance d'un arsenal d'outils législatifs et réglementaires, qui apparaît comme un signe éloquent d'une prise de conscience croissante de la responsabilité de l'Etat algérien envers son patrimoine culturel.

Aujourd'hui, nous constatons que le patrimoine et le tourisme possèdent un intérêt mutuel, le premier se voit revivre et s'entretenir à travers les fonds touristiques et le second se développe et s'ouvre à de nouveaux horizons grâce au patrimoine.

A travers l'étude du cas de l'Algérie, nous avons démontré que malgré l'existence de nombreuses potentialités touristiques, le secteur du tourisme n'est pas développé. Ces ressources ne sont pas mises en valeur risquant à terme de disparaître, si aucune action n'est entreprise par les pouvoirs publics et si la population ne prend pas conscience de leur valeur patrimoniale.

De plus, pour montrer le retard de l'Algérie en matière de développement touristique, nous avons pris comme exemple le Royaume du Maroc et la Tunisie, deux pays voisins de l'Algérie, avec des contextes et des politiques de développement économique différents, pour illustrer leur expérience touristique, ces deux pays ont très tôt compris que le tourisme est un véritable moteur de développement à tous les niveaux, comme l'a écrit Belkacem HEDDAR en 1988 : « *Le tourisme provoque des changements socioéconomiques qui sont surtout mis en évidence par les défenseurs de ce secteur en tant qu'activité de base à tout développement d'un pays notamment pour les pays du Tiers-Monde* ». (HEDDAR, B, 1988).

Pour cela cette situation alarmante, poussent les responsables et les décideurs de donner au tourisme une nouvelle approche et de l'aborder dans une perspective plus durable, "**le concept du tourisme durable**".

De sa part, le développement touristique durable doit répondre aux besoins présents des touristes tout en préservant les ressources dont on aura besoins dans le futur.

Le concept de la capacité de charge touristique est né en réponse à la pression exercée par le tourisme sur son environnement et ses populations et culture locale, afin d'établir une limite d'exploitation touristique de ces ressources. Ce concept consiste en objectifs, buts et mesures concernant le développement touristique dans la région sur la base de ses caractéristiques et particularités tout en respectant les capacités locales à le soutenir.

La mise en application de la méthodologie d'évaluation de la CCT, commence par un inventaire des attraits touristiques selon les trois composantes de la CCT ; physique - écologique, socio-culturel et politique économique, et cela à travers leurs différents indicateurs : physique écologique socio culturel et politico économique, nous avons aussi faire une analyse détaillée du niveau du développement touristique à travers la définition de son niveau de développement, identifier, les classer, les attraits et atouts touristiques.

Lors de l'évaluation, nous avons proposé de solutionner les problèmes par des programmes de développement touristique, et définir le type de tourisme qu'il sera souhaitable à développer, et qui est **le tourisme culturel durable**, toute fois d'autres formes de tourisms peuvent être développer.

Et sur la base des analyses réalisées précédemment, nous avons procédé à l'énumération ainsi que le classement des obstacles liés au développement touristique, et sur lesquels nous pouvons agir par des programmes de développement touristique pour permettre proposer suivant les résultats obtenus, des orientations d'actions et des recommandations afin de promouvoir l'activité touristique dans la wilaya de Mila.

D'ailleurs, c'est ce contexte général qui nous a poussé à orienter notre recherche vers le tourisme culturel durable. Ce type de tourisme a prouvé à travers les expériences des pays qui l'ont adopté dans leur stratégie de développement touristique, qu'il pouvait être un élément important dans la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel, et le patrimoine architectural et urbain des régions.

L'étude que nous avons menée aussi mis en évidence des manques des insuffisances dans les structures de base de la wilaya de Mila, ainsi que dans divers autres secteurs liés au tourisme et à l'environnement. Elle a également permis d'établir un profil touristique de la wilaya grâce au type d'attraits recensés et à ses caractéristiques, qui nous permettant de désigner le type de tourisme adéquat que l'on doit développer et qui est un **tourisme culturel durable**. Et sa réussite du développement dépend d'une prise en charge efficace des problèmes et des contraintes, par la remise à niveau des structures de la Wilaya, et la promotion de l'activité touristique par des projets urbains touristiques qui agissent directement sur le secteur touristique.

Finalement, et à travers l'évaluation de la capacité de charge touristique de Mila et son niveau de développement touristique, nous pouvons confirmer notre hypothèse de la question clé de notre recherche, qui stipule ; Mila dispose de grandes potentialités touristiques qui lui permettent d'enclencher un développement durable en amant de l'activité touristique, cela étant possible par le recours à l'évaluation de la **capacité de charge touristique** comme outil irresponsable qui permet d'assurer la préservation et la mise en valeur des traditions et de la culture locale du territoire et de plus en plus la valorisation du patrimoine bâti ou naturel.

✚ Les recommandations (mesures à prendre pour le développement touristique):

Nous proposons quelques recommandations et actions dans le but d'améliorer l'activité touristique à Mila. Nous pouvons dans cet objectif citer :

▪ *Projet de réhabilitation et la sauvegarde des monuments et édifices historiques, ainsi que du patrimoine classé :*

Cela peut être effectué par les opérations de restauration et de réhabilitation, qui nous permettront de garder en bon état les nombreux joyaux édifices historiques de Mila, pas seulement pour les visiteurs potentiels mais surtout pour l'importance qu'ils ont aux yeux de la population locale, et pour les générations futures, parce qu'ils sont les témoins de l'histoire milivienne, il convient d'en prendre soin par :

- L'établissement des plans de protection et de sauvegarde (**plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS)**), comme pour la ville de Mila et **plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA)**, afin de les figurer sur le guide touristique visité.

- **Un plan de sauvegarde et étude technique qui précise toutes les actions à entreprendre pour sauvegarder Milev :**

- *la restauration des monuments en l'état.*
- *la réhabilitation des revêtements des ruelles et muraux.*
- *la requalification de certains locaux pour les affecter à des activités artisanales par exemple.*
- *la reconstruction des bâtisses démolies.*
- *Et en réaffectant les résidents dont les conditions d'habitat sont précaires.*
- *La création d'un musée pour la conservation et la valorisation du patrimoine.*
- *L'encouragement de l'activité de l'artisanat, par la création d'une maison de l'artisanat qui sera un moyen de promotion du produit artisanal.*

- *La définition des circuits pour des visites la veille ville.*
- *L'exploitation des grottes dans le cadre touristique par : l'encouragement de la recherche scientifique pour découvrir la portée historique, culturelle de ces grottes, la création des clubs de spéléologie à l'effet d'établir la configuration de ces grottes, Insertion de ces grottes dans les circuits touristiques.*

▪ ***Projet de structures culturelles:***

Ce projet vise à redonner la culture la place qui lui est due dans une ville à fort patrimoine comme Mila. Ce projet passe par la réhabilitation des structures existantes (cinémas, bibliothèques ...etc.), la construction d'un musée plus grand et capable d'exposer les trésors de l'histoire de Mila , et aussi par un grand équipement culturel à la hauteur de ses trésors, dédié aux arts et qui offrira une vitrine pour la culture régionale et nationale.

▪ ***Projet d'amélioration des structures d'accueils touristiques :***

C'est un projet qui aura comme objectif la restauration et la réfection du parc hôtelier existant. Il est aussi permet la facilité de l'investissement dans la construction de nouveaux hôtels ainsi que l'amélioration de l'hébergement, la restauration et la qualité de la prestation du service touristique.

▪ ***L'organisation de festivals culturels :***

Il serait intéressant de coordonner ces festivals avec l'affluence des touristes, notamment pendant les vacances scolaires. Des retombées permettraient donc de répéter cette journée voire même assurer des bénéfices aux groupements initiateurs. L'intérêt d'un tel projet est de coordonner une activité touristique économique et une journée culturelle réunissant les populations locales et assurant une cohésion intergénérationnelle.

▪ ***Projet de la création des centres de loisirs et de détente :***

Mila souffre d'un manque des centres de loisirs, des parcs d'attraction ou de lieux de détente , ce projet urbain déterminera les emplacements adéquats pour ces activités, et palliera à ce manque en construisant des structures adaptés et modernes, des lieux d'évasion pour la population locale et pour les visiteurs (touristes).

▪ ***La formation professionnelle sur le tourisme :***

Cela passe par la formation du personnel qualifié en gestion et spécialisé dans le domaine du tourisme. Il est nécessaire de créer des structures nécessaires à ces formations, ainsi que leurs promotions par des opérations de communication et des espaces d'exposition qui leurs seront dédiés. Ces formations concerneraient la gestion administrative, financière et les techniques d'accueil et de diversification des activités et prestations proposées.

▪ ***La sensibilisation envers le tourisme et l'innovation des outils de Communication :***

Elle passe premièrement par la sensibilisation de la population vis-à-vis de l'accueil de touriste. Parce que la promotion du tourisme en ventant ses bénéfices et son aspect enrichissant pour la population. Il existe différents moyens de transmission de l'information et de communication tels que : internet, les reportages télévisuels, les foires où les représentants des offices du tourisme présentent leur produit, les agences de voyages, les brochures, conception des guides, pages publicitaires dans les différents journaux et revues spécialisées. La création d'un site propre et bien documenté, à partir lequel on peut avoir les informations sur Mila, et les particularités de son tourisme culturel. En revanche, l'association des agences de voyage locales sera très importante, en les encourageant se tourner vers l'importation touristique contrairement à ce qu'ils font actuellement en exploitant presque exclusivement l'exportation.

▪ ***L'animation :***

L'animation est un élément clé dans l'offre touristique et joue un rôle essentiel dans la satisfaction du client. C'est à travers cette activité que le secteur touristique peut être optimisé et peut favoriser la fidélisation de la clientèle, le succès ultime pour une destination. Les atouts de la région sont nombreux, il sera donc judicieux d'intégrer les éléments environnementaux, culturels, historiques et sociaux. Cet objectif est réalisable en par l'intégration de ces activités aux circuits touristiques existants ou en projets. Les activités ayant un fort potentiel sont celles relatant d'une activité humaine ancienne, utilisant des moyens techniques traditionnels et relatant ainsi un passé conservé et transmis à travers les générations.

▪ ***Projet urbain de la création des circuits touristiques culturels :***

Un circuit touristique se définit comme le trajet à suivre pour atteindre une destination en passant par des sites touristiques ouverts aux éventuels visiteurs le long d'un chemin captivant généralement axé sur une thématique distinctive, ces circuits peuvent inclure une variété de service supplémentaire tels que : l'hébergement, la restauration et les services d'accueil.

Les objectifs de la mise en place des circuits sont les suivants :

- Valoriser les prestations d'un territoire en permettant aux touristes de les découvrir.
- Privilégier les sites culturels et naturels les plus singuliers et les aspects les plus surprenant des coutumes et traditions locales.
- Revaloriser l'environnement de la destination.
- Encourager les touristes à visiter certains lieux

D'autre part le tracé du circuit défini doit tenir en compte des éléments attractifs pouvant dynamiser l'ensemble du trajet tels que :

- Il faut que les paysages traversés par le circuit doivent être attractifs.
- Le choix des routes en prenant en compte les modes de déplacement (voitureetc.), disponible dans la destination étudiée.
- Les zones d'arrêts doivent être aménagées pour permettre aux touristes de faire des pauses pour prendre des photos, acheter des produitsetc.

Mila a été une des premières cités d'Algérie. Elle aurait été créée dès l'apparition des premiers royaumes numides, deux à trois siècles avant Jésus Christ. Elle renferme des atouts naturels, culturels et archéologiques qui témoignent d'un passé prestigieux. La présence de ces atouts et vestiges peuvent être un apport certain pour le développement du tourisme culturel durable. De ce fait, des circuits spécifiques pourront être organisés et constitués, des points importants de l'activité touristique.

Ces données permettent une esquisse préliminaire d'un circuit touristique. Il offre les différentes séquences paysagères de la région de Mila. Il sera possible de répartir la région en zones par thème dont chaque zone aura ses propres valeurs historiques, architecturales, urbaines et culturelles. A Mila on peut proposer les thèmes suivants : **les circuits à caractère thermal** ; la Wilaya de Mila compte 13 sources thermales ,elle doit prendre en charge le développement et la promotion de ces sources pour les faire passer de la fréquentation traditionnelle au thermalisme moderne et les inscrire comme produit d'appel pour le tourisme thermal, cela passe nécessairement par l'organisation des circuits autour de ces source, **les circuits à caractère religieux** , **les circuits à caractère culturel** , et nous nous intéresserons à travers cette recherche au circuit touristique à caractère culturel .

Les circuits touristiques culturels que nous avons proposé, pour la visite et la découverte des potentialités touristiques de la wilaya sous la thématique : **les sites archéologiques et monuments historiques**, sont composés de quatre axes principaux sur plusieurs parcours secondaires à l'intérieur de la wilaya : (Voir le Tableau N°52 et les cartes N°37, 38, 39, 40) qui suivent, nous montrent les différentes composantes de ces parcours :

Tableau N°52 : Les circuits touristiques culturels et les parcours proposés.

Les axes	Les parcours
Les vestiges et sites archéologiques	<ul style="list-style-type: none">- Les ruines de Sidi Merouane.- Les ruines de oued Segouane .- Les mosaïques de Sidi Zerrouk.- Mechtat El Baala .- Les puits d'Aghlad.- Vieux Mila .- Mechtat El Arbi .- Les Bains Romains de Pompanuis.

Conclusion générale et recommandations

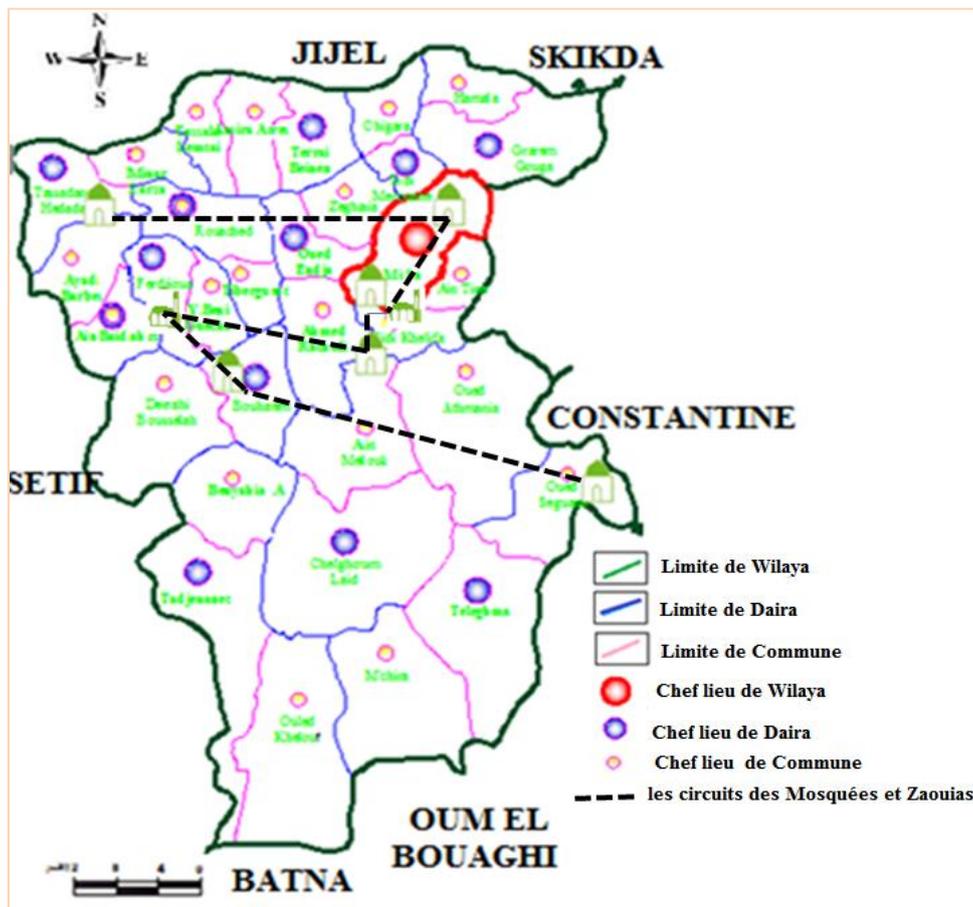
	<ul style="list-style-type: none"> - Ain El Bled . - La prison rouge. - Le palais Agha .
Les grottes	<ul style="list-style-type: none"> - Les grottes erroumia . - Les grottes de Derrahi Bousselah . - Les grottes de Hamala . - Les grottes Ouled Khelouf . - Les grotes de Oued Seguane . - Les grottes de Ain El Melouk .
Les mosquées et Zaouias	<ul style="list-style-type: none"> - La mosquée de sidi ghanem. - La mosquée de sidi Azoun . - La mosquée de El Feth. - La mosquée de Mbarek El Mili . - La mosquée rahmania . - La mosquée Hansala. - La mosquée El Attik . - Zaouia sidi El Cheikh El Hocine . - Zaouia Hamlaouia . - Zaouia Mlaraia ferdjioua . - Zaouia Malaria Tassadane Heddada. - Zaouia Rahmania . - Zaouia Hansala. - Zaouia Merabet Ibrahim.

Source : Traitement : Auteur 2015.



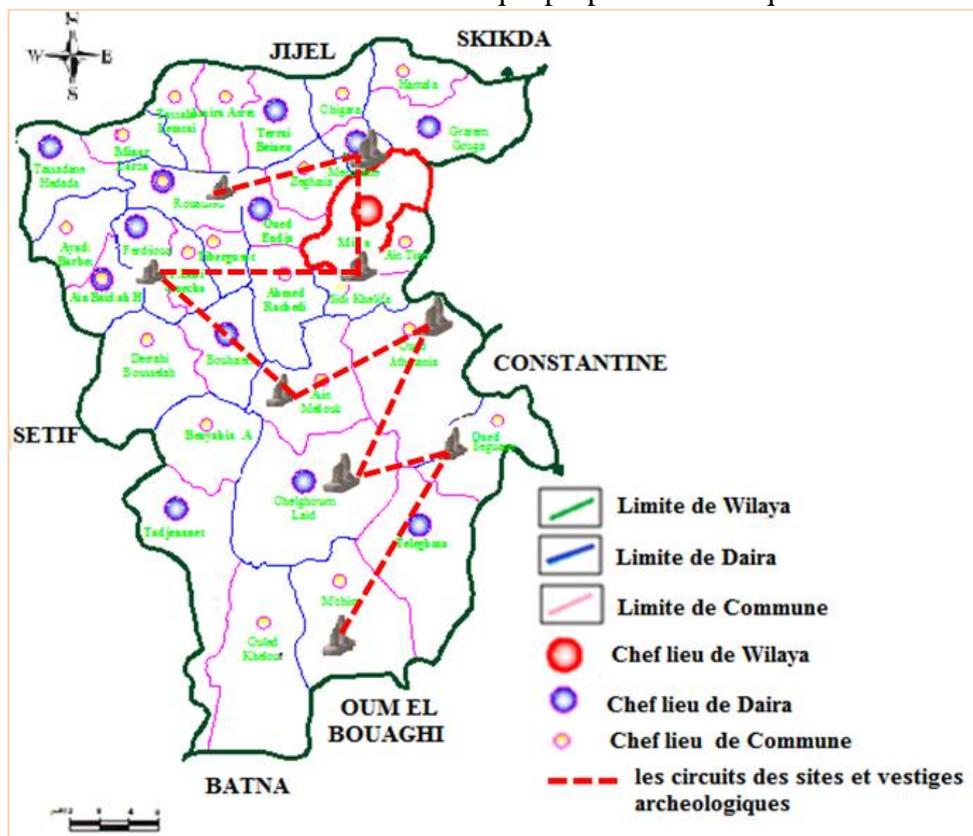
Source : OGEBC, 2013. (Traitement : Auteur 2015).

Carte N°37 : Le circuit touristique proposé des grottes.



Source : OGEBC, 2013. (Traitement : Auteur 2015).

Carte N°38 : Le circuit touristique proposé des mosquées et Zaouias.



Source : OGEBC, 2013. (Traitement : Auteur 2015).

Carte N°39 : Le circuit touristique proposé des sites et vestiges archéologiques.

✚ Les limites et le prolongement de la recherche :

Notre recherche présente des limites qui sont dues la plus part du temps ; aux insuffisances et manques, de la documentation sur le cas d'étude, le manque des documents concernant le sujet traité, à l'enquête sur terrain qui n'a pas vraiment été satisfaisante à cause des contraintes rencontrées, et à la durée de réalisation du travail.

Donc ce travail nous servira comme une base pour entamer une nouvelle recherche afin de mieux comprendre **la notion du tourisme culturel durable et la capacité de charge touristique** et son impact sur la wilaya de Mila. Pour cela il reste d'autres aspects à explorer et à développer pour guider tous les acteurs et les responsables dans la promotion de l'activité touristique à Mila, parmi eux :

- Une recherche approfondie sur les insuffisances et les difficultés qui empêchent une bonne promotion du secteur touristique dans la wilaya de Mila, ainsi que les raisons principales de son retard par rapport aux autres Wilayas.
- La création des circuits touristique par thème et l'intégration de tous les atouts touristiques de la wilaya dans ces circuits.
- Approfondissement de la connaissance des insuffisances de la politique touristique en Algérie ainsi que les raisons principales de son retard par rapport aux autres pays notamment les pays du Maghreb.
- Approfondissement de la recherche sur d'autres exemples sur l'application de la notion de capacité de charge touristique.
- Toute recherche sur le tourisme à Mila serait un plus scientifique et un support de référence pour la wilaya qui reste jusqu'ici un terrain un peu vierge dans ce domaine.
- La recherche des moyens et des nouvelles techniques de l'information et de la communication qui représentent des excellents outils afin d'exposer les potentialités touristiques de la Wilaya de Mila .
- La recherche sur des méthodes pour impliquer tous les acteurs de la Wilaya de Mila autour d'un développement durable en amont du tourisme.
- La Wilaya Mila est doté de plusieurs sites touristiques et historiques et n'ont pas fait l'objet de notre recherche.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Abou Baker Belkaid - Tlemcen Faculté de Technologie
Département d'Architecture

Enquête sur le Tourisme culturel durable à Mila.

Bonjour :

Dans le cadre de mon magister, je vous demande de bien vouloir m'aider à répondre aux questions. La recherche porte sur le **Tourisme culturel durable et capacité de charge touristique de Mila.**

Cette recherche vise à identifier les attraits et les atouts touristiques de la wilaya de Mila, qui lui permettent d'enclencher un développement d'un tourisme culturel durable, à travers l'évaluation des capacités de charge touristique de la wilaya.

Nous vous remercions pour votre collaboration en vous garantissant l'anonymat. Les résultats ont une fin purement scientifique.

BENMICIA Nawal.

Identification du responsable : Direction du tourisme.

1. En tant que responsable, dans votre programme si vous avez un budget à exploiter, quelle est la nature de projets vous souhaitez à développer ?.

* لديك ميزانية للعمل ماهي على مشاريع تطويره

1.1. Les projets de nature moderne.²

* مشاريع ات طابع حدي .

1.2. La restauration et la réhabilitation des structures anciennes (patrimoine bâti).

* ترميم تأهيل والمعالم القديمة.

1.3. Autres projets :

.....

2. Quelle est votre opinion concernant les lois et les textes concernant le tourisme ?

Est ce qu'ils sont bon ou ne sont pas bon ? Est ce qu'ils servent le tourisme ou non ? Est ce qu'il s'adapte pour la promotion du secteur touristique ou non ?.

* هو رأيك القوانين التي تهتم بالسياحة فعلا هل هي جيدة غير جيدة؟ ه
 السياحة ه مناسبة لتطوير السياحة

.....

3. Organisez-vous une journée ouverte sur le tourisme à Mila ?.

* هل تقومون بتنظيم يوم مفتوح على السياحة في ميلة

*OUI

*NON

4. Est-ce que vous appelez les investisseurs pour la réalisation projets touristiques à Mila ?.

* هل تقومون بدعو المستثمرين لتحقيق المشاريع السياحية ميلة

*OUI

*NON

* Si oui Comment ?.

.....

5. Mila représente une des régions de notre pays très riche et diversifiée par sa culture, son savoir-faire, ses paysages, ses attraits touristiques, son patrimoine architectural et urbain, qui font d'elle une destination idéale. mais elle reste

jusqu'à nos jours male exploitée et peu valorisée. Selon vous - comment on peut contribuer à la valorisation et la protection de ses sites et attraits ? .

* تزخر ميلة بثروات عديدة ومتنوعة في ثقافتها، ومناظر طبيعية تاريخها وتراثها المعماري والحضري، والتي قد تجعل منها وجهة مثالية للسياحة ولكنها غير مستغلة لحد يومنا هذا في رأيكم كيف يمكن أن نساهم في التنمية السياحية والحفاظ على المواقع السياحية و التراث المعماري والحضري في منطقتنا؟.

5.1. Par la promotion de l'activité touristique par des projets touristiques qui agiront directement sur le secteur touristique.

* الترويج للسياحة المشاريع السياحية السياحة.

5.2. Par le développement de divers types de tourisme.

* تطوير السياحة.

5.3. Par la création des structures d'accueil touristiques de grande qualité.

* استقبال سياحية ذات عالية.

5.4. Inciter des agences pour se spécialiser dans la promotion touristique.

* تشجيع الترويج السياحي.

5.5. Profiter des expériences des pays voisins.

*

5.6. Opérer des nouvelles tendances touristiques de la demande internationale telles que le tourisme culturel durable.

* تفعيل اتجاهات سياحية جديدة للسياحة السياحة الثقافية .

5.7. Par la sensibilisation des citoyens pour protéger les espaces touristiques lors de leur visite.

* تحسيس لحماية السياحة زيارتهم .

5.8. Par la sensibilisation des citoyens afin d'avoir une culture envers le tourisme.

* تحسيس توعية السياحة.

5.9. Par la multiplication des actions d'accompagnement tels que : le sport, l'hébergement, la restauration dans les sites touristiques.

* تكميلية :الرياضة، ، السياحية.

5.10. Autres réponses :

6. Quelles sont les difficultés qui empêchent une bonne promotion du tourisme à Mila ?.

6.1. le manque de la communication entre les différents acteurs .

* بين الجهات .

6.2. Insuffisances de ressources financiers (problème financier) .

6.3. *Manque de proffesionalisme.* * نقص الموارد المالية .

6.4. *L'absence d'une strategie touristique .* * نقص المتخصصين في مجال ترقية السياحة .

6.5. *Autres reponses :* * غياب استراتيجية السياحة .

7. **Quelles sont les types de tourisme vous souhaitez à developpez et les classer en priorité?.**

7.1. *le tourisme culturel .* * ماهي انواع السياحة التي يمكن تطويرها في الولاية

7.2. *le tourisme thermal .* * سياحة قافية .

7.3. *tourisme d'affaires .* * سياحة حموية .

7.4. *tourisme de dettente et de loisirs .* * سياحة الاعمال .

7.5. *tourisme religieux .* * سياحة ترفيهية .

7.6. *autres reponses :* * سياحة دينية .

8. **Pensez vous que les technologies de l'information et de la communication tels que ; l'internetsont ils des excelents vecteurs afin de presenter les potentialités touristiques de la Wilaya .**

نت تعتبر ناقلات ودوافع مهمة لعرض المقومات السياحية *هل تكنولوجيا التي تتربع عليها ولاية ميلة .

*OUI

*NON

9. **Selon vous, quelles sont les enjeux liés au développement du tourisme culturel durable dans la région de Mila ? .**

* رأيك هي الاهداف المرمية م تنمية السياحة الثقافية المستدامة في ميلة ؟

9.1. La protection des attraits touristiques, la valorisation, la sauvegarde de notre patrimoine architectural et urbain.

* حماية السياح تامين التراث

9.2. Le développement économique et culturel de la région de Mila.

* التطوير الاقتصادي وال

9.3. Offre d'emplois.

* توفير فرص

9.4. Autres repenses :

Identification du responsable : L'agence de Voyage IRDJGANA, Mila.

1. Comment contribuez au développement de tourisme culturel de la Wilaya de Mila ?.

* كيف تساهمون تطوير السياحة الثقافية ولاية ميلة؟

2. quel type de touristes vous- exercez ?.

* Touristes nationaux Avec %

* Touristes étrangers Avec %

3. Quelle sont les actions qu'il convient en faire pour améliorer l'attractivité et l'offre touristique de la Wilaya de Mila?.

* هي يجب تقدمها لتحسين جاذبية السياحة ولاية ميلة .

4. Dans quel état se trouve l'activité touristique dans la wilaya de Mila ?.

* ماهي حالة السياحة ولاية ميلة؟

* En développement

* En régression

5. Est - que votre agence organise des circuits touristiques au niveau de la wilaya de Mila ? .

* هل تقوم وكالتكم بتنظيم سياحية ولاية ميلة؟ .

*OUI

*NON

* Si oui lesquels :

6. Selon vous, est ce que la création des circuits touristique par thème (culturel, thermal, religieux), représentent le meilleur outil pour la promotion et de valorisation du potentiel touristique de la wilaya ?.

* رأيك هل انشا
السياحية في الولاية
(سياحي ثقافي حموية ديني)
وسيلة قويم وترويج

*OUI

*NON

7. Organisez-vous une journée ouverte sur le tourisme à Mila ?.

* هل يوم
السياحة ميلة

*OUI

*NON

Identification du responsable : Mr le responsable de l'OGECB

1. Quelles mesures avez- vous prises quant à la sauvegarde et à l'exploitation des biens culturels de cette région, depuis l'installation de votre structure dans la wilaya de Mila en 2007 ?.

* هي
هذا ديوان
اتخذتموها فيما يتعلق
ولاية ميلة 2007
الثقافية

2. Quelle est votre opinion concernant l'article 42 de la loi n° 98-04 qui a créé secteur sauvegardé de la veille ville de Mila. Est ce qu'il apporte des améliorations de l'attractivité de la veille ville ? Est ce qu'il sert le tourisme ou non ? Est ce qu'il s'adapte pour la promotion du secteur touristique?.

* هو رأيك
السياحة
جعل مدينة ميلة القديمة قطاع محفوظ ه هو
ويخدم

3. Est - que votre office organise des circuits touristiques par thème (culturel, thermal, religieux) au niveau de la wilaya de Mila ? .

* هل ي ه ا الديوان بتنظيم دورات سياحية (ثقافي حموية ديني) ولاية ميلة؟.

*OUI

*NON

4. Organisez-vous une journée ouverte sur le tourisme à Mila ?.

*هل يوم السياحة ميلة
*OUI
*NON

5. La mosquée de sidi Ghanem constitue-il un pôle d'attractivité touristique pour la vieille ville de Mila ?.

*هل سيدي يعتبر قط سياحية مدينة ميلة القديمة

6. Quelles sont les taux de fréquentations de cette mosquée ?.

* Nationaux Avec %
* Etrangers Avec %

Identification du responsable : La direction de culture.

1. Quelles sont vos programmes en matière de maintien et de valorisation du patrimoine historique de la région (Vieux Mila) et la wilaya en général ?.

*هي فيما يخص التثمين ميلة القديمة ولاية

2. En tant que responsable, dans votre programme si vous avez un budget à exploiter, quelle est la nature de projets vous souhaitez à développer ?.

* , اكان لديك ميزانية للعمل ماهي على مشاريع تطويرها ضمن

2.1. Les projets de nature moderne.

* مشاريع طابع حدي .

2.2. La restauration et la réhabilitation des structures anciennes (patrimoine bâti).

* ترميم تأهيل والمعالم القديمة.

2.3. Autres projets :

2. Organisez-vous une journée ouverte sur le tourisme à Mila ?.

*هل تقومون بتنظيم يوم مفتوح على السياحة في ميلة

*OUI

*NON

3. Est-ce que vous appelez les investisseurs pour la réalisation projets touristiques à Mila ?.

* هل تقومون بدعو المستثمرين لتحقيق المشاريع السياحية ميلة

*OUI

*NON

* Si oui Comment ?.

.....

.....

4. La dégradation très avancée des sites touristiques des monuments et des sites historiques dans la wilaya de Mila est due :

- اهمال المواقع والآثار السياحية و التاريخية في ميلة سببها:

4.1 Au manque de sensibilisation / Information de la population sur les enjeux liés à la protection de ces sites touristiques.

* القضايا بحماية التاريخية .

4.2. A l'abandon, pendant de nombreuses années, et l'absence des travaux de conservation et de restauration.

* الهجر، عديدة، نقص عمليات الصيانة والترميم.

4.3. Aux actions liées à la nature.

* الاحداث الناجمة عن الطبيعة .

4.4. Aux actions de l'homme.

*

4.5. Manque d'intégration et l'application des lois dans les opérations de réhabilitation et de la restauration du patrimoine à long terme.

* تطبيق القوانين التي تنص على ال عمليات التأهيل والترميم الطويل.

4.6. L'Absence des architectes de formation dans le domaine de la réhabilitation et de restauration du patrimoine.

* المعماريين اهيل وترميم التراث.

4.7. Le manque des méthodes et programmes efficacement nécessaires à la conservation du patrimoine architectural et urbain.

* الطرق والبرامج على التراث المعماري والحضري.

4.8. Autres réponses:

.....

.....

.....

5. Mila représente une des régions de notre pays très riche et diversifiée par sa culture, son savoir-faire, ses paysages, ses attraits touristiques, son patrimoine architectural et urbain, qui font d'elle une destination idéale. mais elle reste jusqu'à nos jours mal exploitée et peu valorisée. Selon vous - comment on peut contribuer à la valorisation et la protection de ses sites et attraits ? .

* تزخر ميلة بثروات عديدة ومتنوعة في ثقافتها، ومناظر طبيعية تاريخها وتراثها المعماري والحضري، قد تجعل منها وجهة مثالية للسياحة ولكنها غير مستغلة لحد يومنا هذا في رأيكم كيف يمكن أن نساهم في التنمية السياحية والحفاظ على المواقع السياحية و التراث المعماري والحضري في منطقتنا؟.

5.1. Par la promotion de l'activité touristique par des projets touristiques qui agiront directement sur le secteur touristique.

* الترويج للسياحة المشاريع السياحية السياحة.

5.2. Par le développement de divers types de tourisme.

* تطوير السياحة.

5.3. Par la création des structures d'accueil touristiques de grande qualité.

* استقبال سياحية ذات عالية.

5.4. Inciter des agences pour se spécialiser dans la promotion touristique.

* تشجيع الترويج السياحي.

5.5. Profiter des expériences des pays voisins.

*

5.6. Opérer des nouvelles tendances touristiques de la demande internationale telles que le tourisme culturel durable.

* تفعيل اتجاهات سياحية جديدة للسياحة السياحة الثقافية .

5.7. Par la sensibilisation des citoyens pour protéger les espaces touristiques lors de leur visite.

* تحسيس لحماية السياحة زيارتهم .

5.8. Par la sensibilisation des citoyens afin d'avoir une culture envers le tourisme.

* تحسيس توعية السياحة.

5.9. Par la multiplication des actions d'accompagnement tels que : le sport, l'hébergement, la restauration dans les sites touristiques.

* تكميلية :الرياضة، , السياحية.

5.10. Autres réponses :

.....
.....

6. Quelles sont les difficultés qui empêchent une bonne promotion du tourisme à Mila ?.

6.1. le manque de la communication entre les differents acteurs .

* بين الجهات .

6.2. Insuffissances de ressources financiers (probleme financier) .

* نقص الموارد المالية .

6.3. Manque de proffesionalisme.

* نقص المتخصصين في مجال ترقية السياحة .

6.4. L'absence d'une strategie touristique .

* غياب استراتيجية السياحة .

6.5. Autres reponses :

.....
.....

7. Quelle est votre opinion concernant l'article 42 de la loi n° 98-04 qui a créé secteur sauvegardé de la veille ville de Mila. Est ce qu'il apporte des améliorations de l'attractivité de la veille ville ? Est ce qu'il sert le tourisme ou non ? Est ce qu'il s'adapte pour la promotion du secteur touristique?.

* هو رأيك القانون المتعلق بجعل مدينة ميلة القديمة قطاع محفوظ ه هو مناسب ويخدم السياحة

.....
.....

8. Quelles sont les types de tourisme vous souhaitez à developpez et les classer en priorité?.

* ماهي انواع السياحة التي يمكن تطويرها في الولاية

8.1. le tourisme culturel .

* سياحة قافية.

8.2. le tourisme thermal .

* سياحة حموية .

8.3. tourisme d'affaires .

* سياحة الاعمال .

8.4. tourisme de dettente et de loisirs .

* سياحة ترفيهية.

8.6. autres reponses :

.....
.....

9. Pensez vous que les technologies de l'information et de la communication tels que ; l'internetsont - ils des excellents vecteurs afin de presenter les potentialités touristiques de la Wilaya .

كالانترنت تعتبر ناقلات ودوافع مهمة لعرض المقومات السياحية

*هل تكنولوجيا

التي تتربع عليها ولاية ميلة .

*OUI

*NON

10. Selon vous, quelles sont les enjeux liés au développement du tourisme culturel durable dans la région de Mila ? .

* رأيك هي الاهداف المرمية م تنمية السياحة الثقافية المستدامة في ميلة ؟

10.1. La protection des attraits touristiques, la valorisation, la sauvegarde de notre patrimoine architectural et urbain.

*حماية السياحيي تميمين التراث

10.2. Le développement économique et culturel de la région de Mila.

* التطوير الاقتصادي وال

10.3. offre d'emplois.

* توفير فرص العمل.

10.4.. Autres repenses :

.....

Bibliographie

Bibliographie :**Les livres et les revues :**

- **LE CONSEIL DE L'EUROPE, (2000)** «*Patrimoine et développement durable*», revue Naturopa, n°97. 12 P.
- **LAZZAROTTI .O, (2010)** «*Tourisme culturel et patrimoine : quelques analyses pour un Monde habitable* », revue Articulo - Journal of Urban Research.1509.
- **GRAVARI-BARBAS. M , GUICHARD-ANGUIS, S, (2003)** «*Regardes croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle* », PU Paris Sorbonne.
- **CHOAY, F,(1992)** «*l'allégorie du patrimoine*», Edition du seuil, 9,12,16,17,21,22, 23,24,129,139,154,155,165 P.
- **RIEGL, ALOIS, (1903)** «*le culte moderne des monuments : Sa nature, son origine*», revue Socio-Anthropologie, N°9.
- **MERLIN, p, CHOAY, F 1988 :** «*Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*», Collection "Quadrige dicos poche" N° d'édition : 3,56, 168,588 P.
- **VIOLLET-LE-DUC, EUGENE EMMANUEL, (1869)** «*Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI. au XVI. siècle*»,Edition Morel, Volume 8.14,15 P
- **CAMILLO, BOITO ,(1963)** «*Conserver ou restaurer : les dilemmes du patrimoine* », traduit de l'italien par Jean-Marc Mandosio ; présenté par Françoise Choay, Édition de l'Imprimeur.33 ,34, 35, 36,37,38 P .
- **MARC, COTE, (1993),** «*L'Algérie ou l'espace retourné* », Edition : Média Plus Algérie,
P.
- **OULEBSIR ,NABILA ;** paris «*les usages du patrimoine monuments, musées, et politiques coloniales en Algérie 1830- 1930* », Edition de la maison des sciences de l'homme, 159-160,161,162,163 P.
- **KOUMAS , AHMED, CHERAZADE NAFA, (2003) :** «*l'Algérie et son patrimoine, dessin français du XIX siècle*», Edition du patrimoine.72P.
- **LE GOIX, RENAUD, (2005),** «*villes et mondialisation : le défi majeur du xxi siècle*», Edition ellipses marketing, P.
- **RIEGL, ALOIS (1984)** «*Le culte moderne des monuments*», Éditions du Seuil. 24,47, 66,P.
- **GREFFE, XAVIER. (1990)** «*La valorisation économique du patrimoine*», Éditions Antropos, 24P.

- **CLAUDE ORIGET DU CLUZEAU(2007)**, «*le tourisme culturel, Que sais-je ?*» .8, 24P
- **G, LASSUS (1956)**, «*les fouilles à Mila, compagne préf ,libyca*».199-246P.
- **DELAMARE, ADOLPHE HEDWIGE ALPHONSE (1793-1861)**, «*Archéologie de Delamare ; Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842, 1843, 1844 et 1845, archéologie. Paris*». Planches 108. 111P.
- **DELAMARE, ADOLPHE HEDWIGE ALPHONSE (1793-1861)**. « *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842, 1843, 1844 et 1845 – archéologie-. Paris*» 193 P.(Archives).
- Ministère de la guerre. Etablissement français dans l'Algérie en 1839 –armée, intérieur, justice, finance-. Paris. Imprimerie Royale. 1839. (Archives).

Les thèses de doctorats et les mémoires de magistères :

- **GOURIJA, SELOUA, (2007)**, « *Tourisme et développement durable : quelles conjugaisons ? Cas du Maroc* ».
- **BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA**, « *la valorisation des monuments historiques en Algérie, thèse de magister ; in la mise en valeur du patrimoine architectural, PIERRE AURENT FRIER (1979)*», Edition du Moniteur.79 P.
- **ANDREE THIFFAULT, MARIE (2011)**, «*Vers une nouvelle définition du patrimoine : l'intégration du développement durable dans l'évaluation patrimoniale*» .9 P .
- **PIERRE-MARIE, TRICAUD, (2010)**, « *aménagement de l'espace, urbanisme, conservation et transformation du patrimoine vivant*» 16P.
- **SAÏGH-BOUSTA , RACHIDA** ,« *Tourisme, interactions culturelles et développement durable ; exemple d'espaces francophones*» ; École doctorale internationale de tourisme ; Université Cadi Ayyad (Maroc).P
- **YEKPON G. TH, (1995)**, « *Le partage du patrimoine culturel national et les perspectives de participation des structures éducatives: le cas du Bénin, Mémoire de fin d'études présenté dans le cadre des études menant au Diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies (DEPA), soutenu le 22 Février à l'Université SENGHOR d'Egypte*»10 P.
- **VU MANH , CHIEN 2000**, «*Thèse de doctorat ; tourisme, croissance et intégration dans l'économie mondiale ; les apports du concept du développement durable*». 2 P.
- **RUDAZ , SYLVIE (2006)**, « *impacts du tourisme sur le territoire et la population ; évaluation de la durabilité touristique, le cas de Val d'Hérens* ».
- **JOHN ,SWARBROOKE (2000-2001)**, « *Sustainable Tourism Management* » in D. Policarpo, Recherche sur les indicateurs pour un tourisme durable : une méthode de choix

et de définition d'indicateurs pour un développement touristique durable, dans les pays en développement, Mémoire de recherche, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

- **BOUMAZA, Z. (1987)**, « *le vieux Mila* » mémoire de magister en urbanisme de constantine».244P.
- **HOCHSTRASSER, R. (2004)**, « *Le tourisme durable dans la plaine du Vedeggio- La périphérie sous pression : quelles chances pour le tourisme périurbain durable ?*».P.....
- **TRABELSI , MOHAMED (2010)**, «*la médina de Tunis : tourisme, patrimoine et gentrification* ».23P.

Les Rapports, Colloques, Séminaires, Conférences et Autres :

- **EDGARDO J, VENTURINI (2011)**, « *Tourisme culturel et développement durable : le patrimoine au-delà du spectacle*. 576P.
- **LAURENT, ANTOINE (2005)**, «*Aspects théoriques de la restauration du patrimoine : Rapport de recherche bibliographique*» . 22 ,23P.
- **GIANCARLO , PALMERIO (1993)** , « *Cours de restauration* ». 34P.
- **LA CHARTE D'ATHENES POUR LA RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES**, Athènes 1931.
- **LA CHARTE DE VENISE 1965 ; Charte Internationale Sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites, Adoptée par ICOMOS en 1965.**
- **LA CHARTE DE FLORENCE 1981 ; Jardins Historiques, Adoptée par ICOMOS en décembre 1982.**
- **LA CHARTE DE WASHINGTON 1987 ; Charte Internationale pour la sauvegarde des Villes Historiques, Adoptée par L'Assemblée Générale d'ICOMOS à Washington D.C, octobre 1987.**
- **LA CHARTE INTERNATIONALE POUR LA GESTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE 1990, ADOPTEE PAR LA 9EME ASSEMBLEE GENERALE DE L'ICOMOS A LAUSANNE EN 1990.**
- **LA CHARTE D'AALBORG ; charte des villes européennes pour la durabilité, adoptée par les participants à la conférence européenne sur les villes durables qui s'est tenue à Aalborg, Danemark, le 27 mai 1994.**
- **CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL, ADOPTEE PAR LA CONFERENCE GENERALE A SA DIX-SEPTIEME SESSION PARIS, 16 NOVEMBRE 1972.**
- **DEKOUMI DJAMEL, BOUZNADA OUHIB TAREK (2009)**, « *législation algérienne et gestion du patrimoine*».

- **MINISTERE DE LA CULTURE, DIRECTION DE LA RESTAURATION ET DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL, DIRECTION DE LA PROTECTION LEGALE DES BIENS CULTURELS ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL (AOUT 2007)** , «*le schéma directeur des zones archéologiques et historiques*». 17, 26, 27,49 P.
- **M. D. DROCOURT, (2004)**, «*protection des sites culturels sensibles diagnostic, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Programme d'Aménagement Côtier (PAC) Zone côtière algéroise, Programme d'Actions Prioritaires Centre d'Activités Régionales*». 5P
- **BALLALOU , ZOUHIR,(16 Mai 2011)** , «*la réhabilitation des villes à secteurs sauvegardé, en Europe et au Maghreb: développement du système culturel territorial de la vallée de m'Zab ; enjeux et perspectives* ».
- **BOUDEMAGH, SASSI, (2008)** , « *La prise en charge du patrimoine : question de tutelle*».
- **SAHEL SIDI MOHAMMED et Mme KERRIS BAHIDJA CHERIFA, (2009)** « *Nouvelle politique pour la relance du secteur touristique en Algérie: quelle stratégie ?, 2ème Journée de Recherche sur le Tourisme, Groupe Sup de Co La Rochelle*».
- **RAPPORT NATIONAL de L'Algérie 19ème Session de La Commission du développement Durable Des Nations Unies (Cdd-19), Mai 2011.** 6 P.
- **RAPPORT NATIONAL, (Aout 2002)**, « *mise en œuvre de l'Agenda 21 en Algérie* », pour le Sommet Mondial du Développement Durable Johannesburg. 4P.
- **GRIMES , SAMIR,** « *Destinations Développement de stratégies pour un tourisme durable dans les nations méditerranéennes, Algérie: Stratégie de développement du tourisme durable*».
- **CHABI. M, DAHLI. M , (2008)**, «*Le patrimoine : Un référent pour le renouvellement urbain ? Cas des ksour du M'Zab*».
- **ZERTI.BENDIF MOUNA, BENABBAS .KAGHOUCHE.S** , «*la mise en valeur du patrimoine pour la promotion du tourisme dans le sud Algérien ; cas de la vallée du M'ZAB*».
- **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (2005)**, «*Les routes des Ksour : appui au développement local intégré*».
- **BRAHIMI , NESMA, UNESCO (2003)**, les routes des ksour en Algérie site d'intervention : «*wilaya de Bechar, Adrar, Ghardaïa, Taghit, Beni Abbes, Timimoune, Guentour, Aghled, el Atteuf*».

- **BOUSSETTA , NEBIHA, (juin 2012),** «*tendances actuelles des politiques de tourisme durable en tunisie*».3P.
- **L’ACTION NORMATIVE A L’UNESCO VOLUME II, (1948 - 2006) ,** «*conventions, recommandations, déclarations et chartes adoptées par l’UNESCO*».441, 422P .
- **PENDLEBURY, JOHN,(2009),**«*Conservation in the age of Consensus. routledge*».7,8P.
- **LE PETIT ROBERT, (2003),** 283P.
- **ICCROM (2009),** « *La protection juridique du patrimoine culturel immobilier ; orientations pour les pays francophones de l’Afrique subsaharienne* », 13P.
- **EDITED BY MARTA DE LA TORRE (2000),** «*Research Report, The Getty Conservation Institute, Los Angeles*» , 7P.
- **BOURSE , LOÏC, (2013),** «*Secteurs stratégiques / Économie et territoire ; Tourisme et développement : la durabilité d’un mythe*» .2P
- **CAR/PAP, (2005),** « *Gestion des zones côtières en Tunisie, Centre d’Activités Régionales pour le Programme d’Actions Prioritaires*».11 ,16 P.
- «*Ecotourisme et tourisme culturel durable en Tunisie, situation actuelle et perspectives, avril ,2004*».16 P
- **BEJAOUI , FAÏKA ,** «*Médina de Tunis :Patrimoine e social, Patrimoine monumental*».4P.
- **SANDRA CAMUS, LUBICA HIKKEROVA ,SOUMAYA HERGLI ,GUILLAUME MARCEAU ,JEAN-MICHEL SAHUT,(2014),** « *Stratégie de tourisme durable: Validation empirique dans le Groupe TUI en Tunisie*». Working Paper N 264 .2P.
- **REHABIMED,** Institut National du Patrimoine, Tunisie, «*Réhabilitation et Tourisme Durable à Kairouan, Tunisie La tradition, les habitants et le tourisme*».41 ,42P.
- La Charte marocaine du tourisme.3P.
- **BERRIANE MOHAMED ET KAGERMEIER ANDREAS, (2000),** « *Le Maroc à la veille du troisième millénaire, Défis, chances et risques d’un développement durable ; Actes du 6^{ème} colloque maroco-allemand de Paderborn*», Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat. Série : Colloques et Séminaires ; Rabat 2001.217, 225, 226,227,229P.
- **CHEGRAOUI , KHALID(2009),** «*Le cas du festival (moussem) des fiançailles d’Imilchill ; développement et réanimation culturelle au Maroc, Approche critique d’une expérience locale*» ; édition : Institut des études africaines , Rabat , Maroc.

- **ERICA AVRAMI, RANDALL MASON, MARTA DE LA TORRE,(2000) ,**
« *Values and heritage conservation: Meeting report, The Getty Conservation Institute* »
- **MICHEL VERNIERES, VALERY PATIN, CHRISTINE MENGIN , VINCENT GERONIMI, LAURENT DALMAS, JEAN-FRANÇOIS NOEL,JESSY TSANG KING SANG, (2012),**«*Méthodologies d'évaluation économique du patrimoine urbain : une approche par la soutenabilité*» 26P.
- **LAROUSSE (1999) ,**1020P.
- OMT 2000.
- **U N E S C O, (1982) ,** « *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles Mexico City, 26 juillet - 6 août*»
- **CHARTE INTERNATIONALE DU TOURISME CULTUREL , (1999) ,** «*La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif* » Adoptée par ICOMOS à la 12è Assemblée Générale au Mexique, Octobre.
- **RAPPORT DE LA COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ONU,(AVRIL 1987),** «*Notre Avenir à Tous*»,
- **PNUE, OMT (2006),** «*Vers un tourisme durable. Guide à l'usage des décideurs*» 9P.
- **OMT, (Avril 1995),** «*la charte mondiale du tourisme durable Lanzarote*».
- **PNUE, OMT, (2006),** «*Vers un tourisme durable. Guide à l'usage des décideurs*» 20 P.
- **MAGGI ELENA, FRANCO LORENZO FREDELLA , (1998),** «*The carrying capacity of a tourist destination. The case of a coastal Italian city*» . 2P.
- **HARRY COCCOSSIS, ALEXANDRA MEXA, MME ANNA COLLOVINI, APOSTOLOS PARPAIRIS, MME MARIA KONSTANDOGLOU , (2001),** Les membres du Laboratoire de Planification Environnementale, Laboratoire de l'Université de l'Égée, Grèce, « *définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques europeennes*».8,9,14,15,28,29P.
- **YVETTE , IZABEL , (2002-2003),** « *Les méthodes d'évaluation de la capacité de charge des destinations touristiques* ». 40, 41 7,49,50,51,52,53,54,55,56,57,58,59 ,60, 95,96P.
- **LE COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE RECHERCHES URBAINES ET REGIONALES , (2005),** «*Plan directeur de quartier vieux Québec, haute ville, basse ville, et cap blanc ; études sur le tourisme durable et l'environnement du territoire dans les villes patrimoniales 1^{ere} partie ; tourisme et durable et indicateurs* » . 9P.

- **ALESSIO SATTA , ŽELJKA ŠKARICIC , (2008)** «*Evaluation de la Capacité d'Accueil pour le développement du Tourisme dans les zones côtières méditerranéennes, projet destinations life-pays tiers, Février 2008*».1,46,52,53P.
- **Z.KLARIC,ML.MANGION ,SATTA , AS.TRAVIS , (2003)** ,«*CAR /PAP : guides de bonnes pratiques pour l'évaluation de la capacité d'accueil en matière du tourisme, centres d'activités régionales pour le programme d'actions prioritaires* ». 15P.
- **MARIE-JOSEE DESCHENES, BENOIT FILION ,(2010)** ,«*Étude exploratoire de l'impact des activités touristiques sur l'arrondissement historique du Vieux-Québec*».47P.
- **BLANGY , SYLVIE, (2008)**, «*Evaluation de la durabilité dans les projets de tourisme autochtone au Canada*». 9P.
- **ENCYCLOPEDIE 1830-1962 DE L'AFRIQUE DU NORD.**
- **LA LISTE DES BIENS CULTURELS PROPOSE AU CLASSEMENT COMME PATRIMOINE NATIONAL.**
- **KEMOUKH. M , (2014)**, «*Mila /vestiges historiques La mémoire matérielle défaillante, pillée, saccagée*».3P.
- **CHAALAL, OMAR MOKHTAR ,(2013)**, « *Mila la Wilaya* ». 30,50, 51,73,74, 82,84,88,91,98,100P.
- **HOCINE SEDDIKI, MD RIDHA STAMBOULI (2103)**, « *Mila la Wilaya* ». 30P.
- **KEMOUKH. M (2013)**, «*Mila patrimoine culturel : Une richesse à promouvoir*».4P.
- **PLAN PROMOTIONNEL TOURISTIQUE DE LA WILAYA DE MILA**, Partie 2, 2008.22, 23,24P.

Les textes de lois :

- **la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel.**
- **Décret n°87-10 du 6 janvier 1987 portant création de l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques.**
- **Décret exécutif n.05- 488 du 22 décembre 2005.**
- **Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.**
- **Loi n°02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.**
- **SDAT 2025.**
- **SDAT 2025 ,7 P.**
- **SDAT livre1, 31.**

- SDAT 2025, livre 1, P
- loi n° 03-10 du 19 juillet 2003.
- Loi n° 04- 03 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable.

Les journaux nationaux :

- **ARTICLE : La Tribune, le 21 novembre 2006.** « *Tourisme : L'Algérie, quatrième destination en Afrique* ». 8P.
- **AMENHIS :** « *Aménagement et histoire ; Revue bimestrielle N° 1. Septembre –Octobre 2004*».
- **Partenaires/Mensuel de la chambre française de commerce et d'industrie en Algérie ; N 64 -Juillet- Aout 2006.**
- **Revue : Algérie Tourisme N° 33 ; Publication d'information ; Editée par l'ONT « Office National du Tourisme ».**
- **TEOROS, 24-1 revue de recherche en tourisme : FATIMA ARIB (2005),** «*Le tourisme : atout durable du développement au Maroc ?*».
- **TEOROS : Revue De Recherche En Tourisme : FRANÇOIS-GILBERT CHEVRIER AND MATTIEU CLAIR-SAILLANT (2006),** «*Renouveau du tourisme culturel : que reste-t-il du «touriste» ?* . P 72-74.
- **GEO CONFLUENCES (2013),** «*Capacité d'accueil / capacité de charge touristique*».
- **La revue No. IDB-DP-120 : G.BIGIO ANTHONY (2010)** « *the Word Bank, The Sustainability of Urban Heritage Preservation : The case of Marrakesh* » .12P.
- **HÉRODOTE : revue de géographie et de géopolitique, 127 - Géopolitique du tourisme (quatrième trimestre) :KURZAC-SOUALI , Anne-Claire (2007) ,** «*Rumeurs et cohabitation en médina de Marrakech : l'étranger où l'on ne l'attendait pas* » .
- **Revue Académique des Études Sociales et humaines n° 6 : BOUCHAOUR MOHAMMED HARIRI (2011) ,** «*Impact de la mondialisation culturelle sur le secteur du tourisme en Algérie*»,
- **Journal Des Locales le Quotidien" *Ferdjioua et ses témoins de pierres*",** édition 17 juin 2008) .
- **MAHMOUD BOUMELIH (2008),**« *Mila à travers l'histoire* » 3e Colloque Publié dans El Watan .
- **MAHMOUD BOUMELIH (2009),** «*Monuments et sites archéologiques à Mila : Des restes mémoriels impressionnants*». Publié dans El Watan .

- **BOUABDELLAH (2013)**, «*Restauration du patrimoine archéologique à Mila Des fouilles sur le site romain de Sidi Zerrouk Kamel*». Publié dans liberté .
- **RC(2012)**, «*Mila : De nouveaux sites archéologiques proposés à un classement* » .
Publié dans Le Maghreb .
- **MAHMOUD BOUMELIH (2006)**, «*Réhabilitation du vieux Mila Le projet remis sur les rails*». Publié dans El Watan .

Les sites internet :

- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Colis%C3%A9>.
- <http://dinoutoo.pagesperso-orange.fr/7mdm/pyramides/pyramides.htm>
- <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/monument/52537>
- <http://www.tourisme93.com/des-chartes-pour-encadrer-la-restauration-des-monuments-historiques.html>.
- <http://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/427-charte-europeenne-pour-le-patrimoine-architectural-1975> .
- <http://www.vitamedz.com/fr/Mila/Patrimoine/287/Photos/18.html>.
- <http://www.mta.gov.dz/mta/fr/ChiffreCle.php>.
- http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13133&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.
- http://fr.wikipedia.org/wiki/Secteur_sauvegard%C3%A9.
- <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/capacite-d-accueil-capacite-de-charge-touristique>.
- Géotourisme le site de la Géographie touristique en France et dans le Monde : le Maroc .
- <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/capacite-d-accueil-capacite-de-charge-touristique>.
- http://fr.wikipedia.org/wiki/Capacit%C3%A9_porteuse.
- http://encyclopedie-afn.org/Historique_Mila_-_Ville
- <http://www.djazairess.com/fr/elwatan/94780>.
- <http://www.djazairess.com/fr/elwatan/144522> .
- <http://www.djazairess.com/fr/liberte/197123>:
- <http://www.algeriepyrenees.com/article-algerie-sidi-merouane-mila-les-sites-archeologiques-a-l-abandon-56245653.html>.
- <http://www.djazairess.com/fr/lemaghreb/42088>.

- <http://rouached.wordpress.com/page/4/> .
- <http://www.djazairess.com/fr/elwatan/38871> .
- [http://encyclopedie-afn.org/Historique Mila - Ville.](http://encyclopedie-afn.org/Historique_Mila_-_Ville)

Résumé:

Le tourisme représente pour beaucoup de pays un secteur économique de première importance. Il crée des emplois et des possibilités de revenu. Aujourd'hui il est de plus en plus considéré comme le moteur du développement durable par ses effets sur les autres secteurs. Toutefois, un tourisme non contrôlé exerce des effets négatifs sur l'environnement. Ceux-ci sont notamment liés à la dégradation des ressources naturelles et touristiques, et à la dénaturation des sites, la perte de l'identité du territoire. D'où la nécessité d'un tourisme durable qui assure la durabilité de ses ressources.

La notion de capacité de charge touristique est apparue afin de trouver des réponses aux impacts qu'il exerce l'activité touristique sur l'environnement. Cette capacité s'exprime en termes de nombre de visiteurs et d'activités capables d'être réalisées dans une zone touristique sans porter atteinte à l'ensemble des valeurs naturelles et culturelles qu'elle abrite, et donner des limites d'exploitation utile en garantissant la durabilité des ressources. Elle peut être donc un instrument intégré dans une stratégie globale de développement touristique durable, basé sur les préceptes du développement durable.

Dans la présente recherche, nous avons abordé un type de tourisme à savoir le tourisme culturel durable, à travers lequel nous avons étudié les potentialités touristiques dont dispose Mila. Et on a affirmé que Mila dispose de grandes potentialités touristiques qui lui permettent d'enclencher un développement durable en amont de l'activité touristique. Cela étant possible par le recours à l'évaluation de la capacité de charge touristique comme outil irrisponsable qui permet d'assurer la préservation et la mise en valeur des traditions et de la culture locale du territoire et de plus en plus la valorisation du patrimoine bâti ou naturel.

Mots clés : Tourisme, tourisme culturel, tourisme durable, patrimoine, tourisme culturel durable, la capacité de charge touristique, Mila.

Abstract:

Tourism accounts for many countries an economic sector of primary importance, it created jobs and income opportunities .Today it is increasingly considered as the engine of sustainable development through its impact on other sectors. However, uncontrolled tourism is often exerted a negative effect on the assets they are related in particular to the degradation of natural resources and tourism, and the distortion of the sites, the loss of the identity of the territory. Where need for sustainable tourism that ensures sustainability of its resources.

The concept of tourism carrying capacity appeared to find answers to the impacts it exerts tourism on the environment. This capacity is expressed in terms of number of visitors and activities that can be performed in a tourist area without affecting all the natural and cultural values it supports, and provide useful operating limits guaranteeing the sustainability of resources. It can be an integrated tool in an overall strategy for sustainable tourism development, based on the precepts of sustainable development.

In this research, we addressed a type of tourism that is sustainable cultural tourism, through which we studied the tourism potential available Mila .And it was stated that Mila has great tourism potentials that allow him to initiate a sustainable development of tourism lover. This is possible by the use of evaluation of tourism carrying capacity as irresponsible tool to ensure the preservation and development of traditions and the local culture of the territory and more and more enhancement of the built heritage or natural.

Keywords: Tourism, cultural tourism, sustainable tourism, heritage, sustainable cultural tourism, tourism carrying capacity, Mila.

_____ :

السياحة اقتصادي ذو أهمية كبيرة بالنسبة للعديد , بحيث تساهم في

للتنمية
تأثيرها
السياحة وعدم فهم لياتها
والسياحي , هوية , هنا
والديمومة على مثل هذه الموارد.
ظهر مفهوم السياحة
هذه يا يمكن القيام بها
أنها ديمومة السياح , يمكن
السياحة التنمية
هذا ركزنا على نوع مهم من أنو
وتحديد السياحة التي تزخر بها ولاية ميلة . بينا ميلة لديها
ها بتطوير التنمية السياحي . هذا لا ي أن يتحقق
التحمل السياحية دوات التخطيط على الموارد الثقافية المحلية والمزيد من حماية وتعزيز
الطبيعي .

أهمية :

السياحة، السياحة الثقافية ، التنمية المستدامة ، التراث ، السياحة الثقافية المستدامة ، التحميل السياحية ، ميلة.